BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.
PLINE LE JEUNE : liv. VIII, ép. XXIV.

TOME QUATORZIEME

4e Série — 1969-1972

— Imprimerie BONHERT —
6, Rue du Champ-Boullant
—— 02200 SOISSONS ——
1974

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.
PLINE LE JEUNE : liv. VIII, ép. XXIV.

TOME QUATORZIEME

4e Série — 1969-1972

— Imprimerie BONHERT —
6, Rue du Champ-Bouillant
—— 02200 SOISSONS ——
1974

LISTE DES MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

1973

Président d'honneur :

M. Jean RESUNGLES, Sous-Préfet de Soissons.

BUREAU :

Président	Bernard ANCIEN.
Vice-Présidents	Maximilien BUFFENOIR.
	Roger HAUTION.
	Charles DORCHIES.
Secrétaire	Marcelle BATTEUX (Mlle).
Bibliothécaire	Geneviève CORDONNIER (Mme).
Archiste	Fernand CORTEYS.
Trésorier	Jean HACARD.

LISTE DES MEMBRES

ALLOUCHE (Belleu)
ANCIEN Bernard (Soissons
ANCIEN Jean (Soissons)
ARCHERY (Soissons)
AUBRY Jacques (Dr) (Soissons)
BACHY Philippe (M[e]) (Soissons)
BADET-COUVROT (Mme) (Soissons)
BAILLE (Dr) (Soissons)
BALAY Georges (Belley)
BALSAN Jean (Vic s/Aisne)
BANWARTH (Mgr) (Soissons)
BARNES Carl (U.S.A.)
BAROTEAUX Emile (Soissons)
BARRAL (Comtesse E. de) (Soissons)
BARTIER Richard (Vailly)
BARTIER (Mme) (Vailly)
BATTEFORT Maurice (Vailly)
BATTEFORT Pierre (Soissons)
BATTEUX (Mlle) (Soissons)
BAUDOUX Jean (Belleu)
BAUDOUX Michel (Soissons)
BAUDOUX Jacques (Soissons)
BEAUCHAMPS Louis (Soissons)
BEAUZEE Etienne (Soissons)
BEGUE Etienne (Villers-Cotterêts)
BEGUE (Mme) (Villers-Cotterêts)
BERGERET Georges (Soissons)
BERNARD-DEVANT (Mme) (Soissons)
BERSON Jean (Dommiers)
BEUGNON (Mme) (Vailly)
BEVIERRE (Abbé) (Travecy)
BICHET Jean (Soissons)
BLOT (Mme) (Soissons)
BOBIN (Soissons)
BOCHET Christian (Soissons)
BOULLIE Bernard (Mercin)
BOURDON Léon (Paris)
BOURDON-ROMIEUX (Mme) (Soissons)
BOUREUX Michel (Laon)
BOUTARD Daniel (Bucy-le-Long)
BRASILIER André (Loupeigne)
BRUIGNAC (Duroy de) (Soissons)
BUFFENOIR Maximilien (Soissons)
BUFFET Jean (Soissons)
BULART (Dr) (Soissons)
BULTOT André (M[e]) (Soissons)
BUTTET (Colonel de) (Royaucourt-Chailvet)
CADINOT (Mme) (Soissons)
CALLEWAERT (Abbé E.) (Margival)
CAMUS Pierre (Genvry)
CARLIER (Mme) (Soissons)
CARPENTIER (Mme Vve) (Soissons)
CARPENTIER (Mme de) (Juvigny)
CARPENTIER (Pierre de) (Juvigny)
CAUSEL André (Oulchy-le-Château)
CHAMBON (Mme) (Soissons)
CHAUVIN Jacques (Reims)
CLERC-FERTE (Mme) (Soissons)
CLERC-RENAUD André (Soissons)
COMBY Jacques (Soissons)
CORDONNIER (Mme) (Soissons)
CORTEYS Fernand (Soissons)
COUTELIER (Mme) (Soissons)
CREPIN Claude (Paris)
DARDOT Francis (Paris)
DEHOLLAIN Patrice (Paris)
DELATTRE C. (Mme) (Soissons)
DEPOUILLY Jacques (Soissons)
DERCHE Roland (Paris)
DESBORDES J.-Michel (Meaux)
DESCAMPS Henri (Vicq s/Nahon)
DESHAYES Alain (Mercin)
DESHAYES Jacques (Soissons)
DESOUCHE-FAGEOT (Mme) (Cuiry-Housse)
DEVIN (Condé s/Aisne)
DEVOUGES Ch. (Mme) (Soissons)
DORCHIES Charles (Soissons)
DORCHIES-PICHARD (Mme) (Soissons)
DORCHIES Jean-Claude (Soissons)
DOUTRIAUX Christian (Coucy-le-Château)
DOYEN H. (Chanoine) (Soissons)
DROUARD Jacques (Soissons)
DUBUQUOY Marc (Paris)
DUFOUR René (Soissons)
DUMONT-OUDIN (Mme) (Soissons)
DUMONT François (Couvrelles)
DUVAL André (Nampteuil s/s Muret)

DUVAL-ARNOULD Louis (Rome)
FELTZ Louis (Soissons)
FERTE Jean (Serches)
FERTE Marcel (Soissons)
FERTE Roger (Blanzy-les-Fismes)
FERTE Suzanne (Montigny-Lengrain)
FERTE Georges (Saint-Bandry)
FERREY J.M. (Mme) (Soissons)
FILLION Daniel (Blérancourt)
FISCHBACH-BOURDON (Mme) (Soissons)
FOLLET R. (Abbé) (Courmelles)
FOUCART Jacques (Amiens)
FOUJU Nadine (Mlle) (Soissons)
GAGET Raymond (Soissons)
GAILLARD Charles (Soissons)
GALDIN Louis (Limoges)
GAYRAUD Jean-Louis (Soissons)
GILBOT (Mme) (Soissons)
GOMOT Louis (Soissons)
GOSSET Jacques (M^{e}) (Paris)
GOSSET (Mme) (Paris)
GOURGUECHON (Mme) (Soissons)
GRANDJEAN Pierre (Soissons)
GUEGAN (Mme) (Vailly)
GUERRE Roland (Soissons)
HACARD Charles (Soissons)
HACARD Jean (Soissons)
HAUTION Roger (Bazoches)
HAUTZ (Mlle) (Soissons)
HECART Fr. (Dr) (Soissons)
HENNION Gabriel (Soissons)
HENRY Jacques (Soissons)
HERMAND Marcel (Mme) (Vierzy)
HOCHE René (Rozet-St-Albin)
HUBERT Albert (Courmelles)
JACQUEMET (Mme) (Braine)
JANODET Georges (Mme) (Soissons)
JUMEAUX Jacques (Soissons)
KNEPPERT-GOSSET Lionel (Acy)
LABLANCHE André (Soissons)
LAFOND Gustave (Vaujours)
LAGUES (Soissons)
LANOISELLE Wilfrid (Villeneuve St-Germain)
LA ROCHEFOUCAULD (Comtesse O. de) (Villeneuve St-Germain)
LAURENT-DEBRY (Dammard)
LAUSSEUR Ph. E. (Soissons)
LECLERC Marcel (Vailly)
LECRENIER Pierre (Soissons)
LEFEVRE Mad. (Mlle) (Soissons)
LEGRAND Maurice (Soissons)
LEROUX Maurice (Ploisy)
LEROUX Jean (Tannières)
LEROY Marcel (Villers-Cotterêts)
LEROY Julien (Soissons)
LEVEQUE Jean (Dr) (Vailly)
LEVEQUE Jean-Jacques (Paris)
LEVIEL Lucien (Soissons)
LORIOT R. (Mme) Soissons)
LUGUET (Mme) (Soissons)
MACHAIN (Bucy-le-Long)
MADELENAT Henri (Soissons)
MAILLARD A. (Mlle) (Soissons)
MALLINJOD Albert (Vailly)
MARSAUX (M^{e}) (Vic s/Aisne)
MARTELLE (Mme) (Soissons)
MARTIN Yves (La Ferté-Milon)
MARTINET (Mme) (Soissons)
MATYNIA Jean (Houilles)
MAURICE Jean (Louâtre)
MAZAUD Jacques (Soissons)
MENNESSON Paul (Soissons)
MICHELOT M. (Mme) (Noyant)
MILLET (Dr) (Soissons)
MOUICHE Jean-Louis (Soissons)
MONNET Georges (Paris)
MONTESQUIOU-FEZENSAC (Comte F. de) (Longpont)
MOQUET Jacques (Villemontoire)
MOQUET Jean (Vierzy)
MOQUET (Mme) (Vierzy)
MOQUET Pierre (Longpont)
MOREAU-NERET A. (Paris)
MOREL René (Soissons)
MOREL (Mme) (Soissons)
MUZART André (Soissons)
NICOLARDOT J.P (Issy-les-Moulx)
NICOLAS Emmanuel (Soissons)
NICOLE R. (Soissons)
PAILLUSSON (Chanoine) (Vailly)
PARADIS Jean (Berlancourt)
PELLETIER Jacques (Villers en Prayères)
PELLETIER André (Soissons)
PENNASSE J. (Mme) (Villeneuve St-Germain)
PERDEREAU M. (St-Brieuc)
PHILIPPON Louis (Juvigny)
PHILIPPON (Mme) (Juvigny)

PHILIPPON Joseph (St-Aubin)
PINARD Maurice (Billy s/Aisne)
PINTA (Mme) (Soissons)
PITOIS-DEHU (Mme) (Courmelles)
POINDRON-MORIN (Mme) (Maisons-Laffitte)
POIRMEUR C. (Mme) (Vauxbuin)
PROUST Pierre-Yves (Donzenac)
RANDGE Pierre (Soissons)
RESUNGLES Jean (Soissons)
RIGAUT Pierre (Paris)
RONDEL R. (Mme) (Soissons)
ROUSSEAU (Abbé Francis) (St-Sever)
ROUSSEAUX Alexandre (Soissons)
SABATIE-GARAT (baron) (Vauxbuin)
SAINT-JUST Pierre (Soissons)
SALMON Marie-José (Mlle) (Beauvais)
SALVAGE F. (Mme) (Soissons)
SALMON Nadia (Mlle) (Soissons)
SAMIER Gérard (Launoy)
SCARAMELLINI (Mgr) (Soissons)
SCHOENENBERGER (Mme) (Soissons)
SEJOURNE Jean (Soissons)
SERVAIS Sylvain (Abbé) (Plomion)
SIMONET Didier (Soissons)
SIMONIN (Père) (Soissons)
TAINE Louise (Mme) (Soissons)
THEPOT Y. (Mlle) (Soissons)
THIERRY Jacques (Mme) (Compiègne)
TOUPET-GAILLARD (Mme) (Villers-Cotterêts)
TRAYER Michel (Paris)
VAN DER BAUWEDE Philippe (Soissons)
VAN DER BAUWEDE René (Soissons)
VASSEUR (Soissons)
VERDUN Pierre (Longpont)
VERDUN (Mme) (Longpont)
VERY Gaston (Soissons)
VIET André (Billy-sur-Ourcq)
VILAIN Paul (Cœuvres)
VILLEROCHE (Jodon de) P. (Soissons)
WAENDENDRIES Paul (Soissons)
WOIRIN Gina (Longpont)
ZURFLUH Jean (Paris)

TITRES DES PRINCIPALES COMMUNICATIONS
faites au cours des séances et excursions

Année 1969

M. B. Ancien :

— Les trois étapes d'accroissement de Soissons, côté Rond-point Pasteur 1890 à 1914 - 1920 à 1940 et depuis 1950.
— Chronique du château de La Quincy (Doct. Bourru et Ordener). Souvenirs de Lamartine à Chivres.
— M. J. de Puységur vicomte de Busancy et adepte de Mesmer.
— Souvenirs locaux d'époque impériale : Les Montbreton, Collard et Pauline Bonaparte. La nourrice du roi de Rome, Mme Aulard et Belleu.

Visites commentées :

— 13 avril. Chivres, aimable réception de M. et Mme Cornu-Langy à La Quincy. De M. et Mme Cirrier.
— 11 mai. Arcy-Sainte-Restitue. Eglise et village. Ferme fortifiée de Rugny.
— 8 juin. Presles, son église et la chapelle des Boves.
— 20 juillet. Bonneuil-en-Valois, église et réception de M. Mascitti à sa carrière (Musée de la pierre).
— 12 octobre. Busancy, église, ruines du château, fontaine et orme du magnétisme.

MM. Ancien et Foucart :

— 22 juin. Réunion spéciale suivie de visite à l'oppide. Le problème de Noviodunum. Pommiers. Rétrospective des controverses et comment doit-on conclure à la lumière des dernières investigations.

M. H. Luguet :

— Littérateurs de passage à Soissons. Mlle Navarre. Mme Roland et sa correspondance. Pierre Loti.

M. M. Buffenoir :

— Le théâtre de Lafontaine en collaboration avec Champmeslé : Ragotin et Florentin. La coupe enchantée. Je vous prends sans vert.

M. R. Haution :

— Quelques saints régionaux : Saint Gobain.
— L'abbé Reizer, les cloches oranaises à l'église de Paars.
— Un bail du château de Bruys et le curé Martinet 1789.
— Le vieux brave Lebrasseur, natif de Cerseuil 1774-1835.
— Nicolas Simon, premier juge de paix de Bazoches 1793.
— Le mariage de Ney au château de Grignon.

M. J. Hacard :

— L'éternuement, origine, croyances, anecdotes.

M. le chanoine H. Doyen :

— Lettre de Lamotte (de l'Opéra), ses souvenirs de maîtrisien de la cathédrale.
— Le siège de Soissons en 1870, vu par l'abbé Leroux.

M. Ch. Dorchies :

— La foudre et ses effets curieux, avec exemples locaux.
— Pour le maintien du monument de la place de la République.

Mme Carlier :

— La vie quotidienne de la jeune fille, il y a 60 ans.

M. A. Viet :

— La vie dans la culture du Soissonnais, de la Belle époque à la Drôle de guerre.

15 juin 1969. XIII[e] congrès de la Fédération départementale (Société de Vervins). Visite des rétables de la Flamengrie et de l'abbaye de Saint-Michel. Communication : M. Haution. Les maladreries de la vallée de la Vesle.

Année 1970

M. B. Ancien :

— Présentation de deux reliquaires, conservés dans des familles.
— Histoire du couvent de la Congrégation N.D. de Soissons 1621-1790.
— Résumé des fouilles archéologiques de Vauclair depuis 1965.

— Les loups en Soissonnais. La victime d'Ecuiry-Septmonts 1765.
— Saint Louis et le Soissonnais.
— La grande campagne de reconstruction monastique rurale en Soissonnais, à la fin du XIV[e] siècle.

Visites commentées :

— 12 avril. Château d'Ecuiry et manoir de Villeblain.
— 10 mai. Montigny-Lengrain. Eglise, ferme de la Gorge et vieilles demeures.
— 14 juin. Saint-Mard. Cys-la-Commune et Brenelle (Eglises).
— 4 octobre. Puits Saint-Gaudin et maisons voisines.

M. M. Buffenoir :

— Le cardinal de Bernis dernier abbé de St-Médard. L'abbé Galant, sa carrière politique, l'exil de Vic-sur-Aisne, sa correspondance, ses relations avec Voltaire.

M. R. Haution :

— Une chanson patoise du village de Combles.
— Folklore : Blé, farine, pain.
— Le gendarme Lambert, de Braine 1789-1802.

M. le chanoine Doyen :

— 1870, l'Année terrible. Souvenirs de l'abbé Leroux, d'une religieuse de la Croix ; de l'abbé Brinquant, de Vauxbuin.

M. Ch. Dorchies :

— La bataille de la Malmaison. Rôle de l'artillerie (octobre 1917).

Mme Carlier :

— L'enseignement chez les religieuses Augustines, continuatrices de l'œuvre de Saint Pierre Fourier.

Prof. Carl F. Barnes :

— (Séance publique avec projections)
Le rayonnement architectural de l'église abbatiale de N.D. de Soissons (XII[e] s.). La place éminente que tient la cathédrale de Soissons dans la famille des grands édifices gothiques.

24 mai. XIV[e] congrès de la Fédération, organisé par la société. Visite de la ville et de l'église Saint-Yved de Braine, puis du château et de l'église de Couvrelles.

Année 1971

M. B. Ancien :

— Chronique du « Centre-filles » de la rue de Bauton, voué à la démolition.
— Ecclésiastiques poursuivis pour port de soutane 1901, à Guise et ailleurs.
— Le Vase de Soissons, sa légende et ses histoires.
— Deux documents révolutionnaires locaux, à interpréter avec prudence.
— Le prieur-curé Adam, de Louâtre.
— L'Hôtel de Roye (bel immeuble Louis XIII) menacé de démolition.

Visites commentées :

— 18 avril. Jaulzy. Eglise et cimetière fortifié, ancien manoir. Réception de M. Mora.
— 9 mai. Blérancourt. Eglise. Hospice. Maison de Saint-Just. Château.
— 13 juin. Soucy. Ferme fortifiée. Réception par M. et Mme Lagache et Mme Demeurisse.
— 27 juin. Camelin. Cutz. Noyon, visite de la ville.
— 10 octobre. Saconin. Eglise et cavernes 1914-18.

M. M. Buffenoir :

— Le cardinal de Bernis, académicien, ses épîtres, poésies galantes et descriptives. Conclusion.

M. R. Haution :

— L'abbé Siegès propriétaire à Paars. Ses archives.
— Le passage de Louis XVI à Fismes 1775.
— Le destin des bibliothèques pendant la Révolution.
— La famille Gosselin, de Braine.
— Les dépenses de frivolité de l'impératrice Joséphine.
— Le service des postes à Braine.

M. Ch. Dorchies :

— Perspectives d'avenir, à la suite de M. Fourastié.

M. le chanoine Doyen :

— Le siège de 1870. Epilogue.
— Etat des tableaux de la cathédrale en 1914.
— Le jubé de la cathédrale et sa suppression 1868.

Mlle M.-A. Déhu :

— La personnalité de saint Louis, d'après Joinville.

4 juillet. XV[e] Congrès de la Fédération à Château-Thierry. Visite du château et de l'église d'Etoges, du château de Montmirail.

Année 1972

M. B. Ancien :

— La « salle Jeanne-d'Arc » disparaît, souvenir de H. Barbusse.
— Le passage à Soissons du comte de Provence 1791 et l'ouvrage de M. R. Josse sur la fuite de Varennes.
— Trois fiefs de Bucy-le-Long : du Chapitre cathédrale, de Vaufourchy et Jolyfief.

Visites commentées :

— 9 avril. Fort de Condé-sur-Aisne.
— 23 avril. Crypte de l'abbaye Saint-Médard.
— 7 mai. L'enceinte complète de Coucy-le-Château, avec participation de M. H. Descamps.
— 14 mai. Le Mont-Dion (Hartennes) et Manoir des Crouttes (Muret).
— 4 juin. Mareuil-en-Dôle (église). Ferme des Bons-Hommes et château de Nesle-en-Tardenois.
— 18 juin. Château de Givray, abbaye de Val-Chrétien. Bruyères (église) et château d'Armentières.
— 15 octobre. Bucy. Eglise et manoirs du Chapitre et Vaufourchy.

M. M. Buffenoir :

— Lecture de quelques-unes de ses poésies.
— Les souvenirs de M. Sabatié-Garat d'après ses ouvrages : « La Cipière ». « 1881-1971 ». Vauxbuin images du passé.

M. R. Haution :

— Hector Crinon, poète picard, 1807-1870.
— A propos d'une exposition sur Mme Campan.

M. Ch. Dorchies :

— Voyages d'agrément dans l'éternité, théories de l'évolution.
— Les dangers du courant électrique.

M. le chanoine Doyen :

— Le règlement du collège de Soissons au 18e siècle.
— Dépenses et décorations faites à la cathédrale 1767-1775.
— Thèse de Peiresc sur la non existence de Napoléon.
— Eloge du recteur Georges Hardy.
— Joseph Ogé, organiste de la cathédrale 1872-1914.

M. E. Lausseur :

— Hommage aux Poilus de 1914-1918.

M. le P. Simonin :

— La richesse fossilifère du Soissonnais.

M. M. Boureux :

(séance publique).
— La détection de sîtes : protohistoriques, romains et du haut moyen-âge par prospection aérienne (avec projections en Soissonnais).

Festival d'automne des Associations culturelles de la ville.
18 novembre (séance publique).

M. B. Ancien :

— Soissons médiéval anecdotique.
— Les deux siècles d'histoire de l'actuel Hôtel de Ville.

M. Ch. Dorchies :

— Le mystère des origines de nos civilisations.

Mme G. Cordonnier :

— Rétrospective du Vieux Soissons par exposition de cartes postales.

3 septembre. XVIe Congrès de la Fédération à Saint-Quentin. Excursion à l'abbaye de Vaucelles et au château de Beaurevoir.

TROIS SIÈCLES DE VIE FRANÇAISE

LA FAMILLE D'ESTRÉES

(1486 - 1771)

QUATRIÈME PARTIE

SOUS LE SOLEIL DU ROI

LES FILS D'ANNIBAL

CHAPITRE XII

LES FILS D'ANNIBAL AVANT LA MORT DE LEUR PÈRE

Des trois fils d'Annibal les deux premiers : François-Annibal II, et Jean, se distinguent à la guerre ; le cadet César, se fraye dans l'église une voie glorieuse.

1. *François-Annibal II, marquis de Cœuvres.*

Le premier n'est pas le plus brillant.

Né à Cœuvres, le 5 juillet 1623, il a donc vingt ans quand son père revient d'Italie, et il est connu sous le nom de marquis de Cœuvres.

Le 5 janvier 1645, il se bat avec le comte du Plessis de Civray, qui le provoque, après une querelle surgie dans l'église des Carmes Déchaussés, et le tribunal des maréchaux, considérant cette rencontre comme fortuite, conclut, dans un procès-verbal signé du duc de Chaulnes et de Bassompierre, qu'il n'y a pas lieu de le poursuivre. (1)

Dès le 9 janvier 1644, il a commission pour lever une compagnie au régiment de la cavalerie de la reine. Il sert aux deux combats de Fribourg, aux Sièges de Philipsbourg, Germesheim, Spire, Worms, Landau (2). Dès lors, vraisemblablement, il s'attache quelque peu au prince de Condé.

En 1645, il a une nouvelle commission, du 25 mars, pour lever cette fois un régiment de cavalerie de son nom, et il figure encore à toute sorte de sièges, ceux de Cassel, Mardick, Link, Bourbourg, Menin, Béthune, Lillers, Saint-Venant, Courtrai, Bergue et, en 1646, à celui de Saint-Vinoc.

L'année 1647 lui apporte, le 8 février, le brevet de maréchal de camp et, le 9 du même mois, elle voit ses fiançailles avec la seconde fille issue du premier mariage d'Anne Habert : Catherine de Thémines. Sans doute veut-il satisfaire à un désir de son père et de sa belle-mère d'unir les éléments variés de leur famille.

Il est alors âgé de vingt-cinq ans, et bien en cour, si l'on en juge par la brillante assistance présente à la cérémonie. « La reine d'Angleterre, écrit Mme de Motteville, fit de grandes difficultés pour signer la première, ce qu'elle fit après les civilités et les résistances requises en de telles occasions. Le roi et la reine signèrent ensuite, puis le prince de Galles, et après lui, Monsieur entendons Gaston d'Orléans), parce que le véritable Monsieur était encore trop petit, et ne savait pas écrire. » Le mariage a lieu quelques jours après, le 27, dans l'église de Saint-Jean en Grève, paroisse du marquis, car il semble avoir habité, avec son père, l'hôtel d'Estrées, rue Barbette.

Il doit à sa femme le gouvernement du Quercy et de la ville de Dommes, devenu vacant par la mort du jeune marquis de Thémines (4). Il l'obtient à la condition de verser une somme de 60.000 livres à Louis et Christine d'Estrées.

Je ne sais de Catherine de Thémines que ce qu'en raconte Tallemant, c'est-à-dire l'affection qu'elle inspire à son mari, en dépit de son peu de beauté. Elle mourra le 16 décembre 1651, vraisemblablement de tuberculose, après un peu plus de quatre années de mariage (5), laissant trois fils qui seront baptisés tous trois le même jour, 6 février 1652, à l'église de Saint-Jean-en-Grêve : François-Annibal III né le 30 décembre 1648, Pons Charles d'Estrées, de Thémines, et Jean, futur évêque, né en 1651.

L'année 1647, qui est celle du mariage de leur père, n'interrompt pas l'activité militaire de celui-ci. Il paraît encore aux sièges de Dixmude, La Bassée, Lens. Les trois années qui suivent le voient en Espagne. En 1648, le maréchal de Schomberg lui laisse un moment la conduite du siège de Tortose qu'il fait brillamment progresser, si bien qu'au retour de son chef il a tout disposé pour l'assaut qui, en juillet, emporte la place. Il y est blessé à la tête, par suite de l'explosion d'un magasin incendié par ses soldats. En 1649, il aide à empêcher les Espagnols d'assiéger Barcelone, et, le 22 avril, Mazarin, par lettre, exprime à son père la satisfaction qu'il a de lui. 1650 le trouve encore à l'armée de Catalogne. Cela ne l'empêche pas, entre-temps, au cours de l'année 1649, de contribuer à promouvoir l'assemblée de la noblesse qui s'élève contre « les tabourets » trop libéralement accordés, et, en novembre d'aller réprimer, près de Laon, une insurrection de paysans, retranchés sur les bords de l'Aisne.

Pendant la Fronde des Princes, il accompagne plus d'une fois son père dans le Soissonnais, et le supplée presque toujours dans sa charge de gouverneur particulier de Laon. En 1651, il secourt

Vervins. En 1652, par pouvoir du 10 juin, il est enfin créé lieutenant général, le plus haut grade de l'armée après celui de maréchal.

En 1653, sa liaison avec son cousin Manicamp paraît si étroite qu'on redoute à Paris de le voir entraîné dans sa trahison. Le maréchal se rend en personne à Laon, pour le maintenir dans le devoir. Il y réussit, et le marquis de Cœuvres participe encore aux attaques des châteaux d'Orne et de Sorbée, des places de Rethel, Mouzon, Sainte-Ménéhould, puis en 1654, aux sièges de Belfort et de Stenay, à la levée de celui d'Arras par les Espagnols, à la prise du Quesnoy. Il obtient, cette année même, par provisions du 29 septembre, la lieutenance générale du gouvernement de l'Ile de France, et la survivance du gouvernement général de cette même province, alors attribuée à son père.

Puis il continue à participer à toutes sortes de sièges : en 1655 à ceux de Landrecy, Condé, Saint-Guilain ; en 1656 de Valenciennes et La Capelle ; en 1657 de Cambrai et Saint-Venant, à la levée du siège d'Ardres par l'ennemi, à la prise de la Motte-aux-Bois et de Mardick. Cette même année, il accompagne Louis XIV en Lorraine. « Le roi, écrit Monglat, durant son séjour à Metz, envoya le marquis de Cœuvres se saisir des châteaux d'Herbemont et de la Tour, qu'il prit et fit raser. » En 1658, il est au siège de Dunkerque, à la bataille des Dunes, aux sièges de Bergues, Dixmude, Furne, Oudenarde, Menin et Ypres.

Là se termine — plus de dix ans avant la mort de son père — son rôle militaire. On licencie, le 18 avril 1661, son régiment de cavalerie. Il semble avoir été l'homme des sièges, des prises de villes et de châteaux, plus que des batailles, bien qu'il ait participé à celles de Fribourg et des Dunes. On ne voit pas qu'il ait jamais dirigé des opérations importantes. Du moins s'est-il révélé officier utile et distingué.

Bien qu'il ait suivi sans défaillance le parti du roi, il ne semble pas avoir été aussi dévoué que son père à Mazarin, qui se plaint de lui dans une lettre au maréchal du 23 août 1658. Il fréquentera Condé avant 1672, et sera l'un des hôtes de Chantilly.

Sur ses goûts et sa vie privée aucun témoignage ne nous renseigne. Aime-t-il, comme son père, la musique et les musiciens ? Le dictionnaire de Jal nous apprend qu'en mars 1664 il tient sur les fonts baptismaux, avec sa cousine Françoise de Brancas, un fils de Jean-Henri d'Anglebert, organiste et claveciniste, compositeur gracieux dont la musique est parvenue jusqu'à nous.

A la mort de son père, dont il n'héritera pas la forte personnalité, le marquis de Cœuvres est âgé de quarante-sept ans. Il a parcouru, à l'armée comme à la cour, une carrière déjà longue et certes honorable. C'est un grand seigneur entouré d'une générale considération.

2. *Jean, comte d'Estrées.*

Son frère cadet, Jean, connu sous le nom de comte d'Estrées, a pour lui des services encore plus nombreux et remarquables.

Né à Soleure le 3 novembre 1624, il n'a pas encore treize ans qu'en 1637 il commence à servir comme volontaire. Bientôt il obtient le brevet de colonel, et commande successivement trois régiments. Homme de petite taille (6), il se révèle de bonne heure doué d'un courage à toute épreuve et d'une héroïque audace.

En juillet 1644, et donc à vingt ans, il se signale au siège de Gravelines. Il y reçoit deux coups de mousquet dont l'un lui estropie la main droite en lui emportant deux doigts. Il n'en continue pas moins la campagne, et se distingue de nouveau, sous les ordres du maréchal de Gassion, par l'enlèvement d'un quartier d'infanterie.

En mai 1647, il est arrêté, avec d'autres officiers, et enfermé à la citadelle d'Amiens, sur l'ordre de la reine, sans motif valable paraît-il, rendu par Mazarin injustement responsable du mauvais état de l'armée. « Le cardinal, écrit Nicolas Goulas, se prit aux maîtres de camp, et fit mettre MM. de la Vieuville et d'Estrées dans la citadelle, afin de rejeter sa faute sur qui n'en pouvait mais. »

Il est sûr qu'il n'y reste pas, puisqu'il concourt, en 1648, à la bataille de Lens. L'année suivante 1649, pendant la Fronde parlementaire, il sert, toujours comme maréchal de camp, dans l'armée royale contre Paris, et participe à l'attaque du pont de Charenton.

Aussi, dès 1650, le roi lui donne-t-il le gouvernement de la ville et du château de Coucy, qui d'ailleurs, depuis des années, se sont trouvés souvent dans la dépendance de sa famille. Nous avons vu, en 1652, Coucy passer aux Frondeurs et tenir en échec les troupes du maréchal d'Estrées commandées par Manicamp. Mais dès le mois d'août, le pouvoir du roi y était rétabli, et à la fin de septembre Annibal faisait travailler les habitants à la démolition du château dont les matériaux lui étaient attribués.

En juillet 1651, Jean d'Estrées est sur le point d'avoir une affaire avec un certain M. de Vervins. Loret nous apprend que Gaston d'Orléans étouffe la querelle :

Le Comte Jean d'Estrées (1624 - 1707)
d'après une gravure conservée au cabinet des Estampes.

Sagement on les détourna
Par des gardes qu'on leur donna.

On ne sait le motif de la dispute. S'agirait-il d'une rivalité amoureuse ?

Une tradition montre le jeune comte, vraisemblablement entre 1653 et 1655, s'ajoutant à la liste longue des amants de Ninon de Lanclos. Un fils étant né, Villarceaux et lui se seraient disputé sa paternité, l'auraient jouée aux dés, et, selon les uns, d'Estrées l'aurait emporté, selon les autres, Villarceaux. On ne sait ce qu'il y a de vrai dans cette anecdote, dont une autre version remplace Villarceaux par l'abbé d'Effiat. Ninon eut, en 1653, un fils, appelé Louis de Mornay, qui servira plus tard dans la marine, pécisément sous Jean d'Estrées, et que Villarceaux reconnaîtra en 1690. S'agit-il de celui-là ? En a-t-elle eu d'autres ? Rien ne s'oppose, en tout cas, à ce que le jeune maréchal de camp ait joui un moment d'une faveur refusée certes à beaucoup, mais dont beaucoup pouvaient se vanter.

Pendant la durée de la Fronde des Princes, il reste, comme son père, fidèle au roi et à Mazarin.

Condé, avec les Impériaux et les Espagnols, ayant mis le siège devant Arras, il est, le 25 avril 1654, un des premiers, comme plus ancien maréchal de camp, à forcer leurs lignes et commencer les opérations qui les obligent à battre en retraite.

Aussi, l'année suivante, en juin 1655, trois ans après son aîné, reçoit-il le précieux brevet de lieutenant général, qu'il sollicite d'ailleurs depuis 1652. Il commande comme tel, le 15 juillet 1656, une partie des troupes du Maréchal de La Ferté, à ce siège de Valenciennes si désastreux pour l'armée royale, et où son demi-frère, Louis, doit trouver la mort. Il y est blessé et fait prisonnier, avec le maréchal lui-même, mais après une belle résistance qui a permis à 1 200 de nos fantassins de gagner Condé. Il ne sera relâché que deux ans après, en 1658.

Aussitôt après la bataille, Mazarin, écrivant à Turenne, se soucie de le faire visiter ainsi que les autres prisonniers de marque. En 1659 il lui adresse encore, le 9 octobre, des souhaits de prompte guérison : est-ce toujours des blessures reçues qu'il s'agit ? Mais, cette même année, la paix des Pyrénées met provisoirement fin à son activité, d'ailleurs interrompue depuis Valenciennes.

Il met à profit une assez longue période de trêve pour contracter un mariage avantageux, et se découvrir une nouvelle vocation.

Libéré en 1658, il se marie en octobre avec la fille d'un riche financier : Morin dit le Juif, et, le 12, Loret annonce la nouvelle :

La fille de Monsieur Morin
Qui dans son coffre a maint florin,
Par ses appas et sa richesse,
Mardi dernier, devint comtesse,
Car cet aimable objet d'amour
Prit pour mari, le même jour,
Le brave sieur comte d'Estrée,
Qui merveilleusement agrée,
Etant assez jeune et bien fait
Pour rendre un cher cœur satisfait.

Nous pouvons alors nous représenter le marié tel que le montre un portrait gravé, d'artiste inconnu, conservé au cabinet des Estampes, vu de trois quarts, les bras et le buste pris sous la lourde armure que couvre par devant un rabat de dentelle, les traits accusés sous les boucles de la longue perruque : grands sourcils, grande bouche, forte moustache, menton anguleux sous la barbiche, l'allure maigre et virile.

Sur Marguerite Morin nous avons le témoignage inappréciable de Saint Simon. Il montre assez de quelle autorité et de quel prestige jouit, à la cour même du grand roi, la fille d'un usurier, décrié mais riche, quand d'ailleurs elle sait l'art de s'y comporter :

« C'était une grande et assez grosse femme, écrit le mémorialiste (7), de bonne mine quoique avec des yeux un peu en dedans, qui avait une physionomie haute, audacieuse et pleine d'esprit : aussi n'a-t-on guère vu de femme qui en eût tant, qui sût tant de choses, qui fût de plus excellente compagnie. Elle était brusque et pourtant avec politesse, et savait très bien rendre ce qu'elle devait et se le faire aussi. Elle avait passé sa vie à la cour et dans le meilleur du plus grand monde, jouant gros jeu nettement et avec jugement. On la craignait fort, et on ne laissait pas de la rechercher. Elle passait pour méchante : elle ne l'était que par dire franchement et très librement son avis de tout, souvent très plaisamment, toujours avec beaucoup d'esprit et de force, et de n'être pas d'humeur à rien souffrir. Dangereuse alors à se lâcher en peu de mots, d'une manière solide et cruelle, et à parler en face aux gens à les faire rentrer sous terre. D'ailleurs n'aimant ni les querelles ni à médire pour médire, mais à se faire considérer, et à compter, et elle l'était beaucoup, et vivant très bien dans sa famille. Elle était avare à l'excès, et en riait la première ; avec cela, brocanteuse, se connaissant aux choses et aux prix, avait le goût excellent et ne se refusait rien

quand il lui prenait fantaisie de donner un repas, rien de plus choisi, de plus exquis ni de plus magnifique. Elle était bonne amie, de très bon conseil, fidèle et sûre, et, sans être de ses amis, on ne se risquait jamais à parler devant elle. »

Cet admirable portrait, où tant de contrastes s'allient, a toute la complexite de la vie.

Par Marguerite Morin, Jean d'Estrées devient le beau-frère du marquis de Dangeau, le fameux courtisan, qu'attire à son tour la fortune du financier (8).

Il aura de sa femme cinq enfants : Victor-Marie né en 1660 ; Jean né en 1671, futur abbé et ambassadeur, Jean César, mort en bas âge, Marie-Anne Catherine, qui épousera en 1691 un des fils de ce Louvois qu'on dit si hostile à son père, enfin Elisabeth Rosalie, dite Mlle de Tourpes, née le 15 octobre 1672, qui mourra fille en 1750, et sera inhumée à l'église Saint Roch.

A peu près au moment où il se marie, le comte d'Estrées commence à rêver d'un nouveau destin : celui de marin. Il visite les ports de France, d'Angleterre, de Hollande, s'intéresse aux sciences, s'adonne à l'étude des mathématiques, ambitionne la charge de vice-amiral.

D'où lui viennent ces nouveaux désirs ? Sans doute en trouve-t-il la source dans sa famille ; et son cousin Beaufort, maintenant assagi et placé, depuis 1653, à la tête de flottes, a-t-il contribué à les susciter. Si l'on en croyait Saint-Simon, l'hostilité déclarée de Louvois l'aurait déterminé à « se jeter à Colbert ». Il est possible que cette hostilité ait été réelle, mais je remarque qu'il manifeste son dessein dès 1659, alors que Louvois n'a pas encore accès au pouvoir. Nous en avons la preuve dans une lettre que, de Saint-Jean de Luz, le 3 novembre, lui écrit Mazarin. Le ministre le dissuade de s'exposer, pour le venir trouver, à la fatigue d'un long voyage : il ne pourra s'occuper de la charge de vice-amiral que quand il sera près du roi : il s'emploiera alors volontiers en sa faveur. Belles promesses qui n'empêcheront pas le solliciteur d'attendre dix ans la réalisation de son vœu !

Entre temps, il figure, avec un éclat dont témoigne Loret, dans le fameux carrousel de 1662 qui, du 2 au 5 juin, attire aux Tuileries une foule haletante, à la fois par des défilés de quadrilles où, sous de riches déguisements, on reconnait les plus grands seigneurs et le roi lui-même, et par des luttes de force et d'adresse. Son père d'ailleurs y siège au rang des juges, avec les maréchaux du Plessis, de Villeroy et d'Aumont.

Quand, en 1667, la guerre recommence, il accompagne encore le roi pendant toute la campagne, mais, dès 1668, il obtient le

commandement d'une escadre avec le titre de lieutenant général des armées navales. Après une mission plus honorifique que militaire en Portugal, il fait une première apparition dans la mer des Antilles où en l'envoie défendre nos colonies contre les entreprises des Anglais. Il trouve à vrai dire la besogne faite, et les forces ennemies provisoirement dissipées par les soins du commandeur De Salles et du lieutenant général Lefèvre de la Barre. Saint-Simon affirme toutefois qu'il « répare le désordre que les Anglais avaient fait ».

L'année d'après, le 12 novembre 1669, le roi comble enfin sa longue attente en le nommant vice-amiral du Ponant. On s'étonne parfois d'une telle promotion, qui précède, plutôt qu'elle ne suit des services maritimes. Elle s'explique par la faveur et la parenté. La charge devenue disponible par la démission du commandeur de Neuchèze, le duc de Beaufort, comme grand amiral de France, revendique le droit d'y pourvoir. Le roi le lui accorde pour cette unique fois, et Beaufort désigne son cousin. Il est vrai que le grand amiral a été tué le 25 juin, et que la nomination est postérieure, mais elle a été vraisemblablement arrêtée avant, et l'influence de Colbert a pu contribuer à la faire maintenir, à condition pour le bénéficiaire de verser 50.000 livres aux héritiers du duc. Le ministe — et on a pu l'en blâmer tenait à voir à la tête de la marine, des gens de qualité. Estimait-il que la compétence dût leur échoir par surcroît ?

Le nouveau vice-amiral s'en va aussitôt guerroyer contre les corsaires d'Alger, de Tunis et de Salé. Parti trop tard, malgré les adjurations de Colbert, il ne fait guère qu'une promenade maritime aux Canaries. Il paraît que Duquesne, placé sous ses ordres et qui supporte mal une telle soumission, ne perd pas une occasion de rudoyer son inexpérience. Aussi se plaint-il de lui et de son caractère « épineux », et un fâcheux antagonisme s'annonce entre les deux hommes. Il n'en a pas moins, avant la mort de son père et à l'âge de quarante-cinq ans, obtenu, dans l'armée et déjà dans la marine, un rang très élevé, et le vieux maréchal peut concevoir de lui des espérances et de l'orgueil.

3. *César d'Estrées, évêque de Laon.*

Son troisième fils, César, doit lui inspirer des sentiments analogues.

Celui-ci est né à Paris le 5 février 1628, et sa naissance coûta la vie à sa mère. Il a pour parrain, en 1631, son grand-père Philippe de Béthune. De bonne heure, on le destine à l'église. Sur ses études universitaires et ecclésiastiques nous avons un

témoignage. L'abbé de Marolles, en effet, le présente comme un brillant élève (9). On sait par lui qu'il soutient avec gloire « sous le professeur Duleus », des thèses en grec et en latin, qu'il affronte un examen devant le chancelier de l'église de Paris, « qui a grand sujet d'admirer ses réponses », qu'il reçoit enfin, avec beaucoup de louanges, « les enseignes honorables du degré où il aspirait dans l'université ».

Marolles ajoute : « Il se rendit en peu de temps capable de répondre sur les bancs de théologie pour entrer en licence, où il fit tous ses actes avec un succès merveilleux, ayant eu pour témoin du premier son Altesse Royale, bien que les thèses ne lui fussent pas dédiées, mais à Son Eminence, M. le cardinal Mazarin ». Enfin il devient docteur en théologie de la maison de Sorbonne.

De bonne heure le jeune homme a été pourvu de l'abbaye de Longpont, échue à son père, nous l'avons vu dans je ne sais quelles circonstances, et dont celui-ci d'ailleurs ne lui abandonne pas tous les revenus. Le maréchal la considère comme un bien de famille, et, en 1644, voyant son fils César malade, et même en danger de mort, il obtient en hâte du duc d'Orléans que lui soit substitué, en cas de décès, son demi-frère Louis, alors âgé de neuf ans, mais qualifié, sans doute pour les besoins de la cause, de « clerc au diocèse de Paris » (10). Heureusement l'abbé se remet ; nous l'avons vu, encore en 1652, se relever d'une grave maladie, à l'occasion de laquelle Mazarin lui témoignait sa sollicitude.

Mais en même temps qu'à l'étude il marque des dispositions à l'intrigue. De Retz, qui ne l'aime pas, et voit en lui, dès l'enfance, « l'esprit du monde le plus visionnaire et le plus inquiet », reconnait qu'en 1650, c'est-à-dire à vingt-deux ans, il gouverne absolument le jeune duc de Candale « qui n'avait, dit-il, rien de grand que les canons », mais dont Mazarin ne souhaitait pas moins l'alliance, « avec une passion effrenée ». En février 1652, son père, qui a sans doute apprécié son habileté, le députe à Le Tellier « pour lui parler, dit-il, de quelques intérêts qui me regardent » (11). Le 6 janvier 1653, au sujet de Manicamp, avec qui il est en dispute, le cardinal écrit que, sur l'esprit de ce gouverneur, « M. le maréchal d'Estrées et M. de Senneterre ont beaucoup de pouvoir, et peut-être M. l'abbé d'Estrées encore plus que l'un et l'autre ». C'est reconnaître assez, chez le jeune prêtre, une précoce aptitude à la domination des âmes.

Le pouvoir sur Manicamp, mal employé au gré du ministre, rend plus difficile — nous l'avons vu — l'accession du brillant

abbé à l'épiscopat. Il n'est pas douteux qu'après s'être attaché d'abord à Mazarin, il penche, avec son frère aîné, vers le parti des princes, et le vieux maréchal a besoin de tout son crédit pour lui obtenir enfin, en septembre 1655, le siège épiscopal de Laon : il est alors âgé de vingt-sept ans.

Cet évêché fait de lui, tout de suite, un des premiers personnages de l'église de France. Il lui confère, de droit, la duché-pairie : aussi, dans le cours de décembre 1655, est-il reçu solennellement duc et pair au Parlement. Il est même le second pair ecclésiastique du royaume, venant, par rang de préséance, immédiatement après l'archevêque de Reims. En cas de sacre royal, il doit être député, avec l'évêque de Beauvais, pour aller quérir le nouveau monarque au palais archi-épiscopal de Reims et porter la sainte ampoule.

Les revenus temporels ne sont pas à la mesure de son importance. Ils comprennent alors uniquement la duché-pairie de Laonnois, et le comté d'Anizy. Nous verrons qu'il travaillera à y faire adjoindre la mense abbatiale de Saint-Martin de Laon. Remarquons encore que, dès 1656, il succède à son frère Louis, tué à Valenciennes, comme abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, abbaye située entre Laon et Chauny, et d'ailleurs fort obérée jusqu'en 1670, date où la congrégation de Saint-Maur, introduite par lui, y rétablira l'ordre et l'économie.

C'est assez dire, surtout à cette époque de trouble, que d'autres prélats, plus écartés des frontières, se trouvent temporellement plus avantagés. Aussi, dès le 4 mars 1654, avant même d'être sacré, écrivant à Rome au cardinal Guigi, sollicite-t-il l'entière gratuité de ses bulles. « Le revenu du diocèse, écrit-il, est si notablement ruiné depuis la déclaration de la guerre qu'à peine me peut-il fournir de quoi satisfaire aux charges et aux réparations nécessaires (12). » Il obtient du moins — si j'en crois Loret — une réduction des deux tiers.

Devenu évêque, il garde près de lui, sans doute en qualité de secrétaire ou conseiller, un certain M. de Launoy, docteur en théologie, que l'abbé de Marolles porte aux nues, et dont il écrit : « C'est un trésor qui ne se peut assez chérir, et, quand le vertueux et sage ecclésiastique, M. Salei, qui a pris tant de soin de ses premières études, ne lui aurait rendu d'autres services que de lui avoir donné une si bonne connaissance, il lui serait assez obligé d'un si grand bien ».

Le jeune prélat marque — à Paris surtout — un goût prononcé pour les belles lettres, la vie mondaine, la galanterie. Il n'en apparaît pas moins comme un négociateur habile, et, à Laon, comme un prestigieux évêque, s'acquittant de sa fonction

avec courage, dévouement et charité, et ce double aspect quelque peu contrasté, mérite de retenir l'attention.

Tous les témoignages le présentent comme un ami des lettres et des lettrés, voire même des pédants.

Il vit familièrement, dans sa jeunesse, avec Ménage, Chapelain, Valincourt. Régnier-Desmarais lui dédie sa traduction du « *De Divinatione* » de Cicéron. Chapelain le place sur la liste qu'il dresse, par ordre de Colbert, des écrivains contemporains les plus notoires, avec cette mention : « Il n'a rien imprimé que l'on sache, mais on a vu de lui plusieurs lettres latines et françaises de la dernière beauté, et qui font bien voir qu'il n'est pas seulement docteur en théologie mais encore au Parnasse, entre les premiers » (13).

Il fréquente les ruelles galantes. A tort ou à raison, on lui attribue le quatrain sur la violette qui figure dans *la Guirlande de Julie :*

Simple dans ma couleur, modeste en mon séjour,
libre d'ambition je me cache dans l'herbe,
Mais, si sur votre sein je puis me voir un jour,
La plus humble des fleurs sera la plus superbe.

Il est au mieux avec cette marquise de Sablé dont le salon reçoit tant d'hommes distingués comme Pascal, Fermat, l'abbé Esprit, le chevalier de Méré, et sert de berceau aux *Maximes* de La Rochefoucauld. « Je l'aime, écrit-elle de lui à l'abbé de la Victoire, de ce qu'il vous aime et je l'aime aussi parce que je l'estime infiniment. Il ne fait que croître et embellir en raison, en esprit, en prudence. Sérieusement c'est un aimable et excellent homme. » (14)

La Bibliothèque Nationale conserve plusieurs lettres de lui adressées à cette agréable femme (15). Elles attestent la durée de leurs relations prolongées jusqu'à la mort de la dame, décédée en 1678, à 80 ans. Il lui écrit de Rome, il lui écrit de Paris avec une inlassable complaisance. A Rome, il reçoit d'elle des mémoires, sans doute pleins de recommandations pour de multiples intérêts, et il y répond de son mieux. « Je m'oublierais plutôt moi-même, lisons-nous dans une lettre du 4 avril 1672, que d'oublier les bontés dont vous m'avez honoré, et je vous assure, Madame, que l'impression n'en est pas moins vive en moi que lorsque j'étais à Paris, et que celle d'un mérite comme le vôtre est à l'épreuve des absences et du temps. »

Plusieurs années après, en 1677, il lui adresse ce billet où, comme beaucoup d'autres contemporains tels que Balzac et Chapelain, il loue le talent d'épistolière de sa correspondante :

« Je reçus, Madame, hier au soir, votre billet en revenant de Versailles et je n'y ai pas encore répondu parce que je voulais moi-même avoir l'honneur de vous voir et de vous dire que si le tableau dont vous parlez si obligeamment était d'une aussi bonne main que ce billet que j'ai reçu il passerait tous les originaux de Rafaël (sic) et mériterait le cas que vous en faites. »

Ses relations et sa réputation ouvrent facilement à l'évêque de Laon les portes de l'académie française. Il y est reçu à l'âge de 28 ans, le 31 mars 1656, à la place de Pierre du Ryer, et il y jouera jusqu'à sa mort un rôle important.

Nous avons son compliment qui est court, à la manière d'alors (16) Bien que depuis longtemps choisi, il a tardé à se présenter. La disgrâce qu'il avait encourue l'en empêchait : entendons, je pense, le refus où s'obstina plusieurs mois Mazarin de le nommer évêque : « L'état où j'étais, dit-il, ne me permit point de venir dans un lieu si public et si considérable, et pour l'intérêt de votre corps aussi bien que pour celui de mes affaires, je devais attendre la justice que je reçus quelque temps après. » Sa reconnaissance n'en est pas moins profonde : « Vous m'avez pris dans la disgrâce et vous n'avez point redouté ce qui donnait de la crainte à tout le monde. On dirait même que vous voulûtes alors opposer cette consolation et ce remède aux maux que la fortune me faisait. »

Racan qui lui donne la réplique, parlant au nom de sa compagnie, lui prodigue l'éloge : « Lors même que vous étiez encore une personne étrangère, déclare-t-il, elle se réjouissait, pour l'intérêt du public et pour la gloire de notre siècle, de voir également en vous la naissance, la fortune, les inclinations nobles et vertueuses, les lumières et le savoir. »

Il l'engage — en était-il besoin ? — à se mettre de plain-pied avec ses nouveaux collègues. « Fermez les yeux, en notre faveur, à ce que vous avez de grand et de relevé ! Oubliez avec nous qui vous êtes : il suffit que nous ne l'oublierons jamais. »

A Soissons le nouvel élu de l'académie de Paris assiste à quelques séances de la naissante académie provinciale, et accepte d'avance d'en être le protecteur quand elle aura obtenu ses lettres patentes, ce qui arriva, grâce à Pellisson mais aussi un peu grâce à lui, en juin 1674. « Et d'autant, y peut-on lire, que pour la conduite et la gloire même de cette académie, il est besoin qu'elle ait pour protecteur une personne relevée en dignité et en mérite, nous avons nommé et nommons, par lesdites présentes, pour protecteur de ladite académie de Soissons, notre cousin le cardinal d'Estrées duc et pair de France, un des quarante de l'Académie Française. » (17)

Le prélat fréquente aussi les philosophes et s'intéresse à leurs travaux. Il passe pour avoir réconcilié Descartes et Gassendi, séparés par quelque dissentiment d'ordre intellectuel.

Amateur de livres, il mérite enfin de figurer parmi les bibliophiles du pays laonnois. Le vicomte d'Hennezel qui leur a consacré un important ouvrage, a pu y reproduire d'admirables reliures, de parchemin rehaussé d'or ou de maroquin rouge, lui ayant appartenu. (18)

Sa réputation de galanterie est encore mieux établie que celle de lettré. « C'était l'homme du monde, dira Saint-Simon, le mieux et plus noblement fait de corps et d'âme, d'esprit et de visage, qu'on voyait avoir été beau en sa jeunesse. » Il n'avait pas été sans mettre à profit de si grands avantages.

Son goût pour les femmes se marque déjà à l'égard de celles de sa famille.

On le dit amoureux d'une de ses cousines, Mlle de Nemours, amoureux d'une autre, Suzanne Garnier, comtesse de Brancas, dont il aurait une fille, Marie, à moins qu'on ne la doive attribuer à un laquais nommé La Brie. Mais, ajoute le chroniqueur de *la France Galante* qui nous renseigne à ce sujet : (19)

Mais, sans choquer la révérence,
On croit avec plus d'apparence
Qu'elle vint de ce grand prélat,
Qui fit cela sans nul éclat.

Le même témoignage le présente encore comme épris de la femme de son neveu : Madeleine de Lionne.

C'est lui-même, concluant un mariage quelque peu réprouvé des siens, qui a uni, le 10 février 1670, cette très jeune et, dit-on, chamante personne, à François Annibal III, alors dénommé M. de Nanteuil. Il escompte pour son ambition la protection du père, le fameux secrétaire d'état, et chacun s'en va répétant qu'il a sacrifié son neveu à la pourpre. Ce dernier toutefois n'est pas sans obtenir de grands avantages. Hughes de Lionne doit constituer à sa fille une dot de 400.000 livres dont 75.000 seulement entrent dans la communauté. Il doit payer l'intérêt du surplus, « avec obligation d'employer le principal, dans l'espace de deux ans, à l'acquisition d'une ou de plusieurs terres ». En outre les jeunes époux doivent être logés et nourris, avec trois femmes de chambre, à l'hôtel de Lionne. On comprend qu'un contrat pour lui si onéreux ait épuisé le ministre (20). En tout cas, ce n'est pas pour les d'Estrées une mauvaise affaire. Un épithalame, dû à la poétesse Hortense des Jardins, célèbre, sur le mode lyrique, les qualités et le bonheur des jeunes époux. (21)

Mais c'est une singulière famille que celle des de Lionne.

Le mari est homme de plaisir, gros, sanguin, jovial, et, au sortir des négociations les plus ardues ou des plus belles compagnies, s'enfonçant dans les cabarets, le jeu, et les liaisons crapuleuses. La femme, vive, petite, grassouillette, est moralisante et dévergondée, reprochant à un de ses amants, au fort du déduit, son peu de dévotion à la Vierge (22). Au premier l'épithète de cocu, à l'autre l'appellation de putain ou celle, plus originale, de « souricière », sont constamment appliqués. Leurs enfants profitent de leur mieux des leçons de débauche qu'ils leur donnent, et l'Hôtel de Lionne, situé « devers la porte Montmartre », si j'en crois Emile Magne (23), et pourvu de toute sorte de richesses et commodités, est un théâtre de scandales.

Le plus éclatant se produit un soir de l'année 1671, quand De Lionne, à une heure avancée de la nuit, revenant de chez sa maîtresse et guidé par l'évêque de Laon qui faisait le guet, surprend, dans son propre lit, le comte de Saux, fils du duc de Lesdiguières, galamment occupé à la fois avec sa fille et avec sa femme. « Quoiqu'il fut accoutumé à sa propre disgrâce, écrit Mme de Sévigné (24), il ne l'était pas à celle de son gendre. »

En cette extrémité, comme on eût dit alors, Madeleine, qui jusque là a répondu assez fièrement aux amoureuses avances du prélat, le prend à part et le supplie de la sauver. Il s'y emploie en effet en faisant valoir auprès du père la nécessité d'éviter l'esclandre. Le ministre porte sa rancune contre sa femme, qui est, par ordre du roi, enfermée dans un couvent d'Angers. Quant à la fille, son mari l'envoie, dit-on, dans ses terres, je suppose Nanteuil ou Cœuvres, où elle aurait favorisé l'évêque de la plus voluptueuse gratitude.

Quand celui-ci s'en ira à Rome chargé d'une importante mission, et avec l'espoir non dissimulé d'en revenir cardinal, des couplets malicieux courront sur son compte et celui de son neveu. On y pourra lire ces deux vers :

S'il en revient de noir vêtu,
Il n'aura rien fait qu'un cocu

C'est que la dame, explique aimablement le sieur Guillard, « était d'aussi belle humeur que sa maman ».

Elle ne devait pas le rester toujours. Par une conversion, assez fréquente de son temps, elle finira par donner dans la dévotion, et figure avec bien d'autres — comme Mme de Longueville et Mme de la Sablière — parmi les correspondantes repenties de De Rancé, le terrible abbé de La Trappe. (24)

J'aurai l'occasion de reparler de la galanterie de César d'Estrées. Mais si galant qu'il soit, il n'en apparaît pas moins

apte aux plus délicates négociations, et, d'autre part, sans trop résider dans son diocèse, il trouve moyen d'y apporter à la fois volonté, courage, générosité et charité.

Deux affaires l'occupent au début : celle dite de la paix de l'église, en pleine crise janséniste, et celle, à peine moins importante, du mariage de ses deux cousines, les demoiselles de Nemours, toutes deux petites-filles de César de Vendôme. Il y déploie de remarquables qualités.

Quatre évêques, ceux d'Alet, de Pâmiers, d'Angers et de Beauvais ont refusé de souscrire à la condamnation de la doctrine de Jansénius ordonnée par édit royal de 1664. Le roi ayant alors sollicité du pape un formulaire à faire signer aux ecclésiastiques, et un tribunal d'évêques pour juger les rebelles, l'évêque d'Alet, Pavillon, ne souscrit qu'avec des réserves qui annulent son adhésion, et dix-neuf évêques s'insurgent contre la procédure employée.

Les ministres se trouvent alors mal engagés, parce qu'ils offent au pape l'occasion d'intervenir en France ; le pape redoute un schisme ; le parti janséniste est désireux d'éviter ou de reculer une persécution déjà commencée ; tous cherchent à se tirer d'un mauvais pas. On choisit des médiateurs. Au nonce Bargellini, à Gondin, archevêque de Sens, et Vialart évêque de Châlons, le pape Clément IX, en 1668, juge à propos d'adjoindre l'évêque de Laon. Celui-ci, d'après Saint-Simon, s'est imposé à l'attention dans l'assemblée du clergé de 1660 ; peut-être a-t-il déjà partie liée avec de Lionne ; enfin le mariage de ses cousines l'a mis en vue.

En 1665, en effet, on l'a vu conclure l'union avec le duc de Savoie de cette demoiselle de Nemours dont il est, dit-on, et restera amoureux, et la conduire à son époux. En juillet 1666, il a célébré lui-même à La Rochelle le mariage par procuration de sa sœur cadette âgée de vingt ans avec Alphonse VI de Portugal, puis l'a accompagnée à Lisbonne, refusant d'ailleurs de se fixer dans ce pays où on lui offrait un bénéfice de 200.000 livres de rente. (26)

Peu de temps après — et sur ses conseils, dit Saint-Simon — la jeune reine déposait et faisait enfermer son mari « furieux et imbécile », pour épouser son frère Don Pedro de Bragance et l'élever à la royauté.

Ces brillantes alliances, cette révolution si résolument accomplie, étaient un triomphe pour la maison de Vendôme, la politique française, et plus particulièrement l'évêque, qui en avait été l'artisan.

Celui-ci, dans la querelle janséniste, ajoute son habileté à celle de ses partenaires.

Ne pouvant obtenir de Pavillon une adhésion pure et simple, ni de Clément IX qu'il renonce à l'exiger, les médiateurs s'entendent pour les tromper à moitié tous les deux. Ils rédigent un projet de lettre au pape à peu près inintelligible, que les récalcitrants — et Pavillon lui-même — finissent par signer, mais sans souscrire au formulaire ou en y souscrivant avec d'expresses réserves. Le pape feint de croire à une absolue soumission : on calme ses inquiétudes tardives par des assurances embrouillées dont il remercie, et l'on célèbre à l'envi *la paix de l'église* qui permet aux ministres de sortir d'une affaire « mal enfournée », comme l'écrivait Le Tellier, au pape d'apaiser momentanément de dangereuses discussions, aux jansénistes de sauver les apparences, si bien que chacun, moitié trompé, moitié se trompant soi-même, s'estime satisfait.

Naturellement des actions de grâces montent vers les ingénieux metteurs en scène de cette comédie. Nouvelle et décisive occasion pour César d'Estrées d'aspirer au cardinalat ! Dès février 1670, par le mariage de son neveu, il s'est assuré le concours d'Hughes de Lionne : proposé par le Portugal, patronné par la France, l'opinion de ses contemporains, d'accord avec ses espérances, le revêt déjà de la pourpre.

Toute son activité diplomatique ne l'empêche pas de se montrer dans son diocèse magnifique, charitable et énergique.

En juillet 1657, il reçoit fastueusement Anne d'Autriche et Monsieur, le jeune frère du roi, qui se rendent à Sedan, où ils retrouveront Louis XIV. Il les traite fort noblement, si j'en crois Loret (27), et sans préparation, dans son palais épiscopal :

Les mets de toutes les manières,
La multitude des lumières,
Les meubles beaux et précieux,
Les breuvages délicieux,
Avec des fraîcheurs sans pareilles
Des linges ouvrés à merveilles,
Firent que chacun le loua...

Ce palais épiscopal, attenant à la cathédrale, défendu par un mur percé de deux portes, et flanqué de tourelles, a presque entièrement disparu. Il n'en reste à peu près que le vieux cloître du 13e siècle qui sert aujourd'hui de palais de justice. Or César passait pour l'avoir embelli.

Il a l'idée de ranimer le domaine d'Anizy-Pinon, traditionnelle propriété des évêques de Laon, mais qui leur a été longtemps ravi et n'est revenu dans leur dépendance — et en quel lamen-

table état qu'au cours de l'année 1645. Décidé à restaurer le château délabré, il ne peut que reprendre la façade sur le parc, et doit s'arrêter faute d'argent.

Il s'applique à connaître son diocèse dans ses moindres détails, ses moindres ressources. M. de Sars ne nous laisse pas ignorer que l'abbaye royale de Notre-Dame de Cuissy se vante de la préférence qu'il accorde, sur tous les vins de la contrée, à ceux fabriqués par ses moines. (28)

Mais c'est la charité qui l'occupe le plus.

En 1658, il établit, à La Neuville-sous-Laon, dans les bâtiments de la léproserie, les religieuses de Montreuil-en-Thiérache, alors sans abri du fait des guerres ; le 22 décembre 1664, avec la duchesse de Guise, Marie de Lorraine, il fonde, à Liesse, un Hôtel Dieu, que la duchesse dote d'une rente annuelle de 600 livres, et pour la construction duquel il en dépense, lui, 3.900 ; mais c'est dans sa ville épiscopale que s'exerce surtout sa générosité.

Dès 1656, si j'en crois M. de Sars, 1660 selon Melleville, il crée à Laon un séminaire, qu'il installe d'abord provisoirement dans la maison de refuge du Sauvoir. Ensuite, achetant des terrains autour de ses jardins, il y place sa nouvelle institution, confirmée en 1661 par lettres patentes. La construction des bâtiments demande des années puisque nous le voyons encore, le 19 mai 1670, se faire autoriser, par arrêt du conseil, à abattre 200 chênes dans les bois de Versigny pour servir à édifier cette maison, dont il confie la direction aux prêtres de Saint-Nicolas du Chardonnet, puis, à partir de 1664, aux Pères de l'Oratoire.

Dès 1663, il conçoit l'idée de bâtir un hôpital pour y renfermer tous les pauvres. Il y consacre 18.000 livres de sa bourse, trouve des donateurs, obtient la protection du roi, et constitue ainsi l'Hôpital de Saint Louis et de Sainte Anne, confirmé par lettres patentes de 1669, et qui abrite tout de suite 50 pauvres, qu'on occupe à des ouvrages de draperie puis de bonneterie. Jusqu'à 1940, on pouvait, au parloir de cet établissement, contempler le portrait de son fondateur : il a été détruit par la guerre, avec le bâtiment lui-même, mais on en conserve heureusement une copie à l'évêché de Soissons.

Au cours de l'année 1668, la peste ayant cruellement sévi à Laon, comme d'ailleurs à Soissons, le prélat s'y transporte. Il visite les pestiférés, engage son argenterie pour les soulager, relève les courages, et, quand le mal semble conjuré, conduit à Liesse, le 10 février 1669, une grande procession pour déposer dans l'église un ex-veto, y prêcher, et offrir, pour la chapelle,

une Vierge de grand prix. Des visites pastorales le rendent sympathique aux populations. Une tradition le montre entrant dans une chaumière pour y ranimer un malheureux domestique, couché sur la paille et mourant de faim.

Charitable, il est encore appliqué à tous ses devoirs d'ordre ecclésiastique, consacrant, lorsqu'il se trouve dans son diocèse, trois heures par jour à la récitation de son office. Il se montre enfin soucieux de ses droits, de sa dignité, et aussi capable d'énergie que d'habileté.

L'énergie, il la déploie — et plus peut-être que nous ne voudrions — contre les protestants, alors nombreux dans le diocèse. Il obtient un édit royal du 22 septembre 1664, portant défense d'exercer la religion protestante à Landouzy, Gercy, Leme, Laval et Fontaine-lès-Vervins, et ordre de démolir le temple de Gercy dont le seigneur ne pourra désormais professer le calvinisme que dans son château, et, dans aucun cas, devant plus de trente personnes. Quant au ministre de Laon, ne le pouvant encore expluser, il lui fait interdire de chanter les psaumes dans la ville. Nous verrons qu'à l'exemple de beaucoup de prélats de son temps, il marquera aux protestants une rigueur qui lui vaudra les suffrages de la cour et la sévérité de l'histoire.

Mais c'est avec les ordres monastiques, si nombreux et puissants dans la région, qu'il a le plus affaire.

Une lutte acharnée le met aux prises avec les religieux de l'abbaye de Saint-Martin de Laon de l'ordre de Prémontré, opposés de toute éternité à l'évêque comme au chapitre. Et cette hostilité donne lieu à des incidents peu édifiants.

Le 15 juillet 1659, l'évêque est venu assister à l'office dans l'église du monastère. Au moment où il va ouvrir la bouche pour donner à son peuple sa bénédiction, un religieux, nommé Jean-Baptiste Hacte, se met à jouer de l'orgue et l'empêche d'achever. Le général des Prémontrés, saisi de l'affaire, ne donnant pas de réponse, l'official décrète de prise de corps le moine irrévérencieux, qui est en effet appréhendé et condamné, pour un jour, au pain et à l'eau, tandis que le général de l'ordre en appelle au Parlement.

Entre temps, le 19 octobre, l'évêque fait afficher qu'il conférera les ordres mineurs dans l'église de Saint-Martin, mais, quand il s'y rend le 25, suivi des curés et du peuple, les religieux, arguant de leurs privilèges, lui ferment la porte au nez. De nouveau, l'official informe, et décrète contre le prieur, mais Mazarin, abbé commendataire, et donc protecteur, de Saint-Martin de Laon, porte l'affaire devant le conseil.

Enfin, troisième épisode : l'évêque ayant ordonné aux religieux d'assister à une procession, ils n'y paraissent point, et de nouveau l'official procède contre eux, et de nouveau ils en appellent et au parlement et au conseil.

Ce qu'est alors l'attitude de César d'Estrées, le factum rédigé contre lui au nom des religieux nous l'apprend (29). On y lit ceci : « La cause mise au rôle du vivant de M. le Cardinal, M. l'évêque de Laon n'a jamais voulu paraître : il en a empêché la plaidoirie par les propositions d'accommodement et les conférences. Mais, après sa mort, il a obligé les religieux à se défendre : il a engagé le corps du clergé dans sa querelle ».

Tandis que le procès s'éternise, le célèbre Du Launoy que l'évêque a fait chanoine de sa cathédrale, conteste, dans une brochure, les privilèges des religieux. Un de ceux-ci répond par un pamphlet injurieux pour d'Estrées et l'épiscopat. Le lieutenant civil de Paris condamne l'écrit à être brûlé par la main du bourreau, et son auteur doit prendre la fuite.

Enfin, en 1663, le conseil rend sa sentence. Elle est favorable à l'évêque, soumet à sa juridiction les religieux de Saint-Martin de Laon, et les condamne aux dépens — acheminement vers la décision royale de 1701 par laquelle, en dépit de l'ordre de Prémontré, Louis XIV réunira les revenus de la mense abbatiale de Saint-Martin à ceux de l'évêché.

En cette occasion, ni la fermeté du prélat, ni son adresse ne se trouvent en défaut. Il se fait d'ailleurs conseiller par des théologiens de profession. C'est ainsi que lui est adressée en 1659 comme à son collègue de Soissons, Mgr de Bourlon, aux prises avec les mêmes difficultés, une consultation latine sur les droits des évêques dans les églises de leurs diocèses. Elle est due vraisemblablement à Jean Frouteau, chancelier de l'Université de Paris, avec qui il semble avoir gardé d'étroites relations.

Ainsi, quand, le 5 mai 1670, le vieux maréchal vient à succomber dans son hôtel de la Rue Berlette, ses trois fils ont déjà vécu une bonne partie de leur existence. L'aîné, à qui échoit la duché-pairie, est en passe d'obtenir les plus hauts emplois ; Jean, déjà vice-amiral du Ponant, peut rêver de grandes entreprises maritimes ; César enfin, prestigieux évêque, que l'opinion considère comme un pacificateur de l'église, arrive au seuil même du cardinalat. Sans doute leurs espoirs et leurs ambitions occupent-ils leurs plus secrètes pensées quand ils suivent le cortège funèbre de leur père, et assistent à ses funérailles en l'église de Saint-Jean en Grève, sa paroisse, avant que le corps soit translaté à Soissons, et inhumé dans la chapelle des Feuillants (30). Les

trois frères sont et demeureront, si l'on en croit Saint-Simon, étroitement unis. Par eux-mêmes, leurs parentés, leurs alliances, ils étendent au loin leur pouvoir. C'est à trois qu'ils briguent les honneurs, à trois qu'ils se présentent à l'histoire.

---

(1) Bibliothèque Nationale : manuscrits : n° 18.600 - *Avis des maréchaux de France* - 16 mai 1645.

(2) Sur sa carrière militaire voir : Pinard : *Chronologie militaire* - 1760 - Tome 4, page 118.

(3) Mme de Motteville : *Mémoires* - Edition Charpentier - Tome 1, page 311.

(4) Cette charge, d'après Pinard, lui est attribuée par provisions du 23 août 1646. Le brevet de don qui figure à la Bibliothèque Nationale dans le manuscrit 4175 est seulement du 10 février 1647.

(5) Dubuisson-Aubenay - *Journal des Guerres Civiles* - Paris - Champion - 1885 - Tome II, page 141.

(6) Il ressort d'une lettre du comte de Saint Pol à la marquise d'Uxelles que, dans l'entourage de celle-ci, on l'appelait : « le petit comte » (*Revue Rétrospective* - 2me série - Tome II - Paris 1835).

(7) Saint-Simon : *Mémoires* - Edition Boislisle - Tome 24, page 268.

(8) Un portrait présumé de la marquise Dangeau, née Morin, a figuré dans la collection Fischhof, vendue à Paris le 14 juin 1913. Il est de Largillière. La marquise est représentée aux environs de la trentaine, jusqu'à mi-corps. Visage joli et frais sous des cheveux poudrés. Expression câline des yeux noirs.

César d'Estrées, évêque de Laon, en 1658,
âgé de trente ans,
Portrait anonyme - Musée de Versailles.

(9) *Mémoires de Michel de Marolles* - Amsterdam - 1755 - Tome I, page 297.

(10) Le brevet est du 20 Novembre 1644 (Archives Historiques de la Guerre - Volume 88, page 253). Le duc y déclare agir « en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par son apanage ».

(11) Documents publiés par Félix Brun - *Bulletins de la Société Archéologique de Soissons,* 3me série, Tome 5, page 195.

(12) Archives de M. de Bertier.

(13) Cité par d'Alembert : *Histoire des membres de l'Académie Française morts depuis 1700 jusqu'à 1771.* Paris, 1785. Tome III, page 317 et suivantes.

(14) Lettre datée : octobre 1667, citée par Lanson : *Choix de lettres du 17me siècle.* Paris, Hachette 1913, page 254.

(15) Bibliothèque Nationale : manuscrit : 17048.

(16) Recueil des *Harangues prononcées par M.M. de l'Académie Française.* Amsterdam, 1709 - Tome I, page 73.

(17) De Buttet : Notice sur l'académie de Soissons dans les *Bulletins de la Soc. Archéologique de Soissons,* 3me série, tome 20.

(18) Vicomte d'Hennezel d'Ormois : *Les Bibliophiles du pays Laonnois,* 1re partie - Paris, 1914, in-4°.

(19) *La France Galante* : édition d'Auguste Poitevin, Paris, 1857 : *Les amours de Mme de Brancas.*

(20) Valfrey : *La diplomatie française au 17me siècle : Hughes de Lionne* - Paris, 1877, page LXXXVII.

(21) Hortense des Jardins : *Fables ou Histoires Allégoriques* - 1670, page 97.

(22) Mme de Sévigné : *Lettres* - Edition Monmerqué - Tome IV, page 380 - Lettre du 17 Juillet 1676.

(23) Emile Magne : *Madame de Villedieu* - Paris - Mercure de France - 1907, page 270.

(24) Mme de Sévigné : *Lettres* - Edition Monmerqué - Tome II, page 164. Lettre du 19 août 1671.

(25) Gaxotte : *La France de Louis XIV* - 1 volume, Hachette, 1926, page 218.

(26) *Les continuateurs de Loret* - Lettres en vers recueillies par le baron James de Rothschild, Paris - Morgand, 1882.

(27) Loret : *La Muse Historique,* édition Livet, Tome II, page 363.

(28) Maxime de Sars : *Le Laonnois féodal* - Tome V, page 596. Je dois beaucoup à cet intéressant ouvrage pour tout ce qui touche César évêque.

(29) *Factum pour les religieux prieur et convent de l'abbaye de St Martin de Laon etc..* 19 pages in-4° — *Inventaire de production que mettent et baillent, par devant vous, Nosseigneurs du grand conseil, les religieux etc... de l'abbaye de St Martin de Laon etc..* 64 pages in 4° — *Epistola ad illustrissimos præsules Suessionensem et Laudunensem etc... Parisiis - 1659* - une plaquette de 15 pages in 4°. (Archives de M. de Bertier).

(30) Il y fut amené le 15 mai 1670 : son acte de décès figure dans les registres de l'état civil de la commune de Cœuvres.

CHAPITRE XIII

LES FILS D'ANNIBAL APRÈS LA MORT DE LEUR PÈRE, DE 1670 A 1690.

1. *La Succession de François-Annibal I^er^.*

La succession du vieux maréchal oppose ses fils, particulièrement l'aîné, et sa veuve Gabrielle de Longueval. Elle les engage dans ces interminables débats judiciaires si fréquents sous l'ancien régime (1).

La dame tient de sa famille une incomparable audace, et un absolu manque de scrupules. Mariée le 25 juillet 1663, et ayant fini par obtenir la somme de 60.000 livres que les articles de mariage, excluant toute communauté de biens, ne lui promettaient, pour tout héritage, qu'après la mort de son mari, elle fait disparaître ces articles sans se douter qu'Annibal en a confié un second exemplaire à un maître des requêtes, M. de Marle.

Elle essaie de corrompre des notaires pour leur faire établir en sa faveur un faux contrat de mariage, lui permettant, malgré la volonté formelle de son mari, de partager ses biens, et obtenir sur ses immeubles, ce qu'on appelle alors « le douaire coutumier ».

N'y réussissant pas par la persuasion, elle essaie, avec le concours de son frère, Bernard de Manicamp, et d'un cousin, M. de Rupière, d'user de la force. En plein jour et en plein Paris, elle fait enlever, le 11 mai 1669, le notaire Louis Michel, le fait enfermer au Fort l,Evêque en vertu d'un ordre supposé du maréchal, gouverneur de l'Ile de France, puis transférer chez son cousin M. de Rupière. Tour à tour on le menace de mort, et on lui promet 600 pistoles, pour l'établissement d'un faux contrat. Finalement relâché, par crainte du scandale que provoque sa disparition, il va protester devant la police contre la violence subie, et proclamer la nullité des écritures extorquées.

Un an après, le vieux maréchal étant décédé, sa veuve n'a rien de plus pressé que de déménager son hôtel. Le 21 juin 1670,

les domestiques : concierges, servante, tapissier, femme de chambre, valet, Suisse, attesteront qu'elle a fait emporter meubles, tapisseries, vaisselle d'argent, bijoux, si bien que du mobilier mentionné en 1662 dans un inventaire dressé après la mort de Anne Habert de Montmort, et dont la valeur s'élevait approximativement à 400.000 livres, à peine reste--t-il la huitième partie.

En même temps, Gabrielle adresse à la chambre des requêtes du palais une demande pour venir au partage des biens de la communauté et obtenir son douaire. Peu s'en faut qu'elle ne réussisse. Le nouveau duc a bien eu communication des articles de mariage, mais il n'en possède qu'une copie sans valeur légale, et M. de Marle a oublié qu'un exemplaire lui a été confié. Aussi la chambre des requêtes, le 31 décembre 1671, fait-elle droit aux requêtes de la veuve, sous réserve d'un examen des biens et des dettes auquel elle commet des arbitres. Ceux-ci, après trois années, concluent qu'il y a plus de dettes que de biens, et Gabrielle se dispose à plaider de nouveau, quand un événement inattendu vient détruire ses espérances. M. de Marle, passant une revue de ses papiers à la mort de sa femme, découvre le contrat de mariage et le dépose, le 5 août 1676, chez un notaire, apportant ainsi la preuve que la dame a été plus que payée, et n'a rien à prétendre sur la succession.

Pendant les premières années qui suivent la mort de son vieil époux, Gabrielle, sa sœur Françoise, chanoinesse de Remiremont, son frère Bernard de Manicamp, surtout connu par ses mœurs scandaleuses exercent une sorte de royauté mondaine, dont Mme de Coulanges porte témoignage (2) : « Le rendez-vous du beau monde, écrit-elle à Mme de Sévigné le 26 décembre 1672, est, les soirs, chez la maréchale d'Estrées ; Manicamp et ses deux sœurs sont assurément bonne compagnie ; Mme de Senneterre s'y trouve quelquefois ». Cette dernière, qui était également une Longueval, était la veuve du vieil et inséparable ami du maréchal d'Estrée, décédé lui aussi depuis le 25 octobre 1671. De Gabrielle elle-même Saint-Simon dit qu'elle était femme « de beaucoup d'esprit et de monde » (3). Nous avons vu que ces qualités n'étaient pas sans contrepartie.

Mais, assez vite, après quelques années d'euphorie, la veuve de François-Annibal I[er] voit diminuer ses ressources. Evincée — du moins tout permet de le croire — d'une succession à laquelle elle n'a aucun droit, celle même de son père, Achille de Manicamp, mort en 1677, lui est sérieusement contestée. Sa cousine de Rouville, épouse du fameux comte de Bussy-Rabutin et terrible plaideuse, introduit en effet au Parlement, contre elle et sa famille, une demande en partage des biens de leur ancêtre Phi-

lippe de Longueval et de sa femme Elisabeth de Thou. Dès 1680, Bussy exulte : « Tout le monde, écrit-il le 3 juillet à Mme de Sévigné, commence à connaître que la maison de Manicamp est ruinée par le partage de Mme de Bussy et par les créanciers ». Effectivement, le 30 mai 1686, un arrêt décidera en faveur de sa femme toutes les questions en litige. Le partage ne sera tout à fait consommé que plus tard par arrêt du 31 janvier 1689, après la mort de Gabrielle, mais celle-ci, qui n'a jamais été fort riche, malgré le pillage de l'hôtel d'Estrées, le devient chaque jour de moins en moins. Dans ses dernières années, Louis XIV, sans doute en souvenir de son mari, lui donne de temps à autre « de quoi vivre », comme nous l'apprennent Dangeau et Saint-Simon.

L'oubli peu à peu se fait sur elle. A peine encore remarque-t-on parfois sa présence à Vichy où elle va prendre les eaux, et tel accident un peu graveleux que je laisse à la plume de Saint-Simon le soin de raconter (4) : « Cette duchesse, écrit-il, est fameuse par l'étrange et ridicule aventure qui lui arriva du tonnerre, qui tomba fort près d'elle, lui passa entre les jambes, et qui, sans la blesser, lui servit si bien de barbier que, si l'on s'en servait en ces endroits-là, elle n'en aurait jamais eu besoin depuis ». Des détails de ce genre étaient de nature à secouer d'un immense éclat de rire la cour, très peu pudibonde, du grand roi.

Mais la succession de François-Annibal a des créanciers plus légitimes que l'effrontée maréchale. Sur la liste des plus notoires, on peut relever, outre les Feuillants de Soissons, des conseillers ordinaires du roi, des maîtres des requêtes, de receveurs des finances. Le nouveau, duc, nommé dès 1670, ambassadeur à Rome, conclut avec eux, le 5 janvier 1672, un traité destiné à lui laisser, pendant la durée de sa mission, toute tranquillité (5). Il s'engage à leur payer, sur leurs arrérages et intérêts échus, le prix d'une année, et à ne faire aucune vente sans leur consentement, moyennant quoi ils doivent surseoir à toute poursuite jusqu'à son retour, lui céder, ainsi qu'à son frère César, la disposition de l'hôtel d'Estrées, pour un loyer annuel de 3.000 livres, et, d'ores et déjà, renoncer, en faveur de ses enfants mineurs, à toute prétention sur le comté de Nanteuil et ses revenus.

On s'étonne de ne voir figurer dans l'énumération des biens que la terre de Nanteuil, celles qui constituent le duché de Cœuvres, les moulins de Gonesse, l'hôtel d'Estrées, et 3.000 livres de rente sur l'hôtel de ville de Paris. Aucune mention n'est faite des terres de Picardie, de Normandie, du Boulonnais. Il est vraisemblable que François-Annibal s'en est déjà déssaisi au profit des fils qu'il a eus de Marie de Béthune. L'aîné François-

Annibal II semble avoir obtenu celles de Normandie et de Picardie, le cadet Jean celles du Boulonnais avec le titre de sénéchal de la province.

2. *Le Chapeau de Cardinal de César d'Estrées.*

Cependant César, que l'ambition dispute à l'amour enorgueilli de ses premiers succès diplomatiques, rêve de plus en plus du chapeau de cardinal. Il en conçoit des distractions qui amusent ses amis. Ainsi, l'abbé de la Victoire, arrivant dans une compagnie avec un grand retard dont on lui demande la raison : « Hélas ! s'écrie-t-il lugubrement, je viens d'accompagner le corps de ce pauvre M. de Laon — Comment, lui répond-on, M. de Laon ! Il est mort ! C'est donc subitement ? Voilà qui est épouvantable — Pas tout à fait cela, reprend l'abbé, toujours du même ton : c'est qu'il n'y a eu tout le jour que son corps avec moi ; son esprit était à Rome... qui ne s'est pas seulement aperçu que je fusse au monde ». (6)

Le prélat n'est d'ailleurs pas seul à désirer pour lui-même la pourpre. Le ministre Hughes de Lionne, dont il vient, le 10 février 1670, de marier la fille à son neveu, Louis XIV qui lui marquera toujours estime et sympathie, ont décidé d'arracher au pape son cardinalat. La politique française — et cela n'est guère raisonnable — n'a pas d'autre objet, dans nos relations avec le Saint-Siège, pendant trois années. A cet effet l'évêque entretient à Rome différents agents, comme l'abbé Atto Melani et un certain Foucher ; il se substitue souvent au ministre pour dépouiller la correspondance officielle qui vient de là-bas, et même pour y répondre. Son impatience lui suggère les idées parfois les plus insensées ou les plus odieuses. Nous voyons cependant qu'il doit assez longtemps marquer le pas.

Déjà au conclave de 1669, dont on peut lire la relation dans l'ouvrage de Charles Gérin sur *Louis XIV et le Saint Siège* (7), l'ambassadeur, le duc de Chaulnes, et les cardinaux français n'ont d'autre instruction que de faire élire un pape susceptible d'accorder à M. de Laon la dignité qu'il convoite. Avec cynisme, mais d'ailleurs inutilement Hughes de Lionne essaie d'obtenir du cardinal Rospigliosi, neveu du pape défunt, l'assurance mensongère que son oncle aurait promis le chapeau à d'Estrées. La faction française du conclave s'efforce de porter au pontificat Buonvisi considéré, on ne sait trop pourquoi, comme favorable ; finalement elle doit se rallier à Altieri qu'un destin plus fort fait triompher, le 29 avril 1670, sous le nom de Clément X.

Dès lors c'est le siège en règle de ce vieux pontife, d'ailleurs bien disposé, désireux, ainsi que son neveu le cardinal Altieri, de donner satisfaction à un roi puissant, mais attaché à la tradition qui veut que se soient produites le sacré collège assez de vacances avant de pourvoir les candidats dits « des couronnes ».

Tous les moyens sont bons à la politique française pour faire pression sur le nouveau pape.

Le duc de Chaulnes fait valoir auprès de lui les prétendues instances du régent de Portugal, don Pèdre, alors que ce dernier et son ambassadeur sont tout à fait hostiles à l'idée de favoriser un étranger. Après Chaulnes, l'abbé de Bourlemont, qui assure l'intérim, revient à la charge.

En des lettres que l'évêque lui-même écrit, sous le nom de Lionne, il a l'audace de rappeler à Rospigliosi des promesses qu'il aurait faites au conclave en vue d'assurer à Altieri les suffrages du parti français, et qui n'ont d'existence que dans son imagination.

Mais rien ne fait dévier le pape de la ligne qu'il s'est tracée. Le 22 décembre 1670, il nomme trois cardinaux, et ce sont trois Italiens ! En vain Louis XIV tempête contre le nonce qui n'en peut mais, et le cardinal Altieri, neveu et ministre de Clément X, qu'il accuse ridiculement de fomenter contre lui une ligue de princes italiens.

Alors Hughes de Lionne, vraisemblablement sur les instances de l'évêque, conçoit l'idée de députer ce dernier à Rome comme ambassadeur extraordinaire, avec la mission, non moins extraordinaire, d'y plaider pour son saint, et d'obtenir son propre cardinalat. Dès le 5 mai 1671, Louis XIV avertit le pape qu'il a nommé, comme ambassadeur auprès du Saint-Siège, le duc d'Estrées, mais que, ce dernier n'étant pas encore prêt à partir, son frère le précèdera. Le 6, César reçoit ses instructions qui consistent, écrit Charles Gérin, à « imposer la promotion d'un Français sous le nom du régent de Portugal qui n'y a pas droit et qui n'en veut pas, contrairement aux privilèges des autres couronnes, et sans attendre les vacances suffisantes pour leurs candidats ». Il doit obtenir une promotion extraordinaire de trois cardinaux dont deux français : d'Estrées et Bonsy, archevêque de Toulouse, envoyé comme ambassadeur en Pologne.

Cheminant pour gagner son poste à travers l'Italie du Nord, il en indispose les princes et particulièrement le duc de Parme, en exigeant des hommages inaccoutumés pour sa qualité de second duc et pair. A Rome il affiche les mêmes prétentions,

malgré les conseils de Bourlemont et de Hughes de Lionne lui-même, et au risque de soulever contre lui d'emblée l'opinion romaine déjà prévenue par le souvenir des violences de son père.

D'ailleurs il ne néglige aucun moyen de parvenir à ses fins. Il y fait même concourir la fameuse Marie Mancini, devenue l'opulente connétable Colonna, et jusqu'à son provisoire amant, le chevalier de Lorraine. En retour, cet ami trop intime du duc d'Orléans, alors exilé, et sur qui pèse le soupçon d'avoir machiné l'empoisonnement de la charmante Henriette d'Angleterre, obtiendra de lui qu'il écrive à Colbert, le 28 octobre 1671, la lettre éloquente qui lui vaudra sa rentrée en grâce et son rappel (8).

A l'envoyé de Louis XIV — en dépit de sa fatuité — le pape, le cardinal Altieri, le Sacré Collège font l'accueil le plus courtois, et opposent une imperturbable amabilité. Dès la mort du cardinal Barberini, Clément X lui promet la pourpre, et, le 24 août 1671, dans un consistoire réuni à cet effet, il crée deux cardinaux *in petto,* dont le premier est César d'Estrées. C'est faire preuve au moins de bonne volonté, mais ni l'évêque ni son gouvernement ne s'estiment satisfaits. Le premier entend qu'on le proclame tout de suite, ce qu'on ne peut refuser — si on l'en croit — « à un prince qui a sur pied plus de 200.000 hommes » ; il suggère les mesures les plus violentes, les plus odieuses, pour mortifier le pape et son neveu. Quant aux ministres, Louvois, puis Pomponne, qui, après la mort d'Hughes de Lionne, assument la charge des Affaires Etrangères, et à Louis XIV lui-même, ils se montrent de plus en plus exigeants, toute audience royale étant refusée au nonce et à l'internonce tant que le cardinalat de l'évêque de Laon ne serait pas proclamé.

Cependant, le 22 février 1672, le pape, en consistoire proclame cardinaux l'abbé de Fuble, candidat de l'empire, et l'archevêque de Toulouse, Bonsy. Grande est la déception de d'Estrées qui en conçoit contre Bonsy une soudaine animosité. En France, ses amis ne sont pas moins déçus. Les langues et les plumes vont leur train : « On tient, écrit à sa fille, le 1er mars, Mme de Sévigné, que M. de Laon s'est sacrifié pour le service du roi, et qu'afin de ne pas trahir les intérêts de la France, il n'a point ménagé le cardinal Altieri, qui lui a fait ce tour « (9).

Cependant le duc d'Estrées, nommé ambassadeur depuis 1670, s'est embarqué le 6 février 1672 à Marseille pour venir prendre possession de son poste. Il s'installe au Palais Farnèse où son frère l'a précédé. Il avait été reçu avec honneur à Civita Vecchia, puis accueillià Rome avec sympathie par le pape et le cardinal Altieri. Dès la seconde audience, il apprend, de la bouche même

du pontife, que son frère va être enfin proclamé, et il l'est en effet le 16 mai 1672. Il semble à ce moment que le pape et le roi doivent être réconciliés : le nouveau nonce Nerli, dont Louis XIV n'avait pas voulu jusqu'alors entendre parler, part pour la France, et y reçoit un favorable accueil.

3. *Esquisse d'un portrait du cardinal d'Estrées.*

Parvenu, à 44 ans, au faîte de son ambition, César d'Estrées est alors en assez bonne posture pour qu'on s'attarde à le regarder : son iconographie nous y invite, et le témoignage des contemporains.

D'assez nombreux graveurs ont fixé ses traits.

Sans prétendre en épuiser la liste, je citerai Lochon, d'après Beltot ; Drevet et Giffart ; Nicolas Billy, d'après Morande ; Nanteuil et Larmessin, qui le représentent, le premier en 1660, le second en 1680 ; Albert Clowet, d'après Ferdinand Voet ; enfin plusieurs auteurs anonymes. L'un de ceux-ci, dont la gravure se vendait à Paris chez Mariette, rue Saint-Jacques, aux colonnes d'Hercule, le montre de face et en pied, assis dans un fauteuil, vêtu d'une aube brodée, et coiffé de la barrette. La main droite tient une plume, la gauche un manuscrit. A côté, une petite table supporte un crucifix, des livres, un encrier, une sonnette. Derrière, une ouverture laisse entrevoir un balcon et des jardins.

Les portraits peints sont plus rares. Je n'en connais pas de signé. L'un se trouve au musée de Versailles. Deux autres avaient été conservés à Laon, jusqu'en 1944, l'un dans la salle du conseil de l'Hôtel Dieu, représentant le personnage en pied, l'autre au parloir de l'Hôpital le montrant à mi-corps. Ils ont été détruits par les bombardements de 1944. Heureusement une copie du dernier subsiste à l'évêché de Soissons. Elle est remarquable. Le prélat, vu de trois quarts et face à gauche, est vêtu de la pourpre. De sa main il désigne un livre de piété ouvert sur une table. Sous son rabat brille la croix de l'ordre du Saint Esprit.

Dans toutes ces images, le visage apparaît jeune, un peu allongé sous des cheveux abondants, le front haut, les sourcils élevés sur de grands yeux, le nez accusé, le menton ovale, la physionomie ouverte. L'impression générale est celle de noblesse et de distinction.

Quant à la physionomie morale, plusieurs traits déjà ont pu nous en apparaître.

Le Cardinal César d'Estrées,
portrait peint appartenant à l'évêché de Soissons.

Si Mme de Sablé voit en lui « un aimable et excellent homme », de Retz lui trouve « l'esprit chimérique et inquiet ». Mais, de tous les témoignages, le plus éclatant est celui de Saint-Simon. Ce n'est pas le moindre succès du cardinal que d'avoir séduit l'auteur des *Mémoires,* dont on sait de reste qu'il n'est pas toujours disposé à la sympathhie : sa qualité de duc et pair, son gallicanisme, son hostilité aux Jésuites, sa relative modestie touchant l'antiquité de sa noblesse, y ont contribué : l'attirance personnelle plus encore : quoiqu'il en soit, devant la postérité, une voix plaide sa cause, et quelle voix ! Ecoutons plutôt ! (10)

« C'était, dit Saint-Simon, l'homme du monde le mieux et le plus noblement fait de corps et d'âme, d'esprit et de visage, qu'on voyait avoir été beau en jeunesse et qui était vénérable en vieillesse, l'air prévenant, mais majestueux, de grande taille, des cheveux presque blancs, une physionomie qui montrait beaucoup d'esprit et qui tenait parole, un esprit supérieur et un bel esprit, une érudition rare, vaste, profonde, exacte, nette, précise, beaucoup de vraie et sage théologie, attachement constant aux libertés de l'église gallicane et aux maximes du royaume, une éloquence naturelle, beaucoup de grâce et de facilité à s'énoncer, nulle envie d'en abuser ni de montrer de l'esprit et du savoir, extrêmement noble, désintéressé, magnifique, libéral, beaucoup d'honneur et de probité, grande sagacité, grande pénétration, bon et juste discernement, souvent trop de feu en traitant les affaires. »

L'écrivain relève ensuite ou remémore la galanterie du prélat, sa charité, ses qualités mondaines, sa conversation à la fois aimable et instructive, « le perçant de ses expressions, une plaisanterie fine et quelquefois poignante », sa belle humeur, ses distractions, sa générosité, son habileté à faire sa cour sans rien perdre de sa dignité. « Jamais les Jésuites ne purent l'entamer sur rien ni le roi sur eux », constate-t-il, et il loue la liberté de son langage sur des sujets ecclésiastiques réputés dangereux. Il reconnaît toutefois qu'il est « quelquefois haut, quelquefois colère » — « ce n'était pas un homme, conclut-il, qu'il fît bon tâtonner sur rien ».

Le témoignage de Spanheim, qui est de 1690 (11), confirme à peu près celui de Saint-Simon, d'abord sur la prestance du personnage : « Ce que j'en pus reconnaître pour l'avoir vu à mon arrivée en cour, c'est qu'il est d'une taille et d'une mine avantageuse, que celle-ci marque de l'esprit et de la fierté » ; ensuite sur ses qualités, son savoir, sa facilité d'élocution. « On tombe d'accord généralement qu'il a un esprit vif, fort et pénétrant, qu'il est même fort éclairé, rempli de belles connaissances et d'un savoir peu commun et dans la littérature et dans les matières de

théologie... Aussi a-t-il le double talent qui est de s'exprimer avec beaucoup de facilité, d'agréement et de justesse, et d'écrire avec ces mêmes avantages, non seulement en français et en italien mais encore en latin. Aussi ai-je vu souvent de ses lettres latines fort bien écrites qu'il écrivait de Rome à un conseiller du parlement de Paris qui était de ses amis particuliers... »

Les réserves sont les mêmes, plus accentuées : « Ceux qui ne peuvent lui refuser le juste éloge d'un esprit fort éclairé, ferme, entreprenant, et enfin d'une habileté peu commune, ne disconviennent pas qu'il pourrait avoir, dans les occasions, moins d'ardeur et de fierté, plus de souplesse et de ménagement ».

Spanheim n'en conclut pas moins : « C'est un esprit fort propre pour le ministère ». Louis XIV dont il est « aimé et considéré », ne l'a pourtant appelé à aucun, et en cela il ne semble pas avoir été si mal avisé.

Car il y a des ombres au beau tableau qu'on vient de voir. Les défauts : intransigeance, colère, violence, fougue intempestive, que les panégyristes n'indiquent qu'accessoirement, ont une importance à vrai dire primordiale dans les délicates missions confiées au prélat. Ni le charme personnel, ni l'éloquence, ni le savoir, ni même une certaine habileté, ne remplacent le sens politique qui a plus d'une fois manqué au représentant du roi, comme au roi lui-même. Il serait injuste de le rendre responsable de toute une diplomatie religieuse dont on convient qu'elle fut incohérente et maladroite, mais assurément il ne fit rien pour en atténuer le caractère orgueilleux et offensant. Nous avons déjà relevé son impatiente ambition et ses prétentions déplacées à son arrivée en Italie. Si Louis XIV ne lui sait pas mauvais gré d'une attitude qui lui semble conforme à sa grandeur, l'histoire a le droit d'être plus sévère. Peut-être des fonctions de police lui conviennent-elles mieux que les ambassades, on le voit en différentes occasions se procurer, par voie souterraine, d'importants renseignements, surprendre, déceler, déjouer des conjurations ; là pouvait être sa véritable vocation.

4. *Le cardinal et son frère à Rome jusqu'à la mort de Clément X (22 juillet 1676)*

César ayant réussi à se faire nommer cardinal — ce qui était l'objet de sa mission — sa présence à Rome ne semble plus nécessaire. Pourtant un ordre du roi l'y maintient, à titre d'ambassadeur extraordinaire, conjointement à son aîné. Sans doute, à Versailles, estime-t-on opportun d'entretenir au siège aposto-

lique, un cardinal français, dont on escompte particulièrement le service dans le cas, présumé prochain, d'une vacance de la papauté. Peut-être aussi pense-t-on que le duc a besoin d'être aidé et suppléé. Inemployé depuis 1658, et donc depuis plus de dix années, il le serait vraisemblablement resté sans le mariage de son fils avec la fille d'Hughes de Lionne, et la protection de ce ministre tout puissant. Il est peu propable qu'on se fasse une idée exagérée de ses moyens. En tout cas, tant que son cadet est avec lui, c'est ce dernier qui dirige l'ambassade et l'ambassadeur.

Les deux frères vivent ensemble, en parfaite intelligence, au Palais Farnèse, « redevenu, écrit Charles Gérin, le rendez-vous du parti français ». Le même historien nous renseigne sur leurs relations les plus ordinaires (12). « Les hommes dont ils aimaient à s'entourer, étaient, comme eux, des protégés de Lionne, et pénétrés du même esprit. Le premier rang dans leur cortège appartenait toujours à l'abbé Elpidio Benedetti, agent du roi. La Buissière, maître de chambre sous les ducs de Créquy et de Chaulnes, reprit ses fonctions auprès de leur successeur. L'abbé de Saint-Martin Barez, amené par M. de Laon, devint le secrétaire français de l'ambassade dont l'abbé de Sanctis était le secrétaire italien. Les nouvelles du Vatican ou de Monte Cavallo étaient apportées par l'abbé Servient, camérier secret, prêt à tahir le roi comme le pape, et que sa parenté avec Lionne fit d'abord ménager par le duc et le cardinal... Celui qui avait toute la confiance était Atto Melani ». D'après le même auteur, les ambassadeurs auraient encore près d'eux le Père Ripa, et un autre Italien que leur imposerait le roi : Ugo Maffei, tandis que l'abbé de Bourlemont, qui avait assuré l'intérim entre le départ du duc de Chaulnes et l'arrivée de l'évêque de Laon, se tiendrait assez dédaigneusement à l'écart.

En dehors de ces familiers, les d'Estrées fréquentent, dans la société romaine, de nombreuses personnes. Nous avons vu l'évêque de Laon enrôler au service de son ambition la connétable Colonna. Il est une autre femme à laquelle il est plus attaché, « étant demeuré, dit Saint-Simon, son ami intime, après lui avoir été quelque chose de plus en leur jeunesse » (13). Cette femme, qui fut sa maîtresse en France à une date indéterminée, et le demeura on ne sait jusqu'à quel moment, n'est autre que Mlle de la Trémoille, fille du duc de Noirmoutier. Née en 1635, et donc de 7 ans plus jeune que lui, elle a été mariée en 1659 à Adrien Blaise de Tayllerand, prince de Chalais. Demeurée veuve à 35 ans, « sans biens, dit Saint-Simon, sans enfants, et comme sans être », en 1670, elle se fixe à Rome. Elle y vit d'abord retirée dans un couvent où, moins de deux ans après,

la retrouve l'évêque de Laon, qui sera pour elle l'instrument de la fortune.

C'est lui en effet, par amour encore ou amitié amoureuse, qui va le plus contribuer à porter au nombre des jupes régnantes cette attirante personne, inquétant mélange de beauté, de charme, d'énergie, d'esprit, d'ambition et de vice. Il l'introduit dans les premiers salons de Rome, la fait connaître aux cardinaux, la voit sans jalousie courtisée par l'Espagnol Porto Carrero, dont l'influence sur son roi Charles II est reconnue grande, attire sur son génie d'intrigue l'attention de Louis XIV, imagine et combine enfin pour elle un éclatant mariage.

L'historien Geffroy put voir à Rome, dans la famille du prince Odescalchi, un mémoire non signé, mais écrit vers la fin de 1674 à M. de Pomponne, au nom du cardinal d'Estrées (14). Il est relatif au futur mariage du prince Orsini, duc de Bracciano, un des plus considérables représentants de l'aristocratie romaine, devenu veuf d'une première femme, de la famille Altieri, celle du pape régnant, dévouée à l'Espagne. Il s'agit d'empêcher le duc de tomber, une seconde fois, sous l'influence espagnole, et les d'Estrées, dès le début, se l'étant concilié par des subsides, obtiennent de lui « que son nouveau mariage aurait lieu avec le bon plaisir et le consentement du roi de France ». Une première tentative ayant échoué du côté d'une princesse de Venaro, le cardinal reporte son choix sur Mme de Chalais. Après avoir préalablement gagné l'homme de confiance d'Orsini, le prieur Gismondi, il imagine une étonnante mise en scène. Un frère de Mme de Chalais a été tué dans les campagnes de Condé contre la triple Alliance ; tout le monde, à l'instigation du cardinal, en profite pour aller voir la dame dans son couvent et le Sacré Collège et les princes Romains. Orsini ne peut moins faire que de l'envoyer complimenter par son prieur. Or celui-ci découvre tout de suite, dans la personne, « une majesté de visage, une élégance de manières jointes à la douceur et à l'affabilité du langage », qui obligent le duc à aller lui-même. Reçu derrière les grilles du couvent, celui-ci trouve, dans ce qu'il voit ou devine, encore plus à admirer. Il est alors facile de lui persuader « d'écouter la voix du ciel », de résister aux Espagnols qui lui montrent la légèreté des Françaises, et l'exemple des « vagabondes Mazarines », qui ne sont d'ailleurs que très peu françaises.

En 1675, sous les auspices du roi très chrétien, est célébré le mariage, essentiellement politique, qui fait tout à coup de la veuve assez effacée de Chalais, aux pauvres 15 000 livres de pension annuelle, une duchesse de Bracciano, comtesse d'Anguillara, duchesse de San Gemini, princesse de Nerola, marquise de

Rocca Antica, marquise della Penna, et l'une des reines de la société de Rome. Elle a quarante ans, mais est alors en plein épanouissement. Le palais Orsini, déjà copieusement peuplé de tapisseries, tableaux, objets d'art de toute sorte, et situé au coin de la place Navone, dans le quartier le plus populeux de la ville éternelle, s'éclaire tout à coup de sa gaîté, et s'ouvre à ce qu'il y a de plus distingué dans l'aristocratie, l'église, la colonie française, à commencer par les deux ambassadeurs. A ceux-ci l'intrigante et adroite duchesse sert d'informatrice et d'agent de propagande. Le cardinal ajoute encore à son importance en l'introduisant à la cour de Turin auprès des deux duchesses de Savoie, sa cousine Marie Jeanne Baptiste de Savoie Nemours, qu'il courtisait naguères, et Anne Marie d'Orléans, femme du jeune duc Victor-Amédée, comme auprès de la reine de Portugal, Marie Françoise Elisabeth de Nemours, sœur de la douairière de Savoie, et également sa cousine.

En voilà assez pour établir qu'il a véritablement découvert la fameuse duchesse de Bracciano, dont l'histoire sera longtemps mêlée à la sienne. Que celle-ci fasse d'ailleurs, très vite, mauvais ménage avec son mari, peu de gens sans doute alors s'en soucient, et moins encore songent à s'en étonner.

Suivant la tradition de leur famille, les deux frères entretiennent des relations avec les savants et les artistes. Parfois leurs instructions même leur en font un devoir.

Le 10 septembre 1671, Colbert écrit à César (15) : « Notre académie des sciences a besoin des lunettes d'approche du sieur Campany ; je vous prie de l'envoyer quérir et de lui ordonner d'en faire deux, des meilleures et des plus longues qu'il pourra ». Si ledit Campany voulait consentir à augmenter la longueur de ses lunettes, surtout s'il voulait livrer le secret de les tailler, « S.M. lui donnerait une récompense dont il serait content ».

Le 15 janvier 1672, nouvel ordre du ministre, cette fois de presser Le Bernin au sujet de la statue équestre de Louis XIV, qu'une maladie l'empêchera longtemps d'achever. Le 4 mars, le duc a mission de porter au fameux sculpteur et à son fils une somme de 7 200 livres, et « de l'exciter toujours de s'appliquer fortement à cet ouvrage qui immortalisera son nom » (16).

Plus que n'avait fait leur père, François-Annibal II et César mènent à Rome une vie fastueuse, prodigue en festins, réceptions, fêtes de toute sorte, et très disproportionnée avec leur traitement et revenu. Le duc touche annuellement du roi 24 000 écus, et c'est à 60 000 qu'il évalue sa dépense. Le cardinal, qui n'est pas encore pourvu de toutes les confortables abbayes que lui vaudra sa faveur, érige en maxime l'insouciance de la question d'argent.

On ne s'étonnera pas que le premier meure insolvable, et que le second doive seulement son salut au fait qu'il ne restera pas toujours à Rome, et que des dieux mortels viendront à son secours.

L'action politique et diplomatique des deux frères a été sévèrement jugée (17). Les ultramontains comme Charles Gérin, qui écrit sous la bénédiction papale, ne leur pardonnent ni leur gallicanisme, ni leur brutalité à l'égard du Saint-Siège, mais un gallican, comme Eugène Michaud, ne leur est guère plus favorable, leur reprochant leur manque de clairvoyance et, en plusieurs occasions, d'énergie. Les passions de leur temps, aujourd'hui encore, ne sont pas toutes éteintes. Je me contenterai pour l'instant des remarques suivantes :

1° Il est impossible — comme le veulent les ultramontains de tenir pour amis de la France des papes comme Clément X, Innocent XI (celui-là surtout), Alexandre VIII, Innocent XII, Clément XI, et, moins encore, leurs ministres. La papauté et le Sacré Collège inclinent vers la maison d'Autriche, et qui songerait à s'en étonner puisqu'à cette maison, Henri II, depuis le traité de Cateau-Cambrésis, a, en somme, abandonné l'Italie ? Quant au gallicanisme, il est, chez nous, dans la tradition : bien mieux il est la tradition elle-même, le désir — combien légitime ! de préserver le pays d'une main-mise étrangère, celle de la papauté.

2° Si le gallicanisme a été provisoirement vaincu, la faute n'en est que partiellement imputable aux d'Estrées : elle incombe à Louis XIV, qui a brusquement abandonné un parti auquel il s'était porté sans doute avec trop d'ardeur. Les ambassadeurs, pour lui plaire, et avec quelque imprudence, l'avaient entraîné aux excès, mais non certes à l'abdication. Il serait d'ailleurs difficile de déterminer au juste leur action.

3° On ne peut contester qu'ils aient été souvent les exécuteurs maladroits d'une politique maladroite. Ce qui tendait à vexer le pape était pour le moins inutile, et souvent odieux. Des intérêts particuliers, des vanités, des idées mesquines ont parfois obscurci leur jugement et paralysé leur action.

Aussitôt arrivé à Rome, César cherche à accroître son importance, ce qu'on peut trouver naturel. Il essaie d'abord de gagner à lui-même et à son roi, certaines personnalités qu'il juge utiles. Il réussit ou croit réussir auprès du cardinal Alderano Cybo, de la famille d'Innocent VIII, qui accepte de la France une pension de 12 000 livres, plus tard portée à 18 000 ; il a

moins de succès auprès d'autres cardinaux, plus réservés ou trop exigeants : Roberti, Nini, Cerri, le cardinal de Hesse. « Basses manœuvres », écrit Charles Gérin. Mais la diplomatie, même religieuse, ne se confond pas avec la morale. Les autres ambassadeurs agissent-ils autrement, et la vénalité du Sacré Collège n'est-elle pas alors universellement connue ? Dès que lui-même en est devenu membre, notre prélat, d'autre part, travaille et réussit à s'insinuer dans les congrégations variées de la curie : celles de l'Index, des Evêques et Réguliers, du Concile, et, en 1673, avec plus de peine dans celle de l'Inquisition.

Les autres objets qui l'occupent, ainsi que son frère, jusqu'à la fin du pontificat de Clément X, sont : la lutte contre plusieurs ordres monastiques français, la conservation des privilèges de l'ambassade, le cardinalat de l'évêque de Marseille, Forbin Janson, l'organisation de soulèvements contre les Espagnols dans les Deux Siciles.

Colbert et Louvois ont entrepris de supprimer, en France, un certain nombre de monastères, et, dans les autres, de remplacer, là où elle existe encore, la libre élection des abbés et abbesses par la nomination du roi. Ils transforment ainsi les ordres de Saint Lazare et du Carmel, ce qui provoque la protestation du pape et, à distance, l'indignation de Charles Gérin. Mais on sait que le nombre des ordres monastiques et l'importance de leurs domaines, sous l'ancien régime, dépasse la mesure. En essayant de les réduire, les ministres de Louis XIV défendait l'intérêt français. Quant à la nomination du roi, substituée à la libre élection, c'est une mesure, souvent fâcheuse au point de vue religieux, mais strictement conforme au concordat de 1516. Les d'Estrées débattent avec Clément X et Altieri ces épineuses questions, sans parvenir à les gagner, ni obtenir d'eux la ratification désirée. Un émissaire secret de Louvois, l'abbé Cocquelin, ne réussit pas davantage, après huit mois de séjour à Rome. Il demandait en outre le chapeau de cardinal pour l'archevêque de Reims — un Le Tellier — offrant en retour des avantages particuliers pour Altieri, et le remplacement des ambassadeurs.

Le rôle de ceux-ci est plus criticable quand ils s'acharnent, contre toute raison, à conserver de scandaleux privilèges : droit d'asile, non seulement dans leur palais mais tout un quartier, ce qui paralyse la justice du pape, et favorise bandits et criminels ; introduction en franchise pour eux et leurs gens de toute sorte de marchandises : vins, fruits, foins, hardes, étoffes, meubles, vaisselle, ce qui leur permet, au détriment du trésor pontifical, un honteux trafic. En vain Altieri, en 1673, propose-t-il au duc de renoncer à ces lucratives pratiques, moyennant une allocation annuelle de 3 000 écus, soit 10 600 livres : il n'a garde d'accep-

ter, et l'explication qu'il donne est au moins singulière : « Bien loin d'abuser de ce droit, écrit-il, je ne m'en sers pas comme je devrais, à proportion de ce que nous dépensons par an ».

Ainsi, il considère les franchises comme un revenu nécessaire, suppléant à l'insuffisance du sien. « Il fallait, confiera à Pomponne l'abbé Servient, apaiser des domestiques que l'on voit à tout moment, et qu'on ne paye pas depuis vingt ans, en les laissant profiter de ce gain. » Sans scrupules, comme des soldats vivent sur l'ennemi, les deux frères trouvent naturel de vivre aux dépens du pape.

Aussi opposent-ils une farouche résistance aux ordonnances fiscales de Clément X. Ils entraînent d'abord avec eux les ministres de l'Empire, de l'Espagne, de Venise, mais ceux-ci ne tardent pas à leur faire défection, et les choses en restent provisoirement là. Ils n'ont pas plus de succès dans leur effort pour arracher au pape une nouvelle promotion des couronnes qui aurait compris l'évêque de Marseille, Forbin-Janson, présenté par la Pologne, et le prince de Furstenberg, présenté par la France. Ils en conçoivent, contre Clément X et son ministre, une fureur exagérée et d'insensés projets dont il est heureux que le ministre n'ait rien retenu.

Dans une audience du 21 mai 1675, le duc s'emporte au point d'interrompre la sonnerie du pontife qui le congédie, et de lui porter brutalement la main à la poitrine pour l'empêcher de se lever. Le vieillard l'arrête enfin en lui disant : « Votre Seigneurie est excommuniée ! » La situation entre Rome et la France est alors si tendue — et peut-être en partie du fait des d'Estrées — que Louis XIV refuse au nonce toute audience, et ordonne à son ambassadeur de s'abstenir de celles du pape.

Pendant ces mêmes années l'activité des deux frères est plus efficacement concentrée sur la Sicile et la Calabre. Dès 1674, ils contribuent, pour une large part, à y développer un état de révolte contre l'Espagne. Un petit effort militaire et pécuniaire de la France eût pu lui valoir la possession, commercialement et stratégiquement importante, de ces régions. Siciliens et Napolitains sont en effet prêts à se soulever. Ils demandent au roi de leur donner pour souverain un prince de sa race, par exemple le duc d'Orléans, ce que nos d'Estrées le pressent vivement de faire. Mais, consentant d'abord, le gouvernement de Versailles tergiverse. Messine est seule à se soulever ouvertement. Secourue et occupée par Vivonne dont la flotte, en plusieurs rencontres, défait les flottes ennemies d'Espagne et de Hollande, elle est finalement abandonnée en avril 1678, « on blâma beaucoup

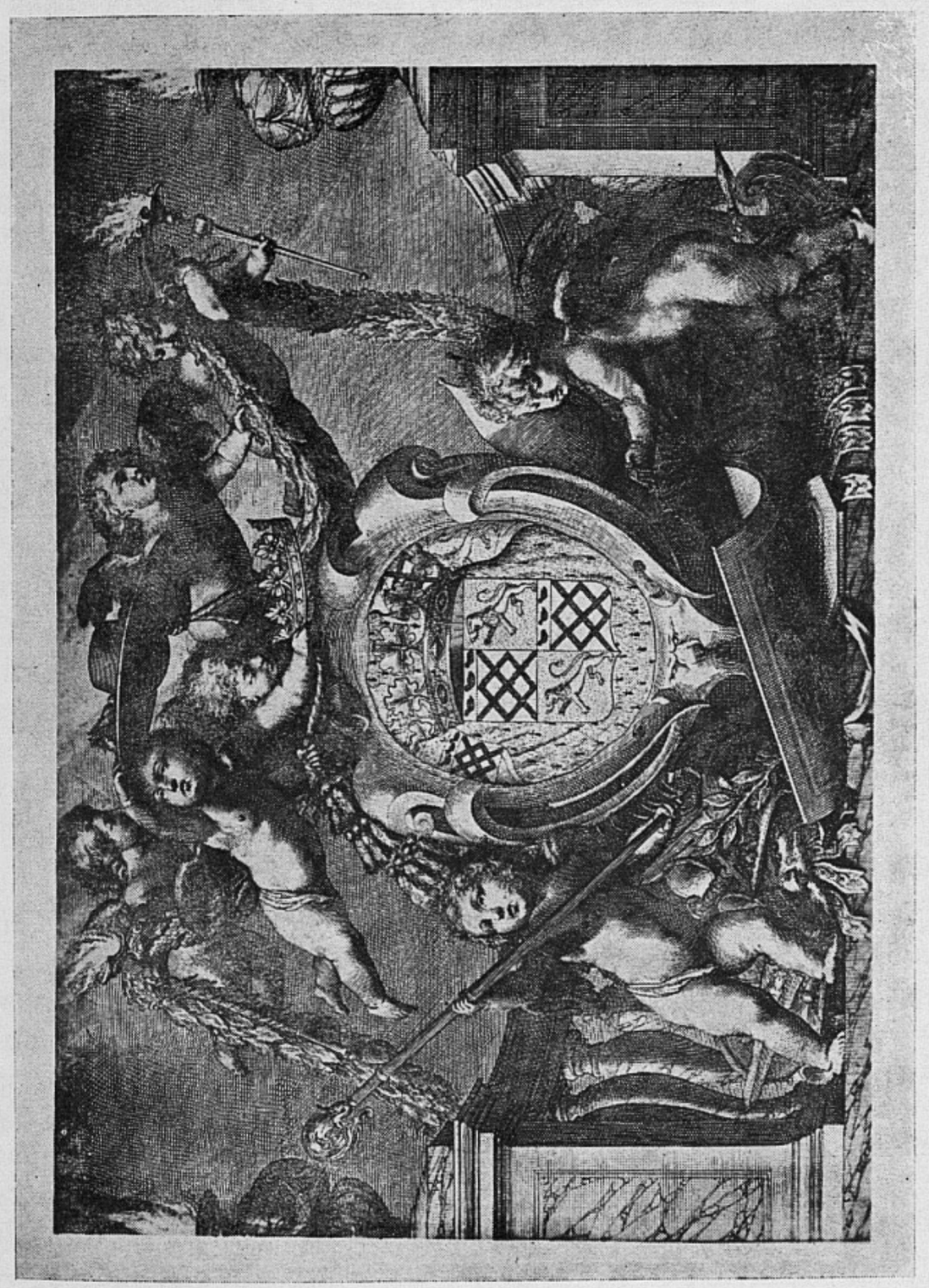

Armoiries du Cardinal César d'Estrées.
(Collection De Bertier.)

Louis XIV, écrit Voltaire, d'avoir fait dans cette guerre des entreprises qu'il ne soutint pas. »

Du moins, pendant toute la durée de l'expédition, nos deux ambassadeurs, surtout le cardinal, admirablement informé, et dont les aptitudes policières se révèlent ici, font-ils des prodiges pour aider Vivonne et le tenir au courant de ce qui se trame contre lui (18). Le 14 août 1674, ils lui envoient un mémoire reproduisant l'avis des vice-rois de Naples et de Sicile sur la manière dont ils croient pouvoir réprimer l'insurrection. En février 1676, le cardinal lui signale une importante conspiration. Il s'agit, en plein carnaval, de mettre le feu à nos Vaisseaux, soulever, à Messine, le parti antifrançais, massacrer nos compatriotes et la noblesse qui les favorise, tandis que Ruyter, sorti de Millazo attaquerait la place et que les Espagnols l'assailleraient par terre, du côté de San Stephano. les principaux agents d'exécution, les deux frères Lipari, aussitôt arrivés à Messine y sont arrêtés et pendus ; Ruyter, ne voyant pas le signal convenu, s'abstient de paraître ; quant aux Espagnols qui se sont portés au fort de San Stephano ils y sont reçus par une forte fusillade et doivent se retirer en laissant sur le terrain leur chef et beaucoup des leurs.

Enfin, le 2 février 1677, le duc signale à l'amiral français que les Espagnols expérimentent des feux d'artifice « dans des boîtes de fer qu'ils nomment des horloges » — « Au bout de 20 heures, ajoute-t-il, une seule de ces boîtes enlève et ruine ce qui est à un quart de mille autour du lieu où elle crêve. A l'aide des Jésuites, ils veulent l'introduire à Messine. »

Rarement plus qu'en cette circonstance les deux frères ont mérité de faire approuver l'utilité de leur zèle.

Cependant une maladie grave, assez mystérieuse, d'origine nerveuse, oblige, pendant huit mois, le duc à se retirer des affaires, dont César assume toute la charge. L'épuisement, la crainte d'une disgrâce, la pensée de ses dettes qui atteignent, à Rome, 30 000 écus, celle, dit-on, de sa récente excommunication, peuvent y contribuer. Lui se rétablit grâce aux soins d'un habile homme, le chevalier Borri que lui envoie le pape, tandis que ce dernier, affaibli par l'âge et l'hydropisie, vient à succomber le 22 juillet 1676, à 86 ans.

Il laisse, entre la France et le Saint-Siège, un état latent d'hostilité, d'où sortiront, sous son successeur de graves conflits, et qui résulte d'un antagonisme entre la politique de prestige et les tendances gallicanes de la royauté et l'esprit ultramontain des papes qu'une naturelle inclination porte d'ailleurs vers les ennemis de la France.

5. *Les expéditions maritimes de Jean, comte d'Estrées, de 1672 jusqu'à son élévation au maréchalat en 1681*

Pendant que ses deux frères s'épuisent à Rome en intrigues et dépenses, Jean, comte d'Estrées, seigneur de Tourpes, baron de Doudeauville, et, par suite, premier baron et sénéchal du Boulonnais, que nous avons vu, dès 1667 nommé vice-amiral du Ponant, poursuit sur mer sa fortune. S'il n'arrive pas, tant s'en faut, à égaler Duquesne et Tourville, ni même à acquérir parfaite connaissance des choses maritimes, il n'en fait pas moins figure parmi des chefs d'escadres alors remarquables. « Il n'avait pas la pratique de la mer, écrit le comte de Bonfils-Lablénie, mais son expérience de la guerre, et ce coup d'œil qui souvent supplée à tout lui valurent des succès glorieux. » Le fait est que ces succès par lui remportés à titre d'amiral, seront assez souvent de ceux qu'un officier de terre eût pu obtenir. Peut-être de plus grands exploits le signaleraient-ils, s'il n'avait trouvé en lui-même un obstacle dans un caractère orgueilleux et difficle, qui l'empêche de déférer aux conseils de prudence et de la compétence, et lui aliène la plupart des officiers distingués qu'il a sous ses ordres.

Dès janvier 1672, au conseil de lieutenants généraux où Louis XIV dévoile son projet d'attaquer la Hollande d'accord avec l'Angleterre, il expose ses idées sur la guerre maritime, et reçoit le commandement d'une escadre. Placé sous l'autorité du duc d'York, le futur Jacques II, il doit coopérer avec la flotte anglaise, et dispose à cet effet de 35 vaisseaux, 5 frégates et 8 brûlots. Son rôle dans cette campagne a été et est encore très discuté (19).

Le 7 juin 1672 il a du moins réussi — et c'est déjà un succès — à rejoindre les Anglais à la rade de South Wood Bay (Solbaie, écrira Voltaire), malgré Ruyter, qui arrive trop tard, mais prend tout de même ses adversaires presque au dépourvu, et les empêche ainsi de déployer toutes leurs forces. Une bataille commence, rigoureuse. La grosse affaire est entre le duc d'York et Ruyter. D'Estrées aurait dû se porter au secours des Anglais. Or il n'en fait rien.

D'après Eugène Sue, il vire de bord pour escarmoucher de loin avec l'escadre de l'amiral de Zélande, Bankert, et participe en somme peu à l'action, ce qui lui vaut des reproches, mais aussi, à croire cet historien, la tacite approbation du roi. Un ordre secret, auquel lui-même aurait fait allusion, expliquerait sa conduite. Le gouvernement français, plus habile que loyal, aurait vu sans regret alliés et ennemis se détruire, et lui assurer de la sorte la suprématie.

Mais Jal fait remarquer qu'on n'a jamais produit l'ordre secret — faible argument, puisqu'il pouvait n'être que verbal — mais surtout que la conduite de d'Estrées fut plus active et dangereuse qu'on ne l'a prétendu. « Essuyant, constate-t-il, pendant 12 heures, avec un petit nombre de vaisseaux, le feu d'une quarantaine de bâtiments hollandais, il montra bien que l'intention de la France n'était point de s'épargner. Il ne pouvait aborder Bankert qui, le pouvant, lui, ne l'aborda pas. » Et plus loin : « Les Français, s'ils ne furent pas au poste qui leur avait été assigné, ne restèrent point oisifs et portèrent autant de coups qu'ils en reçurent pendant douze heures de bataille. »

Ajouterais-je que la fourberie, prêtée en une telle circonstance à Louis XIV, est peu conforme à l'idée qu'il se faisait de la grandeur française et de la sienne propre, et que, si d'Estrées avait eu les mauvaises intentions qu'on lui prête, on comprendait mal que le roi Charles II et sa femme aient accepté la magnifique collation qu'il leur offrit, le 28 juin, à bord du Saint-Philippe. Il est assez vraisemblable que, confiant dans ses opinions personnelles, il n'en fit qu'à sa tête. Il contribua à rendre la bataille glorieuse, mais aussi à l'empêcher d'être décisive. « Le combat, écrit Saint-Hilaire, commença sur les 8 heures du matin et ne finit qu'à la nuit. Il fut rude, opiniâtre, de grand bruit... Chaque parti se vanta de l'avantage, quoique la perte fut presque égale. » La nôtre fut de 500 hommes. En tout cas, comme le remarque justement Voltaire, l'attaque brusquée de Ruyter eut pour résultat de mettre en sûreté les côtes de Hollande.

Un an après, jour pour jour, le 7 juin 1673, à la bataille navale livrée près de l'île de Walcheren et des bancs de Flandres, d'Estrées et son escadre, à la demande du roi d'Angleterre, forment le corps de bataille. Il en est de même dans l'engagement consécutif du 14 juin. Ils se signalent par des prodiges de courage. « Le vice-amiral et son lieutenant Martel, écrira Voltaire, firent honneur à l'industrie militaire de la nation française... L'amiral Ruyter fut plus admiré que jamais. D'Estrées écrivit à Colbert : « Je voudrais avoir payé de ma vie la gloire que Ruyter vient d'acquérir. » D'Estrées méritait que Ruyter eut ainsi parlé de lui. La valeur et la conduite furent si égales de tous côtés que la victoire resta toujours indécise. » Ruyter n'en contraignait pas moins ses adversaires à regagner, une fois de plus, les côtes d'Angleterre.

Même indécision, le 21 août, malgré la supériorité des forces alliées, à la bataille dite du Texel, livrée sur les côtes de Hollande. Cette fois l'escadre française est au premier rang. Mais

d'Estrées l'empêche de donner, et, au lieu de se porter au secours de Rupert, l'amiral de Charles II, assiste plus qu'il ne participe à la bataille. « L'armée des rois, dit Saint-Hilaire, resta maîtresse du champ de bataille. La flotte hollandaise se retira dans ses ports ; l'autre, ayant rôdé, pendant quelques jours en vue des côtes de Hollande, regagna l'Angleterre, d'où les vaisseaux français reprirent la route de Brest. Cela s'appelle, en bon français, beaucoup d'honneur et peu de profit. » Définitivement, pour les Provinces Unies, le danger d'un débarquement se trouve écarté.

Aussi de nouveau, émanées du prince Rupert et des amiraux anglais, mais aussi de ses propres officiers, surtout de son lieutenant général le marquis de Martel, d'âpres critiques s'élèvent contre le vice-amiral français. On lui reproche sa relative inaction, ou tout au moins son action secondaire et divergente contre la flotte de Zélande, et, si de Martel est mis à la Bastille pour un audacieux factum, son chef, qu'il traitait de « pauvre homme », n'en voit pas moins diminuer son crédit dans l'esprit des ministres. Une enquête secrète, ordonnée par Colbert en novembre 1673, et confiée au commissaire De Seuil, n'épargne personne, ni Anglais ni Français, mais fait éclater particulièrement les graves dissensions qui séparent d'Estrées de ses subordonnés. On peut estimer que ses manœuvres indisciplinées, si elles n'ont pas compromis l'honneur de notre marine, ont pu contribuer à nous aliéner l'opinion anglaise, et par suite à détacher de nous Charles II qui, le 19 février 1674, abandonne notre alliance.

Aussi ne le voit-on pas, entre la fin de 1673 et 1676 mêlé à aucune importante entreprise ; il doit se contenter d'assurer la défense des ports et des côtes. Mais en 1676, il fait à Colbert et Louis XIV une proposition qui leur agrée : porter en Amérique la guerre contre les Hollandais, pendant que Duquesne luttera dans la Méditerranée contre Ruyter. Lui-même s'engage à fournir deux vaisseaux, l'un de 50 à 60 canons, l'autre de 36 à 40, avec deux barques longues. Il compte disposer d'un total de plus de 2 000 hommes en ajoutant aux troupes qu'on lui donnera au départ celles qu'il trouvera aux Antilles. Le roi lui remettrait 20 000 livres pour frais supplémentaires. « S.M. suggère-t-il, lui accorderait, en conséquence de ses services et des avances qu'il ferait, ce qu'elle même estimerait raisonnable, ne désirant rien tant au monde que la gloire de la servir » (20). D'après Jal, il n'aurait eu à fournir aucun vaisseau.

Dès lors se forme à Brest une flotte comportant trois barques longues, deux frégates, dix vaisseaux, ceux-ci, comme tous ceux de notre ancienne marine, pourvus de noms ingénieux :

le Glorieux, le Précieux, l'Intrépide, le Fendant, le Marquis, le Galant, les Jeux, l'Emerillon, le laurier, le Soleil d'Afrique, tandis que les frégates se nomment *la Fée,* l'autre *la Friponne.*

Le 6 octobre 1676 cette escadre appareille, escorte longuement des vaisseaux marchands et arrive seulement le 4 novembre sur la côte d'Afrique, en face le Sénégal, dans les îles du Cap Vert, à la rade de San Jago. Le vice-amiral se propose trois objets : reprendre aux Hollandais, qui viennent de s'en emparer, le fort de Cayenne, en Guyane, et, dans les Antilles, leur enlever l'île de Tabago, et ensuite celle de Curaçao. Il atteindra assez facilement le premier, plus laborieusement le second, pas du tout le troisième. Par contre, il réussira dans une opération qu'il ne semble pas avoir trop préméditée : la prise de l'île de Gorée sur la côte d'Afrique.

Parti du Cap Vert le 9 novembre, après quatre jours de relâche, il arrive, le 17 décembre, à la rade d'Armire, à trois lieues du fort de Cayenne, que les Hollandais ont pourvu de 300 hommes de troupe, de palissades, de remparts, de 26 ou 27 pièces de canon. Il laisse à la rade 5 vaisseaux pour arrêter, s'il le faut, toute escadre ennemie, en embosse 4 devant le fort, puis, en dépit d'une mer houleuse, fait débarquer à Armire 800 hommes, par les soins de M. de Boissière, enseigne de la frégate : *la Friponne,* ce fils de Ninon de Lanclos, dont certains biographes lui attribuent à tort ou à raison la paternité. Une sortie des Hollandais, d'ailleurs vite repliés, n'arrête pas ses opérations. Il profite de la nuit pour pousser ses colonnes vers Cayenne, à travers les bois. Le 19, il les fait reposer, épuisées par la torride chaleur, puis, s'étant judicieusement décidé à l'attaque nocturne, il attend jusqu'au 21, pour déboucher des forêts, une nuit moins claire, un plus tardif lever de lune. Accueilli par un feu très vif, il dirige lui-même l'attaque, l'épée à la main, se jette dans le fossé, monte à la palissade, et emporte enfin la place dont les défenseurs se rendent à discrétion, pendant que, sur mer, un de ses lieutenants, Perrier, s'empare d'une galiote et d'un petit bâtiment venus de Surinam. Cette brillante expédition qui nous coûte d'ailleurs 40 morts et plus de 100 blessés, nous rend la possession de Cayenne, que le chevalier de Lézy, demeuré comme gouverneur avec une petite garnison, complètera l'année suivante, de mai à juillet 1677, en chassant les Hollandais de la rivière Oyapock et du cap d'Orange, et en assurant à la France la part de Guyane qu'en dépit de tant de vicissitudes elle a gardée. La frégate *La Friponne* retourne à Brest où elle ramène la garnison ennemie faite prisonnière.

Dès le 4 janvier 1677, le vice-amiral, avec son escadre, remonte de Cayenne à la Martinique où, pendant plus d'un

mois, il se prépare à attaquer l'île de Tabago, tandis que, dans le même temps, les Hollandais travaillent à la fortifier et que leur amiral Binkes mouille dans sa rade avec 11 vaisseaux, auxquels s'en adjoignent bientôt quatre nouveaux. D'Estrées n'en a que 10. Le 22 février, il mouille dans une petite anse, y débarque 7 compagnies pour une attaque par voie de terre, et lui-même, avec son escadre s'en prend à Binkes. Or l'attaque de terre échoue par suite du zèle inconsidéré d'un de ceux qui la dirigent et, sur mer, dans le port, s'engage la plus confuse mêlée, et la plus terrible. Des deux flottes jetées l'une contre l'autre jaillit l'incendie, tandis que du fort pleuvent les obus. Le vaisseau ; *le Marquis* explose et sombre, entraînant dans sa ruine un bateau hollandais. Le vice-amiral est blessé à la tête et à la jambe, et ses matelots le portent, sanglant, au rivage. De part et d'autre les pertes sont sévères. Il ne reste aux Hollandais que trois vaisseaux, et encore sont-ils forcés de les faire échouer. De notre côté, nous en perdons quatre : *le Marquis, le Glorieux, le Précieux, l'Intrépide ;* 21 officiers ont été tués, autant sont blessés, dont le chef de l'expédition. Quelques mois après, vers la fin de juillet, celui-ci remet à la voile ; le 27 août, il est à Brest.

Ce n'est pas pour s'y reposer. Sous son impulsion, dans les ports de l'Ouest, une deuxième expédition s'apprête. Le 27 septembre 1677, il part de nouveau, et, comme la première fois, se dirige vers l'Afrique et le Cap Vert, mais au lieu de s'en aller de là tout de suite en Amérique, il décide de s'emparer de l'île de Gorée, située en face de Dakar, où les Hollandais ont bâti deux forts, accumulé des munitions, créé un centre de commerce pour les cuirs, la cire, les dents d'éléphants, les nègres, sous la faible protection d'une garnison de 120 hommes. Avec 450 des siens vigoureusement conduits, il s'empare des forts, de la garnison, du gouverneur, et détruit en ce pays les établissements ennemis.

Le 9 novembre, il quitte l'Afrique et, le 6 décembre, arrivé près du fort de Tabago, il occupe une anse de l'île, et y débarque 950 hommes ; le 10, il reconnait lui-même la place, et fait ouvrir la tranchée ; le 12, il procède au bombardement. La fortune, qui l'a plus d'une fois désservi, lui est ici favorable. Elle veut que, dès 11 heures du matin, une de nos bombes tombant à plein sur un magasin de poudre, provoque une explosion telle qu'elle met en pièces l'amiral Binkes, 16 officiers et 250 soldats. Dès lors, il suffit d'une colonne pour s'emparer du fort et de ses 44 canons et faire 600 prisonniers : Tabago est provisoirement à nous, dès le 29 décembre.

Le 29 décembre 1677, après avoir détruit ce qui reste des fortifications, le comte s'éloigne et gagne la rade de la Grenade,

puis Saint-Christophe. Le 7 mai 1678, il quitte ce lieu avec l'intention de réaliser le dernier article de son programme : la conquête de l'île de Curaçao, située à 75 kilomètres au nord de la côte du Vénézuéla, et que les Hollandais occupent depuis 1632. Mais, hélas ! il ne lui sera pas même donné de l'atteindre ! La flotte heurte les récifs des îles d'Aves, et c'est un véritable désastre : 14 de ses vaisseaux sont coulés, 500 de ses hommes noyés, autant de ses canons perdus, et il a toutes les peines du monde à sauver le reste des équipages. Revenu à Saint-Domingue, il repart, le 17 juin, pour la France. Un de ses capitaines, de Méricourt, le rend nettement responsable de la catastrophe, pour n'avoir écouté aucun conseil. Quant à lui, il se rejette sur « les grands courants, et la difficulté de prendre des hauteurs justes, à cause de la trop grande proximité du soleil ». Pas un de ses pilotes, allègue-t-il, ne se croyait aux îles d'Aves. Toutefois son premier pilote, Dubreuil, son capitaine de pavillon, le comte d'Amblimont, l'avaient mis en garde.

Ses conquêtes, celles de Cayenne et la Guyane dite française, de Gorée, de Tabago, sont assurément précieuses et glorieuses, mais, achetées par les pertes douloureuses de la première attaque de Tabago et le naufrage des îles d'Aves, elles paraissent durement payées. « Avec plusieurs campagnes de ce genre, écrit Saint-Yves, qui en a tracé une fidèle relation, la France risquait fort de ne plus avoir de flotte. »

Deux autres voyages du vice-amiral en Amérique, les années suivantes ont surtout pour objet d'inquiéter les Espagnols dans leurs possessions insulaires et continentales. Au retour du dernier, le 24 mars 1681, il reçoit enfin le bâton de maréchal, qu'il ambitionne depuis longtemps. Il a alors cinquante-sept ans. Ses longs services sur terre et sur mer, la faveur de Colbert, la considération du roi pour sa famille, lui valent cette élévation qui, dans le monde, semble bien accueillie. « Le nom d'Estrées, écrit Mme de Sévigné à Bussy, dès le 3 avril, est comblé de tous les titres qui peuvent entrer dans une maison. » Et Bussy répond le 5 : « Je vous écris avec bien de la joie de la promotion de mon ami le comte d'Estrées : c'est un maréchal, celui-là, qui n'a eu de recommandation que son mérite. Il a de la naissance, de l'esprit, de la valeur et de longs services. » Il me semble qu'à distance, et malgré les réserves que nous avons dû faire, on peut encore souscrire à ce jugement. Le nouveau maréchal est légitimement fêté par ses amis et amies, parmi lesquelles la marquise d'Uxelles et Mme de Lafayette, très liées aussi l'une et l'autre avec son frère le cardinal.

6. *Rôle du cardinal au conclave de 1676. Ses missions en Savoie et en Bavière.*

Jean d'Estrées n'a pas encore mis à la voile pour sa première expédition d'Amérique, que ses deux frères, demeurés à Rome, doivent affronter la redoutable épreuve d'un conclave. Avouons tout de suite qu'ils ne savent ou ne peuvent y faire triompher l'intérêt français, puisqu'en sort pape, sous le nom d'Innocent XI, le cardinal Odescalchi, à qui la France, en 1670, avait opposé son veto, et qui se révélera — quoiqu'on en ait dit — un des plus redoutables adversaires de Louis XIV et de sa politique.

Depuis son arrivée au palais Farnèse en 1672, César d'Estrées n'a cessé de tracer, dans ses relations, les portraits des cardinaux susceptibles d'accéder à la papauté. Il n'a eu garde d'oublier Odescalchi, mais son appréciation nuancée n'attire pas assez l'attention, et n'éveille pas assez l'alarme. Il signale bien que le futur pontife est « sujet d'Espagne », comme le sont également ses neveux ; juge « son savoir médiocre », « sa capacité ordinaire », et même « bornée » ; mais, en même temps, il note « sa déférence aux gens éclairés », « son assiduité aux congrégations », « l'estime où on le tient dans le sacré collège », « sa vertu et sa probité. » Surtout on croit, à l'ambassade et en France, Odescalchi, lié avec Cybo, en quoi l'on ne se trompe pas, et Cybo lié à la France qui le subventionne, en quoi l'on se méprend.

D'où une indécision funeste, des ordres incertains, celui par exemple d'empêcher, autant que possible, l'élection d'Odescalchi, mais, si on estime ne pouvoir y parvenir, d'y prêter les mains et l'interdiction funeste d'entrer en contact avec Altieri, neveu du pape défunt, et avec sa faction, seul moyen qui s'offrait d'éviter le pire. Dès le début du conclave, qui doit durer du 2 août au 21 septembre 1676, les d'Estrées eussent pu frapper d'exclusive l'indésirable candidat, ou tout au moins lui en opposer un autre : Rospigliosi ou Chigi. Ils tergiversent. Le cardinal croit et publie qu'il a remporté une grande victoire en faisant reculer le vote jusqu'à l'arrivée de ses collègues français. Mais ceux-ci se divisent. Bouillon, puis d'Estrées lui-même, penchent à la fin pour Grimaldi, mais de Retz, jugeant Odescalchi inévitable, se rallie à lui et lui rallie les autres, abusés par la promesse du futur pontife de prendre Cybo pour secrétaire d'état. Tous contribuent ainsi à la fatale élection du 21 septembre. Ils croient de bonne foi, pour parler comme Mme de Sévigné, « avoir accommodé le langage du Saint Esprit avec le service du roi », tandis qu'abusés par eux, Pomponne et Louis XIV se félicitent également.

Sept mois après, en avril 1677, le cardinal d'Estrées est rappelé : on ne l'avait laissé à Rome, semble-t-il, qu'en vue du conclave. Peut-être aussi considère-t-on qu'il ne jouit pas de la faveur du nouvel élu, pas plus que de celle du cardinal Altieri, l'ancien ministre de Clément X, demeuré très influent, et qui avait en somme conduit l'élection d'Innocent XI. Du moins rapporte-t-il une importance accrue, ayant obtenu en 1676 la dignité de Protecteur du Portugal, chargé de défendre en consistoire les intérêts de cette couronne, dignité qu'il conserva — au moins honorifiquement — jusqu'à sa mort.

Aussitôt de retour, notre prélat reprend, dans Paris, sa vie mondaine.

Ainsi le verra-t-on, en juin 1677, dîner chez M. d'Arrouis, avec Mmes de Sévigné, d'Uxelles et de Coulanges, et toute la tribu des Brancas (21).

Dès le 24 avril, ses collègues de l'Académie Française lui envoient une députation conduite par Charpentier, et comprenant : le duc de Saint-Aignan, l'abbé Tallemant aumônier de Madame, l'abbé Testu, Tallemant prieur de Saint-Albin, l'abbé Renier des Marais, et enfin Benserade. Charpentier, dans un langage emphatique qui lui vaudra les critiques de Corbinelli, l'ami de Mme de Sévigné (22), célèbre le cardinal, le met au fait des événements qui ont marqué, au cours de son séjour à Rome, l'histoire de l'Académie : le roi s'en proclamant le protecteur, le lieu des séances porté de l'hôtel Séguier au Louvre, l'heureux choix de nouveaux élus. Abordant ensuite l'élévation d'Innocent XI, il se répand en félicitations qui prouvent à quel point l'opinion française est abusée : « quels éloges, s'écrie-t-il, n'a pas mérités, au dernier conclave, cette fermeté courageuse et salutaire qui, dans une occasion si importante, n'a pas moins envisagé les avantages de la république chrétienne que suivi le plan des pieuses intentions de S.M. »

Ce compliment a du moins le secret de plaire à celui à qui il s'adresse. Je note en effet qu'il est imprimé à Soissons, ville que les d'Estrées considèrent un peu comme leur fief, par Louis Mauroy, imprimeur de la ville et du collège, rue Saint-Nicolas (23). On est presque en droit de penser qu'il l'est par les soins du cardinal.

Celui-ci retourne-t-il alors à Cœuvres, Soissons, où il est officiellement, depuis 1674, le protecteur de la naissante académie, Laon dont il demeure l'évêque ? On peut le supposer. Il est resté populaire dans ces pays, et, pendant son absence, Adrien Sconin, oncle de Racine, ancien jésuite devenu principal du collège de Soissons, lui dédiait sa dédestable tragédie d'Hector

(24). La protection générale que vous prenez de tous les gens de lettres, lui écrivait-il, les obligations particulières de notre famille, et la bonté que vous avez eue d'approuver autrefois mes petites compositions, me font prendre la liberté de présenter ce nouvel ouvrage à votre Eminence. » Et il louait le prélat « de surpasser, par une vivacité d'esprit toute miraculeuse, la délicatesse même des Italiens de nos jours. »

Mais, en octobre 1677, Louis XIV et Louvois pensent à César d'Estrées pour une nouvelle mission diplomatique. Ils savent de quelle faveur il jouit auprès de sa cousine, Marie de Nemours, duchesse de Savoie, veuve, depuis 1675, de Charles-Emmanuel II, et qui se fait bizarrement appeler : Madame Royale. Ils n'ignorent pas qu'en l'envoyant à Turin ils lui procurent encore un autre plaisir que celui de servir la France. Ils l'y envoient donc ostensiblement. Il doit obtenir de la duchesse, en vue de la campagne prochaine et pour une armée française, liberté de traverser le Piémont et d'y établir des magasins, et même concours des troupes savoyardes contre le Milanais. Non sans quelque difficulté, il emporte le premier point, sans se douter que la négociation, imaginée par Louvois, a pour seul objet d'effrayer l'Espagne, qui d'ailleurs ne s'y laisse pas prendre. « L'ambassadeur écrit Camille Rousset (25), le cardinal, le ministre lui-même, M. de Pomponne, étaient des acteurs sans le savoir, jouant au tragique une véritable comédie... On les avait choisis plus éminents pour leur donner plus de créance et, pour mieux tromper les autres, on les avait trompés eux-mêmes. » Pour satisfaire aux ressentiments de sa cousine, le cardinal obtient de Louis XIV le rappel de la duchesse de Villars, femme de l'Ambassadeur : celui-ci ne tardera pas lui-même à quitter Turin pour Madrid.

Quant au prélat, il se rend en Bavière dès la fin de l'année 1677. Il est chargé de négocier, à la cour de Munich, le mariage du dauphin avec la princesse Marie-Anne-Victoire Christine, fille de l'électeur Ferdinand-Marie et de sa femme Adélaïde de Savoie. Cette union nécessite assurément bien des négociations et des négociateurs ! Dès février 1670, a été signé le traité de mariage, doublé d'un traité d'alliance, l'électeur recevant un important subside annuel en échange d'éventuels services. Nous voyons cependant que, plus de sept ans après, la présence du cardinal, s'ajoutant à celle de l'ambassadeur, est encore nécessaire pour aboutir. Bien mieux : Colbert de Croissi, le frère même du ministre, croit devoir se rendre, en 1679, dans la capitale de la Bavière, pour une dernière mise au point. Il semble qu'avançant dans une route à ce point frayée, nos diplomates

n'aient eu aucune peine à obtenir ce que leurs prédécesseurs avaient déjà obtenu. Cependant on leur en fait gloire. Spanheim écrit, à propos du cardinal en Bavière : « Il réussit à faire tenir cette cour là dans une si exacte neutralité qu'elle refusa même de donner sa quote-part aux troupes de l'empire... malgré les députations expresses qui en furent faites à Munich, de la part du collège électoral » (26). Mais la vérité est qu'on désirait de l'électeur autre chose que sa neutralité : une alliance active et qu'on ne l'obtint pas. César d'Estrées ne revient en France qu'après les traités de Nimègue (février 1679), et un séjour de plus d'une année à la cour de l'électeur. Le mariage, si longtemps négocié, n'est d'ailleurs célébré qu'en 1680, c'est-à-dire après la paix.

Un courrier, envoyé de Bavière, en novembre 1679, par Colbert de Croissi, et portant nouvelle de la négociation, fut le prétexte de la disgrâce de Pomponne, qui, le jour de son arrivée, ne se trouva pas là pour le recevoir. Les attaches jansénistes du ministre, neveu du grand Arnauld, ne sont vraisemblablement pas étrangères à son éloignement. Si l'on s'en rapporte aux *Mémoires* de Louis Henri de Loménie de Brienne, notre prélat y aurait indirectement contribué, en assurant à Louis XIV que, s'il n'y prenait garde, le pape élèverait infailliblement à la dignité de cardinal le docteur Arnauld, âme et voix du Jansénisme, épouvantail des Jésuites (27).

A peine revenu de Bavière, le prélat, dès le mois de décembre 1679, doit repartir pour cette cour de Turin qui lui est familière. La régente, sa cousine, objet de ses anciennes amours, maintint fidèlement son petit état sous l'influence française, mais elle ne voit pas sans inquiétude arriver le moment où son jeune fils, Victor Amédée, proclamé duc depuis 1675, exercera effectivement le pouvoir, et Louis XIV partage ses alarmes. Or il y aurait moyen de perpétuer sa régence : sa sœur règne en Portugal, et elle a une fille. Que Victor-Amédée épouse cette infante, et il accèdera vraisemblablement à la royauté portugaise, tandis que sa mère continuerait à régir le duché. Un seul obstacle, qui, à la longue, se révèlera plus fort qu'on ne pensait : la volonté des Savoyards, excédés de la régente, et dc son amant attitré : le comte de Saint-Maurice, de ne pas laisser échapper leur duc ! Mais qui donc alors, dans les combinaisons diplomatiques, s'avise de faire entrer le désir des peuples ?

Le voyage de César d'Estrées est lié, selon toute apparence, à ce projet.

Un détail alors excite la curiosité et frappe l'imagination. Le cardinal est porteur d'un magnifique cadeau pour la duchesse.

C'est un écran, dont son amie, Mme de Lafayette (l'aurait-on soupçonnée d'un pareil talent ?) a conçu l'idée, et donné le dessin, et dont le roi, je suppose, a fait les frais. On y voit, d'un côté, Mme Royale en miniature, accompagnée des Vertus personnifiées, avec leurs attributs, et, vis à vis d'elle, le petit prince, « beau comme un ange », entouré de Jeux et d'Amours. Or la princesse, de la main droite, lui montre la mer et la ville de Lisbonne. De vermeil doré est le pied de l'écran ; de diamants la cheville qui le retient, les clous qui attachent le galon, la couronne de Savoie qui surmonte le tout. En sortant de son cabinet, la duchesse devait trouver, devant le feu, ce royal présent offert « en forme de sapate », comme on disait en Savoie, c'est-à-dire sans que le donateur se fît connaître, mais était-il si difficile de le deviner ? « Ah ! ma fille ! s'écrie, dans son enthousiasme, Mme de Sévigné — de qui nous tenons le renseignement — voilà des présents comme j'aimerais pouvoir en faire ! » (28)

Revenu en France, sans doute au début de 1680, l'envoyé de Louis XIV en repart à la fin de l'année pour assister de nouveau, à Rome, son frère l'ambassadeur, et débattre, avec un pape hostile, de graves questions comme celle de la régale. Du moins n'est-ce pas encore sans avoir profité des douceurs de la vie française. C'est à ce moment en effet que Mme de Caylus le montre fréquentant assidument l'hôtel de Richelieu, où il rencontre — outre les maîtres du lieu — une élégante société, son amie Mme de Coulanges, dont la conversation est «remplie de traits vifs et brillants », l'abbé Testu, Mlle de Pons, Mlle d'Aumale, et surtout cette Mme de Maintenon, déjà très avancée, dans la faveur du roi qui vient de la nommer dame d'atours de la dauphine. Il s'en déclare amoureux en même temps que MM. de Barillon et de Guilleragues, de façon platonique, bien sûr, car la dame a d'autres visées. Il n'en fait pas moins pour elle, au dire de sa nièce « beaucoup de choses galantes qui, sans toucher son cœur plaisaient à son esprit. » (29)

Agé de 52 ans, absorbé de plus en plus dans les négociations politiques et diplomatiques, il pense à son évêché de Laon, dont il n'a guère pu s'occuper depuis dix années. Alors, sans doute, commence-t-il les démarches qui aboutiront, l'année d'après, à faire passer cette haute dignité à son neveau Jean, fils de son frère François-Annibal II, jeune ecclésiastique de 30 ans, déjà abbé de Conches et bien vu à la cour. Il se réserve toutefois, sur les revenus de l'évêché, une pension annuelle de 3 000 livres qu'il consacre exclusivement à l'hôpital de Laon qu'il a créé. Au milieu de tant d'activités d'un autre ordre, ce souci persistant de charité mérite d'être retenu.

7. *La mission du cardinal à Rome, et les relations des deux frères d'Estrées avec Innocent XI, de 1681 à 1687, date de la mort du duc d'Estrées*

Reprenant pour la seconde fois la route d'Italie, notre prélat voyage en grand seigneur. Il se dirige vers Rome avec une suite assez nombreuse, et à loisir, « n'ayant rien trouvé, dit-il, dans les lettres de M. le duc d'Estrées, qui m'obligeât de rendre ma marche plus prompte ». Aussi fait-il quelque séjour à Turin chez sa duchesse de Savoie, à Casal chez le duc de Mantoue, à Plaisance chez le duc de Parme, et enfin à Venise.

A Turin, où il est venu l'année précédente, il s'arrête du 18 novembre aux premiers jours de décembre 1680, sur les instances de sa chère duchesse. Depuis un an, rien n'a changé. Pour Louis XIV, il s'agit toujours de maintenir la Savoie dans son alliance, et, à cette fin, dé déterminer le jeune duc à épouser sa cousine, l'infante de Portugal, mais la politique française n'arrivera pas à réaliser ce double dessein.

De la part de son maître, d'Estrées remet une lettre à Madame Royale. « Elle a jugé à propos de la faire voir à M. le duc de Savoie et à ses ministres auxquels il importe fort de bien persuader jusqu'à quel point elle se peut promettre la protection de V.M. L'impression que cette lettre et les discours que je leur ai tenus ont pu faire dans leurs esprits servirait sans doute beaucoup à les retenir si quelqu'un d'eux avait l'audace de s'opposer à ses intérêts. » Il n'exclut donc pas l'idée d'une hostilité possible, et l'avenir montrera qu'il n'avait pas tort.

Il ne se dissimule pas non plus que le mariage portugais se heurte à l'opposition de la noblesse parce qu'il doit entraîner l'éloignement du duc. Celui-ci n'a que quinze ans ; il est d'un tempérament délicat. Notre prélat l'observe avec une curiosité mêlée d'inquiétude. « Il y a, dans ce petit prince, des choses fort diverses. Il paraît glorieux et jaloux de sa grandeur, et il est entièrement soumis à Mme sa mère. Il lui défère en toute chose. Il n'a jusqu'à cette heure aucune attention aux affaires, et passe le jour à des amusements de son âge. Cependant le caractère de son esprit est sérieux, et, quand il parle de quelque chose, il le fait avec connaissance et jugement. Il est d'un naturel secret et réservé. » Le jeune homme étourdit d'ailleurs son interlocuteur de ses protestations de dévouement au roi. « Il m'assura qu'il tâcherait de se rendre digne de l'estime et de la protection de V.M. et qu'il voulait se rendre capable d'être quelque jour le généralissime de ses armées en ce pays, et que, s'il était alors en Portugal, il ne laisserait pas de trouver des occasions de la servir. »

La vérité est que jamais prince ne saura aussi bien, pour parler comme Voltaire, « faire céder ses engagements à ses intérêts » ; qu'il ne tardera pas à rompre le mariage portugais pour épouser, il est vrai, une princesse fançaise, Anne d'Orléans ; que, dans dix ans, il sera du côté de nos ennemis, les trahissant, puis nous trahissant pour son plus grand profit, et finissant, à ce jeu, par gagner une couronne. La France aura de plus puissants adversaires ; elle n'en aura pas de plus perfide, ni qui justifie davantage le vers de *Ruy Blas :*

La Savoie et son duc sont pleins de précipices.

Cependant notre diplomate s'embarque sur le Pô, avec son escorte. Il est conscient — et trop peut-être — de la grandeur de son maître, devant lequel il voit se courber tous les fronts. « Tout est en crainte et en admiration dans ce pays-ci, dès qu'on parle de la personne et des desseins de V.M., et son autorité n'est guère moins établie et révérée dans les états des autres princes que dans son propre royaume. »

Orgueilleuse et dangereuse exaltation, à laquelle ajoute encore le passage à Casal ! Là, bien qu'il voyage incognito pour éviter les cérémonies, le cardinal n'en est pas moins accueilli en grande pompe, au nom du duc de Mantoue, par la noblesse du pays. Or tous ces gens de qualité proclament « la passion qu'ils auraient tous de se voir sous la domination d'un si grand roi ». Aussi ne peut-il s'empêcher de glisser un regard sur les fortifications de la place. Il les trouve médiocres, et ajoute avec satisfaction : « Il en est de même dans toutes celles des autres états d'Italie, et, pour les garnisons, quand on a encore une idée récente de celles qu'on a vues dans les places de V.M., à peine les peut-on prendre pour des soldats. » Louis XIV n'aura d'ailleur pas ici à mesurer leur force ; moyennant 100 000 pistoles d'Espagne, versées au duc de Mantoue, ses troupes entreront dans Casal, et cela le 30 septembre 1681, moins d'un an après le passage de César d'Estrées. Celui-ci trouve à son départ même empressement qu'à son arrivée. « Leurs dames mêmes, parées de beaucoup de rouge, se trouvèrent en haie dans leurs carrosses sur le bord du Pô, quand je me rembarquai. »

A Plaisance, il reçoit le duc de Parme, qui proteste de son dévouement aux volontés du roi. A Venise, il admire le faste de notre ambassadeur, M. de Varengueille : « Sa dépense, sa livrée et la richesse de ses gondoles et de ses meubles répondent bien à la dignité de son caractère. » Avec le cardinal Delfini il s'entretient des dispositions de la république : « Il y a toute sorte de sujet de croire, écrit-il à Louis XIV, qu'elle ne se remuerait pas pour une affaire comme celle de Casal, et que, s'ils voyaient

les armes victorieuses de V.M. dans le Milanais, ils songeraient plutôt à profiter de quelque partie de ses conquêtes qu'à s'y opposer. » Chemin faisant, aux cardinaux qu'il rencontre il parle de la régale, en essayant de les amener au point de vue français. Il pense avoir beau jeu avec Delfini à Venise, Barbarigo à Padoue, Accialioli et Ferri à Ferrare, Rosetti à Faenze, Piccolomini à Sienne.

Partout il est reçu de la manière la plus flatteuse. « Le cardinal Acciaioli na pas manqué, selon la coutume de faire une assemblée de musique et de beaux esprits qui récitent des vers et des ouvrages de prose, ce qu'on appelle parmi eux une académie. Toutes les compositions n'ont eu pour objet que la personne et les grandes actions de V.M. » Tout à fait grisé par quelques séances de ce genre, et bientôt encore par les protestations d'attachement du duc de Modène, le cardinal ne peut que conclure : « S.M. jouit de la plus belle gloire et de la réputation la plus éclatante qu'on ait vue dans le monde dans le siècle même des premiers Césars. » Une pareille certitude — il faut l'avouer — ne le prépare pas trop à se montrer souple et conciliant avec cette cour de Rome où l'amènent de délicates négociations.

La question de la régale, en elle-même légère, mais s'ajoutant à d'autres litiges, amplifiée par les passions du moment et le divergent orgueil du roi et du pape, semble ressusciter du fond des siècles les vieilles querelles du sacerdoce et de l'empire, de Boniface VIII et de Philippe le Bel, du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir civil.

Rappelons les faits. Une déclaration royale de 1673, renouvelée en 1675, étend à tous les diocèses de France le droit de régale, c'est-à-dire le droit que s'octroie le roi, et qu'il exerce de longue date dans une partie de son royaume, de disposer, à la mort d'un évêque, des revenus de son évêché, comme aussi de pourvoir aux bénéfices qui dépendent de lui, jusqu'à ce que le nouveau titulaire ait fait enregistrer son serment à la cour des comptes.

Il ne semblait pas qu'une telle mesure eût en elle-même rien d'absolument révolutionnaire. Mais deux évêques, sur cinquante-neuf, protestent : deux jansénistes : Pavillon d'Alet, et Caulet de Pamiers, et même, en 1677, ce dernier, condamné par son métropolitain, l'archevêque de Toulouse, en appelle à Rome. Et surtout, dès 1676, sous le nom d'Innocent XI, Odescalchi est devenu pape. Mal disposé pour la France, inquiet, austère, mélancolique, hanté par le souvenir du Moyen Age, peu conscient de la différence des temps puisqu'il continue à prêcher la croisade, ce nouveau pontife se saisit impétueusement de l'affaire. En

mars 1678, il lance un bref d'une raideur inaccoutumée, et le roi écrit au duc d'Estrées son étonnement d'une intervention romaine dans une question qu'il estime le regarder seul. Il lui intime l'ordre de « n'en parler d'aucune manière », ce qui n'est peut-être pas le moyen de la résoudre. Aussi, en janvier 1679, Innocent XI lance-t-il un deuxième bref, où il déclare prendre sous sa protection Caulet de Pâmiers, et un troisième en décembre, celui-là chargé de menace. Et voilà la guerre déclarée. Tandis que le gouvernement français répond aux violences pontificales par de brutales mesures contre les chanoines de Pâmiers restés fidèles à leur évêque décédé, et qu'à l'instigation du roi, l'Assemblée du clergé de France l'assure dans une lettre ouverte de son « indéfectible attachement » !

Toutefois, presqu'au même moment, en juillet 1680, le roi fait prévenir le pape qu'il lui envoie le cardinal d'Estrées pour parler de la régale, et, après ses précédentes déclarations, on peut croire de sa part à une volonté d'apaisement. Innocent XI en juge d'abord ainsi, bien que le nouvel envoyé ait ordre seulement d'exposer des droits, sans les laisser discuter, et que, déjà connu par son humeur altière, il ne fasse guère figure d'un messager de paix. Il l'accueille avec plaisir, et lui envoie à son arrivée des cadeaux de fruits et de confitures, de gibier, de vins. Déjà, quelques mois avant, en février, il lui a marqué sa confiance, en lui adressant un bref pour lui demander d'aider le roi à prendre, sur la régale, de meilleurs conseils : « Le secours de tes services dans cette affaire, écrivait-il, nous est d'autant plus nécessaire que nous n'avons pas, là où tu es, de ministre qui puisse exprimer nos sentiments au roi Très Chrétien, et ne voyons personne qui puisse le faire avec plus de zèle et d'efficacité que toi. » Et le prélat avait répondu, sur le même ton, évoquant le mal qui résulterait d'une dissenssion entre S.S. et S.M., et en écartant la crainte par le rappel des sentiments religieux de l'un et de l'autre, tour à tour gratifiés d'un coup d'encensoir.

Il n'est pas ici question d'exposer dans son ensemble — ce que beaucoup d'autres ont fait — la politique religieuse de Louis XIV, ni ses relations avec Innocent XI, ni même d'entrer dans le détail des démarches du cardinal auprès du successeur présumé de Saint-Pierre. Je me contenterai de quelques remarques.

Une première période va jusqu'à la mort du duc d'Estrées en 1687. Elle est dominée par la question de la régale et le gallicanisme. Ensuite, ces querelles subsistant, d'autres s'y ajoutent et les compliquent.

Par une contradiction dont ils ne semblent pas conscients, roi. ministres, évêques, en guerre contre le pape dont ils contestent la suprématie, ne cessent de l'assiéger de sollicitations sans cesse renaissantes. Alors que les relations entre les deux pouvoirs sont à ce point tendues qu'on s'attend à les voir se rompre, nos deux ambassadeurs, duc et cardinal, ont charge d'implorer du Sacré Collège toutes sortes de faveurs particulières, qui leur sont généralement accordées.

Déjà, en 1671, Colbert, ministre foncièrement antiromain, s'adressait à César d'Estrées pour obtenir à l'un de ses fils, évêque d'Auxerre, l'expédition gratuite de ses bulles (30). Lavisse remarque qu'au plus fort de la lutte, le 2 février 1682, le roi demande pour son fils naturel, le comte de Vexin, âgé de dix ans et qu'il a eu de Mme de Montespan, les dispenses qui lui permettront de recevoir des abbayes, et qu'on s'empresse de les lui accorder (31). On n'en finirait pas d'énumérer tous les écclésiastiques pour lesquels ont à intervenir le cadinal et son frère. Arrêtons-nous du moins à Bossuet, récemment nommé à l'évêché de Meaux, et qui, en 1681, sollicite à son tour la gratuité de ses bulles.

Les relations, d'ailleurs excellentes, du grand orateur et du cardinal, remontent déjà à plusieurs années (32). Une lettre non datée, qu'on suppose de 1668, le montre envoyant un de ses sermons à un évêque qu'on présume être César d'Estrées. Le 17 novembre 1672, écrivant de Versailles à un de ses amis de Rome, justement secrétaire théologique de l'ambassade : François Diroys, en vue de faire traduire en latin et en italien son *Exposition de la Doctrine Catholique,* il lui dit à propos de ce projet : « Prenez, s'il vous plaît, la peine d'en entretenir de ma part le cardinal d'Estrées. » L'année d'après, en 1673, il obtient le gratis de ses bulles pour l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais dont il vient d'être pourvu, gratis complet et accordé, dit l'abbé Servient, « avec tant de distinction qu'il n'y a rien eu encore de pareil. » Enchanté, il témoigne, le 2 avril, sa joie à Diroys : « La promptitude, la facilité, le concours sont d'agréables circonstances de cette grâce... Je dois tout à l'ambassadeur et à Mgr le cardinal d'Estrées : ce sont de véritables amis, et ceux qu'ils honorent de leur amitié leur doivent bien souhaiter une continuelle augmentation de crédit puisqu'ils s'en servent si obligeamment pour leurs serviteurs. »

Le gratis des bulles de l'évêché de Meaux en 1681 offre sans doute plus de difficulté que celui des bulles de l'abbaye de Saint-Lucien. Le cardinal écrit le 25 juin : « En exécution de l'ordre que j'ai reçu de V.M. et par ma propre inclination, j'ai

servi autant que j'ai pu M. de Meaux dans le dernier consistoire, mais je suis obligé de dire en général à V.M. que cette multitude de grâces qu'on demande au Sacré Collège rebute et choque tellement les cardinaux qu'elle les rend plus difficiles quand il est question de favoriser des sujets distingués. » Du moins obtient-il pour son illustre ami la moitié de la gratuité. Deux mois après, le 25 septembre, il continue à rendre compte : « Dans le consistoire, sur l'instance que je fis à MM. les cardinaux, on proposa la gratis de M. de Meaux, lequel fut accordé tout d'une voix pour la moitié. Ce consentement unanime relève encore le mérite de la grâce que le Sacré Collège a accordée, et marque l'opinion qu'il a de celui de M. de Meaux... J'y ai apporté la même chaleur dont j'aurais agi pour un de mes neveux. » Les bulles n'arrivent que le 7 janvier 1682. Elles créent un lien de plus entre Bossuet et le cadinal. L'affaire de la régale et l'assemblée du clergé de 1682 ajouteront à leur union.

Dans toute cette mémorable affaire le rôle de César d'Estrées semble à la fois considérable et néfaste, car il contribue par ses conseils à faire sortir de la question particulière de la régale la discussion générale — combien inopportune ! des droits réciproques du pape et du roi, dont on peut répéter ce que disait de Retz des droits réciproques des rois et des peuples : « qu'ils ne s'entendent jamais si bien que dans le silence. » Il ne cesse en effet, dans ses lettres à Louis XIV, de recommander à l'égard de Rome une politique d'intimidation. « Il en faut faire assez, écrit-il, pour les mettre à leur tour dans la crainte. » Dès le 13 mars 1681, il assure qu'il « penchera plutôt à la rigueur qu'à la facilité » ; le 19 avril, « qu'il gardera le silence sur les concessions que le roi pourrait faire. » Avec Harlay, procureur du Parlement et gallican fougueux, il entretient une correspondance assidue qui atteste une parfaite entente. « Je trouve, lui écrit-il, dans ce qui vient de vous, la force, les lumières, et l'éloquence d'un grand magistrat. » (33)

C'est lui surtout qui a l'idée de jeter dans la bataille, le plus souvent bien malgré eux, les évêques français, et préconise la fameuse assemblée générale du clergé, convoquée dès le mois de juin 1681, et réunie en novembre (34). Il voudrait inspirer au pape la crainte d'un schisme, auquel pour sa part il se résigne facilement, mais Innocent XI a vite deviné « qu'on ne songe qu'à lui faire peur » ; il sait que Louis XIV ne se déterminera jamais à une complète rupture, et qu'à part quelques ministres et magistrats, la plupart des Français y sont opposés. On conçoit du moins qu'il n'éprouve à l'égard du cardidnal que peu de sympathie et essaie, un moment, mais en vain de lui faire substi-

tuer l'évêque de Grenoble Le Camus, avec l'ambitieuse complicité de ce dernier.

César d'Estrées n'est d'ailleurs pas sans se contredire, prodiguant les conseils de douceur après ceux de la violence, parfois en même temps. C'est ainsi qu'il écrit, le 30 avril 1681 : « La force des délibérations de l'assemblée des prélats sera sans doute d'un grand effet. J'ose cependant représenter à V.M. que quelque rigoureuse qu'elle soit, il importe qu'elle soit adoucie par des manières douces et mesurées, et, comme il est à propos qu'ils en conçoivent ici un juste sujet de crainte qui porte le pape à se rapprocher, il ne conviendra pas aussi que les choses qui se passeront puissent l'effaroucher et l'aliéner tout à fait et sans retour. » Un peu après, le 28 août, il conseillera encore de laisser à l'église « tout ce qui peut être de spirituel ou d'écclésiastique dans le titre d'un bénéfice », les évêques devant « connaître et répondre de la capacité des sujets appelés à ces ministères. » La renonciation à la régale spirituelle que Louis XIV consentira quelques mois après, en février 1682, est une importante concession. Mais le diplomate qui la suggère, soufflant ainsi le chaud et le froid, est sans doute un peu responsable de la politique hésitante de son gouvernement, qui, après avoir fait alterner violences et faiblesses, audaces et reculades, finit par capituler, ou à peu près, devant l'imperturbable ténacité de la volonté pontificale.

L'assemblée du clergé convoquée par ordre du roi et de Colbert, mais aussi à l'instigation du cardinal, on peut en redouter « une extrémité dangereuse », suivant le mot de Bossuet. Celui-ci est gallican, sans doute, mais « à la manière des évêques », et non pas de César d'Estrées, ni des magistrats, ni des ministres. Il se refuse à considérer le droit de régale comme inhérent à la couronne et à chercher dans le gallicanisme une théorie d'asservissement au pouvoir royal : le premier lui apparaît comme une concession de l'église, le second comme une garantie de liberté.

Chargé par le roi de faire le discours d'ouverture de l'assemblée, il prononce son fameux sermon sur *l'unité de l'église,* et conscient d'avoir rempli tout son devoir, il l'envoie, le 1er décembre 1681, au cardinal, avec une importante lettre où il explique ses intentions. J'en détache ces quelques phrases : « Je fus indispensablement obligé à parler des libertés de l'église gallicane. Votre Eminence voit bien à quoi cela m'engageait, et je me proposai deux choses : l'une de le faire sans aucune diminution de la vraie grandeur du Saint Siège, l'autre de les expliquer de la manière que les entendent les évêques, et

non pas de la manière que les entendent les magistrats... Les tendres oreilles des Romains doivent être respectées... Je me suis étudié à parler de sorte que, sans trahir la doctrine de l'église gallicane, je pusse ne point offenser la majesté romaine. » A Diroys il confiait, avec ingénuité, dès le 10 novembre : « J'aurais prêché dans Rome ce que j'ai dit, avec autant de confiance que dans Paris. » Et il lui envoyait, pour lui-même et pour son maître, une douzaine d'exemplaires de son *Discours sur l'Histoire Universelle.*

Mais son appel à l'union ne doit pas être entendu. Bientôt, sous l'impulsion de Colbert, l'assemblée est appelée à « renouveler la doctrine de France sur l'usage de la puissance des papes », et l'évêque de Meaux lui-même doit rédiger ces fameux quatre articles qui, en consacrant la doctrine gallicane, enflamment le débat. Innocent XI qui, vraisemblablement, était décidé à laisser tomber d'elle-même l'affaire de la régale, s'exaspère au dernier point contre le clergé de France et les quatre articles, déclare « improuver, déchirer, casser » tout ce qui s'est fait dans l'assemblée, et refuse les bulles à tous les ecclésiastiques y ayant pris part et que le roi nomme évêques ou abbés commendataires.

Ici encore l'influence d'Estrées s'avère néfaste : « Sous sa pression maladroite, écrit Hanotaux (35), Louis XIV commit une imprudence. Il déclara que, tant qu'il n'aurait pas obtenu satisfaction, il ne solliciterait de bulles pour ceux des évêques nommés qui n'avaient pas fait partie de l'assemblée, et contre lesquels le Saint Siège ne soulevait aucune objection. » Il en résulte qu'en 1687 trente-trois diocèses languissent sans évêques, « comme des troupeaux sans pasteurs », pour parler comme le roi lui-même.

Il est vrai que César d'Estrées, et beaucoup d'autres, proposent de se passer absolument du pape, revenir aux anciennes coutumes, demander à chaque évêque métropolitain l'institution des nouveaux élus, rompre avec le Concordat, et même consommer le schisme. Mais Louis XIV ne les suit pas jusque-là. Dès le 10 mai 1682, il suspend les séances de l'assemblée ; le 29 juin, la proroge au 1er novembre, et enfin ne la rappelle jamais. « Il n'a pas tenu à ces Messieurs que je ne coiffe le turban », lui fait-on dire. Il avait mauvaise grâce à leur reprocher leur obéissance. N'est-ce pas lui-même, ses ministres, ses conseillers, et plus particulièrement ses deux représentants auprès du Saint-Siège, qui avaient provoqué cette inopportune levée d'armes et boucliers scholastiques ?

Le rôle de nos ambassadeurs à Rome pendant toute cette période et, d'une façon générale, tout le pontificat d'Innocent XI, est nécessairement combatif. Ils luttent contre le pape, mais aussi les personnes de son entourage : ses ministres, acquis à l'Espagne et foncièrement hostiles à la France, comme d'abord Favoriti, puis, après sa mort en novembre 1682, Casoni ; la reine de Suède, cette antique Christine, si tristement célèbre par le meurtre de son amant Monadelchi, et qui, alliée à des cardinaux comme Altieri et Azzolini, ne cesse d'exciter contre nous le souverain pontife ; enfin plusieurs membres importants du Sacré Collège, leurs parents et leurs clients. Ils apportent dans la lutte une excessive impétuosité. Saint-Simon écrira du cardinal (36) : « On disait qu'il négociait à coups de poing avec les ministres et le neveu du pape. La vérité est qu'on les entendait quelquefois crier de deux chambres, et qu'il leur lançait des lardons, quelquefois personnels, qui les mettaient au désespoir. »

La fougue de nos diplomates peut, en quelques circonstances d'ailleurs assez rares, mériter le nom d'énergie. En 1681, le cardinal confond, au consistoire, un théologien flamand ennemi de la France ; en 1682, il réussit par son intervention à faire dissoudre la congrégation que le pape voulait établir pour condamner notre assemblée du clergé. Il arrive au duc lui-même, en plusieurs occasions, de tenir au Vatican le langage le plus viril.

Mais, avec des éclairs de lucidité, ils se trompent souvent : par exemple quand ils accordent confiance à des personnages douteux : De Luca, Cibo, Don Livio, le propre neveu d'Innocent XI ; quand, à de certains moments, ils croient à la résipiscence du pape, ou de cardinaux comme Colona, Carpegna, Azzolini, Ottoboni. Le duc surtout, vaniteux et optimiste de nature, se laisse facilement abuser, et les avantages personnels, qu'il sollicite et obtient du souverain pontife, contribuent à troubler plus d'une fois la netteté de sa vision.

Il est difficile de dire quelle responsabilité incombe aux deux frères dans les démarches qu'ils doivent tenter, le duc, dès 1679, contre les Jansénistes, que son gouvernement persécute à nouveau, et qu'Innocent XI s'obstine à soutenir ; le duc et le cardinal, dès 1684, contre Molinos, prêtre espagnol, auteur d'un livre mystique : *la Guide Spirituelle,* bien venu dans le grand monde, et même à la cour pontificale, où s'exprime la doctrine quiétiste (37). Ils obéissent à des ordres formels : il est peu probable qu'ils les aient suggérés, mais ils les exécutent avec trop de fougue. Il s'agit d'humilier ou vexer le pape, se venger de

l'opposition janséniste à l'extension de la Régale, montrer que le roi Très Chrétien, mieux que le successeur de Saint Pierre, défend la vérité de la religion, en poursuivant l'hérésie au-delà même de son royaume. Objets inutiles, dangereux, sans rapport avec l'intérêt national ! Impuissants contre les Jansénistes, les ambassadeurs arrachent enfin, le 20 novembre 1687, la condamnation du livre de Molinos, et de son auteur, relégué, jusqu'à la fin de ses jours, dans un couvent italien. On ne voit pas ce que la France, ni même la religion, ont pu y gagner !

On leur reproche encore, et non sans raison, leur acharnement contre les protestants. La révocation de l'édit de Nantes provoque leur enthousiasme, mais il faut avouer qu'en France bien rares étaient ceux qui voyaient juste en cette affaire. « Je songe, écrit au roi le cardinal, dès le 14 octobre 1681, avec un plaisir inimaginable, que V.M. est occupée à exécuter une des plus glorieuses et utiles entreprises qu'elle puisse jamais concevoir. » Les d'Estrées, comme tant d'autres et Louis XIV lui-même, oubliaient facilement avec quelle sympathie certains de leurs ancêtres avaient accueilli la Réforme.

Combatifs, ils ne sont guère aimés à Rome. Dès son arrivée, le 6 février 1681, le cardinal se plaint qu'on le fasse passer pour intraitable, fastueux, hautain : « On n'a rien omis, écrit-il, pour me faire perdre toute créance auprès de S.S. hors de m'accuser de venir à Rome pour entretenir des demoiselles ». Encore son intimité avec la duchesse de Savoie et Mme de Bracciano donne-t-elle à jaser. Innocent XI, après l'avoir d'abord bien accueilli, dira de lui en 1688 : « D'Estrées est un méchant et malfaisant homme », et, en 1689 : « Il m'a brouillé avec le roi. » La vérite est qu'il le redoute beaucoup plus que le duc son frère.

La vie de nos ambassadeurs est fastueuse et follement dispendieuse, ce qui ne fait tort qu'à eux-mêmes, mais elle est aussi mesquinement orgueilleuse, ce qui fait tort au pays et au prince qu'ils représentent.

Dès 1682, des cardinaux, s'adressant au pape, formulent contre César, entre autres reproches, celui d'employer à des achats de tableaux ses revenus ecclésiastiques et de ne pas payer ses dettes. Son frère et lui fréquentent et reçoivent la plus brillante société. C'est alors que leurs relations avec la duchesse de Bracciano — future princesse des Ursins — et sa sœur la duchesse de Lanti, se resserrent au point que le palais Orsini apparaît comme une succursale du palais Farnèse, où, d'ailleurs, en certaines circonstances, ces dames font également figure de maîtresses de maison. De l'un à l'autre c'est un intarissable échange de vers, madrigaux, galanteries en même temps sans

doute que de nouvelles et secrets politiques. Qu'on en juge par ce billet de Mme de Bracciano à sa sœur, qui est de 1685, et n'atteste, ni d'un côté ni de l'autre, trop de sévérité : (38)

« M. le Cardinal d'Estrées, à son retour hier, me fit l'honneur de me venir voir exprès pour m'entretenir, Madame, de vos charmes, et de l'effet qu'ils produisent en lui. Il m'en parut touché, et pour peu que le goût qu'il a pour vous augmente, il en sera pénétré. Je ne doute pas que vous ne répondiez de votre côté à tous ces empressements, si l'envie de dormir ne vous en empêche point, ou que les fumées des viandes ou des vins que vous prenez, dit-on, en grande abondance, ne vous appesantissent assez l'esprit pour ne pas pouvoir répondre aux vivacités que cette Eminence vous écrit en vers et en prose... Vous auriez présentement une belle occasion d'exercer ce rare talent que vous avez reçu de la nature pour la poésie, et ce serait une chose fort galante si vous écriviez une lettre en vers burlesques ou héroïques à M. le Cardinal d'Estrées. » On parle encore d'une princesse Borghèse, amie de Molinos, et qui chercherait à circonvenir le prélat.

Il est moins plaisant de voir ce dernier emporté, ainsi que son frère, en de mesquines querelles de préséance et de vanité. On a peine à le constater : aucune question — fût-ce celle de la régale„ de l'évêché de Pâmiers, ou des quatre articles votés par l'assemblée du clergé de France — ne paraît au duc aussi importante que celle de savoir si son carrosse doit avoir le pas sur celui de l'ambassadeur d'Espagne, quand ils se rendent tous deux à l'audience du pape. Innocent XI avait trouvé une solution de bon sens en décidant que le premier carrosse arrivé garderait son poste, mais, à partir de septembre 1680, les disputes continuant de plus belle, il en imagine une autre, qui est de mettre fin à ses audiences ordinaires.

Dans une occasion différente, c'est le cardinal dont l'attitude doit être blâmée. Un de ses estaffiers s'étant, le 23 juillet 1686, disputé avec des portefaix, des sbires commandés par un caporal les arrêtent, et les conduisent au gouverneur de Rome. Celui-ci les fait relâcher, mais César d'Estrées n'est pas satisfait : il réclame pour le caporal un châtiment exemplaire, se trouvant lui-même atteint dans la personne de son estaffier. Le gouverneur offrant six mois de prison et l'exil de Rome, il proteste encore : il veut l'estrapade ou les galères. Le pape, loin de lui céder, fait, en décembre relâcher le caporal, et on ne peut que l'en applaudir.

Notre prélat avait fait preuve de la même et odieuse mesquinerie après la mort de Favoriti, ministre du pape, qu'il avait eu certes de bonnes raisons de détester vivant, mais dont il pro-

posait maintenant de faire violer la tombe et rompre le monument.

Il s'acquitte plus dignement de ses hautes fonctions en accueillant, en 1685-86, avec la plus chaleureuse sympathie, le grand érudit bénédictin de Saint-Germain-des-Près, Dom Mabillon venu à Rome avec un autre moine de son ordre Dom Michel Germain. Les lettres qu'adressent à l'abbaye de Paris les bénédictins séjournant à Rome, et qu'a publiées Emmanuel de Broglie (39), nous renseignent à ce sujet. « Je vous parlai, écrit Dom Etiennot, du régal que M. le Cardinal lui fit, et au Révérend Procureur, dès le lendemain de son arrivée. » Souvent il les invite à dîner « dans sa vigne », c'est-à-dire dans la villa, dite Benedetti, qu'il loue aux environs de Rome, « avec des savants, écrit de Broglie, et les Français qui s'y trouvaient de passage. »

Prenant possession, en 1685, à l'église de la Trinité du Mont, de son titre cardinalice, il profite de l'occasion pour donner une de ces fêtes éclatantes auxquelles il se plaît, et célébrer la révocation de l'Edit de Nantes, dont la nouvelle était froidement accueillie. Le bénédictin Jean Durand envoie à Paris le récit détaillé de la cérémonie. La façade, les clochers de l'église, que son élévation offre en vue à presque toute la ville, ont été couverts de tableaux célébrant les gloires de la France chrétiennes depuis Clovis, Charlemagne, Philippe-Auguste et Saint-Louis, jusqu'à Louis XIV, triomphateur de l'hérésie. La place dite d'Espagne, et les rues avoisinantes, seront éclairées la nuit de lampes et de lanternes. A l'intérieur de l'Eglise, des tapisseries des Gobelins ornent les deux côtés de la nef. A la grand messe, chantée par la plus excellente musique, assistent 80 prélats, et grand nombre de Seigneurs et dames, parmi lesquels le duc de Mantoue, la princesse de Modène, la duchesse de Belmont et, bien entendu, celle de Bracciano. Là dessus, discours latin du Père Sémery, puis magnifique repas dans la grande salle du collège *De propaganda Fide :* y sont servis les cardinaux d'Estrées, Maldachin,l e duc d'Estrées et 60 prélats. Le soir, illumination et superbe collation, à laquelle assistent une douzaine de cardinaux, le duc de Mantoue, les duchesses de Bracciano et de Belmont, et même « l'agent d'Espagne », terme que je ne puis préciser, tandis qu'un agréable concert se fait entendre sur la place, où seigneurs et dames demeurés dans leurs carrosses, reçoivent de vastes distributions de confitures. Le lendemain grandes aumônes à huit ou neuf mille pauvres : distribution de pain et de viande à tous les religieux mendiants de la cité... Nos seigneurs d'Estrées faisaient vraiment bien les choses, et se ruinaient avec allégresse !

Le 5 février 1686, quand les deux religieux reprennent le chemin de la France, Dirays, le secrétaire de l'ambassade pour la théologie, les reconduit quelque peu, « dans un des carrosses du cardinal ». Ce dernier les voit s'éloigner à regret : « De véritables liens, écrit Emmanuel de Broglie, s'étaient formés entre cet esprit distingué et apte à tout comprendre et les érudits voyageurs qui ne manquaient, eux aussi, ni de tact ni de finesse. »

César marquait ainsi à l'érudition historique une déférence assez rare de son temps dans la société française, comme l'attestent *les Caractères* de La Bruyère, qui sont de 1688 (40). Seul même de sa famille, à ma connaissance, il se montre curieux de ses origines. Consulté par lui le fameux généalogiste d'Hozier s'adresse à son tour à un de ses correspondants (41), et ce dernier De Rebecque insinue que les ancêtres des d'Estrées seraient parents de ceux de Liest, dont ils auraient relevé les armes, hypothèse que j'ai cru devoir rejeter. Il ajoute quelques renseignements sur Carbonnel, qu'il croit né vers l'an 1400, marié en 1439, et qui a testé en 1457.

Une lettre de César lui-même, datée de Rome, le 10 février 1685, et adressée à un destinataire inconnu, confirme sa curiosité de l'histoire des siens. « Je vous prie, écrit-il (42), de remercier bien M. Du Fourrié du soin qu'il prend pour ce qui me touche. Je voudrais bien que vous lui demandassiez s'il a trouvé des sceaux à ces quittances où il est fait mention de Pierre et Guy d'Estrées, car on verrait, par les armes, s'ils sont ou ne sont pas de notre maison. Je voudrais savoir aussi qui était ce *miles* contre qui Antoine d'Estrées, seigneur de Valieu, plaidait. Je n'ai pas bien lu son nom, et je ne sais qu'elle est cette maison, et ce que porte, en ce temps là, dans les sentences des juges et dans les actes, ce titre de noble homme, donnée à Antoine comme au *miles* Gauvain Fiévet (?) ; ce qu'était aussi cette maison de paillards... » Un peu plus tard, en 1690, il fera revenir, de la chapelle d'Ennemain à Cœuvres, le vitrail qui représentait un de ses ancêtres.

Dès Janvier 1678, un de ses protégés, le sieur de Bonair, écrivait, peut-être à son instigation, une plaquette de 72 pages in-12, intitulée : *Factum pour la généalogie de la maison d'Estrées et de la gloire qu'elle tire de l'alliance des princes de Vendôme.* Ce petit ouvrage, confus et verbeux, exhale un déplaisant parfum d'adulation, et contient, sur les origines de la maison d'Estrées, les légendes auxquelles elle se complait. Les dernières pages, consacrées à l'auteur lui-même, le montrent encourant pendant la Fronde, la colère d'un grand, qui pourrait être Gaston d'Orléans, persécuté, réduit à la misère, puis trouvant enfin vivre et couvert, avec sans doute un petit emploi, à l'hôtel

de Vendôme, par la protection de notre cardinal. Ce dernier écrivait à Celian, chirurgien ordinaire du roi : « J'aurai soin de la destinée du petit Bonair, et de sa fortune qui consiste dans son tonneau, comme celle de Diogène. »

L'intérêt qu'il marque au passé de sa famille contribue peut-être à l'empêcher d'oublier le Soissonnais où elle règne encore. Quand, en 1683, l'Hôpital de Soissons lui adresse une supplique afin d'obtenir du pape des indulgences pour sa chapelle, il obtient indulgence plénière à tous ceux qui iraient à l'église de l'Hôpital Général le jour de Noël. (43)

Cependant un événement assez inattendu va ajouter à ses propres difficultés et à celles de nos relations avec Rome. Le soir du 29 janvier 1687, son frère le duc d'Estrées, est frappé d'une attaque d'apoplexie, et meurt le lendemain, vers midi, au palais Farnèse, après avoir reçu l'extrême onction du curé de la paroisse, et la bénédiction du pape que lui apporta le cardinal.

Innocent XI, qui a eu maintes fois maille à partir avec lui, mais s'accomodait de cet ambassadeur encore mieux que de son frère, au moins aussi impétueux et mieux armé de théologie et de dialectique, décide de lui faire de magnifiques funérailles, dont un témoin, Jacques Chassebras, écuyer, seigneur de Cramailles et de la Grand Maison, nous a laissé la relation détaillée (44). Tient-il à marquer au mort une sympathie posthume bien étonnante, ou à donner à Louis XIV, par manière de compensation, une satisfaction vanitaire, au moment même où il va entrer avec lui en lutte plus ouverte ?

Toujours est-il que, le 31 janvier, par ses ordres, on embaume le corps ; le 7 février, on le place dans l'église Sainte-Catherine sur un lit de parade, couvert d'un drap d'or bordé de velours noir, la tête appuyée sur un coussin et surmontée de la couronne ducale, habillé de blanc, drapé d'un manteau doublé d'hermine, et entouré d'une centaine de gros cierges brûlant dans de grands chandeliers. Après cette exposition, 12 moines précédés et suivis des gardes suisses et des congrégations françaises de Rome, escortés de pages et d'estaffiers, le portent en grande pompe à l'église Saint-Louis où se fait l'office, après quoi, cousu dans une toile, enfermé dans un triple cercueil de bois et de plomb, il est ramené en France et enterré aux Feuillants de Soissons. Là son fils Jean, évêque de Laon, officie à la messe mortuaire, et un chanoine de Tournay, l'abbé Aubry, prononce l'oraison funèbre.

Quelques jours après son décès, le 11 février 1687, à Paris, on trouve morte dans son lit sa belle-mère, Gabrielle de Longue-

val. Le roi venait de lui envoyer un secours de 1 000 écus. Elle meurt « du reste de son apoplexie », écrit allègrement à Bussy Mme de Sévigné, et elle ajoute, parlant de la sœur de la défunte : Françoise, chanoinesse de Remiremont : « Le chanoine est inconsolable : je crois que M. de Montataire (le gendre de Bussy) lui doit donner par générosité quelque légère pension, et le laisser pleurer et mourir en paix. » Mais son cousin, qui convoite le maigre héritage, répond cyniquement : « Si la douleur faisait sur le chanoine le même effet que l'apoplexie sur la duchesse... Mme de Bussy, pourrait avoir de quoi porter le deuil. » Ses vœux seront bientôt exaucés, Françoise étant morte à Paris quelques mois plus tard.

Le duc d'Estrées, qui s'est tout à fait ruiné à Rome, laisse d'énormes dettes, 200 000 livres d'après Dangeau, 1 700 000 d'après les Annales de la Cour. La situation du cardinal n'est guère meilleure. Eugène Michaud a noté toutes les gratifications extraordinaires que l'affection de Louis XIV ne cesse de lui prodiguer : 6 000 écus en septembre 1680, 6 000 autres le 4 avril 1681, 18 000 livres en juin 1681, 18 000 autres en décembre, 6 000 écus le 1er octobre 1683, 18 000 livres le 13 février 1685, 10 000 livres le 25 février 1687 ; le 17 octobre, les droits de propine (entendons, je crois, d'expéditions) sur tous les évêchés qui ont vaqué jusqu'en octobre de cette même année 1687. Si l'on ajoute le revenu parfois considérable des ses abbayes : Longpont qu'il a depuis 1634, Saint-Nicolas-aux-Bois depuis 1656, Saint-Claude depuis 1680, Anchin depuis 1681, le Mont-Saint-Eloi depuis 1685, en attendant Staffarde, et, pour finir Saint-Germain-des-Prés ; si l'on songe, d'autre part, qu'il touche, vraisemblablement, celui de son évêché d'Albano que la papauté lui concédera le 11 octobre 1698, et une gratification ordinaire annuelle qui se monte à 36 000 livres, on n'est pas loin de partager l'opinion de certains de ses contemporains, comme Lavardin, qui jugent son opulence scandaleuse, et le déclarent insatiable. C'est sur les droits de propine qu'il peut donner quelques garanties aux nombeux créanciers de son frère et de lui.

Chargé seul des affaires de France après la mort du duc, et jusqu'à la nomination d'un ambassadeur, nous verrons au milieu de quelles nouvelles complications il devra se mouvoir.

8. *Les dernières campagnes maritimes de Jean d'Estrées et les débuts de son fils Victor-Marie.*

L'orgueil exalté et souvent inopportun dont César d'Estrées ne cesse de multiplier les preuves, trouve en lui-même une

source essentielle, mais la fortune de ses proches en est une autre. Pami ceux-ci, Jean, son frère aîné, récemment élevé au maréchalat en 1681, lui est un sujet particulier de fierté. Estimé du roi, un peu moins, semble-t-il, de son ministre Seignelay, et malheureusement détesté des officiers placés sous ses ordres, le nouveau maréchal va achever un assez glorieux cycle de campagnes maritimes par diverses expéditions contre les Barbaresques. Il a d'ailleurs, depuis le 24 mars 1684, la joie de voir son fils Victor-Marie pourvu de la survivance de sa charge de vice-amiral, et de trouver dans ce jeune homme de 24 ans, un continuateur de ses exploits comme de son nom.

De Sourches écrit le 26 mars 1685 : « On sut que M. le Maréchal d'Estrées, quoiqu'il ne fut que vice-amiral des mers du Ponant, allait néanmoins commander l'armée navale dans le Levant, au préjudice du vieux Duquesne, lieutenant général, auquel ce devait être un étrange chagrin. » (45) Et on lit dans le *Mercure de France :* « Les insultes continuelles que faisaient les corsaires de Tripoli et de Tunis aux sujets du roi en méditerranée, obligèrent le roi à donner à ce maréchal, en 1685, une escadre de vaisseaux et de quelques galiotes à bombes, armée à Toulon. » (46)

La première expédition est dirigée contre les pirates de Tripoli qui ont violé un traité à peine vieux de quatre ans. D'Estrées met son pavillon sur *le Ferme ;* il a sous ses ordres Tourville, monté sur *l'Agréable.* Parti de Toulon le 19 juin, avec une escadre de 10 vaisseaux, 3 galiotes à bombes et 2 brûlots, il rejoint les 3 vaisseaux et le brûlot qui, sous le commandement d'Amfreville, bloquent déjà la place. Tourville dispose les galiotes, et le bombardement commence le 23 et contre la ville et contre les forts. Le 28, les Tripolitains, très éprouvés, capitulent. Après plusieurs jours de négociations ils consentent à restituer 400 esclaves chrétiens. De Sourches dit 780 — et les navires enlevés par eux depuis le précédent traité. Ils doivent en outre payer 500 000 livres d'argent comptant. « Comme la ville de Tripoli n'était pas riche, écrit De Sourches, ils avaient eu une extrême peine à mettre ensemble cette somme, et il leur avait fallu donner jusqu'aux lampes des synagogues des Juifs, et jusqu'aux bracelets et colliers de leurs femmes. »

Le succès de Tripoli entraîne sans doute, en septembre, celui de Tunis. Les corsaires de cette ville, en dépit d'anciens traités, avaient capturé des vaisseaux français, et le dey, si on en croit De Sourches, avait tellement augmenté les impôts qu'il prenait 150 % sur toutes les marchandises de France, et faisait payer à chaque vaisseau 150 écus, seulement pour mouiller

l'ancre dans le port. » D'Estrées arrive de Tripoli avec son escadre, et s'apprête à faire bombarder le port, mais, à la vue de ses galiotes, les dey accepte tout de suite ses conditions, rend 200 000 livres pour les vaisseaux capturés, restitue 40 esclaves et en promet d'autres dispersés dans son royaume, enfin réduit à 15 % l'impôt sur les marchandises, et à 25 écus le droit de mouillage. Puis, tandis que Tourville, alors lieutenant général, se dirige vers Alger, le maréchal regagne Toulon, et ensuite la cour où le roi lui marque son contentement par une gratification de 10 000 écus, et, quelques mois plus tard, le 17 février 1686, par le titre, à vrai dire honorifique, de vice-roi d'Amérique, disponible depuis la mort du maréchal d'Estrades.

Dès le mois de juin 1686, les Espagnols ayant mis de nouveaux impôts sur les marchandises françaises dans leurs colonies d'Amérique, et particulièrement au Mexique, le maréchal, avec une flotte de 40 vaisseaux armés un peu dans tous nos ports, arrive devant Cadix, et force le gouvernement de Charles II à rétablir les anciennes dispositions favorables aux marchands français.

Deux ans après, il est chargé d'une nouvelle expédition contre les corsaires d'Alger qui ont, une fois de plus, et malgré des châtiments répétés, enlevé plusieurs bâtiments français. Parti de Toulon au début de juin, et arrive à la fin du mois, il commence, le 1er juillet, un terrible bombardement, fait pleuvoir, pendant quinze jours, sur la ville qu'il détruit en grande partie, près de 10 000 bombes, coule, dans le port, cinq vaisseaux, et en incendie un sixième. Il est vrai qu'il n'obtient pas d'autre résultat immédiat. Ayant épuisé ses munitions, et redoutant l'approche des équinoxes, il ramène son escadre à Toulon, et ne laisse devant Alger que quelques frégates en surveillance. Mais du moins cette sévère leçon est-elle profitable. Au bout d'un an, les Algériens députent à Versailles une ambassade, pour conclure la paix, et un traité est signé le 26 juillet 1689. Dès le 1er janvier de cette même année, le maréchal alors âgé de 65 ans, a été fait chevalier du Saint Esprit. Revenu malade de son expédition, il s'est vite rétabli.

Tout semble jusque là lui réussir, mais cette nouvelle année 1689 si bien commencée, lui apporte une grande déception. Dès le 24 janvier, si nous en croyons De Sourches, le roi « lui a donné ses ordres pour Brest où il allait faire un gros armement. » Il s'agit d'aider à la restauration de Jacques II, que la révolution anglaise de 1688 a dépossédé au bénéfice du prince d'Orange, devenu Guillaume III d'Angleterre. Pendant des mois, Jean d'Estrées travaille de tout son cœur à équiper une flotte

considérable, la plus forte que le roi ait eue jusqu'alors, avec l'intime conviction qu'il aura l'honneur de la commander, et de livrer bataille à la flotte anglaise et hollandaise. Il en est si persuadé que, dans le vaisseau qu'il doit monter, il a fait embarquer déjà équipage et provisions, et, à la cour, on en est si assuré que, dès le 4 juillet, se répand la fausse nouvelle qu'il met à la voile.

On juge de sa consternation quand, quelques jours après, il voit arriver à Brest le ministre Seignelay, et reçoit de Louis XIV une lettre lui mandant que, Brest étant de si grande conséquence, « il avait jugé à propos de le choisir pour y commander, et aux environs ». « C'était, ajoute De Sourches, lui enfoncer un poignard dans le sein. » D'après Mme de Lafayette, c'est le ministre lui-même qui remet la lettre dont il est l'inspirateur. « Le maréchal, dit-elle, soutint ce coup avec douleur, mais sans bassesse, et partit pour aller donner ses ordres où le roi lui ordonnait. » (47) C'est Tourville qui était investi du commandement. « Il a paru ici, écrit de son côté Mme de Sévigné, que l'humeur difficile du maréchal, dont on a instruit le roi, et qui fait que tous ceux qui lui sont subordonnés sont brouillés avec lui, avait été la véritable cause de l'ordre qu'il reçut. » La bataille, prévue et cherchée, n'aura cependant lieu qu'un an après, le 10 juillet 1690, sur les côtes de Sussex, à hauteur de Beachy-Head. Anglais et Hollandais y seront complètement vaincus, et, si la cause de Jacques II n'en devient pas meilleure, la faute en est à l'incapacité de ce roi. Une chose aidera sans doute à consoler le maréchal : la part glorieuse que prendra son fils à cette victoire.

D'ores et déjà, lui vient du roi une première consolation : la commission qui lui est expédiée, dès le mois d'août 1689, pour commander en Bretagne, pendant l'absence du duc de Chaulnes qu'on envoie à Rome, et pour tenir à Rennes les états de la province, au grand déplaisir de Lavardin, qui, lui, revenant de Rome, et ancien lieutenant général aux 8 évêchés de Bretagne, espérait remplacer le gouverneur.

L'assemblée rituelle, ouverte à Rennes le 22 octobre 1689, trouve son écho dans les lettres de Mme de Sévigné, alors établie aux Rochers. La marquise voudrait que son fils y soit député. Assurée de la protection du duc de Chaulnes et de Lavardin, elle l'est encore de celle du maréchal, très lié avec son amie, Mme de Lafayette, et bien disposé à l'égard de son fils qu'il a rencontré à Paris chez la marquise d'Uxelles, et peut-être aussi chez Ninon de Lanclos dont les faveurs leur échurent. Mais il n'est pas en son pouvoir de procurer à son ami la députation désirée : elle revient à un certain M. de Cavoie, ami du ministre Seignelay.

Du moins une grande intimité règne-t-elle en ce moment entre Jean d'Estrées et la famille de Sévigné, le marquis surtout. « Il est avec lui, écrit la mère de ce dernier, comme avec un homme dont il est connu : il joue tous les soirs au tric-trac avec lui. » Et encore : « Mon fils est favori du maréchal. » — « Mon fils est agréable au maréchal qu'il a vu cent fois chez la marquise dUxelles. » — « Il ne veut pas que mon fils le quitte d'un moment ; il ne connait que lui ; il ne parle qu'à lui ; il fait ses visites avec lui ; enfin il connait si peu la Bretagne que, s'il n'y avait trouvé un commensal de la marquise d'Uxelles, il aurait été dans le dernier des embarras. » (48)

Grâce à Mme de Sévigné, nous assistons à l'ouverture des états : « Nos états : furent ouverts samedi 22 : ce fut une foule, une presse, une confusion, mais enfin le maréchal parla fort bien, mieux qu'on ne pensait... Le lendemain, M. de Pommereuil demanda trois millions pour le roi : ils furent accordés sur le champ, qu'oiqu'en vérité on ne sache pas trop bien où les prendre. »

C'est encore la marquise qui nous apprend la magnificence du maréchal à Rennes, le luxe de sa table qui dépasse celui du duc de Chaulnes, ses deux tables de dix-huit personnes, servies matin et soir, sa belle vaisselle « toute neuve et toute godronnée au fruit », ses dîners et soupers fastueux... Cette grande chère, qu'elle juge « épouvantable », contribue-t-elle à le rendre populaire en dépit de son humeur difficile ? On pourrait le croire : « Le maréchal a des manières agréables et polies, reconnait-elle ; les Bretons en sont fort contents : on aime le changement. »

Et c'est encore l'incomparable épistolière qui nous donne du fils de Jean, Victor-Marie, alors âgé de vingt-neuf ans et qu'elle reçoit aux Rochers, une première et excellente esquisse. Elle écrit en effet, de son vieux château breton, à la date du 20 novembre 1689 : « M. le Comte d'Estrées a soupé et couché ici : il est parti ce matin pour Paris. Je l'ai trouvé fort joli, fort vif : son esprit est si noble, et si fort tourné sur les sciences et sur ce qui s'appelle les belles lettres, que, s'il n'avait une fort bonne réputation et sur mer et sur terre — demandez-le à M. le Chevalier — je le croirais du nombre de ceux que le bel esprit empêche de faire leur fortune, mais il sait fort bien ajuster l'un et l'autre aux dépens de ses nuits, car il les passe à lire : c'est trop !... C'était un plaisir d'entendre ce comte causer avec mon fils, et sur les poètes anciens et modernes, et sur l'histoire, la philosophie, la morale ; il sait tout ; il n'est neuf sur rien. »

Quant au père, chargé encore du gouvernement de la Bretagne pendant les années 1690 et 91, il fait établir à Brest des

emplacements pour les batteries qui assurent la défense du port, de la rade et des côtes. Mais il n'est plus question de l'employer à des opérations de guerre. Spanheim, qui le voit souvent à la cour en 1690, porte sur lui, à différentes reprises, des jugements assez discordants : « Il est trop vieux, écrit-il, pour qu'il soit jamais à la tête des affaires ». Et il ajoute : « Emporté, honnête homme, peu d'esprit, fastueux. » On lit ailleurs, toujours dans sa *relation de la cour de France :* « le maréchal d'Estrées qui joint à beaucoup de valeur et à son expérience dans la marine beaucoup d'acquit et de connaissance du côté de l'esprit. » — « Le maréchal d'Estrées, qui entend la mer. » — Et enfin ces remarques, plus détaillées et plus sévères : « Le maréchal d'Estrées vieillit dans l'oubli. Ce qu'il a fait autrefois ne fait point souvenir de lui. Ça été un très brave homme, mais peu intelligent pour de longues suites. Il est de ces gens que l'on élève quelquefois par caprice ou par quelque sollicitation cachée. Il est demeuré presque inutile dans cette dernière guerre, et, quoique le ministre qui était de ses ennemis fût mort. (Je pense qu'il veut dire Seignelay ?), il en a laissé une si mauvaise idée à son successeur que l'on n'a pas voulu lui confier des affaires de conséquence. Je crois que l'on n'a pas eu tort, parce que l'esprit de ce maréchal a extrêmement baissé, et je le crois incapable non seulement de conduire une armée dans une action d'éclat, mais même de faire une campagne sans désavantage. Il a la satisfaction — supposé qu'il ait l'esprit de la goûter — de voir dans son fils beaucoup plus de ce qu'il a été. Le père est doux, tranquille, et aisé dans sa maison : je ne crois pas qu'il le soit dans ses affaires et il est du nombre des grands seigneurs qui font plus de figure qu'ils ne peuvent. Le roi n'a pas pour lui meilleure opinion que le ministre qui était son ennemi, mais S.M., connaissant son affection pour son service, lui fait plaisir dans les occasions. Il est inutile à ceux qui sont sous lui, parce qu'il n'a aucun crédit, et il n'a jamais le pouvoir d'avancer aucun officier de terre, parce qu'il n'a jamais commandé des armées plus nombreuses que 3 000 hommes. » (49)

Ce portrait tracé par un étranger tard venu en France, mais perspicace, est, à sa date, vraisemblablement exact. Il peut paraître dénué d'indulgence. Jean d'Estrées, brillant officier de Condé puis de Turenne, dans sa jeunesse, amiral audacieux et parfois heureux, s'il n'est pas au premier rang des hommes de guerre de son temps, mérite cependant parmi eux une place honorable et que rend originale sa double vocation terrestre et maritime. Il est cependant manifeste que, dès 1689, son fils Victor-Marie, par ses succès et ses talents, attire des regards qui se détournent de lui. Une succession de plusieurs hommes remar-

quables dans la même famille, sans être absolument extraordinaire, mérite qu'on s'y arrête.

Né à Paris le 30 novembre 1660, Victor-Marie est baptisé à l'église Saint-Eustache, le 3 octobre 1675. Il a, pour parrain et marraine par représentants, le duc de Savoie et la reine du Portugal, qui sont ses parents. Dès l'âge de 16 ans, il fait ses premières armes comme volontaire au régiment de Picardie, puis commande une compagnie dans le régiment du roi. Il a 18 ans, dit-on, quand Seignelay lui donne le commandement d'un vaisseau dans l'escadre que son père conduit en Amérique. Je suppose qu'il s'agit d'une des dernières expéditions de Jean d'Estrées dans cette direction, et qu'on la peut situer en 1679 : « Les mauvais temps, écrit Gros de Boze (50), rendirent la traversée difficile, et bien plus longue qu'on ne l'avait cru ; on fut sur le point de manquer d'eau et de vivres. Il supporta la faim et la soif avec plus de patience qu'aucun officier de son bord. » Constatons qu'il débute dans la marine plus jeune que n'a fait son père. N'ayant pas, semble-t-il hérité de sa difficile humeur, il parait tout de suite destiné à y réussir. A son retour des îles, Seignelay, qui, de toute évidence, le favorise, montre au roi son journal de voyage.

Un peu après — je pense en 1681 — il participe, dans une autre escadre, comme capitaine de vaisseau, à une expédition contre les corsaires de Tunis, Alger et Tripoli. Un exploit, paticulièrement brillant, le signale ; « Le plus fort de leurs vaisseaux, écrit Gros de Boze, un Algérien de 80 pièces de canon, s'attacha au sien qui n'était que de 60. En moins d'une demi-heure, l'Algérien, criblé et désemparé de tous ses agrés, fut réduit à se faire sauter, abandonnant une frégate de 24 pièces de canon qui le soutenait, et 3 prises qu'ils avaient faites. » En 1682, il va de nouveau, sous les ordres de Duquesne, bombarder les Barbaresques, et, resté à la mer, achève de la nettoyer des pirates.

A la fin de 1683, alors que l'Espagne nous a déclaré la guerre, il est chargé de conduire un grand nombre de vaisseaux marchands de la Méditerranée dans l'Océan, et, sans essuyer la moindre perte, il s'acquitte de sa mission en passant à travers toute la flotte ennemie.

En 1684, n'ayant pas d'emploi dans la marine, il obtient de Louvois d'être envoyé au siège de Luxembourg que conduit le maréchal de Créquy, et il a l'honneur de contribuer, l'épée à la main, à l'enlèvement de la contregarde. C'est alors que Seignelay, craignant de le voir passer à Louvois, le convoque un beau jour au lever du roi, et lui apprend brusquement que celui-ci, sur sa proposition, lui attribue la survivance de la charge de vice-

amiral qu'exerce son père, à condition de faire encore deux campagnes comme capitaine de vaisseau, et trois ensuite comme chef d'escadre, ce qui l'oblige sur le champ à remercier et prêter serment. Une telle élévation, suivant de près celle du père au maréchalat, ne peut qu'ajouter à l'orgueil de sa famille.

Comme chef d'escadre, en juin 1688, le jeune marquis vogue dans la Méditerranée sur un vaisseau tandis que Tourville et Châteaurenaud en montent deux autres. Ils rencontrent le commandant des flottes d'Espagne, Papachin, qui leur demande impérieusement le salut, et, sur leur refus, se porte contre Tourville avec un vaisseau de 80 canons, et en détache un autre de 64 contre d'Estrées, qui n'en a que 38. Celui-ci, feignant de vouloir éviter l'abordage, s'y prête tout à coup, et se jetant sur l'assaillant avec 100 hommes résolus, s'en rend bientôt maître. Papachin, arrive trop tard, essuie à son tour une véritable défaite, et est lui-même contraint de saluer.

En octobre de cette même année, on retrouve Victor-Marie, pourvu dès lors du titre de comte, devant Philippsbourg, que le dauphin assiège, assisté de Vauban. Il s'y distingue extrêmement, et, dans la nuit qui précède la reddition de la place, participant à l'attaque de l'ouvrage couronné, il est renversé de deux coups de mousquet, l'un à l'épaule, l'autre à la cuisse, qui le forceront, pendant 18 mois, à porter des béquilles. Aussitôt rétabli, il reprend la mer. Nous l'avons vu, en 1689, paraître en Bretagne, où, par son esprit, son savoir, sa passion pour l'étude, il a provoqué l'admiration de Mme de Sévigné.

En 1690, il a sa part dans le déploiement de nos forces navales destinées à seconder Jacques II, et dont, au détriment de son père, Tourville obtient la direction. Il a sous ses ordres la seconde division de notre flotte, et dans la grande bataille, livrée en juillet à la hauteur de Beachy Head, il a le rôle le plus brillant. « On se battit pendant 10 heures, écrit Voltaire (51) : Tourville, Châteaurenaud, d'Estrées, Nemond, signalèrent leur courage et une habileté qui donnèrent à la France un honneur auquel elle n'était pas accoutumée. » Victor-Marie — si l'on s'en rapporte à la notice de Gros de Boze — aurait soutenu avec dix vaisseaux l'effort de l'escadre « bleue », qui était au moins deux fois plus forte, et l'aurait complètement détruite. Torington, l'amiral qui la commandait, s'en alla, avec les vaisseaux qui pouvaient le suivre, échouer sur la côte d'Angleterre. Quant au comte, poursuivant sa victoire, il met pied à terre, avec 1 570 hommes, près du village de Tingmouth, dans le Northumberland, chasse des retranchements le peu de milice qui s'y trouve, et brûle dans le port 3 navires de guerre, et 9 navires

marchands tout chargés de marchandises, après quoi il se rembarque, à la vue des ennemis, sans avoir perdu un seul homme. Rentré, à la fin de juillet, dans ce port de Brest où son père commande, il va rejoindre en Allemagne l'armée du dauphin, et y demeure jusqu'à la fin de la campagne.

On peut placer à ce moment, c'est-à-dire au terme de l'année 1690, la fin de ses débuts. Il n'a encore que 30 ans, et un constant bonheur l'a accompagné. La famille d'Estrées semble avec lui à une sorte d'apogée.

9. *Le cardinal à Rome, après la mort de son frère, jusqu'à son rappel en 1690.*

A Rome cependant, depuis la mort du duc d'Estrées le 29 janvier 1687, les relations du pape et du roi deviennent chaque jour plus difficiles. Persistant dans son ancienne attitude, et d'ailleurs soutenu par son gouvernement, le défunt ambassadeur a maintenu contre Innocent XI, comme antérieurement contre Clément X, les franchises de son quartier, qui lui procurent, à lui, et surtout à sa domesticité ainsi rétribuée, de gros bénéfices, et donne lieu à toutes sortes d'abus. Il est vrai qu'il les justifie en défendant une théorie suivant laquelle Rome n'appartient pas toute entière au Souverain Pontife, mais à toute la catholicité. (52)

Le pape, qui prétend à la souveraineté de cette ville éternelle, est naturellement de l'avis contraire. Il profite de la mort du duc d'Estrées pour signifier qu'il refusera toute audience à son successeur si, préalablement, celui-ci ne renonce à un droit que, seule, maintenant, parmi les puissances catholiques, la France s'obstine à revendiquer. Bien plus, il envoie d'ores et déjà, dans les parages du palais Farnèse, sa police se saisir d'un criminel (53). La tâche du nouvel arrivant — quel qu'il doive être — s'annonce délicate.

Cela n'empêche aucunement le cardinal de désirer succéder à son frère dans des fonctions qu'il remplit en fait, plus qu'il ne les partage, depuis six années, et qu'il continue en ce moment même d'assumer. Il accusera plus tard Azzolini d'avoir fait obstacle à son ambition, mais c'est vraisemblablement Innocent XI qui s'y oppose. Louis XIV offre d'abord la place à son neveu, le fils du défunt, nouveau duc d'Estrées ; François Annibal III, mais celui-ci la refuse obstinément, ce qui ne lui sera pardonné ni par le roi, ni par le prélat. Il fonde son refus, d'après Saint-Simon, « sur l'état de ses affaires et la ruine de celles de son père. » (54) Lavardin ajoute « qu'il n'a jamais pu

se résoudre à essuyerl 'humeur impérieuse de son oncle. » (55) Peut-être aussi ce grand seigneur, qu'on nous représente ami du plaisir, ne tient-il pas à s'embarrasser d'une lourde charge.

L'oncle, tant redouté, qui en porte le poids, n'en fait pas un trop bon usage.

Il a trouvé à Rome, établi depuis longtemps, un Français, l'abbé Servient, que le pape a choisi pour être un de ses camériers secrets, place modeste qui ne l'empêche pas de jouer un rôle diplomatique important, d'être directement en correspondance avec nos ministres, qu'il renseigne avec exactitude et sagacité, approuvant dans certaines occasions et, dans d'autres, critiquant la politique des d'Estrées qui, de leur côté, lui reprochent de trop étroites liaisons avec les ministres du pape. Or, dès 1686, le cardinal entreprend de l'éliminer, demande son rappel, et finit par obtenir une lettre de cachet lui enjoignant de se rendre en Bretagne dans une abbaye que le roi lui avait donnée. Il quitte Rome le 28 octobre 1687, mais César d'Estrées n'a pas à s'enorgueillir de cette trop facile victoire, remportée sur un homme intelligent, instruit, clairvoyant, pour lequel il semble bien qu'il ait éprouvé quelque jalousie. Un sentiment du même ordre l'animera bientôt contre le nouvel ambassadeur, qui arrive à Rome au début de novembre : le marquis de Lavardin.

Celui-ci est lieutenant général en Bretagne, quand Louis XIV le fait venir. Le roi était dabord enclin, sinon à abandonner, du moins à réduire les franchises, d'accord avec son ministre Pomponne ; mais l'attitude du pape à son égard le fait changer d'avis : il ne renoncera pas à ce qu'il considère comme une de ses prérogatives, et il enverra à Rome un représentant si bien accompagné qu'il puisse rentrer sans peine en possession du privilège aboli : ce sera Lavardin, à qui l'on promet l'ordre du Saint-Esprit auquel il aspire.

Messager de colère et de rancune, le marquis débarque avec une nombreuse escorte : suivant les uns, 100 officiers et gardes de la marine, et, suivant d'autres, 400 gardes de la marine, 400 officiers volontaires, et 200 hommes de livrée, tous armés ! Les cardinaux d'Estrées et Maidalchini vont le recevoir au-delà des portes. Il se dirige en conquérant vers le palais Farnèse, que César d'Estrées a abandonné ; il s'y installe, et a vite fait de chasser de son quartier tous les sbires, mais quand, cinq ou six jours après, il demande audience, le pape la lui refuse et, qui plus est, l'excommunie. Au cardinal même, qui se présente à lui le 25 novembre, il commence, avant tout propos, à infliger bénédiction et absolution, pour avoir fréquenté un excommunié.

Lavardin ne s'en promène pas moins dans Rome avec ses gardes, rend et reçoit des visites, et, malgré son excommunica-

tion, trouve le moyen de communier à l'église Saint-Louis. D'où fureur du pape, qui frappe d'interdit cette église française ! L'ambassadeur proteste, et fait afficher sa protestation à la porte même du Vatican. Le cardinal, de son côté, proclame la nullité d'une excommunication dénuée de tout fondement d'ordre spirituel ; il donne au roi le conseil de se saisir d'Avignon, et d'envoyer des troupes à Civita Vecchia. A Paris, le parlement s'agite, et, le 23 janvier 1688, l'avocat général Talon prononce un réquisitoire concluant au maintien des franchises et à l'appel au futur concile. Plus que jamais on se rapproche d'un schisme.

Pour encore d'autres raisons, cette même année voit se creuser le fossé qui sépare le pape et le roi. Elle apporte la preuve d'une connivence entre Innocent XI et les puissances de la ligue d'Augsbourg, et, dans l'affaire de l'électorat de Cologne, celle d'une foncière hostilité de sa part.

Louis XIV possède en Europe un service d'espionnage bien organisé, qui lui permet souvent d'être renseigné sur les projets de ses ennemis. Or beaucoup de ses renseignements lui viennent de son ambassade de Rome. Le cardinal apparaît peut-être plus apte à diriger la police secrète qu'à négocier. Il dispose d'ailleurs d'agents remarquables, qui joignent l'audace à l'imagination, et dont les coups de main, constate justement Lanson, « auraient l'air d'avoir été combinés par l'auteur des *Trois Mousquetaires,* s'ils n'étaient racontés par un ambassadeur, dans une dépêche officielle. » (56) Grâce à eux, les secrets du comte Cassoni, secrétaire du pape, lui sont connus.

Dès le 18 décembre 1687, il avertit Louvois de l'entente secrète du parlement anglais et de Guillaume d'Orange pour déposer Jacques II, renseignement précieux que l'aveuglement du roi d'Angleterre rendit inutile ; il prévient également le roi de l'entrée du pape dans la Ligue d'Augsbourg. Le 29 juin 1688, il lui fait part des desseins hostiles du duc de Savoie. La lettre qu'il lui écrit alors mérite de retenir l'attention, car elle met en lumière, pour parler comme Lanson, « les procédés singuliers, les ruses amusantes, la fantaisie dramatique enfin de l'ancienne diplomatie ».

Il y a alors, à Rome, un envoyé secret des Provinces Unies, le bourgmestre Ouir, mais aussi un agent secret de Louvois — serait-ce Chamlay ? — qui se déguise sous le nom de Le Gut et sous toutes sortes de travestissements. Celui-ci a été averti, par un domestique du comte Cassoni, rendu à notre ambassade, que le bourgmestre doit se rendre le lendemain chez ce ministre pour y prendre des lettres cachées dans des fruits. Il sait, dès ce

moment, ce qu'il lui reste à faire ; quant à ce qu'il fait, le cardinal le raconte ainsi : (57)

« Le 25, votre Gut, Sire, sans me rien communiquer de son dessein, ne manqua pas de s'aller mettre en sentinelle près de la maison de Ouir, de façon qu'on ne pouvait pas le découvrir. Il vit sortir le bourgmestre avec la boîte pendue au col. Il le suivit jusqu'à ce qu'il fut entré chez M. Cassoni : dans ce moment, il entendit sonner 11 heures. Ouir en sortit à une heure et demie après minuit ; le Gut s'habilla, cette nuit, en crocheteur, avec ses deux valets ; ces trois personnages suivirent ce bourgmestre ; dès qu'il fut éloigné de mille pas du Vatican, ils virent qu'il prenait le long d'une petite rue : dès qu'il y fut entré, ils avancèrent le pas, l'attrapèrent et lui sautèrent dessus, lui présentant le poignard à la gorge. Dès que Ouir fut à leur discrétion, le Gut fouilla et ne trouva rien, ce qui l'obligea à lui ôter sa boîte, pleine de fruits artificiels ; il les donna à Le Breton, qui me les apporta. J'attendais, Sire, avec impatience votre Gut, à cause qu'il m'avait envoyé dire qu'il viendrait souper avec moi, mais qu'il serait tard. Je me doutais alors qu'il sagissait de quelque entreprise pour votre service, que je ne pouvais pas deviner. »

Le Gut, revenu souper à l'ambassade, examine avec d'Estrées la boîte de fruits enlevée de haute lutte. « Nous trouvâmes, tout autour, des fils d'archal sous des soies vertes qui les environnaient et qui entraient dans les citrons, les pommes et les raisins, avec de petites banderoles de papier écrites en chiffres. Le Gut les prit et les ranga selon leur numéro, et les déchiffra, et nous y trouvâmes les projets et les bonnes intentions que M. le duc de Savoie a pour la ruine de vos états... La suite des lettres de Cassoni nous apprit les forces que l'empereur, l'Angleterre, et la Hollande doivent mettre sur pied contre vous, Sire, et les secours que l'empereur et le roi d'Espagne doivent donner au duc de Savoie lorsqu'il en sera temps. »

Le cardinal termine en exposant l'offre étonnante de Le Gut, qui, sur un signe de Louis XIV, s'oblige « à peine d'avoir le cou coupé, d'enlever Cassoni au milieu de Rome, ou dans sa chambre, et de le faire embarquer pour Marseille, Toulon ou ailleurs, avant qu'on sache ce qu'il est devenu. »

L'hostilité du pape, engagé dans la Ligue d'Augsbourg au point d'avoir contracté avec l'empereur un traité contre la France, n'apparaît pas moins dans l'affaire de l'archevêché électorat de Cologne, devenu vacant le 3 juin 1688. La France désire l'élection du cardinal Guillaume de Furstenberg, évêque de Strasbourg, mais Innocent XI, dont, en cette occasion, l'autorité est décisive,

opte pour le candidat de l'empereur, le prince Joseph Clément de Bavière, et lui accorde l'éligibilité qu'il refuse à l'autre. Une mission secrète, confiée à Chamblay, qui doit lui remettre une lettre du roi et proposer un accomodement, échoue par l'impossibilité où se trouve cet envoyé extraordinaire d'obtenir du pontife l'audience qu'il sollicite, ou plutôt que le cardinal d'Estrées sollicite pour lui.

A celui-ci, le 6 septembre, Louis XIV, excédé, adresse une lettre publique, véritable manifeste. Il y évoque les concessions qu'il aurait consenties sur la régale, les vaines interventions de son ambassadeur, le refus des bulles aux évêques par lui choisis, la suppression des franchises, l'excommunication prononcée contre Lavardin, le refus de recevoir Chamblay, l'attitude partiale adoptée dans l'élection de Cologne, comme aussi dans la succession palatine, à l'égard des prétentions de sa belle-sœur la duchesse d'Orléans, enfin le dépouillement de son allié le duc de Parme. Il rejette sur le Saint Siège la responsabilité de la guerre qui va éclater, et termine par la double menace de se saisir d'Avignon et de porter ses armes en Italie. Le cardinal est expressément chargé de lire cette dépêche au pape, lui en laisser l'original, en distribuer des copies à tout le Sacré Collège. (58)

En France, la lettre du roi détermine, tant dans le clergé que dans le monde parlementaire, une levée de boucliers contre le pontife. Le 27 septembre, Harlay procureur général du Parlement, interjette appel des actes du Saint Siège au futur concile œcuménique ; le 7 octobre, l'assemblée de Messieurs les vénérables, trésorier, chantre et chanoines de la Sainte Chapelle, adhère à l'appel ; les 5 et 7 octobre, en font autant les assemblées de tout le clergé de la ville et faubourgs de Paris — chanoines, curés, chefs de chapitres et communautés religieuses. Dès le 13 septembre, Louvois a enjoint au marquis de La Trousse de se saisir d'Avignon, et d'en chasser le vice-légat, ce qui est bientôt fait ; Espagnols et Génois redoutent une expédition française dans le nord de l'Italie.

Le pape cependant ne se trouble pas. Tout au plus a-t-il consenti, par bref du 2 mars 1688, à lever l'interdit sur l'église Saint Louis. Il croit la France prête à s'écrouler sous la coalition qui se forme contre elle. Aussitôt que le cardinal d'Estrées, conformément à ses instructions, lui a donné lecture de la lettre royale, il invoque la justice de Dieu, appelle son secrétaire, et devant le prélat français, lui ordonne d'expédier sans plus tarder les bulles qui feront du prince Clément de Bavière un archevêque électeur de Cologne. Bientôt, il remet à l'ambassadeur extraordinaire des « réflexions pour servir de réponse sur la

lettre en forme de manifeste qu'il distribue ». A son tour, il énumère ses griefs : extension du droit de régale, main-mise du roi sur nombre de monastères dont les supérieurs, hommes ou femmes, étaient jusque là élus, persécution de l'évêque et des chanoines de Pâmiers, assemblée du clergé de 1682, les 4 articles, le rappel de Servient, l'ambassade de Lavardin, les appels au concile. Faisant allusion aux menaces de Louis XIV, il finit ainsi, dans une sorte d'exaltation : « Le pape regarderait comme une grâce très particulière de Dieu de souffrir en cette occasion pour la justice, et de terminer, s'il en était besoin, ce qui lui reste de vie par le martyre ».

Ni Dieu ne lui fait cette grâce, ni Louis XIV, résigné à attendre du temps et d'un nouveau pontificat une amélioration de ses rapports avec l'église. Du moins a-t-il une ultime satisfaction, celle d'assister, à Rome, aux démêlés qui s'élèvent entre les deux représentants de la France : Lavardin et le cardinal. Après la bonne entente du début, ceux-ci en viennent à ne se pouvoir souffrir. Les courtisans, si l'on en croit De Sourches (59), « avaient prévu cette mésintelligence, dès que M. de Lavardin fut nommé, n'étant pas praticable, de l'humeur dont il était, qu'il ne fut ambassadeur que pour en faire la dépense et pour en avoir le nom, pendant que le cardinal en aurait toutes les fonctions et toute la confiance ».

Effectivement, la jalousie de d'Estrées, qui ne s'accorde avec personne et ne prend pas bien son parti d'avoir vu l'ambassade lui échapper, le déchaîne contre l'ambassadeur, pourtant aussi gallican que lui-même. Dès le 4 février 1688, il dénonce aigrement les relations de celui-ci avec la reine de Suède et le cardinal Azzolini, qui est sa bête noire. Il ne cesse, depuis, de l'attaquer. De son côté, Lavardin invective l'humeur emportée du prélat, que « ni l'âge ni son élévation » n'ont pu maîtriser, l'accuse d'avoir mis la brouille dans le ménage du duc de Bracciano, et, ainsi, détaché celui-ci de la France ; dénonce son hostilité à l'égard du cardinal d'Este, qu'il écarte tant qu'il peut de notre parti, par crainte d'être supplanté par lui.

Las de ces vaines querelles qui font le jeu de la curie, Louis XIV interdit au cardinal toute négociation, et, d'autre part, comprenant enfin l'inutilité à Rome d'un ambassadeur que le pape ne veut pas recevoir, il rappelle Lavardin. Celui-ci quitte le Palais Farnèse le 30 avril 1689, accompagné, comme à sa venue, par les cardinaux d'Estrées et Maidalchini, après deux années pénibles, que sa bonne humeur naturelle et sa verve gauloise lui permirent de supporter. Il y a plaisir à lire sa correspondance diplomatique, les portraits, souvent pénétrants, qu'il

trace de la cour romaine, l'annonce qu'il fait joyeusement au roi très chrétien d'une prochaine excommunication, qui fut en effet, croit-on, fulminée contre le souverain...

Cependant, le 12 août 1689, un peu plus de trois mois après son départ, meurt Innocent XI, « seul événement favorable dans cette année malheureuse », écrit Camille Rousset. Dès le 8, le duc de Chaulnes avait été désigné pour remplacer Lavardin. Arrivé à la cour le 21, il part pour l'Italie, en emmenant avec lui le cousin de Mme de Sévigné, le jeune abbé de Coulanges, qui nous a laissé de son séjour une intéressante relation (60). A Rome, pour ne pas réveiller cette irritante question des franchises qui venait de mettre si violemment aux prises le pape et le roi, l'ambassadeur évite, timidement, de se rendre au palais Farnèse, siège de nos précédentes ambassades. Il va loger, avec sa suite — et, un peu après, tous les cardinaux français — comme un simple particulier — chez César d'Estrées, dont le palais « spacieux, dit Coulanges, et richement meublé », les reçoit, tandis que l'abbé d'Estrées, fils cadet du maréchal, à défaut de son oncle, leur fait « parfaitement les honneurs ».

Car le cardinal lui-même est, depuis le 23 août, enfermé dans le conclave, où ses collègues français n'entreront que le 24 septembre. Une fois de plus il use de son influence pour décider le Sacré Collège à attendre ses compatriotes : Bouillon, Bonzi, Furstenberg, Maidalchini. Sur son conseil, le roi ordonnait de traverser sous main l'élection d'Ottoboni, et de favoriser un prélat moins hostile à notre cause : Barberini, Chigi, Altieri, Delfini, Cerri. D'Estrées est en effet opposé à Ottoboni, l'ami et souvent l'inspirateur d'Innocent XI, acquis à l'Espagne : signe d'une clairvoyance politique qu'on voudrait chez lui plus fréquente ! Le ministre Colbert de Croissy, et son fils M. de Torcy, alors à Rome, se rangent à son avis, mais le duc de Chaulnes et le cardinal de Bouillon sont liés d'amitié avec Ottoboni. Ils ont avec lui des entretiens où il leur donne, sans plus, de bonnes paroles. Ils s'en déclarent satisfaits, et, avec un empressement dans la capitulation, que blâme justement d'Estrées, ils lui promettent, de prime abord, la restitution d'Avignon. « Ils étaient persuadés, écrit Coulanges, que de mauvais offices lui avaient été rendus par le cardinal d'Estrées, avec lequel ils n'avaient pas tous deux une grande liaison. » Entendons : qu'ils détestaient cordialement ! Le cardinal cherche à traîner les choses en longueur, mais l'ambassadeur, sur les instances de Bouillon, donne l'ordre positif de soutenir Ottoboni qui est exalté pape le 6 octobre 1689, à 79 ans passés. Une fois de plus, la faction de France avait contribué à porter au pontificat un ennemi de la France !

Un courrier, arrivé trop tard, apportait l'ordre cette fois formel, de s'opposer à son élection. C'était du moins ce qu'avait fait, tant qu'il avait pu, César d'Estrées, qui avait lui-même à ce conclace, et sans être candidat, réuni 16 voix sur son nom. Mme de Sévigné, grande amie de l'ambassadeur, exulte naïvement, mais les amis du cardinal, écrit de Sourches, « disaient qu'on verrait dans peu qu'il avait vu plus clair que M. de Chaulnes », et ajoutons : que Bouillon, avec qui il avait, en janvier 1690, un orageux démêlé.

En effet, aussitôt nommé sous le nom d'Alexandre VIII, le nouveau pape reprend, avec à peine moins d'âpreté, l'attitude d'Innocent XI. Et c'est, pour la France, une série de déceptions. Dans une première congrégation, il émet la prétention d'être le maître de tous les quartiers de Rome, et demande à tous les ambassadeurs l'abandon de leurs franchises, requête à laquelle le nôtre souscrit avec une promptitude étonnante après tant de fières proclamations et les déploiements de force de Lavardin. Quant aux bulles, le nouvel élu se montre, à leur sujet, aussi intraitable que son prédécesseur, et peu de temps avant sa mort, qui doit arriver le 1er février 1691, il renouvellera les condamnations prononcées contre l'assemblée de 1682.

La situation de César d'Estrées est devenue difficile après l'élection qu'il s'est efforcé en vain d'empêcher. « Le pape, écrit Mme de Sévigné le 2 novembre 1689, hait autant le cardinal qu'il aime l'ambassadeur. » D'ailleurs, entre ces deux hommes, il se plaît à attiser une animosité déjà ancienne. Dès le 21 novembre, le prélat reçoit l'ordre de revenir en France, « à cause des inimitiés personnelles qu'il avait avec le pape », écrit de Sourches. Il revient effectivement au commencement de février 1690, et arrive à Versailles le 18, en même temps que son frère le maréchal, libéré des états de Bretagne, et, si l'on en croit de Sourches, « ils sont tous deux fort bien reçus du roi ». Celui-ci avait, d'avance, consolé César de son rappel, en lui octroyant, dès 1685, l'importante abbaye de Saint-Eloi, près d'Arras, et, en 1688, le titre de chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, où il le recevait, en grande pompe, le 14 mai 1690.

---

(1) Différents mémoires, composés pour François-Annibal II contre la veuve de son père, ont pu nous guider. Ils figurent à la Bibliothèque Nationale sous les numéros : f° Fm : 5757 - 5758 - 17933.

(2) *Lettres de Mme de Sévigné* - Edition Monmerqué - Tome III, page 64.

(3) Notice sur le duché d'Estrées. *Ecrits inédits* publiés par Faugère - Hachette 1883 - Tome VI.

(4) *Journal de Dangeau* - publié par Soulié et Dussieux avec les additions de Saint-Simon. Paris - 1860 - Tome II, page 20, note de Saint-Simon.

(5) Bibliothèque Nationale : 4° Fm 11774.

(6) Saint-Simon : Notice sur le Duché d'Estrées. *Ecrits Inédits* - Tome VI.

(7) Tome II - Paris - Lecoffre - 1894 - in 8°.

(8) Voir Marthe Bassenne : *Le chevalier de Lorraine et la mort de Madame.* Plon, 1930, pages 241 et 250.

(9) Mme de Sévigné : *Lettres* - Edition Monmerqué - Tome II, page 343.

(10) Saint-Simon - *Mémoires* - Edition Boislisle - Tome 25, pages 163 à 183.

(11) Spanheun - *Relation de la cour de France en 1690* - Paris, 1882. Edition de la Société d'Histoire de France.

(12) Charles Gérin : *Louis XIV et le Saint-Siège* - Paris, Lecoffre, 1894, in 8° - Tome II.

(13) Saint-Simon : *Mémoires* - Edition deBoislisle - Tome IX, page 94.

(14) Geffroy : *Lettres inédites de la princesse des Ursins* - Paris - Didier - 1859.

(15) *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV,* par Depping, Tome IV - Paris, 1855.

(16) Voir l'ouvrage précité et le *Dictionnaire Critique* de Jal, page 210.

(17) Charles Gérin : *Louis XIV et le Saint-Siège* - Paris, Lecoffre, 1894 - Tome II — *Recherches sur l'assemblée du clergé de 1682* - Paris - 1870 — Eugène Michaud : *Louis XIV et Innocent XI* - 4 volumes - Charpentier, 1882.

(18) *Correspondance du maréchal de Vivonne relative à l'expédition de Messine, publiée par Cordey* - Paris - Société d'Histoire de France, 2 volumes, 1920.

(19) Voir : les *Mémoires* de Saint-Hilaire : Paris, 1903, édition de la Société d'Histoire de France, Paris, 1903, Tome 1 — *Le Siècle de Louis XIV* de Voltaire ; les deux grandes histoires de la marine française : celle d'Eugène Sue (1844 - 4 volumes), et celle du comte de Bonfils Lablénie (1845 - 3 volumes) ; enfin Jal : *Abraham Du Quesne et la marine de son temps* - 2 volumes - Paris - Plon - 1873 ; et la notice de Levot dans *la Biographie Générale* de Hœfer. Paris, Didot, 1872 ; enfin La Roncière : *Histoire de la marine française,* Tome V, Paris, Plon 1920.

(20) Voir, outre les ouvrages cités, la consciencieuse étude de M. G. Saint Yves, tirée des archives de la marine : *Les campagnes de Jean d'Estrées dans la mer des Antilles (1676-1678),* une brochure de 40 pages in 8°, Paris, 1900. Eugène Sue dans le tome III de son Histoire de la Marine Française, reproduit les documents les plus importants (1844).

(21) Edouard de Barthélemy : *La marquise d'Uxelles et ses amis* - Paris - Didot - 1881, page 147.

(22) *Lettres de Mme de Sévigné* : édition Monmerqué - Tome V, page 82.

(23) Un exemplaire figure dans la collection De Bertier.

(24) Voir mon étude : *Adrien Sconin* dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Soissons*. Année 1928, 4me série, tome 2.

(25) Camille Rousset : *Histoire de Louvois,* 4 volumes - Paris, Didier, 1872 - Tome III, pages 58 et suivantes.

(26) Spanheim - *Relation de la cour de France en 1690*. Edition de la Soc. d'Histoire de France, 1882, page 263.

(27) Louis-Henri Loménie de Brienne - *Mémoires* - Edition de la Soc. d'Histoire de France - 1916 - Tome III, page 239.

(28) *Lettres de Mme de Sévigné* - Edition Monmerqué - Tome VI, page 67. Lettre du 13 décembre 1679.

(29) Mme de Caylus : *Souvenirs,* édition Emile Raunié - Paris - Charpentier.

(30) Depping : *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV* - Paris - 1855 - Tome IV, page 96.

(31) Lavisse : Histoire de France, tome VII.

(32) *Correspondance de Bossuet,* édition critique par Urbain et Levesque - Paris - Hachette - 1925.

(33) Plusieurs de ses lettres à Harlay se trouvent à la Bibliothèque Nationale : manuscrit 17416.

(34) Voir l'abbé Loyson : *l'Assemblée du Clergé de France de 1682* - Paris, Didier - 1870 - page 200.

(35) Hanotaux : Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France - Paris - Alcan - 1888 - Tome II, p. XV.

(36) Saint-Simon : *Ecrits Inédits* publiés par Faugère - Hachette - 1883 - Tome VI. *Notice sur le duché d'Estrées*. Sur toute la conduite des frères d'Estrées à Rome je consulte et utilise l'important ouvrage d'Eugène Michaud : *Louis XIV et Innocent XI* : tomes I et II - Paris - Charpentier - 1882.

(37) Voir dans la Grande *Histoire de France* de Lavisse : *les Affaires Religieuses,* traitées par Rebelliau, pages 303 et 313 - Tome VIII.

(38) Geffroy : *Lettres inédites de la princesse des Ursins* - Paris, Didier - 1859.

(39) Emmanuel de Broglie : *Mabillon et la Société de Saint-Germain des Prés (1664-1707)* - Paris - Plon - 1888.

(40) Voir le célèbre portrait d'*Hermagoras.*

(41) Dossiers Bleus : 132. (Bibliothèque Nationale).

(42) Archives De Bertier.

(43) Bibliothèque de Soissons : collection Périn : numéros 4399 et 4312.

(44) Relation publiée par Haudiquier de Blancourt dans son *Nobiliaire de Picardie* (1693).

(45) De Sourches : *Mémoires* publiées par le Comte de Cosnac et Arthur Bertrand - Paris - Hachette - Tome I.

(46) *Mercure de France* - Juillet 1707. Notice Nécrologique sur le maréchal Jean d'Estrées.

(47) Mme de Lafayette : *Mémoires de la Cour de France* - Paris - Jouaust - 1890 - page 265.

(48) Mme de Sévigné - *Lettres* - Edition Monmerqué - Tome IX, page 203 et passim.

(49) Spanheim : *Relation de la cour de France en 1690* - Edition de la Soc. d'Histoire de France - Paris - 1882.

(50) Gros de Boze : *Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres* - Tome VII - page 499 : *Eloge de M. le Maréchal d'Estrées* - Assemblée publique du 15 avril 1738.

(51) Voltaire : *Siècle de Louis XIV* - Edition classique d'Emile Bourgeois - Hachette, page 252.

(52) Voir l'abbé Jules Théodore Loyson : *L'Assemblée du clergé de France de 1682* - Paris - Didier - 1870.

(53) *Mémoires de De Sourches* - 21 février 1687 - Tome II, page 25 - Edition De Cosnac - Hachette.

(54) Saint-Simon : *Notes sur le duché d'Estrées.* Ecrits inédits - Edition Faugère - Tome VI - Hachette - 1883 - in-8°.

(55) A la date du 10 Septembre 1688.

(56) Lanson : *Choix de lettres du XVII me siècle* - Paris, Hachette, 1913, page 321.

(57) Cette lettre se trouve dans les *Oeuvres de Louis XIV,* tome VI, page 502. Elle a été publiée par Gustave Lanson : *Choix de lettres du 17me siècle,* page 321. Hachette 1913.

(58) *Lettre du roi à M. le Cardinal d'Estrées,* écrite à Versailles le 6 Septembre 1688 - Paris : J.B. Coignard, 1688 - Opuscule de 17 pages in-8°.

(59) De Sourches - *Mémoires* - Edition de Cosnac - Tome II, page 144 (1er mars 1688).

(60) *Mémoires de M. de Coulanges* - Edition Monmerqué - Paris - Blaise - 1820.

CINQUIÈME PARTIE

LES LUEURS DU COUCHANT

LA FAMILLE D'ESTRÉES

A LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV

CHAPITRE XIV

LE PROGRESSIF EFFACEMENT DE LA RACE AINÉE. LES DEUX FILS DE FRANÇOIS-ANNIBAL II

L'éclat jeté sur le nom d'Estrées par le cardinal, son frère le maréchal Jean, et son neveu Victor-Marie, ont un peu détourné l'attention de la race aînée, dont on ne peut dissimuler le progressif effacement. L'ambassadeur, François-Annibal II, avait eu de sa femme, Catherine de Lauzières Thémines, trois fils, dont le second, Pons-Charles, né le 1er avril 1650, mourra capitaine de vaisseau à 22 ans, le 5 mai 1672, sans qu'on en sache plus long sur lui. Arrêtons-nous aux deux survivants : l'aîné François-Annibal III et le cadet Jean.

1. *François-Annibal III, duc d'Estrées.*

François-Annibal III, né le 30 septembre 1648, marquis de Cœuvres, de Thémines, de Cardaillac, comte de Tourpes et de Nanteuil, est un grand seigneur assez insignifiant. Son blason est, par contre, le plus beau du monde. D'après le Père Anselme, il se définit ainsi : écartelé au 1, d'argent à l'osier de sinople, qui est Lauzières ; au 2, de gueules à deux chèvres d'or passantes, posées l'une sur l'autre, qui est Thémines ; au 3, de gueules à un lion lampassé d'argent, accompagné de besans de même, mis en orle, qui est Cardaillac ; au 4, d'or à 3 fasces de sable au chef d'hermines, qui est de Lodève, et, sur le tout, écartelé d'Estrées et de la Cauchie.

Il est vraisemblable qu'à l'exemple des siens le nouveau marquis de Cœuvres débute de bonne heure dans l'armée. Le chanoine Villette, dans l'oraison funèbre qu'il fera de sa première femme, le montrera « marchant sur les généreuses traces de ses ancêtres par les difficiles sentiers du travail et de la milice », et cela justement au moment de son mariage, c'est-à-dire à 22 ans. Rien, à ma connaissance, ne permet de dire à quelles campagnes il a pu participer. Je ne vois pas qu'il soit jamais devenu, comme son père, lieutenant général. Mais un

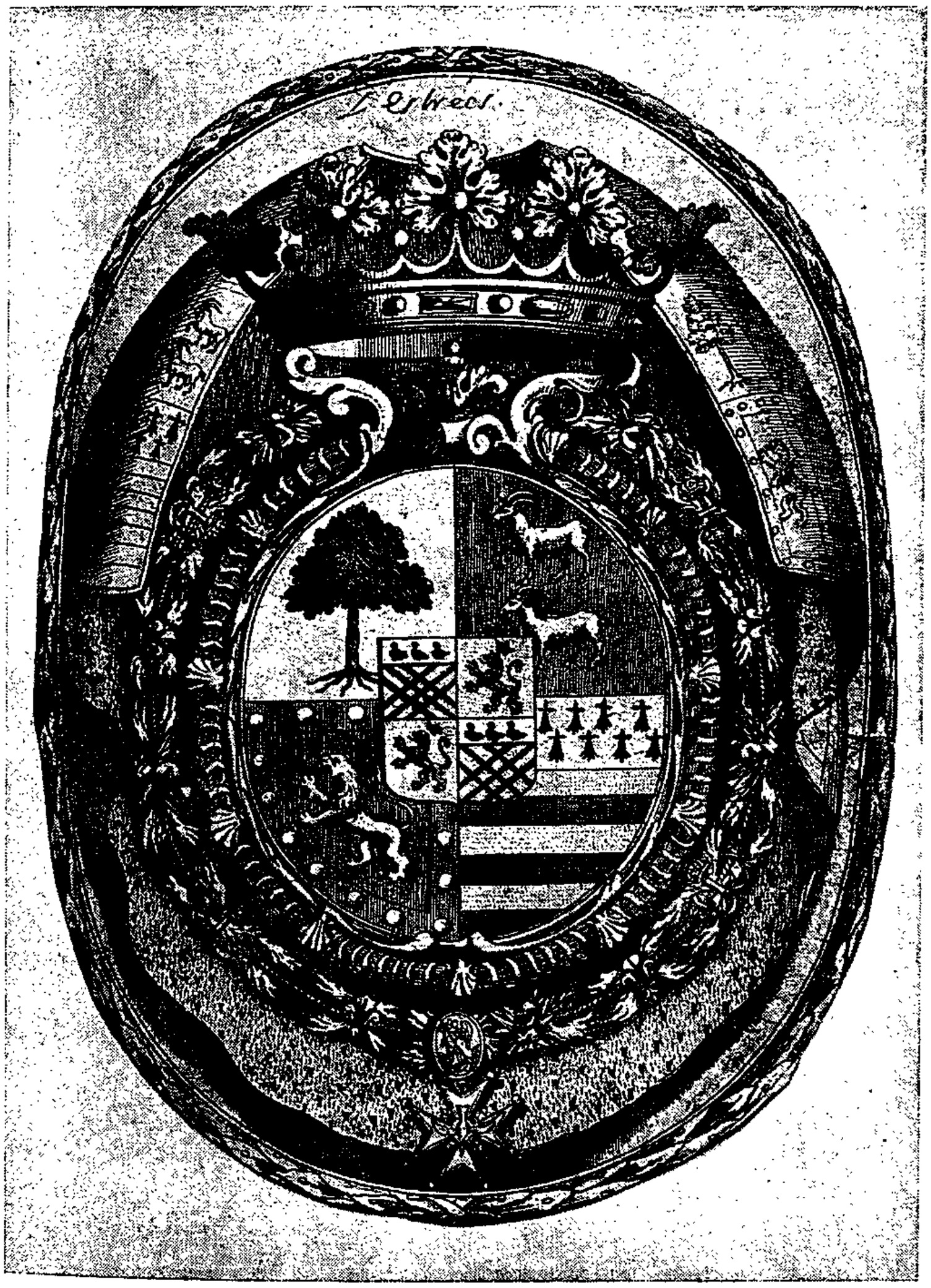

Armoiries de François Annibal III duc d'Estrées,

marquis de Thémines. (Collection De Bertier.)

texte formel, que je relève dans les Archives Municipales de Laon, le qualifie encore le 19 octobre 1682 de « colonel du régiment d'Auvergne ».

Le 10 février 1670, il épouse, sous l'influence de son oncle, la charmante mais infidèle Madeleine de Lionne. Il en a cinq enfants : un fils et quatre filles : le 15 août 1671, Constance-Eléonore ; le 28 octobre 1678, Marie-Yolande ; le 1er février 1680, Marie-Félicité Perpétue ; le 3 septembre 1682, Louis-Armand ; le 28 novembre 1683, Louise-Hélène.

Madeleine de Lionne meurt prématurément, à Paris, âgée de 30 ans, après 14 ans de mariage, et dans le 4e mois d'une nouvelle grossesse le 18 septembre 1684. Elle succombe à une saignée maladroitement faite, à ce qu'on raconte, ou, selon l'explication, assez énigmatique, du *Mercure de France,* « à une fièvre qui lui cause un transport au cerveau. » — « La mort de Mme de Cœuvres est étrange, écrit Mme de Sévigné... Hélas ! comme cette mort va courant partout, et attrapant de tous côtés ! » La mère de la défunte, la fameuse Mme Hughes de Lionne, veuve depuis 1671, et sortie dès lors du couvent où on l'avait reléguée, doit lui survivre jusqu'en 1704 : « Elle avait tout mangé, il y avait longtemps, constate Saint-Simon (1), et vivait dans la dernière indigence, dans sa même hauteur. »

François-Annibal III est sans doute ému de la mort de sa femme. Toujours est-il qu'il lui fait faire les plus pompeuses funérailles. Pour une raison ignorée, lui-même n'y assiste pas ; son frère l'évêque duc de Laon, y préside et officie, et il adresse à son oncle, le cardinal, alors à Rome, et qui la lui a sûrement demandée (souvenir, amour, regret sans doute), une relation minutieuse, sinon toujours claire pour nous (2). Je crois devoir m'y arrêter.

L'évêque commence par cette constatation : « La province de l'Ile de France, et la ville de Soissons en particulier, n'ont jamais donné de plus grandes marques de leur affection et de leur attachement à notre maison qu'elles viennent de faire. » Ayant annoncé qu'il se rendrait à Soissons dès le 16 décembre 1684, pour assister, les quatre jours suivants, aux cérémonies prévues, à peine y est-il arrivé que toute la noblesse, les corps de la ville, « les dames même en assez grand nombre » viennent lui présenter des compliments de condoléances.

Le 17 des ecclésiastiques et aumôniers se font remettre le cercueil confié aux moines de Longpont. Je crois pouvoir conclure qu'il se trouvait à Longpont bien que l'évêque néglige de le dire. Ils le disposent dans un char de deuil orné des armes

de la maison, en broderie, attelé de chevaux caparaçonnés de housses traînant jusqu'à terre. Les maréchaussées de Soissons et de Crépy marchent en tête ; les gardes suivent au nombre de 30, un flambeau à la main. Une escorte de 100 gentilshommes dont 4 portent les coins du poêle entourent le char. A mesure qu'on avance, leur nombre s'accroît si bien qu'il se trouve à peu près doublé quand on approche de Soissons. Alors toutes sortes de carrosses portant des personnes de qualité, les dames de la ville, celles de la campagne, prennent la suite du convoi.

« A la hauteur du premier pavé », dit l'évêque, et je ne sais trop ce qu'il entend par là, (peut être le début d'une route pavée à légère distance de l'antique cité), 24 petits pauvres de l'hôpital et 12 valets de la municipalité, portant chacun d'une main un flambeau, car la nuit est venue, et, de l'autre, agitant une cloche, précèdent le cortège jusqu'au « dernier pavé ». Là se trouve, rangée en haie, la compagnie des cent bourgeois arquebusiers, les officiers baissant piques et drapeaux, et les tambours voilés battant leur marche funèbre.

Les arquebusiers reprennent alors la tête du convoi jusqu'aux portes, où attend le maire, accompagné de ses échevins. Il fait un discours de circonstance, et, toutes les cloches de toutes les églises sonnant, le cortège s'achemine vers l'église des Feuillants. Celle-ci, éclairée, a été tendue de la voûte jusqu'à terre, magnifiquement décorée, et agrandie d'un vestibule couvert de toile. Là, sur une estrade haute de quatre degrés, le cercueil est déposé, couvert d'écussons en broderie aux armes d'Estrées, de Thémines, de Lionne. Et, devant le corps, l'évêque de Soissons commence les prières.

Le lendemain, lundi 18, se succèdent dans la petite église défilés et processions : chapitres de la cathédrale et de l'église Saint-Pierre, paroisses et communautés religieuses. Cependant dans la cathédrale, en présence de l'évêque de Laon, celui de Soissons dit une grande messe à laquelle viennent et assistent en corps les magistrats, tandis que le soir, entre 4 et 5 heures, dans l'église des Feuillants, le même prélat, devant la même assistance encore accrue, fait dire les matines et, suivant les rites accoutumés, descendre le corps dans le caveau.

Le mardi 19, grand service encore à la cathédrale, suivi de grand dîner chez l'évêque de Laon.

Le mercredi 20, l'évêque de Laon lui-même dit encore la messe aux Feuillants, et, à l'offertoire, M. Villette, docteur de la Faculté de Paris et chanoine de l'église de Laon, prononce l'oraison funèbre de la défunte.

Cette oraison nous est parvenue. Elle trahit une imitation sensible de celle d'Henriette d'Angleterre par Bossuet, et suffirait, à elle seule, à montrer la profonde répercussion de l'éloquence du grand orateur. Naturellement sans aucune réserve, (Bossuet en insinuait quelquefois), le chanoine de Laon fait l'éloge de la marquise décédée. « Dame accomplie aux yeux du monde, déclame-t-il, elle a su garder avec le monde tous les dehors et toutes les bienséances qui convenaient à son sexe et à son rang pour mériter son estime. » Il entonne un dithyrambe en l'honneur du père, Hughes de Lionne, « ce grand ministre que le seul mérite éleva à un des premiers rangs du royaume, fidèle dépositaire des clés de l'état, sage en ses conseils, prudent dans ses entreprises, infaillible dans ses mesures... incapable de se tromper et d'être trompé ». Il observe sur la mère un silence avisé, et concentre sur la fille une apologie ignorante, ou qui se plaît à l'être, de ses désordres de jeunesse. « Les années, poursuit-il, en lui apportant chaque jour des grâces nouvelles, lui apportent chaque jour de nouvelles vertus, et en même temps qu'elle commence d'éblouir par l'éclat de ses charmes naissants, elle commence de charmer encore plus par le premier feu de son esprit. » Il est difficile d'être plus galant.

Avec raison sans doute il loue en Madeleine de Lionne « une politesse sans affectation... une parfaite connaissance des usages et des maximes du grand monde... une douceur charmante ». Puis passant aux qualités de l'esprit, il vante en elle comme avait fait Bossuet dans la duchesse d'Orléans, « un goût qui était la règle du bon goût » — « On pouvait, ajoute-t-il, être sûr de plaire quand on était assez heureux pour lui avoir plu. »

Les qualités de cœur ont leur tour : désintéressement, modération, confiance, mœurs exactes et pures, modestie. Une phrase comme celle-ci étonne à vrai dire un peu : « Ce qu'elle n'a point fait dans un âge, dans un état où le monde pardonne assez volontiers, serait le juste sujet du panégyrique d'une autre ». Et que diable, n'avait-elle point fait ? Le chanoine Villette n'était pas sans en avoir entendu parler.

Quant au mari il est qualifié de héros, dont au moment de son mariage « le nom se faisait respecter dans les armées du prince, et redouter dans le camp ennemi ». Et le docteur de Sorbonne poursuit, imperturbable : « Dire que cette alliance fut l'ouvrage de ce grand cardinal qui sait si bien assortir les mérites et les cœurs, c'est dire que l'époux et l'épouse étaient faits l'un pour l'autre ». L'attachement de la mère pour ses enfants tenait lieu à celle-ci de divertissements et de fêtes. Sa religion fut pure et sincère, et l'orateur profite curieusement de cette constatation

pour foncer contre l'hypocrisie à la mode : « La plupart des dévotions, reconnait-il, ne sont qu'hypocrisie, que superstition, que faiblesse ? Près des autels et loin de Dieu, un air composé, des manières étudiées, de spécieux dehors, sont souvent toute la religion des gens du monde ». Enfin, après avoir décrit la mort prématurée, touchante et chrétienne, il termine : « Voilà, Seigneur, toute la province en larmes, humblement prosternée aux pieds de vos autels, qui implore par ma voix votre clémence ».

Après cette dernière cérémonie dans l'église des Feuillants, l'évêque de Laon rejoint sa ville épiscopale, laissant les moines de Saint-Jean-des-Vignes célébrer encore dans leur église un service solennel. Les honneurs funèbres extraordinaires dont sa belle-sœur a été l'objet sont dignes d'intérêt : ils caractérisent le siècle ; surtout ils attestent dans le Soissonnais la puissance et le prestige de la famille d'Estrées.

Dès le 13 novembre 1684, c'est-à-dire avant les obsèques, François-Annibal III avait déjà fondé, aux Feuillants de Soissons, une grand'messe pour honorer la mémoire de sa femme « et laisser des marques aux siècles à venir de l'estime et de la vénération qu'il en aura toujours » (3). Cette messe de requiem est créée à perpétuité et « à toujours, tous les jours ». Tous les lundis, elle doit être chantée, et les maires, échevins, et les directeurs de l'hôpital général, y sont conviés. A la fin de chacune, lit-on sur l'acte de fondation, « sera délivré au maire une livre de bougie de cire blanche, aux quatre échevins une demi-livre, et aux directeurs une demi-livre », largesse à laquelle ils renoncent en faveur des pauvres de l'hôpital.

Ce n'est pas le seul témoignage de sa piété que donne François-Annibal III dans cette ville de Soissons, où, en l'absence de son père, il fait fonction de gouverneur. Le 21 septembre 1686, au couvent de Notre-Dame, il pose, en grande pompe, la première pierre d'un autel que fait élever l'abbesse Gabrielle-Marie de La Rochefoucauld (4).

En 1687, à la mort de son père, l'ambassadeur, il hérite de ses titres, de ses terres, de ses gouvernements. Il devient duc d'Estrées, pair de France, gouverneur général de l'Ile de France et du Soissonnais, gouverneur particulier des villes de Laon, Noyon et Soissons. Il a alors 39 ans. Bientôt, en même temps que son oncle, le cardinal, encore à Rome, il sera proclamé chevalier du Saint-Esprit, le 2 décembre 1688. Ce n'est toutefois qu'assez longtemps après, le 8 janvier 1696, que le roi reçoit à Versailles, son acte de foi et hommage pour le duché-pairie de Cœuvres et les terres sises en Quercy.

Nous avons vu que, pour des raisons variées : difficulté pécuniaire, crainte de son oncle, peur de ses responsabilités peut-être, et conscience de son peu de moyens, il refuse l'ambassade de Rome instamment offerte. Il sollicite par contre — sans l'obtenir — la charge de grand fauconnier de France, laissée vacante en avril 1688 par la mort de Desmarets, « ayant depuis quelques années, écrit de Sourches (5), un bel équipage de fauconnerie ».

Las de son veuvage, il épouse, en secondes noces, le 23 août 1688, Madeleine Diane de Bautru de Vaubrun, fille de Nicolas Bautru-Nogent, marquis de Vaubrun, lieutenant général des armées du roi. Elle lui apporte par contrat du 28 août 600 000 livres de dot. De son côté, il lui constitue un douaire préfixe de 10.000 livres de rente, un droit d'habitation dans ses châteaux, avec un préciput de 20.000 livres. Il aura d'elle trois enfants qui tous mourront jeunes : César François Annibal né en 1694, mort le 29 mars 1705 à 11 ans ; Madeleine-Mélanie, morte le 14 juillet 1705 ; Diane-Françoise Thérèse, née en 1690 et décédée à 17 ans, en octobre 1707.

Il est alors assez diversement jugé. Spanheim, dans sa *Relation de la cour de France en 1690,* trace de lui ce portrait sommaire : « Etourdi, fat, aime les femmes, riche, peu d'esprit ». Saint-Simon lui est plus favorable : « C'était, écrit-il dans sa *Notice du Duché d'Estrées,* un homme plein d'honneur, qui avait des amis et des plus distingués, dont l'esprit et le savoir ne paraissaient pas ce qu'ils auraient pu. Il avait aussi de la piété, mais du singulier et un tic qui lui démontait le visage à tout moment. Il logeait (6) avec le cardinal et son frère en grande union, quoique le cardinal ne lui eut guère plus pardonné que le roi son refus d'aller à Rome. Il allait volontiers prendre sa place de pair et juger au Parlement avec le duc de Charost, son ami intime. Le cardinal s'en riait et disait plaisamment que Charost lui débauchait son neveu, et qu'il y avait du Lescapolier dans ce goût de juger. C'était le nom de la mère de Charost, fille d'un président à mortier ».

Aussi exactement que de ses fonctions de duc et pair, François-Annibal III s'acquitte de sa charge de gouverneur de l'Ile de France. La coalition européenne, dite Ligue d'Augsbourg, oblige Louis XIV à former des régiments de milice et convoquer l'arrière ban. Le duc doit pourvoir à ces nécessités, dans la province qui lui est dévolue. Ses lettres à Louvois (7) montrent assez qu'il prend sa tâche au sérieux. Elles témoignent en même temps d'une certaine familiarité entre lui et le ministre.

Il écrit de Soissons, le 7 janvier 1689 : « J'ai cru qu'il était nécessaire de faire ici un second voyage pour examiner encore une fois avec M. l'intendant, les officiers que j'avais à proposer, et pour les placer le plus à portée des compagnies qu'il serait possible. J'ai trouvé plus de 60 gentilshommes qui ont tous servi et qui demandent de l'emploi... Mon intention est de voir quelquefois plusieurs compagnies ensemble quand le beau temps sera revenu, et quelquefois le régiment assemblé quand il y aura plusieurs fêtes et dans les temps où l'on travaille le moins à la campagne. Je prétends les mettre en état de servir comme tous les bons régiments de France. La seule chose qui nous embarrasse ce sont les sergents qui font presque tout le bien ou le mal d'une compagnie. Je crois que vous serez obligé de prendre des gens mariés, ceux qui voudront servir de bonne volonté : il se trouvera de vieux soldats dans les villages. Il ne faut pas s'attendre que les gens de 25 ans qui n'ont jamais ouï parler du détail d'une compagnie puissent servir de sergents. Je ne doute pas que vous n'ayez eu ces vues là comme nous puisque rien ne peut vous échapper de tout ce qui peut servir aux grandes et aux petites choses. Il n'y a que le zèle pour le service de S.M. qui vous manque : c'est de quoi nous nous apercevons tous les jours. »

Le 21 mai 1689 il annonce avoir fait à Soissons avec beaucoup d'exactitude la revue des gentilshommes de l'Ile de France qu'il a nommés pour monter à cheval cette année. Il est persuadé que l'escadron ainsi formé sera un des meilleurs de l'arrière ban.

Dès lors, et jusqu'à la fin de sa vie, François Annibal III mettra son zèle à convoquer puis équiper les gentilshommes de sa province susceptibles de servir, et à imposer les autres « pour le secours de ceux qui en auront besoin, et le paiement des appointements des officiers de l'escadron ». Il a parfois des déconvenues, comme en août 1693, où un certain nombre d'appelés ont vendu leurs chevaux faute d'argent, ou même quitté la partie, faute de subsistance. Du moins s'efforce-t-il d'apporter, dans ses opérations de recrutement, une certaine équité. Il écrit à un lieutenant de bailliage : « Vous tiendrez prêt l'état de tous les gentilshommes de votre bailliage et de ceux qui vivent noblement. Vous marquerez exactement, à côté du nom de chacun, s'il a servi durant la campagne dernière, et ce qu'il peut avoir de bien... mais que cela soit fait avec toute la justice possible, sans vouloir faire plaisir à personne ». (8)

Comme gouverneur, le duc sert d'intermédiaire entre le pouvoir central et les municipalités, communique à celles-ci la volonté royale, quand il s'agit par exemple du choix des maires

électifs, ou quand il faut les disposer à faire des avances pour l'entretien des troupes. (9)

L'activité qu'il marque comme gouverneur semble suffire à François Annibal III. Il ne fait guère parler de lui que par la violente colère où le jette, en mars 1689, l'enlèvement de sa jeune belle-sœur, Mlle de Vaubrun. On peut lire dans *le Journal* de Dangeau, *les Mémoires* de De Sourches, les *lettres* de Mme de Sévigné, le récit de cette ridicule affaire (10). Il en ressort que le duc a continué de vivre, avec sa seconde femme, à l'hôtel de Lionne, où il abrite également sa belle-mère Mme de Vaubrun, sa belle-sœur Mlle de Vaubrun âgée de près de 17 ans, et enfin un vieil oncle à la mode de Bretagne, peu favorisé de la fortune, le comte de Béthune dit Cassepot, qu'on représente comme sec et maigre, avec un air de fou. Comment ce vieillard et cette fillette s'éprennent-ils l'un de l'autre ? Toujours est-il que Mlle de Vaubrun ayant été mise à Paris au monastère des Filles de la Visitation de la rue du Bac, s'y trouve depuis deux mois, quand le comte de Béthune, aidé des gardes du duc de Gesvres gouverneur de Paris, l'enlève, le 24 mars, en forçant les grilles du couvent et prétendant l'avoir épousée. D'où le plus beau scandale du monde, et, à l'hôtel de Lionne, la plus vive indignation contre le ravisseur et son complice le duc de Gesvres. Mmes de Vaubrun et d'Estrées jettent feu et flammes et se répandent en menaces et malédictions.

Cependant le lieutenant civil mandaté par le roi et le duc de Charost parent de Béthune donnent à ce dernier le temps de gagner la Suisse, et, 24 heures après l'enlèvement, ramènent la fille à la mère, de plus en plus honteuse, éplorée et indignée. Il est vrai qu'un mariage a eu lieu, mais aussi que toutes les formes requises n'ont pas été observées, et qu'on peut le considérer comme nul.

Entre d'Estrées et le duc de Gesvres, parents et amis s'interposent, d'abord sans succès. Le duc de Charost, qui veut se mêler de les réconcilier, en vient lui même, avec François-Annibal, pourtant son grand ami, à de vives paroles. « Car enfin, lui dit-il, sans la belle Gabrielle, mon ami, vous seriez assez obscur. Vous avez sept tantes qu'on appelait les sept péchés mortels : ce sont vos plus belles preuves. » — Le prince de Condé : Henri-Jules de Bourbon, ne réussit pas davantage ; Lamoignon et le procureur général échouent à leur tour. Une première démarche du duc de Gesvres en personne, pourtant négociée d'avance par le président de Novion et le duc de Beauvilliers, n'a pas plus de succès. Enfin, la semaine sainte ayant quelque peu calmé les esprits, les deux adversaires se laissent

« raccommoder » comme on disait alors, le jour de Pâques 10 avril, à l'Hôtel de Lionne, par les soins ingénieux de Gourville, et l'entremise du prince de Condé. Ils font même assaut de courtoisie, l'un offrant spontanément plus d'excuses qu'on ne demande, et l'autre l'en dispensant. L'épilogue de cette histoire fut qu'on mit Mlle de Vaubrun aux Filles Bleues de Saint-Denis, et que le comte de Béthune, dit Cassepot, mourut en exil au mois de novembre 1690, en se rendant de Chambéry à Avignon où il devait se retirer.

Les dernières années du duc d'Estrées semblent avoir été relativement calmes. On lit dans les *Mémoires* de Sourches que, le 15 juillet 1692, le roi vient dîner dans son château de Nanteuil, mais le mémorialiste ne dit pas s'il est là en personne pour accueillir son hôte royal. On sait encore qu'il a des « vapeurs » ; on assure qu'elles sont l'effet « de divers chagrins que lui donnent ses affaires domestiques », mais quelles affaires ? S'agit-il de sa femme, de ses enfants, d'embarras d'argent ? On ne le précise pas. Le 28 août 1698, il doit subir l'opération de la taille. Elle réussit, dit-on, et le chirurgien Maréchal lui tire une pierre pesant quatre onces et demie, mais, le 11 septembre, il meurt à 7 h. 1/2 du soir, âgé de 49 ans et 8 mois, et, sans perdre un moment, le cardinal demande au roi ses gouvernements pour son fils Louis-Armand,, âgé de 16 ans. Son corps est enseveli en l'église des Feuillants de Soissons où sa première femme était enterrée.

Quant à sa veuve, Madeleine-Diane de Bautru, l'exécution de son contrat donne lieu à un long procès. Elle est destinée à survivre longtemps à son mari et, en 1740, on retrouve encore trace de son existence.

2. *Jean d'Estrées, évêque de Laon (1651-1694)*

Bien qu'il meure relativement jeune, François-Annibal III n'en a pas moins survécu de quatre années, à son plus jeune frère, Jean, né en 1651, l'année même où, le 16 décembre, meurt leur mère, si j'en crois Debuisson-Aubenay (11).

A la naissance du grand dauphin en 1661, Jean d'Estrées a déjà une dizaine d'années. Il n'en est pas moins choisi — suprême distinction — pour être un des enfants d'honneur, ou, comme on dit alors, des *menins,* de l'héritier du trône, c'est-à-dire un des fils de famille noble élevés avec lui. Destiné à l'église, comme son oncle César, qu'on doit sans doute lui proposer pour modèle, il fait, comme lui, des études complètes, et

Reproduction, d'après l'étude de M. de Florival,
du portrait peint longtemps conservé à l'hôpital de Laon,
et détruit en 1944.

obtient le premier rang à la licence. Un jour de l'année 1678, si l'on s'en rapporte à l'abbé de Marolles, celui-ci reçoit de lui une grande thèse qu'il doit soutenir en Sorbonne deux jours après, le 15 novembre, à vingt-sept ans. Elle est dédiée « au Miroir de la Pénitence, *Speculo Pœnitentiæ,* au dessous d'une excellente figure de la Magdeleine, levant les yeux au ciel, du dessein (sic) de Guide », et l'abbé ajoute avec un naïf enthousiasme : « Quel bonheur à l'état de voir des personnes de qualité donner de la sorte, et de si bonne heure, des marques de leur érudition, comme fit ce jeune seigneur en cette occasion, sur des questions difficiles, car on m'a dit qu'il répondit admirablement » (12). C'est toutefois le 9 avril 1680 qu'il prend enfin le bonnet de docteur.

Avant d'avoir soutenu sa thèse, le 22 février 1673, et dès l'âge de 22 ans, il a été pourvu de la profitable abbaye de Conches. Dangeau nous apprend, sans plus de précision, qu'il jouit encore d'un prieuré de cinq à six mille livres de rente. Il est également devenu abbé de Saint-Pierre et Saint-Paul de Rouen.

Elevé au grade de docteur, il apparaît de plus en plus comme un auxiliaire de son oncle, le cardinal. Celui-ci, en 1679, l'emmène avec lui à Laon, et le conseil de ville, toujours dévoué à la famille de ses gouverneurs, leur offre un vin d'honneur. Dès lors, il remplit, dans cette vieille cité où, depuis longtemps, les siens tiennent le premier rang, les fonctions d'évêque, bien que le cardinal en garde le titre et le revenu. Surtout, quand ce prélat, à la fin de 1680, quitte une fois de plus la France pour Rome, son neveu prend décidément en main l'administration du diocèse. Le moment vient enfin, en avril 1681, où César, de plus en plus absorbé par sa tâche diplomatique, se démet de son évêché en faveur de Jean. Il ne manque pas d'ailleurs de s'assurer un brevet lui conservant le titre et les prérogatives de duc et pair ecclésiastique. Il se réserve également, sur les revenus du diocèse, qui ne sont pas grands — puisqu'ils n'excèdent pas 11 000 livres — une pension de 1 000 écus, soit 3 000 livres, qu'il consacre d'ailleurs à l'hôpital qu'il a créé.

Le nouvel évêque a juste trente ans. Son portrait peint, longtemps conservé au parloir de l'hôpital de Laon, et détruit par la guerre de 1944, a été heureusement reproduit par un érudit laonnois M. de Florival. Il le montre à mi-corps, vu de trois quarts, tourné vers la gauche. Le front est dégagé, les sourcils arqués sur de grands yeux au regard très doux, le nez fin, assez accentué et arrondi à l'extrémité, la bouche bien faite, le menton d'un ovale élégant. Toute la personne respire une aris-

tocratique distinction. Mais ce prélat de grande race, bien en cour, favorisé du dauphin et du roi, est comme le constate Saint-Simon, « d'une très misérable santé », délicat, sujet dès sa jeunesse à de terribles attaques de goutte. Ceux-ci retardent son sacre jusqu'en septembre 1681. Quelques jours après, le 10 du même mois, il se rend à Laon où sont tirés en son honneur des feux d'artifice, et prend possession de son siège épiscopal.

Dès lors le diocèse de Laon sera sa grande préoccupation. Pendant les treize années qui lui restent à vivre il s'y consacre presque entièrement. Contraint par sa mauvaise santé de passer l'hiver à Paris dans sa famille, c'est-à-dire, je pense, chez son frère, à l'hôtel de Lionne, il ne détache pas sa pensée de la cité picarde. Aussi comprend-t-on que les érudits locaux, dans le bulletin de la Société Académique de leur ville, lui aient consacré des études d'autant plus précieuses qu'ils ont disposé de documents aujourd'hui détruits. Celles de MM. Thillois et de Florival nous renseignent abondamment. Je ne puis que tenir le plus grand compte de l'une et de l'autre. (13)

Jean d'Estrées y apparaît sous plusieurs aspects, dont tous ne sont pas aussi sympathiques. On peut en effet discerner en lui le prélat autoritaire et jaloux de ses prérogatives, l'administrateur appliqué, l'ennemi et sans doute le persécuteur des protestants, par dessus tout — et c'est ce qui lui fait le plus d'honneur — l'apôtre inlassable et l'organisateur de la charité.

Dès le début de son pontificat, il donne la preuve de cet esprit intransigeant qui est un des traits de sa famille. Le chapitre ayant, en juillet 1682, ordonné, en son absence, des prières publiques, il voit dans cette mesure — pourtant, semble-t-il, peu subversive — un intolérable empiètement sur ses droits, arrive en tempête dans sa cathédrale, à l'heure des vêpres, veut faire interrompre l'office, et comme le butillier Mignot, important chanoine, le fait continuer, redouble de fureur, interdit les prières publiques, obtient contre le butillier une lettre de cachet qui l'envoie à Aumale, tandis qu'un autre chanoine, Laurent Marteau, est exilé à Abbeville.

Et voilà — pour un motif assez futile — la guerre allumée, des procès engagés entre l'évêque et le chapitre qui multiplie à son égard les manifestations de mauvaise volonté et d'indiscipline. Et cela dure jusqu'en 1683, date où le butillier fait sa paix, 1684 date où intervient une transaction à laquelle d'Estrées, d'abord consentant, fait opposition, 1685 date à laquelle il est condamné par défaut ; et qui peut affirmer que jusqu'à sa mort, en 1694, une partie au moins de ses chanoines ne lui demeure pas hostile ?

Administrateur ayant, au plus haut point, le goût de l'ordre et de la discipline, il s'entoure, dès le début, d'utiles collaborateurs : Nicolas Desmonts, d'abord son archidiacre, ensuite son vicaire général ; Félix de Monseignat, et Bonatemps, ses secrétaires ; l'abbé Liénard, docteur de Sorbonne, son aumônier. « Il crée un conseil diocésain, recruté surtout dans le chapitre, nous apprend M. de Florival, adjoint à son official, Louis Lépicier, un chanoine théologal : Adrien Bernand ; nomme des examinateurs pour les ordres, et la collation des bénéfices à charges d'âmes. »

Il préside, à Laon, deux synodes. Le premier, en juin 1683, lui permet de prononcer l'éloge de son oncle qui était en même temps son prédécesseur, et de régler par ordonnances toutes sortes de questions ecclésiastiques : « devoirs des prêtres, visite des malades, soin des écoles, études du clergé, administration des fabriques, surveillance des cimetières. » Il oblige les curés de chaque doyenné à tenir, tous les quinze jours, une conférence sur les cas de conscience et affaires ecclésiastiques. Il réunit, dans une ordonnance unique, ses précédents statuts, « partage, entre les membres de son conseil, ses douze doyennés, avec charge de les visiter et traiter les affaires de chacun deux. »

Soucieux de l'enseignement, il encourage, en 1684, l'établissement à Laon de l'institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, qu'avait fondé, à Reims, Jean-Baptiste de la Salle, et, un an après, en 1685, celui des sœurs de la Providence, dites sœurs Marquettes, du nom de leur fondatrice.

Forcé par sa santé à des absences de plus en plus longues, il créera en 1689, pour le suppléer au besoin, un conseil composé de son vicaire général l'abbé de Noirmoutiers, de deux archidiacres, et de quelques chanoines.

En voilà assez pour témoigner d'une activité organisatrice, peu banale chez les prélats de son temps.

Son attitude à l'égard des protestants a donné lieu à des témoignages différents, peut-être parce qu'elle n'a pas été uniforme, et que, selon les cas, il a usé de persuasion ou de rigueur.

Un contemporain, L'Eleu, qui a laissé une précieuse histoire manuscrite de Laon, conservée à la bibliothèque de cette ville, le montre occupé surtout de convaincre les hérétiques, et il est sûr qu'il ne s'y épargne pas. Aussitôt la révocation de l'édit de Nantes, il établit à Laon dans l'église de l'hôpital des conférences, où son théologal et divers casuistes viennent discuter les questions les plus controversées de la doctrine catholique. Il établit encore des discussions de même ordre dans les localités où les protestants ont le plus de prise : Roucy, Pontavert, Dercy,

Assis, Lemé, Coucy, Villers-les-Guise. Lui-même se rend dans certains villages : Roucy, Assis, Gercy, Bois, Coucy, Lemé pour évangéliser les habitants. « Il enseignait les hérétiques, écrit L'Eleu, avec une douceur qui les gagnait. »

Par contre, d'autres sons de cloche se font entendre. D'après Melleville, historien local, c'est lui qui demande et obtient en 1685, la fermeture et démolition des prêches de Crépy, Eppes, Roucy, Dercy, Coucy et Guise (14). Des documents tirés des archives et produits par Douen dans son *Essai historique sur les églises réformées du département de l'Aisne* (15), prouvent qu'il n'hésite pas, le cas échéant, à recourir à la violence, et, qui pis est, à la calomnie.

Qu'il se fasse attribuer, en 1689, sur les biens confisqués des huguenots fugitifs, 3 000 livres de pension pour les maîtresses d'école de son diocèse, il n'y a pas trop à s'en étonner : chacun, dans cette curée, réclame sa part. Mais, furieux peut-être des succès qu'obtient, dans la région, le pasteur protestant Givry, il a tout l'air de le calomnier. « Givry, écrit-il à Pontchartrain le 13 décembre 1692, s'était retiré près d'une dame de qualité, où il s'était mal comporté avec une fille de chambre, laquelle étant devenue grosse, la dame le chassa, ensuite de quoi il se retira à Paris. » Aventure peu vraisemblable prêtée à un homme dont la tête est mise à prix, et qui prêche clandestinement en risquant sa vie, « invention de sacristie », écrit Douen, qui pourrait bien avoir raison !

C'est encore l'évêque de Laon qui provoque, le 16 décembre 1692, l'arrestation du sieur Dolignon, coupable de réunir chez lui les fidèles de Parfondeval. Il est vrai que Dolignon étant venu à résipiscence, il demande et obtient, en février 1693, qu'on le remette en liberté.

On peut le croire enclin aux mesures de rigueur puisque Pontchartrain lui-même juge à propos de l'en détourner. Il lui écrit en effet, au sujet des huguenots : « S.M. estime que vous ferez un plus grand progrès pour leur conversion sincère en vous appliquant à les faire instruire et en les engageant par les voies de la douceur et par l'espérance des récompenses que par la punition de leur désobéissance. »

La dureté à l'égard des protestants est encore un trait commun de la famille d'Estrées au dix-septième siècle. Au surplus peut-on demander à un évêque — et un évêque du temps de Louis XIV — de respecter la liberté de pensée ?

Mais un autre trait de famille est le goût de la charité.

Nous avons vu le cardinal, bien qu'agité de sentiments

assez étrangers à la religion, n'épargner ni son temps, ni sa peine, ni sa bourse, pour soulager la misère des Laonnois. Or celle-ci n'a pas moins besoin d'être secourue sous l'épiscopat de Jean d'Estrées. Dès 1685, la disette provoquée par les guerres, les impôts, les mauvaises années, commence à sévir dans les provinces. En janvier, un afflux de pauvres déferle sur Laon. Le 6 février, le conseil de ville en délibère et, à la sollicitation des directeurs de l'hôpital général, vote un crédit de 200 livres pour des travaux d'utilité, auxquels travaillent les pauvres valides. Il vote également une distribution de quatre années de méteil aux *pauvres honteux.*

L'évêque ne reste pas inactif. Si l'on en croit M. de Florival, il convoque les représentants de son clergé, s'engage lui-même pour 1 200 livres, tandis que, jusqu'à la fin de la crise, son chapitre promet par mois 600 livres, les religieux de Saint-Vincent et de Saint-Jean 1 200, l'abbaye de Saint-Martin tout autant, et que s'imposent pour des sommes variées les chanoines de Saint-Pierre et de Saint-Jean, le chapitre de Saint-Julien, le séminaire, le prieuré de Chautru, les religieux de la Congrégation, les religieuses de Montreuil et du Sauvoir. Ainsi arrive-t-on à faire vivre 1 300 pauvres jusqu'au 9 avril 1686, bel exemple de charité que Louis XIV propose à l'imitation de son clergé !

Naturellement Jean d'Estrées ne ménage pas sa sollicitude à l'hôpital. Son oncle a créé cet établissement, et l'a laissé inachevé, mais il continue de lui accorder, de loin, une vigilante attention, lui consacre les 1 000 écus qu'il se réserve sur le revenu de l'évêché, le fait bénéficier à mainte reprise de dons importants, et, de Rome, lui envoie, pour la chapelle, les reliques de Saint-Amant martyr, qui y seront transférées en grande pompe le 10 mai 1686 ; pour le parloir, son propre portrait aujourd'hui détruit ; pour le maître autel de la chapelle, un tableau de la nativité.

Le neveu consacre ladite chapelle dès le 9 novembre 1681, pose le 29 avril 1684 la première pierre d'un nouveau bâtiment, s'efforce enfin de concilier dans le conseil d'administration l'élément civil représenté surtout par le lieutenant général Claude Leclère, et l'élément ecclésiastique composé de quelques chanoines.

En 1687, il crée, pour les prêtres infirmes, trop âgés et indigents de son diocèse, une maison de retraite dont une étude de M. Thillois donne une suffisante notion. Beaucoup de curés, usés par le temps ou la maladie, ne peuvent plus satisfaire à leur tâche. Le prélat appliqué à connaître son évêché non par le rapport d'autrui, mais par des tournées assidues et une expé-

rience personnelle, en a acquis l'amère certitude. Il lui paraît dur de congédier ces vieux serviteurs de Dieu et de l'église, parfois dénués de ressources, mais il ne peut laisser des paroisses mal désservies, sans instruction ni sacrements. D'où l'idée d'offrir à la vieillesse de ses prêtres un asile décent. Aidé par les bourgeois de Laon, il réunit une somme de 10 500 livres qui lui permet d'acquérir, à l'est de la ville, près du séminaire, une assez vaste maison dite « le petit Sauvoir », qu'il meuble modestement, et où il appelle quelques ecclésiastiques : il n'y en eut jamais beaucoup : méfiance sans doute ! bien que l'évêque trouvât moyen de les faire vivre à l'aide de petites pensions, payées par les membres plus favorisés de son clergé, et que le règlement, établi par lui le 29 novembre 1687, fut assez libéral.

Ce règlement, produit par M. Thillois, confirme l'idée que Jean d'Estrées a des dons d'organisateur. L'établissement par lui créé est susceptible de s'ouvrir à tous les prêtres et curés du diocèse, et à ceux même qui y ont exercé. Le supérieur est nommé et révocable par lui. La prière du matin est fixée à 6 heures, celle du soir à 8 h. 1/2. Les retraités disposent de leur matinée jusqu'au dîner, c'est-à-dire jusqu'à 11 heures, et de leur après-midi jusqu'à 5 heures, le souper étant à 6. Les prêtres valides sont invités à dire la messe, surtout les dimanches et jours de fêtes ; il doivent se confesser tous les quinze jours. Ils ne peuvent parler aux filles et femmes que dans la cour. Les jeûnes sont exactement ceux que l'église prescrit à tous les fidèles. Chaque retraité a toujours la faculté de se retirer s'il lui plaît. Au décès, les meubles appartiennent à la communauté, à moins que les héritiers n'aiment mieux les reprendre moyennant une somme de cent livres.

Cette institution, destinée à durer jusqu'en 1790, paraît utile. Elle est bien accueillie du public et du clergé en général. Dans une lettre ouverte aux évêques et archevêques de France, l'abbé Goussault, ancien conseiller au parlement, la propose en exemple. Elle n'épuise d'ailleurs par la charité de Jean d'Estrées.

L'année 1691, en effet, ramène la disette, qui ne fait qu'augmenter les années suivantes. En 1693, la misère est si généralement répandue que le parlement, le 20 janvier, prend, pour le soulagement des pauvres, un arrêt qu'il fait expédier à tous les évêques et archevêques de France. En cette occasion, l'évêque de Laon se surpasse. A défaut d'autres informations, deux documents, deux lettres, permettraient d'en juger.

La première émane de lui (16). Adressée sans date, mais apparemment en 1693, on ne sait trop à qui, mais sûrement à un personnage de marque, elle semble se rapporter à la mesure

du parlement. Jean d'Estrées se plaint que certaines contestations suspendent ses aumônes. Il demande à son correspondant haut placé « d'y faire intervenir son autorité. » — « J'attends, Monsieur, écrit-il, ce secours nécessaire, du zèle extraordinaire que vous témoignez toujours pour le soulagement des pauvres. J'espère que vous serez aussi content que j'ai sujet de l'être de la bonne volonté de mon clergé qui n'a manqué en rien de tout ce qu'on pouvait attendre de son zèle et de sa piété. »

Le second document, plus explicite, est d'ordre officiel. Le 15 février 1693 le grand dauphin, ancien camarade d'enfance de Jean d'Estrées, envoie une sorte de circulaire aux prélats des provinces de Champagne et Brie, et de Dauphiné, c'est-à-dire aux archevêques de Reims, Sens, Embrun, Vienne, et aux évêques de Châlons, Langres, Troyes, Meaux, Grenoble, Gap, Valence, Die et Saint-Paul-Trois-Châteaux (17). C'est un témoignage à la fois de l'activité charitable de notre prélat, et de la considération où en le tient en haut lieu. Elle est ainsi formulée :

Monsieur,

M. l'évêque de Laon, pressé d'un mouvement de charité également convenable à son mérite et à son caractère, ayant pensé aux moyens efficaces de soulager les pauvres de son diocèse à cause de la cherté des blés, a fait une assemblée du chapitre, des paroisses et des communautés de Laon pour les exciter à y contribuer avec lui, et, pour donner l'exemple, il s'est obligé d'entretenir 150 pauvres par jour ; le chapitre a constitué 1 500 livres par acte capitulaire. Il s'est fait une quête parmi les chanoines qui a produit 2 500 livres.

Les communautés, les abbayes et les séculières, ont contribué d'ailleurs près de 20 000 livres, en sorte qu'on nourrit tous les jours, depuis deux mois, 12 000 pauvres de la ville de Laon et l'on soulage à trois lieues aux environs ceux de la campagne. Et comme la seule ville épiscopale ne peut pas contribuer à tous les besoins des pauvres des lieux éloignés, il a écrit à ceux qui possèdent des biens considérables dans le diocèse, aux communautés et autres, pour les exciter à suivre l'exemple du clergé de la ville de Laon. Quelques-uns ont déjà commencé à y contribuer et il espère que, jusqu'au mois d'avril prochain, les pauvres de son diocèse seront très bien secourus.

S.M. a été si satisfaite de ce zèle vraiment épiscopal et a trouvé la conduite qu'il a tenue en cette occasion si remplie de charité et de sagesse qu'elle m'a ordonné de vous l'écrire, et de vous dire qu'encore qu'elle soit persuadée que vous êtes animé du même esprit pour les pauvres de votre diocèse, elle ne peut

s'empêcher de réveiller votre zèle en cette occasion, afin que vous vous appliquiez encore plus, s'il est possible, dans ce temps de disette de blés, à exciter le clergé et les communautés séculières et régulières, et tous ceux qui possèdent des biens considérables dans votre diocèse, à suivre l'exemple de ce qui s'est pratiqué à Laon. S.M. m'a donné ordre de vous assurer que vous ne pouvez rien faire en ce rencontre qui lui soit plus agréable.

M. Thillois ajoute que, pour se procurer des ressources, l'évêque n'avait pas hésité à vendre une partie du trésor de Liesse, et d'autres objets qu'il croyait pouvoir aliéner, et dont la valeur, estimée à 28 600 livres, lui avait fourni une rente de 1 600 livres.

Ses préoccupations ne sauraient d'ailleurs être uniquement d'ordre religieux, ni son activité religieuse ne s'exercer exclusivement qu'à Laon.

Ayant, comme tous les d'Estrées, le goût du luxe et frappé de l'état assez misérable de son palais épiscopal, il eût voulu s'assurer, à proximité de la ville, une belle résidence. M. de Florival le montre charmé de la situation du château de Presles, et rêvant de restaurer cette ancienne demeure et forteresse des évêques de Laon, mais, comme elle n'était plus qu'un informe monceau de pierres, il doit y renoncer. Alors, tout comme son oncle, il reporte son attention sur le château d'Anizy, magnifiquement bâti, sous François I[er], pour le cardinal de Bourbon, et, lui aussi, antique résidence de ses lointains prédécesseurs. Il fait aménager dans le vaste corps de logis qui se trouve en face de la grande porte, des appartements suffisants pour lui et sa suite. Il ne verra dailleurs pas la fin des travaux qu'il fait entreprendre.

A Paris même, il est considéré de tous comme un important personnage. C'est un grand jour pour lui que celui du 27 janvier 1683 où il prend pour la première fois sa place au parlement, comme deuxième pair ecclésiastique, venant tout de suite après l'archevêque de Reims. Le cardinal, si l'on en croit Saint-Simon, aurait, ce jour là donné un grand repas : « M. de Noyon, Clermont-Tonnerre, s'y trouva, M. le Prince (entendons le Grand Condé), M. le duc, son fils, et M. le prince de Conti, le gendre du roi » (18). Mais Saint-Simon ne se trompe-t-il pas ? En 1683, le cardinal est à Rome : le repas a pu avoir lieu, sans doute à l'hôtel de Lionne, vraisemblablement sans lui.

A plusieurs reprises, l'évêque de Laon est appelé à sacrer de nouveaux collègues : le 12 avril 1682, à l'église du Val de Grâce, Louis Habert de Montmort, évêque de Perpignan ; le

31 août 1692, Henri Feydeau de Brou, évêque d'Amiens. Nous l'avons vu à Soissons présider en 1684 aux funérailles de sa belle-sœur, Madeleine de Lionne, en 1687 à celles de son père François-Annibal II.

En 1690, il est député de la province de Reims à l'assemblée générale du clergé. Le 18 juillet, écrit De Sourches, « les députés qui la composaient vinrent en corps prendre congé du roi. M. l'évêque de Laon porta la parole et fit un discours qui fut admiré de tout le monde ». (19)

Mais sa faible santé ne se rétablit pas. Il meurt à Paris, dans sa famille, à l'hôtel de Lionne, âgé seulement de 43 ans, le 1er décembre 1694 « après une maladie très violente », si l'on en croit le Mercure de France. Ses constructions d'Anizy, et surtout son ardente charité, ont passablement diminué sa fortune. Il laisse d'ailleurs d'unanimes regrets. « Il fut extrêmement regretté, écrit De Sourches, à cause que c'était un très bon évêque. » Même note chez Saint-Simon : « M. de Laon fut un très bon évêque, plein de bonnes œuvres, même illustres, sans chercher à s'en illustrer ».

D'après l'Eleu, dont M. de Florival suit le manuscrit demeuré inédit, il aurait demandé à être enterré dans sa cathédrale. Or son cœur seul y est porté, et placé dans une crypte. Le corps lui-même est enterré dans l'église soissonnaise des Feuillants. D'après Thillois, sa famille n'aurait fait que se conformer à ses dernières volontés. A Laon, toute la municipalité assiste à son service funèbre, tandis qu'un autre est célébré à l'hôpital, et que le chanoine Villette, celui-là même qui a prononcé l'oraison de Madeleine de Lionne, prononce la sienne.

Après sa mort, que suit, quatre ans après, en 1698, celle du duc son frère, la race aînée se trouve singulièrement affaiblie. Nous avons vu que des trois enfants qu'a eus de son second mariage François-Annibal III, aucun ne doit atteindre la vingtième année.

Quant aux cinq enfants du premier lit, les deux dernières filles, Marie-Félicité-Perpétue et Louise-Hélène sont entrées en religion, l'une au couvent de la Visitation Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques, l'autre, Louise-Hélène, à celui de l'Annonciade de Saint-Denis. On verra ce que deviendront les deux premières, et le fils unique Louis-Armand, qui n'a encore que 16 ans à la mort de son père. Ni celui-ci, ni ses deux sœurs, ne sont promis à de brillantes destinées.

(1) Saint-Simon : *Mémoires,* édition Boislisle - Tome 12, page 40.

(2) Cette relation est publiée à la suite de l'*oraison funèbre de Madeleine de Lionne* par le chanoine Villette - Laon - Rénesson - 1685.

(3) *Archives Hospitalières de Soissons* : nº 925 - Acte de fondation.

(4) Cette pierre figure au musée de Soissons. L'inscription qu'elle porte m'a été aimablement communiquée par l'actuel conservateur, M. Depouilly.

(5) De Sourches - *Mémoires* - Edition De Cosnac : Tome II, page 157 19 avril 1688).

(6) Je ne crois pas qu'il faille prendre cette expression à la lettre : François-Annibal III continue, même après la mort de sa première femme, à habiter, avec sa famille, l'hôtel de Lionne. Je ne vois pas qu'il ait vécu en commun avec ses oncles : le cardinal César, et le maréchal Jean. Plus vraisemblablement, l'hôtel de Lionne abrite-t-il l'évêque de Laon, le frère même du duc, pendant ses séjours à Paris.

(7) Lettres tirées des Archives de la Guerre, et publiées par Félix Brun : *Bulletin de la Soc. Arch. de Soissons,* 3me série - Tome IX.

(8) Lettre du 6 Août 1693 - Archives De Bertier.

(9) Bibliothèque de Soissons - Fond Périn, nº 4285 : lettre de Louis XIV au duc d'Estrées, 29 Juillet 1670.

(10) Voir aussi l'ouvrage d'Allaire : *La Bruyère dans la maison de Condé* - Tome II, page 221 - Paris, Didot, 1886.

(11) Saint-Simon donne la date de 1684 pour la mort de Catherine de Lauzières Thémine. La date avancée par Dubuisson Aubenay semble plus probable. Jamais en effet, pendant l'ambassade de François-Annibal II à Rome, il n'est fait mention de sa femme, ce qui serait surprenant, si elle eût vécu.

(12) *Mémoires* de Michel de Marolles - Amsterdam - 1755 - Tome III, page 273.

(13) *Bulletin de la Société Académique de Laon* : Tome 8 (1859) : Thillois : *La maison de retraite pour ecclésiastiques fondée par Jean d'Estrées* — Tome 27 : De Florival : *Jean d'Estrées évêque de Laon* — Voir aussi : Fisquet : *La France Pontificale.* Paris, Repos, 1867 : *les Diocèses de Soissons et de Laon,* page 294.

(14) Melleville : *Histoire de Laon.* Paris, Dumoulin, 1846, tome II, page 57 et suivantes.

(15) Publié en 1860.

(16) Bibliothèque Nationale - Manuscrits : nº 17428.

(17) Cette circulaire, dont la minute se trouve au Ministère des Affaires Etrangères : France - 1022 fº 30, a été publié par Urbain dans son édition de la *Correspondance de Bossuet :* Tome V, page 307 - Paris - Hachette - 1925.

(18) Saint-Simon : *Notice sur le Duché d'Estrées* - Ecrits Inédits, édition Faugère - Tome VI - Paris - Hachette, 1883.

(19) De Sourches : *Mémoires.* Tome III, page 269 - Edition De Cosnac - **Hachette.**

CHAPITRE XV

DERNIERES ACTIVITES DIPLOMATIQUES DU CARDINAL. ROLE DE L'ABBE D'ESTREES

1. *Le cardinal et l'abbé d'Estrées de 1690 à 1703 : France, Portugal, Italie.*

Rappelé, comme nous l'avons vu, en 1690, le cardinal peut, à leur lit de mort, assister ses deux neveux de la branche aînée : l'évêque et le duc, et agir utilement auprès du roi dans l'intérêt de sa famille.

S'il retrouve à Paris une société qu'il aime, il a le déplaisir d'y rencontrer une meute acharnée de créanciers. Il n'a pas trop de toute son influence pour se soustraire à leur poursuite, ou du moins gagner du temps. Encore n'y réussit-il pas toujours, comme l'atteste cette lettre du ministre Colbert de Croissy, datée du 31 juillet 1691 :

« J'ai bien du déplaisir, Monseigneur, de ne pouvoir donner à Votre Eminence satisfaction sur la demande qu'elle a faite d'un arrêt de surséance pour six mois, mais je vous avoue que S.M. s'est fait un point de conscience du tort que cet arrêt ferait à vos créanciers, et elle m'a dit qu'elle ne pouvait rien faire de plus que les lettres d'état qu'elle vous a ci-devant accordées ». (1)

Dans ces circonstances, le secours du procureur général du parlement, de Harlay, frère de l'archevêque de Paris, auquel l'unit une vieille amitié et la communauté d'un ardent gallicanisme, lui est précieux. On peut en juger par les remerciements qu'il lui adressera le 14 juillet 1691, « de tout ce qu'il a fait pour la main levée » — « Vous avez un excès de bonté pour moi, ajoute-t-il, de vouloir bien, après deux aussi fortes instances, tenter encore cette affaire. » — Les libéralités de Louis XIV, comme aussi le revenu de ses nombreuses et fructueuses abbayes, lui permettent vraisemblablement de sortir peu à peu d'embarras.

Cependant, le 1er février 1691, meurt le pape Alexandre VIII.

Une fois de plus, César d'Estrées, avec les cinq autres cardinaux français : Bouillon, Maidalchini, de Bonzi, Le Camus et Forbin-Janson, reprend la route d'Italie pour participer à un conclave qui dure cinq mois. Deux cardinaux surtout sont en compétition : le Vénitien Barbarigo, le Napolitain Pignatelli. Le premier, si l'on en croit l'abbé de Coulanges, se refuse envers la France à tout engagement, le second « voulut bien entrer dans les engagements que l'on désirait pour l'expédition des bulles. » En conséquence, Pignatelli est exalté pape avec l'appui de la France, sous le nom d'Innocent XII, à 76 ans et demi, le 12 juillet 1691.

Les intrigues du conclave que Coulanges raconte à sa cousine, Mme de Sévigné, donnent à la marquise, en même temps que la mort de Louvois, l'occasion de lui écrire la fameuse lettre du 26 juillet, où s'affirme avec tant d'éloquence son fatalisme chrétien. « Voilà donc M. de Louvois mort... Et sur ces grands objets qui doivent porter à Dieu, vous vous trouvez embarrassé dans votre religion sur ce qui se passe à Rome et au conclave : mon pauvre cousin, vous vous méprenez... »

Plus souple que ses prédécesseurs, sans dévier de leur ligne, le nouveau pape met enfin un terme à l'irritante question des bulles, en suspens depuis 10 années, et qui laissait sans titulaires tant d'évêchés de France. Le cardinal est mêlé de près aux négociations relatives à cette affaire qui lui inspire un long et intéressant rapport (2), et lui fait prolonger son séjour. Un premier résultat est obtenu quand, le 9 janvier 1692, le pape annonce en consistoire sa résolution de préconiser les évêques français nommés par le roi et qui n'ont pas participé à l'assemblée de 1682. Encore exige-t-il, ce qui ne s'était jamais vu, que tout évêque nommé fasse profession de sa foi entre les mains du nonce, marquant ainsi la victoire de Rome sur le gallicanisme. D'Estrées lui répond, au nom de la France, dont il lui demande de moins écouter les ennemis.

Mais la plus grande difficulté reste l'institution canonique des ecclésiastiques devenus évêques et qui ont participé à l'assemblée de 1682. Le Saint-Siège exige d'eux un désaveu formel sur lequel on est longtemps à se mettre d'accord. Depuis octobre 1691, les ministres du pape, le Cardinal Forbin-Janson, César d'Estrées enfin, élaborent des projets, et l'archevêque de Rouen, chargé de les combiner, obtient enfin la formule suivante, qu'accepte Innocent XII et que les nouveaux évêques vont signer chez le nonce :

« Prosternés aux pieds de Votre Béatitude, nous professons et nous déclarons que nous sommes extrêmement fâchés, et plus qu'on ne saurait dire, des choses faites dans l'assemblée de 1682 qui ont infiniment déplu à Votre Sainteté et à ses prédécesseurs. En conséquence, tout ce qui, dans cette même assemblée, a pu être censé décrété au sujet de la puissance ecclésiastique et de l'autorité du Saint-Siège, nous le regardons et nous estimons qu'il faut le regarder comme non décrété. En outre, nous tenons pour non délibéré ce qui a pu être censé délibéré au préjudice du droit des églises. »

Louis XIV, de son côté, informe publiquement le pape qu'il a donné les ordres voulus pour que « les choses contenues dans l'édit du 22 mars 1682 touchant la déclaration » ne soient pas observées.

On a discuté sur la portée de ces désaveux que Saint-Simon qualifie de honteux, mais où Bossuet, Tronson, d'Aguesseau, et d'Estrées lui-même, ne veulent voir que satisfactions verbales. L'abbé Loyson, dans son livre sur l'assemblée de 1682 (3), où il prend le contrepied des thèses ultramontaines de Gérin, s'est efforcé de montrer que ni Louis XIV, ni ses évêques, ne pensent abandonner les maximes de l'église de France, mais se bornent à reconnaître que la Déclaration n'est pas un décret, n'est pas obligatoire. « La paix écrit-il, ramenait simplement à ce qui existait avant l'édit ».

Il n'en est pas moins vrai que Louis XIV, abandonnant successivement les franchises de son ambassade à Rome, et désavouant publiquement ses propres édits, fait figure de vaincu dans la lutte si tumultueusement engagée contre le pouvoir spirituel : c'est le châtiment d'une politique d'orgueil et d'incohérence dont, il faut l'avouer, notre cardinal porte sa part de responsabilité.

Celui-ci, ayant pris congé du pape le 15 octobre 1693, revient en France et se replonge dans la vie mondaine qu'il affectionne. Le 23 janvier 1695, il doit sacrer, à Paris, archevêque de Bourges, Louis Pothier de Gesvres. Il est souvent à la cour, et se réconcilie avec le duc de Chaulnes, dont nous l'avons vu à Rome séparé par d'assez grands dissentiments. Mme de Coulanges, liée avec ces deux personnages, écrit à Mme de Sévigné, le 3 juin 1695 : « Je vis hier M. de Chaulnes, qui est le parfait courtisan ; il a demeuré dix jours à Marly, où il a passé ses journées à jouer aux échecs avec le cardinal d'Estrées, et, sur ce qu'on lui a dit que cela faisait ici une nouvelle, il a répondu qu'il en était surpris par la raison qu'il y a longtemps qu'ils cherchaient à se donner échec et mat ». (4)

Toujours bien vu du roi, celui-ci lui marque sa sympathie en mainte circonstance. Au cours de l'année 1696, l'Etat mettant en vente certains domaines, César d'Estrées veut à tout prix racheter celui de Gonesse que possédait autrefois son père. Un enchérisseur le force à le payer un prix considérable : 230 000 livres, dit de Sourches (5). Mais, sur cette somme, Louis XIV lui fait l'appréciable remise de 50 000 livres.

Souvent, à la cour, il prend parti dans les discussions dont les courtisans essaient de distraire leur oisiveté. La duchesse d'Orléans, deuxième femme de Monsieur, peut écrire, de Versailles, le 4 janvier 1699, à sa tante, la duchesse de Hanovre : « Il y a grande dispute à la cour, et, du roi jusqu'aux laquais, tout le monde y prend part. C'est M. Fagon qui a soulevé la question. Le cardinal d'Estrées, l'abbé de Vaubrun et quelques autres sont de son bord : tout le reste de la cour est de l'avis opposé. Voici l'objet de la dispute : le siècle commence-t-il à l'année 1700, ou bien à l'année 1701. M. Fagon et son parti sont pour 1700... » (6). Notre prélat semble fréquenter assez volontiers cette « seconde Madame », dont l'esprit libre et caustique est susceptible de lui plaire.

Depuis assez longtemps déjà, il a pris l'habitude de voir à ses côtés, diriger et patronner non plus l'évêque de Laon, qu'absorbent ses fonctions épiscopales et que la mort va bientôt ravir à son affection, mais un plus jeune neveu, celui-là fils cadet de son frère Jean le maréchal, et lui même, pour la plus grande confusion des généalogistes, pourvu, comme son cousin l'évêque et comme son père, du prénom de Jean.

Celui-ci est né à Paris en 1666, et a été baptisé le 2 avril. Destiné à l'église, comme son oncle et son cousin, il fait des études ecclésiastiques dont on ne dit rien, mais qui lui valent finalement comme à eux le titre de docteur en théologie de la Faculté de Paris (7). D'ailleurs, cela ne l'empêche pas de marquer de bonne heure pour les femmes un goût décidé, qu'il conservera toute sa vie. Ni son père ni son oncle nous apprend Saint-Simon, ne purent vaincre « la répugnance que quelque jeunesse de ce fils avait donnée au roi de le faire évêque » (8). Du moins obtient-il, très jeune, la consolation de quelques abbayes ou prieurés : à 11 ans en 1677 l'abbaye de Villeneuve, à 13, en 1679, le prieuré de Saint-Martin de Vrestou. Il n'en passe pas moins pour peu fortuné.

Sa belle prestance, que de nombreux portraits permettent encore d'admirer, celui par exemple que grava Audran d'après Rigaud, la réputation d'habile homme dont il ne tarde pas à

jouir sans qu'on s'explique très bien pourquoi, induisent Louis XIV à penser que les ambassades lui conviennent mieux que le ministère des âmes, et qu'un jour peut-être il lui arriverait d'égaler son oncle dont il s'exagéra toujours quelque peu le mérite. Aussi, dès 1689, et peut-être avant, le voit-on installé à Rome avec le cardinal qui l'initie aux affaires. Lors du conclave de 1689, qui aboutit à l'élection d'Ottoboni, c'est lui qui fait — d'ailleurs le plus honnêtement du monde, au dire de l'abbé de Coulanges — les honneurs du palais d'Estrées aux cardinaux français et à notre ambassadeur le duc de Chaulnes. Enfin, le 8 février 1692, le roi le nomme ambassadeur en Portugal « ce qui était bien extraordinaire, écrit de Sourches, dans un âge aussi peu avancé que le sien, (il n'a encore que 26 ans), mais il avait de l'esprit, et on espérait qu'il marcherait sur les traces de son oncle ». (9)

A vrai dire, le choix qu'on fait de lui est dicté par des considérations d'opportunité. En pleine guerre de la ligue d'Augsbourg et dans l'embrasement de l'Europe, un petit état comme le Portugal prend de l'importance, du fait de la lassitude des belligérants : il est un des rares qui n'ait pas bougé. Il avait gravité longtemps dans l'orbite de la France. Nous avons vu le cardinal contribuer à lui donner une reine française, en la personne de sa nièce Isabelle de Nemours, assumer, à Rome, la protection des affaires de Portugal, participer enfin, par son influence, à la déposition d'Alphonse VI, à l'avènement au trône de Don Pedro, à son mariage avec la reine.

Mais tout a changé par la mort d'Isabelle de Nemours, que remplace une Allemande : Marie-Sophie Isabelle de Neubourg, d'autant plus hostile à notre pays que nos troupes viennent de cruellement ravager le sien. Don Pedro et son gouvernement sont partisans de l'inaction, et laissent l'influence anglaise grandir à Lisbonne.

On compte, à Versailles, que le nouvel ambassadeur, parent de la défunte reine, sera, de ce fait, bien vu du roi, et que son adresse de courtisan lui pourra concilier même la nouvelle reine, et adoucir ses ressentiments à notre égard. Ses instructions comportent trois points (10). Il doit disposer Don Pedro à proposer sa méditation pour pacifier l'Europe ; le décider à envoyer, dans ce dessein, des ambassadeurs extraordinaires à Paris et à Vienne ; l'engager enfin à faire respecter des vaisseaux anglais et hollandais, le pavillon portugais. Ceux-ci l'outragent doublement : tantôt ils l'usurpent pour se dérober à nos poursuites, tantôt ils arrêtent les vaisseaux portugais, sous prétexte de commerce avec la France, en réalité pour détruire une concur-

rence. Surtout l'abbé a mission de surveiller Madrid, autant qu'il le peut faire de Lisbonne, et d'en enregistrer les échos. Déjà en 1692 on attend la mort de Charles II. Si, en faveur de la maison de Bourbon, Don Pedro voulait bien renoncer à faire valoir ses droits à la succession, on pourrait envisager pour lui quelque récompense.

Mais Charles II fait attendre sa mort jusqu'au 1er novembre 1700, et par suite l'abbé ne peut arriver sur ce point à de grandes précisions. Il n'est pas certain que sur le second : les représailles à exercer contre Anglais et Hollandais, il obtienne un résultat satisfaisant. Il aboutit seulement, après quatre années, à convaincre Don Pedro d'envoyer à Paris, en juin 1695, le marquis Cascaïs pour offrir sa médiation mais c'est seulement en mai 1697 que se réuniront, au château de Ryswick, les plénipotentiaires chargés de traiter de la paix. A ce moment, rappelé sur sa demande l'abbé d'Estrées quittera le pays, cédant la place au président de Rouilllé. Son audience de congé est du 30 juin.

Nous n'en savons pas beaucoup plus sur son séjour en Portugal. Saint-Simon nous apprend qu'ayant, par économie, évité de faire une entrée solennelle à Lisbonne, il s'attire la désapprobation et les railleries de son oncle. Celui-ci proclame qu'il est sorti de la ville sans y être entré, et qu'il y a là du *Morinisme,* allusion malicieuse à la maréchale, mère de l'abbé, et fille du financier assez méprisé dit : Morin le Juif ! Le mémorialiste ne nous laisse encore pas ignorer qu'il a eu un bâtard en Portugal, et ne le ramène pas avec lui (11). Enfin, loin de Versailles, il a trouvé moyen de n'y pas être oublié. En 1694, le roi lui donne, le 10 avril, l'abbaye d'Evron, le 24 décembre, celle de Préaux, qui est, d'après Dangeau, d'un revenu de 10 000 livres.

A Paris, il revoit son oncle, plus que jamais mêlé à la vie mondaine et ecclésiastique, ces deux termes se rejoignant alors assez souvent.

César d'Estrées est, en 1696, du nombre des prélats qui accueillent favorablement le nonce Delfini. Bossuet écrit, de Paris, le 29 juillet, à son propre neveu qu'il a envoyé en Italie (12) : « M. le nonce est ici fort estimé par mille belles qualités. M. de Reims lui donna, ces jours passés, un grand dîner, où M. le cardinal d'Estrées fit excellemment les honneurs ». Et il ajoute, le 23 septembre : « Nous dînâmes hier chez M. le nonce. Il fit un repas magnifique aux trois cardinaux (entendons d'Estrées, de Janson, et de Coislin), à M. de Reims, à M. de Metz, et à moi ».

Dans l'affaire du quiétisme, d'Estrées qui est lié avec Bossuet, et dont l'esprit positif est aussi peu que possible ouvert aux mystiques (n'a-t-il pas fait déjà condamner Molinos ?), prend naturellement parti contre Fénelon. Bossuet écrit à son neveu, le 24 mars 1697, après qu'ont paru *les Maximes des Saints :* « M. le cardinal d'Estrées est déclaré contre, assez ouvertement » ; le 31 mars : « Je suis bien aise que M. le cardinal d'Estrées ait eu la sincérité d'expliquer à M. le cardinal de Janson ses sentiments qu'il n'a pas cachés en ce pays » ; le 14 octobre : « Le cardinal d'Estrées croit qu'il se faut contenter d'une censure *in globo* : il dit que le détail causerait un imbroglio qui ferait tout abandonner au pape ».

L'abbé Bossuet, qui est à Rome pour soutenir l'attaque contre Fénelon, essaie de profiter, pour son compte, des relations de son oncle et du cardinal. Il conçoit l'ambition d'être conclaviste, c'est-à-dire d'entrer au prochain conclave avec un cardinal, dont il assurerait les communications avec l'extérieur. « Si un malheur arrivait au pape, écrit-il, il me serait très avantageux et très agréable d'entrer dans le conclave : je n'en sortirais pas sans l'indult que je demande, et d'autres avantages pour la suite de la vie ». En conséquence, il prie son oncle « de prévenir là dessus le cardinal de Janson, et, s'il est engagé, le cardinal d'Estrées ».

A ce dernier, il fait en outre recommander ses amis de Rome : Giori et le Père Estiennot. Sans doute sollicite-t-il d'autres services : celui, par exemple, de dissiper certains bruits, sans fondement paraît-il, sur une aventure galante qu'il aurait eue à Rome. L'oncle en effet lui écrit le 31 mars 1698 : « Vous avez des obligations infinies à MM. les cardinaux d'Estrées et de Janson. N'oubliez pas de leur faire vos remerciements ». Et d'Estrées lui-même répond à l'abbé : « Un homme de votre talent, et neveu de M. de Meaux, doit être persuadé que je ferai justice à ce qu'il mérite ». Oncle et neveu font de leur mieux pour le rallier à leur cause : il n'est pas sûr qu'il les suive jusqu'au bout.

En 1699, comme abbé commendataire de l'abbaye d'Anchin, pour des raisons que nous ignorons, il favorise le dessein que forment les jésuites d'acquérir le collège d'Anchin, fondé en 1566 par les bénédictins de son abbaye, et qui dépend de l'université de Douai, mais ni les religieux n'y veulent consentir, ni les échevins et les professeurs de Douai, et, si puissants qu'ils soient, les jésuites perdent la partie dvant le grand conseil. (13)

L'année 1700, lourde de conséquences puisqu'elle apporte à la fois la mort du pape Innocent XII, et celle du roi Charles II d'Espagne dont s'ouvre la dangereuse succession, interrompt, pour un espace de trois ans, l'agréable vie de grand seigneur d'église qui est celle de César d'Estrées, et le rend à l'activité. Il est alors âgé de 72 ans. Ses défauts : hauteur, orgueil, humeur colérique et tyrannique, excessive opinion de soi-même, de sa famille, et ce qui est plus excusable, mais aussi néfaste, de son pays et de son roi, s'accusent avec le temps, tandis que, de jour en jour, décroissent perspicacité, souplesse, habileté.

Parti pour Rome, avec Forbin Janson et de Coislin, au premier bruit de la maladie du pape, il y arrive plusieurs mois avant sa mort, à la fin de mars. Innocent XII étant enfin décédé le 27 septembre 1700, ils y sont rejoints par Le Camus et de Noailles, ce dernier son ami et allié à qui il a offert « sa maison, son équipage et tout ce qui dépend de lui ». C'est Janson qui est, cette fois, chargé des ordres du roi. Louis XIV eût voulu faire élire le cardinal Spada, mais la majorité du conclave, surtout après qu' eut éclaté la nouvelle de la mort de Charles II, réclame un pape énergique. Un mouvement d'opinion se forme en faveur du cardinal Albani qui n'a que 51 ans et vient seulement d'être ordonné prêtre. Surpris et débordés, les cardinaux français doivent contribuer à un choix qu'ils n'avaient pas pu, ou pas su prévoir, et Albani, avec leur suffrage, est proclamé pape le 23 novembre sous le nom de Clément XI. C'est un ami du cardinal de Bouillon que le roi vient de frapper d'une disgrâce due à son attitude comme ambassadeur dans l'affaire du quiétisme et à laquelle n'est peut-être pas étrangère l'influence de d'Estrées.

Celui-ci, peu de temps après l'élection, est chargé, auprès du nouveau pontife, par instruction royale du 16 décembre 1700, reçue le 29, d'une démarche délicate (14). Il s'agit de le décider à participer à la création d'une ligue défensive des princes Italiens. Louis XIV ayant accepté le testament de Charles II, il est clair que la guerre est imminente entre la France et l'Empire, et que le Milanais, possession de l'Espagne particulièrement convoitée par l'Empire, sera le premier théâtre des hostilités. Certes, Clément XI ne tient pas à voir les Allemands en Italie, mais il ne veut pas non plus se compromettre auprès de l'empereur, et s'exposer à ses coups. Le mieux, pour lui, n'est-il pas d'attendre, et de voir de quel côté penchera la balance ? D'où sa réponse dilatoire. Il vient d'offrir aux futurs belligérants sa médiation. Si ses prières à Vienne s'avèrent inutiles, il prendra toutes les mesures possibles pour la sûreté de la péninsule et celle de ses états. Il engage d'ailleurs les princes d'Italie et la république de

Venise à travailler de concert pour conserver la paix. Il se berce enfin de l'espoir de tout terminer par le mariage de Philippe V et d'une archiduchesse. D'Estrées a beau lui montrer combien il se trompe : il n'en obtient que de vagues protestations, et, au bout de deux audiences, jugeant inutile d'insister, il part, le 7 janvier 1701, pour Venise. « C'est cet état, écrit-il au roi, qui peut seul donner le mouvement aux autres princes, et particulièrement au pape, qui a fait assurer encore hier le sénat, par les lettres de l'ordinaire, qu'il ne l'abandonnerait pas dans l'union qu'il ferait avec les autres états, si l'empereur rejetait ses instances et persistait à vouloir envoyer des troupes en Italie. » Il vient cependant, il n'y a que quelques mois, d'avoir un démêlé avec l'ambassadeur de la République à Rome, Errizo, et c'est pour le succès de sa mission un assez mauvais présage, d'autant plus qu'il a forcé cet ambassadeur à d'humiliantes excuses.

Sans doute César d'Estrées retrouve-t-il à Rome cette vieille amie, qui, pour parler comme Saint-Simon, lui avait été, dans sa jeunesse, « quelque chose de plus », successivement demoiselle de Noirmoutiers, princesse de Chalais, duchesse de Bracciano, et qui, depuis 1698 et la mort de son mari, a pris le titre qu'elle ne quittera plus et imposera à l'histoire, de princesse des Ursins. C'est lui qui l'a élevée à la notoriété, puis à la fortune, l'a proposée pour agent politique à Louis XIV, lui a fait faire un mariage avantageux pour elle, mais en même temps favorable à l'influence française, lui a procuré une brillante clientèle mondaine, l'a introduite à la cour de Savoie, bref a fait d'elle un personnage.

Elle n'a cessé de cheminer, depuis, par ses propres moyens, mettant au service de Versailles son génie d'intrigue, soutenant la cause gallicane, puis appuyant l'abbé Bossuet dans sa lutte contre Fénelon, enfin, et surtout après 1697 et la paix de Ryswick, travaillant à assurer à un fils de France la succession du trône. d'Espagne.

Elle se surpasse elle-même dans cette dernière entreprise, circonvenant des cardinaux et l'ambassadeur d'Espagne, et surtout l'archevêque de Tolède, Porto-Carrero, venu à Rome pour recevoir le chapeau, et tout puissant sur l'esprit de son maître moribond. Elle fait tant et si bien qu'elle mérite les félicitations de Torcy, qui déclare n'avoir plus qu'à se mettre à son école, et elle justifie la pension qu'en 1698, après la mort de son mari, lui accorde le roi.

En 1700, quand le cardinal, âgé de 72 ans, vient participer au quatrième et dernier conclave auquel il lui sera donné d'assister, elle a, elle-même, 65 ans, mais n'a rien perdu dit-on de sa

beauté, et, contrairement à son ancien protecteur, a singulièrement développé les qualités politiques dont elle se trouve douée.

Bonne ouvrière de l'élévation de Philippe V, elle favorise encore les desseins de la cour de France qui inclinent le jeune monarque à épouser Marie-Louise de Savoie, plutôt que la veuve de Charles II, ou la fille de l'empereur, et elle les fait agréer à Rome. Elle s'efforce enfin, non sans succès, de gagner les princes Italiens, jusque là attachés à la maison d'Autriche. « La présence assidue auprès d'elle, écrit Geffroy (15), de l'abbé Fédé, agent du grand duc de Toscane, du marquis de Doria, représentant des Gênois, du prince Belvéder, un des plus influents seigneurs de Naples, montrent son succès. » Elle travaille à conquérir jusqu'au nouveau pape Clément XI, qui reconnaît Philippe V comme roi d'Espagne et duc de Milan.

Faut-il s'étonner si le cabinet de Versailles la fait agréer à Madrid, comme camarera mayor de la nouvelle et toute jeune reine ? Il lui donne ainsi — mais sans le savoir — l'occasion d'exercer les facultés d'homme d'état qu'un bizarre destin lui a conférées, celle aussi de retrouver devant elle ce cardinal, à qui, dans le passé, l'unissent tant de liens, et dont, bientôt, la séparera tant de haine !

Celui-ci, après sa tentative assez infructeuse auprès de Clément XI, a gagné Venise, conformément aux ordres reçus, tandis que son neveu, l'abbé, se rendait à Turin. Louis XIV eût voulu voir la République entrer dans son alliance et celle de Philippe V, et, à défaut du pape, prendre la tête d'une ligue des princes Italiens. D'Estrées, malgré tous ses efforts, n'en peut obtenir qu'une déclaration de neutralité. « Les Vénitiens, écrit Saint-Simon (16), déclarèrent qu'ils se tiendraient neutres, et qu'ils appelleraient à leur secours l'ennemi de celui qui se voudrait saisir de quelqu'une de leurs places. » Cela ne répond guère à ses espérances (17). Il ne dissimule d'ailleurs pas à son ami de Noailles l'inutilité de ses démarches, lui fait part de son désir de quitter « ces lagunes qui l'ont quelque peu vieilli » et du plaisir qu'il aurait à le rejoindre en son château de Conflans où il lui a promis un appartement.

Partout il est suivi et battu en brèche par le cardinal de Lamberg, délégué de la cour de Vienne. Il ne semble pas beaucoup plus heureux dans ses négociations, entreprises de Venise, avec les ducs de Savoie et de Mantoue. Du premier, dont la femme était petite-fille de Charles I^{er}, on obtient tout juste une protestation platonique contre le passage dans la maison de Hanovre de la succession d'Angleterre ; le second veut bien sous-

crire à un traité, mais en y mettant cette condition, difficile à remplir, que le pape y mette sa garantie. Du duc de Modène en mai 1701, tout ce qu'on peut faire est d'emporter une promesse de neutralité favorable.

Le cardinal, n'ayant plus rien à négocier, revient à Rome, sans doute à la fin de 1701, y attendre de nouvelles instructions. Il a la chance, en septembre 1702, de surprendre et révéler utilement une conspiration contre Philippe V. Il reçoit enfin l'ordre de rejoindre, à Gênes, ce jeune monarque, qui s'embarque pour la Provence, et de là le suivre dans son royaume. Une courte période d'activité, mais combien agitée, s'ouvre encore à lui.

2. *L'année 1703. Le cardinal et l'abbé en Espagne.*

Louis XIV est, à la fin de 1702, mécontent des affaires d'Espagne. Ni le jeune souverain, son petit-fils, brave dans les batailles mais indolent et incapable, ni le pays lui-même, ruiné par la dynastie autrichienne, les moines, l'inquisition, ne lui semblent jusqu'ici, malgré ses efforts, donner des signes de réveil.

Aussi décide-t-il de rappeler son ambassadeur, Marcin, considéré comme plus apte à la guerre qu'à la diplomatie, et de le remplacer par le cardinal d'Estrées, qui a su se concilier sa faveur, et que Torcy, se faisant son interprète, proclame « le sujet le plus capable qu'il eût dans son royaume ».

Le grand roi nourrit encore certaines illusions. En raison même de l'intime liaison qu'a eue le prélat avec la princesse des Ursins, devenue camerera mayor de la reine, il pense qu'il agira de concert avec elle, et le considère, si l'on en croit Saint-Simon (18), « comme l'homme le plus propre pour être le modérateur de cette jeune cour, et le compagnon du cardinal Portocarrero pour le poids des affaires ». Que si quelque nuage devait s'élever entre ces deux princes de l'église, anciens rivaux amoureux, il compte, pour les dissiper, sur la princesse même, autrefois commun objet de leurs galanteries.

Un très proche avenir va le détromper.

Peut-être, autant que le caractère du nouvel ambassadeur, les instructions qu'on lui donne doivent-elles contribuer à la déception de son maître.

Les unes — les plus sages — inspirées peut-être par les conseils de Mme des Ursins, et que résume Baudrillart (19), impliquent l'idée qu'il faut surtout gouverner l'Espagne pour

elle-même. Philippe V, y est-il constaté, écarte de lui les Espagnols par la préférence qu'il marque trop ostensiblement aux Français, et à laquelle l'encouragent certains de ceux-ci, comme Marcin et Louville. Il faut lui ramener le cœur de ses sujets, et pour cela le disposer à leur marquer de l'intérêt. D'Estrées, sans rien brusquer, encouragera Orry dans ses entreprises de réforme, et travaillera pour l'Espagne avec la camarera mayor dont on reconnait le mérite et la capacité.

Mais d'autres instructions, plus officielles, que publie Morel-Fatio (20), traduisent un autre système plus profondément cher à Louis XIV et à ses ministres, le seul que voudra connaître le cardinal : gouverner l'Espagne pour la France, à la façon d'un état vassal. L'ambassadeur tâchera de disposer ce pays à s'aider de plus en plus soi-même, de réveiller le roi, l'arracher au formalisme de l'étiquette, et en même temps de fortifier son autorité. Dès son arrivée auprès de lui, il travaillera à lui constituer une garde et à l'organiser. Ordre lui est donné d'assister au *despacho*, c'est-à-dire au conseil secret, et donc de faire non seulement fonction d'ambasadeur, mais de ministre. Toutes sortes de notes le renseignent sur les principaux personnages dont plusieurs, non sans raison, paraissent suspects. Il doit encore, autant qu'il le pourra, exclure du commerce des Indes Anglais et Hollandais, pour les remplacer par des Français, et enfin préparer l'esprit des souverains espagnols à une éventuelle cession de leurs province flamandes à l'électeur de Bavière.

Ces deux instructions n'étaient peut-être pas inconciliables, pas plus que les intérêts des deux pays et des deux souverains. Celui de Philippe V est sans doute de s'attacher les Espagnols, mais celui de son grand-père et de la France n'est-il pas qu'il y réussisse ? Un diplomate avisé eût su les unir. Mais d'Estrées prétend imposer une domination. « Sa tête, écrit le maréchal de Noailles, pourtant son allié, n'avait plus la même force et, plus elle s'affaiblissait, plus il avait de hauteur dans le caractère. » (21)

Au début cependant, son nom seul éveille l'espoir, et le cabinet de Versailles ne néglige rien pour rendre sa présence acceptable aux Espagnols. Comme Phihlippe V, en vue d'affermir son pouvoir, visite ses états d'Italie, le cardinal, qui se trouve à Rome, reçoit l'ordre de l'aller saluer à Milan, où il arrive le 17 octobre 1702. Le jeune monarque, suivant un programme arrêté d'avance, lui propose d'assister aux séances de son despacho, puis lui suggère l'idée de passer avec lui en Espagne, s'engageant à obtenir le consentement de son grand-père, et le prélat,

mis par Marcin au courant des affaires, se donne l'air, tout en obéissant au roi de France, de céder à la sollicitation du roi d'Espagne.

Par Gênes, la Provence, la Catalogne, ils s'acheminent vers le terme de leur voyage. A Montpellier, dans les premiers jours de décembre 1702, ils sont rejoints par l'abbé d'Estrées qui accompagne son oncle pour le seconder. Ils arrivent enfin à Madrid le 17 janvier 1703.

Mais, immédiatement, l'arrogance du nouvel ambassadeur lui aliène les sympathies que déjà bien des préventions conspiraient à distraire. Il dénigre tout, et proclame, plus haut qu'il ne faut, qu'on accorde trop aux Espagnols au détriment des Français. Il se met en colère quand, au nom de la reine et des lois de l'étiquette, la camarera mayor lui interdit, ainsi qu'à son neveu, d'entrer sans permission dans une chambre où se trouve le roi avec son épouse et les dames du palais. « J'apporterai, dit-il, mon extrait baptistaire pour me faire connaître ici » (22). Envers et contre tous, il prétend siéger au despacho, ce qui est, à la vérité, conforme à ses instructions, mais alors contraire à l'opportunité. Aussi dresse-t-il tout de suite contre lui la noblesse, et, entre autres adversaires notoires, ce cardinal Portocarrero qu'on lui donnait pour auxiliaire, et cette princesse des Ursins dont on le croyait inséparable.

Que dans cette lutte il ait tous les torts, il y aurait injustice à le soutenir. Portocarrero cherche surtout, en s'opposant à lui, à rétablir, après de ses compatriotes, un prestige qu'affaiblissent et son grand âge, et sa vieille amie Mme des Ursins, aussi impatiente de s'affranchir de l'Eminence espagnole que de l'Eminence française.

Quant à la princesse elle-même, un intérêt égoïste la porte à tout soumettre à sa volonté. « Elle voulait gouverner, écrit Saint-Simon, et ne dépendre de personne », et il ajoute : « Elle assénait ses ongles, et quelquefois de rudes coups de patte, ou pour punir ou pour corriger ou pour écarter ce qui lui était utile, et tenir toute la cour, le ministère, le militaire distingué, dans la crainte de lui déplaire, et dans l'espérance de la fortune en se donnant à elle ». Occupée alors à établir son crédit, ayant su, par la reine, s'emparer du roi, elle apparait plus habile, plus souple, plus intelligente que son ancien protecteur, mais non certes plus désintéressée.

Dès octobre 1702, alors qu'on ne fait encore que parler de lui pour l'ambassade, elle prévoit un échec peut-être fatal, mais auquel elle ne manquera pas de contribuer, que peut-être d'avance elle prépare déjà. « Je souhaite de tout cœur, écrit-elle

à la maréchale de Noailles que... cette Eminence... puisse remédier aux maux invétérés de cette monarchie... mais j'ai peur que la nation, naturellement orgueilleuse, ne regarde comme une marque de mépris du côté de la France qu'on leur envoie un des plus grands génies qui y soient, non pour les conseiller, mais pour les gouverner, et que cela n'augmente l'éloignement qu'ils ont pour les Français. » (23)

La prédiction ne tarde pas à se réaliser.

Le jour même de l'arrivée de d'Estrées à Madrid, sa prétention d'entrer au despacho provoque la bruyante démission du cardinal Portocarrero. Or c'est un personnage considérable dans le régime que cet archevêque de Tolède : il a dicté à Charles II son testament, et Philippe V lui doit sa couronne. Sa retraite lui crée une popularité, désorganise le gouvernement, accroit la haine contre les Français. Les grands, indignés à la pensée que d'Estrées va pouvoir régner sans contrepoids, commencent à comploter, et, conscient du danger, Philippe V, sur le conseil de Mme des Ursins, interdit à l'ambassadeur d'entrer au despacho, en l'assurant d'ailleurs que rien ne s'y fera contre son gré. La camarera mayor décide un moment le roi à tenir seul son conseil avec le secrétaire Rivas, ce qui de nouveau suscite la colère du cardinal. Et celui-ci écrit à Versailles pour se plaindre d'un tel outrage, tandis que, pour défendre leur conduite, la princesse, le roi, la reine, écrivent également. La première, dans une lettre à Torcy, attaque délibérément les d'Estrées, et l'abbé, « un étourdi, le plus superbe personnage qui fut au monde », et le cardinal, dont l'esprit a baissé et « la vivacité dégénère en fureur ».

Ainsi janvier ne s'est pas écoulé, et la seule présence à Madrid du prélat français, d'ailleurs quelque peu miné d'avance par de savantes intrigues, a tout mis à feu, pour le plus grand dommage des deux royaumes.

Les cinq mois qui suivent ne sont pas plus tranquilles.

Louis XIV pense un moment conjurer la crise.

Il comprend que son ambassadeur ne peut rentrer seul au despacho. Il faut donc y ramener, ne fut-ce que pour un temps, Portocarrero, ou le remplacer. Quant à la princesse, il est décidé à la rappeler, surtout après les fâcheuses anecdotes, qui lui viennent des d'Estrées et de leur ami Louville, sur sa conduite privée. N'est-elle pas la maîtresse de son écuyer d'Aubigny, « beau et grand drôle, écrit Saint-Simon, très bien découplé de corps et d'esprit », et qui règne en tyran sur sa beauté sénile ? En termes diplomatiques, le roi lui signifie le plus absolu des congés. Il ne

veut pas l'exposer, dit-il, aux désagréments que peut amener un désaccord entre elle et le cardinal, et lui témoigne son désir de l'entendre avant qu'elle retourne à Rome, ce qui équivaut à une formelle injonction d'y retourner.

Enfin il confirme pleinement le choix de son ambassadeur, dans une lettre à son petit-fils que publie Baudrillart, d'après les archives d'Alcala : « C'est vous demander peu de chose, écrit-il, que quelqu'un de ma part assiste à vos conseils ». Il le demandait donc, et cette phrase peut servir à justifier quelque peu son représentant. « Je choisis, continue-t-il, le cardinal d'Estrées comme l'homme le plus consommé dans les affaires, le plus éclairé que je puisse mettre auprès de vous, dont l'expérience et les lumières vous seront les plus utiles. Il me sacrifie son repos, sa santé, peut-être sa vie, sans autre dessein que celui de marquer sa reconnaissance et son zèle. »

Mais cette intervention directe du roi de France n'obtient qu'un succès relatif, éphémère, et plus apparent que réel.

Sans doute, directement sollicité par lui, Portocarrero se laisse convaincre et rentre au despacho avec d'Estrées. Tous les deux, pendant quelques mois, passent pour mener à leur fantaisie et non sans désinvolture, les affaires d'Espagne. Bien qu'assez mal informés du train de vie de notre ambassadeur à Madrid, nous pouvons penser que, là comme ailleurs, il ne rompt pas avec ses habitudes de magnificence. Cette seule phrase tirée des *Mémoires* de Louville permet de l'imaginer (24) : « Un jour que son Eminence donnait un grand dîner à une vingtaine de personnes illustres, Espagnoles, Françaises, et étrangères... ».

Mais le dessein de rappeler Mme des Ursins a pour effet, non seulement d'exaspérer cette femme ambitieuse, mais encore de soulever au dernier point la colère du roi et de la reine. Il achève de tourner ces trois importants personnages contre l'ambassadeur qui a provoqué une pareille mesure. On peut en juger par leurs lettres.

Le 2 février, la princesse écrit à la maréchale de Noailles, parlant des d'Estrées : « A commencer par leurs Majestés, tout Madrid sera bientôt révolté contre eux ». Et elle ajoute hypocritement : « Je continue à supplier M. le marquis de Torcy de m'obtenir mon congé ».

Le 18, Philippe, répondant à son grand-père, se déchaîne contre le cardinal. A l'entendre, celui-ci n'a voulu se prêter à aucune combinaison permettant de prendre ses conseils. Il s'est acharné à entrer seul au despacho, ce qui aurait causé une sédition, n'a eu d'autre dessein que de perdre Mme des Ursins.

Et le petit-fils ajoute avec une feinte résignation : « Toutefois qu'il rentre au despacho, que la princesse sorte ; S.M. le veut : cela me suffit ».

Par le même courrier, la reine s'élève, plus violemment, contre l'ambassadeur, qu'elle n'hésite pas à traiter d'imposteur. « Dire que je veux perdre le roi, dire que je le tiens dans une molesse honteuse, cela se peut-il souffrir ?... Je vous avoue que c'est un monstre pour moi. Il n'excite que de la discorde et s'attire la haine de tout le monde par ses manières. » Elle consentirait, avec désespoir, au renvoi de la princesse, pourvu que Louis XIV « la délivrât en même temps de la vue de ces deux hommes : le cardinal et l'abbé, qu'elle regardera toute sa vie comme ses plus cruels ennemis ».

Le 22, la princesse déclare à la maréchale de Noailles : « Ces Messieurs sont les plus méchants hommes du monde... Je partirai immédiatement après Pâques, suivant la permission que le roi a eu la bonté de me donner ».

Mais, en même temps qu'elle se pose en opprimée, elle resserre son étreinte sur les souverains, et redouble ses assauts contre les d'Estrées : « MM. d'Estrées et de Louville, écrit-elle à Torcy le 8 mars, ne réussiront en aucun pays du monde avec la conduite qu'ils tiennent, mais les Espagnols sont encore moins propres que d'autres à souffrir de tels maîtres ». Enfin elle laisse entendre combien elle est populaire en Espagne. « Le peuple, écrit-elle le 22 mars, présente des suppliques au roi pour qu'il me retienne. »

Or non seulement Louis XIV connaît ses lettres officielles, mais encore, par l'entremise de Mme de Maintenon, les lettres privées qu'elle adresse à la maréchale de Noailles. Il ne désapprouve pas, partage même son désir de voir Philippe régner par lui-même, et tant d'hostilité marquée à son ambassadeur lui donne à penser. Aussi fait-il une première concession. Il consent en avril à ce que la princesse demeure pourvu qu'elle se réconcilie avec le cardinal. Et en effet une réconciliation a lieu le 22 mars, sur la sincérité de laquelle il est difficile de se faire illusion. Et la dame avoue presque ingénuement : « Il a suffi que M. le marquis de Torcy m'ait écrit que le service du roi demande que je reste en Espagne, pour me déterminer à faire ce sacrifice. »

Mais, une fois cette comédie exécutée par ordre de part et d'autre, le duel reprend plus violent. Des accusations se croisent, vraisemblablement justifiées. On pense à la phrase que Mme de

Sévigné appliquait à d'autres antagonistes : « Ils se sont dit leurs vérités : c'étaient des injures ! »

Les d'Estrées ne se gênent pas pour incriminer la vénalité de la princesse, et de son principal auxiliaire Orry, habile homme en vérité, mais qui ne passe pas pour intègre. Ils n'épargnent pas davantage les souverains, et, dans une lettre à Torcy, l'abbé, dès le mois de février, montre Philippe, « faible, paresseux, timide, facile à se laisser surprendre, se souciant peu de la gloire, sans amitié, sans reconnaissance, et sans sentiment ».

Mais la princesse, de son côté, s'est juré de se débarrasser d'eux. Astucieuse, elle entreprend de les diviser, ménage provisoirement, attire même l'abbé, « dont je crois, dit-elle, qu'on pourrait s'accommoder s'il était seul », et tourne son effort contre le cardinal « ennemi implacable que ma docilité ne réduira jamais à garder une certaine bienséance avec moi ».

Stimulé par elle, Philippe V ne perd pas une occasion, dans ses lettres à son grand-père, de battre en brèche et les d'Estrées, et Portocarrero, qui gouvernent à peu près sans lui, ne l'informant d'une affaire que lorsqu'il ne peut plus qu'acquiescer ou refuser, et suscitant un général mécontentement. C'est ainsi que d'Estrées ayant disposé de l'argent de la flotte sans en référer au conseil des Indes, vient de provoquer la démission du duc de Medina Celi, président de ce conseil. « Je n'apprendrai rien avec eux », déclare le jeune prince. Et, tout en marquant à son grand-père la plus inconditionnelle soumission, il lui signale avec une apparente indifférence les contradictions et incohérences des deux cardinaux. Enfin il lui envoie Orry et Louville, le premier qualifié de « vil affranchi » par d'Estrées, et le second subitement et étrangement réconcilié avec Mme des Ursins, porteurs d'un mémoire rédigé par la princesse, et, naturellement, accablant pour l'ambassadeur.

Quant à la reine, elle pousse la violence de ses attaques à un paroxysme que Baudrillart peut qualifier d'aveugle et puéril. « Si on nous disait, écrit-elle, que, si nous voulons être rois d'Espagne, il faudrait que nous eussions toujours le cardinal d'Estrées, je vous assure que je ne sais ce que nous choisirions. »

Devant tant de haine, Louis XIV, dès le mois de juin, se résout à regret à rappeler un ambassadeur qu'il affectionne et approuve sans doute au fond du cœur, mais dont les dispositions de la cour de Madrid stérilisent l'action et rendent la présence impossible. Du moins va-t-il appliquer cette décision, devenue nécessaire, avec d'infinis ménagements. Qu'on en juge par ces trois lettres qu'il adresse la première à son petit-fils, et les deux autres au cardinal lui-même (25) :

Lettre de Louis XIV à Philippe V, du 24 juin 1703.

J'ai su par Orry les raisons que vous aviez eues de me demander par Louville le rappel du cardinal d'Estrées. Je vous l'accorderai... Il y a des mesures à observer en retirant un homme recommandable d'ailleurs par son mérite et ses services... Il faut qu'il paraisse qu'il souhaite de revenir, et je suis persuadé qu'il ne sera pas difficile de l'y disposer... Puisque vous êtes content que l'abbé d'Estrées demeure, je lui donnerai une lettre d'ambassadeur après le départ de son oncle.

Lettre au cardinal d'Estrées, du 10 août 1703.

Je vois qu'on a entièrement changé l'esprit du roi d'Espagne à votre égard. Non seulement il me demande instamment, aussi bien que la reine, de vous rappeler, mais je crois qu'il vous cache ses résolutions en même temps qu'il m'en instruit par ses lettres. Le tort que cette dissension fait aux affaires m'est encore moins sensible que la manière dont vous êtes traité. Ainsi je crois devoir à l'attachement personnel que vous m'avez toujours témoigné et à l'amitié que j'ai pour vous de vous accorder la permission de revenir auprès de moi sans attendre que vous la demandiez. Je serai très aise de vous voir délivré de toutes les peines que votre zèle vous a fait souffrir, et de vous témoigner moi-même la satisfaction que j'ai des importants services que vous m'avez rendus en Italie et en Espagne.

Comme apparemment le cardinal fait la sourde oreille, bien loin d'être, comme le prétend Saint-Simon, avide de retour, le roi devient plus précis et impérieux, tout en gardant le même ton d'extrême politesse.

Lettre au cardinal d'Estrées, du 16 septembre 1703.

Comme vous êtes hors d'état de remédier présentement aux désordres, vos conseils n'étant plus écoutés, il est de votre prudence d'ôter le prétexte de dire que votre présence empêche qu'on ne fasse toutes les dispositions qui conviendraient au bien des affaires. Si vous êtes donc retenu par quelque raison particulière, je vous permets de dire que je vous ai donné un ordre positif de partir sans délai, et je vous le donne en effet afin que vous le puissiez dire avec vérité.

En conséquence le cardinal doit quitter Madrid. Il s'y résigne le 11 octobre 1703 (26). D'après les *Mémoires* de De Sourches, il est à Bayonne le 3 novembre, et arrive à la cour le 8 décembre. « Il y est très bien reçu du roi, ajoute ce mémorialiste, mais les courtisans le trouvèrent très vieilli. » Il a alors 75 ans.

La princesse des Ursins peut se féliciter de son départ, mais sa joie n'est peut-être pas sans mélange. D'abord elle craint, et non sans cause, son influence à la cour, comme en témoigne sa lettre du 29 octobre à la maréchale de Noailles : « Je vous suis très obligée de l'attention que vous voulez avoir à prévenir M. le cardinal d'Estrées, avant qu'il aille à Versailles... Je suis bien assurée que vous ne modérerez pas sa malignité... Il n'est pas maître de sa passion, et encore moins de sa langue ». Et puis — seconde raison d'inquiétude — si l'oncle est parti, son neveu l'abbé demeure, et succède, pour lequel, au fond de son cœur, elle ne nourrit pas plus de sympathie.

Cet abbé, jusque là dépourvu de tout caractère officiel, n'en a pas moins été initié aux affaires d'Espagne, et correspond directement avec la cour de France. Son rôle dans les circonstances qui précèdent le rappel du cardinal apparaît plus habile que glorieux ou même correct. Il parle dans une lettre à Torcy « de sa souplesse et du bonheur qu'il a eu de profiter des conjonctures ». La vérité est que, sentant ruiné le crédit de l'ambassadeur, il a délibérément abandonné et même trahi ce prestigieux parent à qui il a tant d'obligations, critique son attitude hautaine, lie partie avec Orry qui est sa bête noire, flatte la princesse qu'il visite presque tous les jours, surtout multiplie des déclarations dont la modestie confine à l'humilité. Ce n'est jamais lui qui prétendra gouverner l'Espagne ; loin d'aspirer à être ministre il vivra plutôt en courtisan qu'en ambassadeur. Il se laisse même à ce point « garrotter », pour parler comme Saint-Simon, qu'il s'engage à soumettre à la camarera les dépêches qu'il adressera à la cour de France.

Une telle attitude le favorise, et peut d'abord paraître opportune. Louis XIV a renoncé à gouverner lui-même l'Espagne : que les Espagnols s'en chargent, pourvu qu'ils la relèvent ! Aussi rappelle-t-il, dès septembre 1703, la plupart des Français attachés à la maison de son petit-fils : l'écuyer Valouze, le chef de l'estampille, La Roche, le chambellan Hersent, et enfin Louville, l'ami des d'Estrées, qui avait, d'après Saint-Simon, « Beaucoup d'honneur, de sens, de vues, et un esprit propre à tout et — ce qui est fort rare — également solide et divertissant par des saillies inconnues à tout autre, et en lui toujours nouvelles ». A une conception différente, un ambassadeur différent semble nécessaire. Et puis celui-ci, qui est le neveu de l'autre, lui atténuera sans doute l'amertume d'un rappel que le roi veut rendre, autant que possible, honorable ! Quant à Madame des Ursins, consciente de ne pouvoir pour l'instant obtenir mieux que le

rappel du cardinal, elle est disposée à ajourner le départ de l'abbé qu'elle n'est pas déjà sans désirer.

Ainsi le même vent qui emporte le chêne épargne provisoirement le roseau, et, dès la fin de septembre 1703, le cardinal officiellement rappelé, peut-il présenter son neveu au roi, comme son successeur.

Celui-ci se donne d'abord beaucoup de peine pour ne pas paraître gênant.

Louis XIV, décidément changé, lui interdit, par lettre du 16 septembre, de paraître au despacho qu'il conseille maintenant à son petit-fils de composer d'Espagnols. Il y entre toutefois en octobre mais n'y tient qu'un langage timide et n'y exerce aucune action. « Il n'osait, écrit Saint-Simon, s'y opposer à rien et, s'il avait quelque représentation à faire, c'était, en particulier, à Mme des Ursins et à Orry qui l'écoutaient à peine et allaient leur chemin sans s'émouvoir de ce qu'il leur pouvait dire » (27).

Au bout de quelques semaines il est las du rôle humilié auquel il a d'abord consenti, et de la princesse des Ursins, « qui le mène grand train ». Aussi commence-t-il, selon Saint-Simon, par « lui souffler » quelques dépêches. « Elle hait si fort M. le cardinal d'Estrées, confie-t-il à Torcy, dès le 30 octobre, qu'il est difficile qu'il ne retombe pas quelque chose de cette haine sur moi. » Mais, bientôt avertie par la poste, la camarera fait saisir ses messages et se dirige en conséquence. Ici le mémorialiste place une anecdote fameuse qu'il raconte ainsi (28) :

« Visitant les lettres de l'abbé, elle en trouva une au roi par laquelle il parlait fortement sur d'Aubigny, sur sa conduite, sur son ascendant même en affaires sur sa maîtresse, sur l'excès de leur privauté, qu'il était le seul homme qui couchât au palais, et qu'on disait même que lui et Mme des Ursins étaient mariés. Ce mot l'outra d'une telle colère qu'elle mit à la marge et de sa main ces trois mots seulement : « Pour mariés, non ! » ferme la lettre et la renvoie.

» L'orgueil d'une telle négative et le mépris de l'aveu tacite de tout le reste divertit beaucoup, mais cette preuve de l'ouverture des lettres de l'ambassadeur au roi le piqua au vif, et tant que Mme de Maintenon n'osa pas y contredire. »

Cet incident, que Geffroy met en doute sans trop de raison (29), s'ajoute au fâcheux effet d'un rapport de Puységur sur l'état misérable des affaires de la péninsule, et l'insuffisante préparation de la guerre dont on rend responsable la camarera. Aussi Louis XIV en revient-il à l'idée de « l'ôter d'Espagne », pour parler comme Saint-Simon. Il attend seulement l'instant

favorable. Quand enfin, au printemps de 1704, Philippe V est allé prendre en personne le commandement de son armée aux frontières du Portugal, et se trouve ainsi séparé de la reine, le cardinal d'Estrées qui, lui non plus, n'oublie pas sa haine, et reste influent à Versailles, « donna aux ministres, écrit Saint-Simon, tout le courage qu'il put pour profiter d'une occasion unique de perdre Madame des Ursins ». Aussi l'abbé reçoit-il l'ordre de se rendre en Portugal, et de prévenir Philippe du rappel de la princesse. Celle-ci, après s'être un moment retirée à Alcala, traverse l'Espagne, et arrive à Bayonne vers la fin de mai 1704, puis de là se rend à Toulouse, où elle obtient la permission de séjourner. Comme un avenir assez prochain le démontrera, la partie n'est pas, pour elle, définitivement perdue, puisqu'elle peut compter sur Mme de Maintenon et la reine d'Espagne.

Quant à l'abbé, joyeux porteur d'un message si déplaisant pour les souverains, il est clair qu'il ne peut plus rester en fonction. Dans sa lettre du 19 mars Louis XIV l'en avertit en lui promettant une récompense. « Il ne put tenir à l'orage, dit Saint-Simon : il pressa lui même un rappel dont on voulut tâcher d'apaiser la reine ». La vérité est que le roi se donne l'air, en le rappelant, de céder à ses sollicitations et, dès le mois d'avril, annonce à l'ambassadeur de Philippe V que l'abbé Jean d'Estrées lui demande son retour depuis trois mois, et qu'il ne peut plus lui refuser cette grâce. L'abbé part de Madrid à la fin de juillet 1704, pour arriver le 6 août à Paris.

Avant son retour, son maître, fidèle à sa parole, que d'ailleurs le cardinal ne lui laisse pas oublier, songe à lui trouver un dédommagement. Le 3 avril, « il lui donne, dit De Sourches, une place surnuméraire de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit avec promesse positive de la première vacance, et permission de porter le cordon en attendant ». La mort du cardinal de Furstenberg, survenue le 10 avril, lui permet de satisfaire les deux d'Estrées : le jour même il accorde à César l'abbaye de Saint-Germain que cette mort rend vacante, et, le 17, il fait agréer Jean par le chapitre de l'ordre où il sera reçu le 1er janvier 1705 avec la place de commandeur que Furstenberg avait occupée.

Revenus de leurs ambassades d'Espagne plus agitées qu'utiles, nos deux ecclésiastiques sont désormais déliés de tout emploi à l'étranger. Nous aurons à suivre dans une dernière phase et l'oncle, âgé de 76 années, et le neveu, qui n'a encore que 33 ans, tous deux restitués à leurs habitudes, repris par leur pays, leur profession, leur société, leur famille.

(1) Cet extrait de lettre et les suivants sont tirés des Manuscrits Harlay de la Bibliothèque Nationale, 367, 12me volume. Ils sont cités par Ch. Gérin dans ses *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France de 1682.* Paris - Lecoffre, 1870.

(2) Ce mémoire, dont une copie se trouve à la Bibliothèque Nationale, nº 15727, a été publié par Gérin dans ses *Recherches Historiques sur l'Assemblée du clergé de France de 1682.*

(3) Paris, Didier, 1870 - in-8º.

(4) *Lettres de Mme de Sévigné.* Edition Monmerqué - Tome X, page 88.

(5) De Sourches : *Mémoires.* Edition De Cosnac - Tome V, page 199.

(6) *Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans.* Notes par Ernest Jalglé - Paris - Bouillon 1890 - Tome I, page 187.

(7) Ce titre lui est expressément donné par le *Mercure de France.* Il ne l'aurait obtenu qu'en 1698, d'après Boislisle, et donc, à 32 ans après son retour du Portugal, ce qui semble étonnant.

(8) *Mémoires de Saint-Simon,* édition Boislisle - Tome XV.

(9) De Sourches : *Mémoires* - Edition De Cosnac - Tome IV, page 9.

(10) Voir ces instructions dans le *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France* - Paris, Alcan - *Portugal,* par De Caix de Saint Aymour, 1886.

(11) Saint-Simon : *Mémoires* - Edition Boislisle - Tomes XI et XXIX et, dans les *Ecrits Inédits,* tome VI, la notice sur le Duché d'Estrées.

(12) Bossuet - *Correspondance,* éditée par Urbain - Hachette - Tome VIII.

(13) Urbain : *Correspondance de Bossuet* - Tome XIV, page 366.

(14) *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs - Rome,* tome II, par G. Hanotaux - Paris, Alcan, 1911.

(15) Geffroy : *Lettres inédites de la princesse des Ursins* - Paris, Didier, 1859.

(16) Saint-Simon - *Mémoires* - Edition Boislisle - Tome VIII, page 259.

(17) Voir Hippeau - *Avènement des Bourbons d'Espagne* - Tome II, page 366, la lettre du roi au cardinal du 15 décembre 1702 - Didier - 1875.

(18) Saint-Simon - *Ecrits Inédits* publiés par Faugère - Hachette - 1888 - Tome VII - Notice sur les duchés pairiés : Royan, La Trémoille, Noirmoutier.

(19) Alfred Baudrillart : *Philippe V et la cour de France* - Tome 1, page 128 - Paris, Didot.

(20) *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs de France* - Espagne - Alcan, 1898.

(21) *Mémoires politiques et militaires composés sur les pièces originales recueillies par Adrien Maurice, duc de Noailles,* par l'abbé Millot - Paris - Moutard 1777 - Tome II, page 340.

(22) François Combes : *La Princesse des Ursins* - Paris, Didier, 1858.

(23) *Lettres inédites de la Princesse des Ursins*, publiées par Geffroy - Paris, Didier, 1859 - Page 125.

(24) Mémoires extraits de la correspondance du marquis de Louville, Paris, Maradan, 1818, page 59.

(25) *Oeuvres de Louis XIV* - Tome VI - Paris : Treuttel etWürts - 1806.

(26) De Sourches dit : le 13 Septembre : il est manifeste qu'il se trompe.

(27))Saint-Simon : *Mémoires* - Edition Boislisle - Tome XII, page 59 — Les 14 lettres que du 3 mars 1702 au 9 juillet 1703 l'abbé adresse au cardinal de Noailles (B.N. manuscrit : 23214) sont remplies de récriminations contre Mme des Ursins mais aussi du désir d'affirmer avec son oncle une solidarité que certains déjà mettent en doute.

(28) Saint-Simon : *Ecrits Inédits* - Edition Faugère - Tome VII - Paris - Hachette - 1888 - *Note sur le duché pairie - Royan - La Trémoille - Noirmoutier.* Voir un récit analogue dans les *Mémoires* - Edition Boislisle - Tome XII.

(29) D'après Geffroy, Saint-Simon serait seul à raconter l'anecdote. Mais il en est également fait mention dans les *Mémoires de Noailles.*

CHAPITRE XVI

JEAN D'ESTREES ET SON FILS VICTOR-MARIE DEPUIS 1690 JUSQU'A LA MORT DE JEAN EN 1707.

1. *Les dernières activités de Jean d'Estrées.*

Si le nom de d'Estrées remplit, en Italie et en Espagne, les palais des ambassades, il résonne également à travers nos provinces, nos ports, nos vaisseaux, et le vaste champ de bataille des mers.

Le maréchal Jean qui, en 1690, est âgé de 66 ans, n'a plus qu'un rôle assez secondaire, plus honorifique qu'actif, et De Sourches ne nous laisse pas ignorer qu'à de certains moments on ne sait trop, à Versailles, à quoi l'employer.

En 1693, il doit se rendre à la Rochelle, qu'il fortifie en faisant établir un chemin couvert, et disposer des batteries sur la digue. Il met également Rochefort en état de résister à une attaque. Il doit en outre, avec les maréchaux d'Humières et de Bellefont, assurer la défense des côtes, sous les ordres de Monsieur, frère du roi, qu'on a pourvu, pour la circonstance, de 20 000 hommes de troupes réglées, de l'arrière-ban et des milices. « Mais tous les grands préparatifs des ennemis, écrit Saint-Hilaire, s'en allèrent en fumée par le bon ordre qu'on y apporta. Ainsi il ne se passa rien sur ces côtes de toute la campagne. »

Le maréchal exerce le même commandement en 1694 et 1695. En 1696, il retourne commander en Bretagne, toujours avec un petit corps de troupes réglées, grossi des milices de la province. En 1697, il y tient les états. Il y paraît aussi magnifique que le duc de Chaulnes, mais plus raide et hautain.

Les trois années qui suivent le voient préposé au gouvernement du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge. La tâche qui lui incombe est d'y lutter contre l'influence persistante du protestan-

tisme, les assemblées et prédications clandestines auxquelles les soi-disants nouveaux convertis ne manquent pas d'assister. Il s'acquitte de sa mission avec une rudesse sans doute excessive puisque Pontchartrain lui-même croit devoir le modérer. Il lui écrit, en Septembre 1698, fait l'éloge de son zèle, mais lui insinue des conseils : il ne faut pas tant emprisonner ni tant destituer. Quelques petits exemples peuvent suffire. Il s'agit surtout de découvrir et châtier les prédicants. Quant aux convertis, qu'on les tienne désarmés, bien sûr, mais le roi n'approuve pas qu'on leur fasse signer promesse de suivre les instructions religieuses. Il faut se contenter de la parole des gentilshommes, et ne pas effrayer populations dans les villages en se faisant, à chaque visite, précéder de dragons. Il est vrai que d'autres lettres recommandent la rigueur, ce qui montre assez les contradictions auxquelles la funeste révocation de l'édit de Nantes conduit le gouvernement de Louis XIV.

Le maréchal est encore à Poitiers quand, se rendant en Espagne, le jeune Philippe V passe par cette ville, et il l'y reçoit avec son ordinaire magnificence.

En juin 1701, le roi lui donne la lieutenance générale de la Bretagne, et, le 17 juillet, le gouvernement de la ville et citadelle de Nantes, deux charges rendues vacantes par la mort du marquis de Molac et qui représentent ensemble un revenu annuel de 50 000 livres. En 1702, il l'autorise à lever en Bretagne, pour la défense de la province, un régiment de dragons. En 1703, il le charge une fois encore de tenir les états qui siègent à Vannes, et qu'il avait dirigés à Nantes en 1701.

A partir de 1704, âgé de 80 ans, il est devenu le doyen des maréchaux de France, comme l'avait été son père. Ceux-ci, au moins dès le 22 mai 1698, se réunissent chez lui, dans son hôtel de la rue du Mail, paroisse Saint-Eustache. (1)

Durant la période de demi-retraite à laquelle, dès 1690, il est parvenu, il a le loisir de penser à autre chose qu'à la guerre et à l'administration.

Il invente un nouveau modèle de carrosses, prétendus inversables, sans raison suffisante à ce qu'il semble, et obtient du roi, pour ce motif, un privilège. Aussi marque-t-il son dépit quand la même faveur est accordée à un autre inventeur du nom de La Gérouste, preuve que l'idée est dans l'air, que les accidents de carrosses sont fréquents, qu'on voudrait en diminuer le nombre. L'érudit Jal a publié la lettre qu'à ce sujet lui adresse de Versailles, le 18 octobre 1696, un ministre que je n'ai pas identifié (2). On y lit ceci :

« Je sais bien que le roi n'ignorait pas que vous aviez obtenu, il y a longtemps, un privilège pour des carrosses inversables, mais, comme S.M. savait que votre machine n'avait pas eu tout le succès que vous vous étiez attendu, et que d'ailleurs celle que le Sieur Garouste a mise au jour est nouvelle, et tout à fait différente de la vôtre, S.M. n'a pu se dispenser de lui en accorder le privilège, étant persuadé que le succès en sera très utile au public. »

Malheureux avec son privilège de carrosses inversables, Jean d'Estrées l'est-il moins avec celui qu'il obtient en 1698 « du nouveau goudron, tant pour les cordages que pour le corps et bois des vaisseaux ». Tout ce que l'on sait est qu'il signe alors, en son hôtel de la rue du Mail, avec un certain sieur de Vanolle et une dame veuve de Minonval, née Antoinette Girard, celle-là même qui a trouvé la formule du nouveau goudron, une convention en vue d'exploiter ledit privilège, et qui définit les obligations respectives des contractants et leur future part dans les bénéfices (3).

Soucieux d'accroître ainsi sa fortune, il l'est encore d'acquérir des terres, particulièrement en Normandie et dans les domaines héréditaires de sa famille. Déjà baron de Doudeauville, il achète, devant les notaires du Châtelet, à son neveu François-Annibal III qui les a hérités, les fiefs et les seigneuries de Tourpes, de Fresles, de Massy et leurs dépendances (4). Dix ans après, il en fera cadeau, par avancement d'hoirie, à son fils Victor-Marie. Les succès et la rapide ascension de celui-ci le consoleront peut-être de son relatif abandon. Sûrement occupent-ils de plus en plus sa pensée à partir de 1690 : suivons-les donc avec lui depuis ce moment !

2. *Les campagnes maritimes de Victor-Marie, comte d'Estrées, de 1690, à la paix de Ryswick (sept. 1697)*

Revenu de l'expédition de la Manche où il s'est signalé sous les ordres de Tourville, Victor-Marie, vice-amiral en survivance de son père, est préposé, dès janvier 1691, au commandement de la flotte du Levant. Il doit lutter, cette année là, et contre l'Espagne et contre la Savoie, dont le duc a pris parti contre nous.

Dès le 10 mars, il participe à la campagne de Catalogne. Avec 12 vaisseaux et 35 galères, il va bombarder Barcelone, et ne se retire qu'après y avoir fait, d'après Saint-Hilaire, « un grand dommage », détruit l'arsenal, le palais du vice-roi, la principale église, et une centaine de maisons.

Le même mois, il doit concourir, contre le duc de Savoie, au siège de Nice, avec le maréchal de Catinat. Celui-ci, après avoir fait, à Briançon, des préparatifs qu'il a eu le talent de

garder secrets, passe le Var le 12, arrive devant Nice, où il laisse un rideau de troupes, et se rend droit à Villefranche où son collaborateur naval amène 4 vaisseaux et 20 galères pour bloquer le port, empêcher les secours, seconder les opérations, fournir artillerie, munitions, vivres, et, en cas de besoin, auxiliaires.

Après entente entre les deux chefs, l'action se développe, bien conduite et victorieuse. Le fort de Montalban capitule le 18, la ville le 26, la citadelle le 3 avril. Celle-ci, perchée sur un rocher qui lui forme un glacis naturel, et d'ailleurs pourvue de bonnes fortifications, semblait devoir offrir une grande résistance, mais les batteries de d'Estrées, disposées sur la montagne de Montalban, font contre elle merveille : des bombes explosent sur ses magasins, particulièrement sur sa poudrerie, tuent d'un coup près de 500 hommes, et détruisent une partie du donjon, si bien que le gouverneur, le comte de Frosaque, voyant sa place ouverte et sa garnison presque anéantie, se résout à arborer le drapeau blanc. Ce succès, obtenu sans autre perte qu'une centaine d'hommes tués ou blessés, a son importance. Il interdit au duc de Savoie tout espoir de secours par mer.

La tempête ne permet pas au vice-amiral d'ajouter à la prise de Nice celle d'Oneilles, l'Onoglia des Italiens, située sur le lac de Gênes. Du moins la bombarde-t-il sévèrement, avant d'aller radouber ses vaisseaux aux îles d'Hyères.

Au mois d'août (5), il se retourne contre l'Espagne, et va mouiller l'ancre devant Alicante. Malgré la présence de six vaisseaux dans la rade, et celle, à Malaga, de l'amiral d'Espagne Papachino, il fait chasser l'ennemi du môle qui se trouve devant la ville, et la bombarde au point de la laisser presque détruite. Puis, Papachino ayant paru au large avec 16 ou 18 vaisseaux, il n'hésite pas, malgré son infériorité numérique, à lui présenter le combat que l'Espagnol ne juge pas à propos d'accepter, après quoi il rallie Toulon, avec la satisfaction d'avoir causé à l'ennemi de grandes pertes.

En l'an 1692, tandis que Tourville commande dans l'océan une flotte de 29 vaisseaux, d'Estrées qui est à Toulon avec 16 vaisseaux, 9 galiotes et 6 brûlots, reçoit l'ordre de rallier Brest. Il laisse les galiotes, qui ne sont utilisables qu'en Méditerranée, et appareille, le 21 mars, avec 15 vaisseaux, dont l'un : *le Sceptre,* porte son pavillon. Mais, sans parler des ennemis, la mer particulièrement mauvaise, les vents défavorables, tout conspire à retarder sa marche, qui, plus rapide, eut empêché le désastre de la Hougue.

A peine arrivé aux îles d'Hyères, il doit y attendre, jusqu'au 8 avril, le vent nécessaire. Le 18, dans les parages de Gibraltar, une tempête disperse ses vaisseaux. Deux de ceux-ci : *l'Assuré* et *le Sage,* que commandent Châteaurenault et De la Guiche, sont contraints de se faire échouer sur la côte de Ceuta. Les chefs réussissent à se sauver, mais le gouverneur espagnol retient prisonnier le reste des équipages. Victor-Marie regroupe ses navires, et se venge de son infortune. D'abord il fait arborer à son escadre pavillon hollandais, et grâce à cette ruse, confisque plusieurs chaloupes d'Espagne ; ensuite, découvrant 14 vaisseaux marchands anglais et hollandais, il les dépouille et les force à s'échouer. Obligé de s'arrêter un temps à Lisbonne pour réparer les avaries de sa flotte, il repart enfin pour Brest, et y arrive le 30 mai, c'est-à-dire le lendemain même de cette illustre bataille de la Hougue que, par ordre absolu et bien malgré lui, Tourville dut engager contre des forces supérieures et dans des conditions défavorables, qu'il gagna le premier jour, et perdit héroïquement le second, et que, sur la foi de nos ennemis, l'histoire amplifie plus que de raison.

Quelques mois plus tard, le vice-amiral reçoit l'ordre de regagner la Méditerranée, avec 15 vaisseaux et quelques brûlots. Parti de Brest le 1er septembre, il passe le détroit. Il s'agit d'empêcher les princes Italiens de verser tribut aux Impériaux et Espagnols, et ces derniers de secourir le duc de Savoie. Mais il arrivera trop tard. Papachino est entré dans le port de Gênes, puis a longé les côtes d'Italie, levé partout des contributions, intimidé les princes et les peuples. Quand Victor-Marie paraît enfin, renforcé de 30 galères que le bailli de Noailles lui amène de Marseille, il remporte quelques succès de détail, coule un vaisseau d'Ostende, en force un autre à s'échouer, capture un navire espagnol chargé de 250 nègres, mais ne rencontre plus son adversaire ni dans le golfe de Gênes, ni sur les côtes, et doit lui-même regagner Toulon.

L'année 1693 le trouve encore en pleine activité. Tandis que Tourville commande dans l'océan une grande armée navale de 69 vaisseaux de ligne, il a, lui, sous ses ordres, dans la Méditerranée, une flotte de 20 vaisseaux et 35 galères. Son rôle sera de seconder d'abord, en Catalogne, le maréchal de Noailles contre la ville de Rosas, puis Tourville dans l'Océan.

Devant Rosas, place très forte située au fond d'un golfe, pourvue d'une garnison de 2 000 hommes de pied et 400 cavaliers, et que défend en outre, du côté de la mer, le fort de la Trinité, il arrive le 27 mai, bientôt rejoint par les galères du

bailli de Noailles. Il dispose ses vaisseaux devant le golfe, pour interdire les secours, et, tandis que, le 2 juin, le maréchal fait ouvrir la tranchée, il envoie à terre des matelots pour servir les mortiers, et 2 500 hommes des galères qui participent à l'attaque. Dans la nuit du 5 au 6 juin, on s'établit dans la contrescarpe, puis on prend la demi-lune. Le 8, une fois détruites les batteries des assiégés, on somme le gouverneur de se rendre. Il capitule le 9 ; le 10, la garnison sort de la place ; quelques jours plus tard, le fort se rend.

Ainsi libéré, d'Estrées, dès le 18 juillet, au cap Vincent, opère sa jonction avec Tourville, et l'aide à prendre une bonne partie de la flotte dite de Smyrne, qui se compose de vaisseaux marchands anglo-hollandais. Pleinement victorieux, et ayant ainsi compensé le malheur de la Hougue, Tourville et ses auxiliaires rentrent à Toulon triomphants, et la marine royale n'a peut-être jamais donné plus grand spectacle que ce retour dans une Méditerranée encore soumise, et qu'illumine le soleil d'été. « L'avant-garde, écrit M. de Raulin, est commandée par d'Estrées, le corps de bataille par Tourville, et l'arrière-garde par le comte de Châteaurenault. Chacune de ces escadres se compose de 29 vaisseaux de ligne armés au total de 5 656 canons ; 10 flûtes, 33 brûlots, 2 galiotes à bombes sont répartis entre elles ; 4 frégates et 14 bâtiments légers n'ont pas de poste dans l'armée. Cela fait 150 voiles, montées par environ 3 000 officiers et 60 000 marins ou soldats ». Si cet éclat doit être le dernier, si notre marine doit bientôt retomber dans la médiocrité d'où l'avait tirée le génie de Colbert, la faute en est à l'incapacité de ministres comme les Pontchartrain, et à leur volonté de réduire au minimum les dépenses navales.

Aussi les trois années qui suivent — celles de 1694, 95 et 96 — ne permettent-elles plus à Victor-Marie grande activité. Il les emploie surtout au commandement de la Provence, que le roi lui a donné — il est vrai sous l'autorité de M. de Grigan — et à la mise en état de défense des côtes.

En 1697, il est appelé à seconder Vendôme dans le siège de Barcelone, une des grandes villes commerçantes de l'Espagne. La place est défendue par 11 000 hommes de troupes réglées et 4 000 de milice, pourvue de munitions, commandée par un chef énergique, le comte de Corsana. Un fort la protège du côté de la terre, un autre — celui de Mont-Jouy — du côté de la mer, en même temps qu'un môle puissant.

Le 4 juin, d'Etsrées amène devant le port ses 20 vaisseaux de guerre, et ne tarde pas à y déverser une pluie de bombes,

tandis que, dès le 12, la ville est investie, du moins d'un côté. Le comte de Velasquo, vice-roi de Catalogne, ayant formé le dessein d'attaquer le camp Français, Vendôme ne lui en laisse pas le temps, l'attaque le premier, culbute son avant-garde, le surprend, le force à se sauver en toute hâte, met le feu à son camp, et revient chargé de butin. Il reprend alors le siège, fait jouer des mines, ouvre une brèche, s'empare de deux bastions. Il est puissamment secondé par son cousin Victor-Marie, qui, souvent, descend à terre, couvre les derrières de l'armée, émet enfin, et fait adopter l'avis de faire enlever en plein jour les derniers ouvrages par les grenadiers, audacieuse action, qu'il dirige lui-même, et mène à bonne fin. Le gouverneur, après 52 jours de tranchée ouverte, capitule le 10 août, tandis que le vice-amiral part le 16 avec sa flotte rejoindre Toulon.

La paix de Ryswick, négociée depuis le mois de mai, se conclut enfin, le 20 septembre, entre la France et les Provinces Unies, l'Angleterre, l'Espagne ; le 30 octobre, entre la France et l'Empire. La prise de Barcelone a achevé d'y déterminer l'Espagne, et la part glorieuse qu'y a prise Victor-Marie l'autorise à penser qu'il n'y est pas lui-même absolument étranger.

3. *Victor-Marie en 1698.*
Son mariage avec Lucie-Félicité de Noailles.
Sa femme et ses deux sœurs : Mme de Courtenvaux et Mlle de Tourbes.

Alors âgé de 38 ans, le vice-amiral profite de la paix pour se marier.

Déjà, en 1693, il était question pour lui d'épouser une demoiselle d'Epernon, dont Saint-Simon, sensible à ce genre de prétentions, s'indigne qu'elle veuille se faire reconnaître duchesse, et appeler *Madame.* Le projet s'évanouit : il se serait réalisé si la demoiselle avait pu voir ses droits consacrés, et apporter ainsi à son mari le titre de duc. (6)

Victor-Marie épouse enfin, en 1698, Mlle d'Ayen : Lucie-Félicité de Noailles, née le 9 novembre 1683, et donc âgée de 15 ans, et de 23 ans plus jeune que lui, un des nombreux enfants, (il y en avait, paraît-il, vingt-deux), et la 3^{e} fille du maréchal duc Anne-Jules de Noailles, et de sa femme Marie-Françoise de Bournonville.

Il semble qu'entre les deux familles se soient formés certains liens. De longue date, se connaissent et s'estiment le cardinal César et Monseigneur de Noailles, archevêque de Paris depuis 1695, et, lui aussi, bientôt promu au cardinalat. Une

correspondance, à vrai dire un peu postérieure (7), montre l'union des deux prélats dont les idées s'accordent, et qui se prêtent assistance. L'alliance du neveu de l'un et de la nièce de l'autre les rendra encore « plus qu'amis » ; César entretiendra son collègue, alors bien en cour, « de notre commun neveu, M. de Cœuvres » ; de « notre aimable petite maréchale » ; des « merveilles » opérées, pour son neveu l'abbé, par l'archevêque ; d'un prieuré à obtenir, faute d'une abbaye, pour sa nièce, religieuse de l'Assomption... mais, cette alliance même, les deux hommes en avaient sans doute conçu l'idée, l'avaient désirée, négociée et fait aboutir.

Le contrat de mariage, qui est du 27 janvier 1698, nous est connu (8), et on peut le compléter par les indications que donne Dangeau. Nous y lisons que le nouveau marié habite à l'Hôtel d'Estrées, rue Neuve des Petits Champs, paroisse Saint-Roch, tandis que son beau-père est domicilié dans la même paroisse, rue Neuve Saint-Honoré. Ses beaux-parents sont assistés d'une cousine de la maréchale de Noailles, Jeanne Jappin, veuve de François Chaillon, seigneur de Thoisy.

Le régime adopté est celui de la communauté. Les époux doivent recevoir, en avancement d'hoirie, 150 000 livres sur la terre de la Mothe près de Provins, et, jusqu'au remboursement total, une somme annuelle de 7 500 livres. La dame Jappin donne 50 000 livres, mais, d'après Dangeau, payables seulement après sa mort, tandis que son grand ami le cardinal d'Estrées se charge d'en payer aux mariés la rente annuelle, soit 2 500 livres. De son côté Victor-Marie reçoit, de son père Jean, les seigneuries de Tourpes, Fresles, Isamberville en Normandie, et, dans le Boulonnais, celles de Doudeauville, Parentie, Duloquin, La Prairie, situées dans les parages de Calais. Sa mère, Marguerite Morin, lui donne — mais payable seulement après son décès — la somme de 100 000 livres. Elle avait, d'après De Sourches, apporté assez longtemps des difficultés à l'union projetée.

Le futur promet à la future un douaire de 8 000 livres, et, si elle demeure veuve, une habitation dans le château de Tourpes, et, par préciput, avant tout partage, la somme de 20 000 livres sur la communauté.

Ajoutons que le roi, qui signe le contrat le 22 janvier, augmente à cette occasion, de 2 000 écus, le traitement annuel du vice-amiral.

Ces dispositions une fois arrêtées, les fiancés sont unis le 29 janvier, en grande pompe, à minuit, dit-on, dans la chapelle de Versailles. « Le cardinal, écrit Dangeau (9), dit la messe et les marie. La noce fut chez le duc de Noailles. Nous étions au

moins quarante. La marquise de Lévis et la comtesse d'Estrées furent déclarées dames du palais. Mais, comme elles sont fort jeunes, on les joint à d'autres pour faire leur jour chez Mme la duchesse de Bourgogne ».

Tandis que son mari tire avantage de sa nouvelle parenté, la très jeune épouse capte bientôt la faveur du vieux roi par ses grâces et saillies juvéniles. Saint-Simon parle « de l'amusement qu'il prend de ses enfances, dans la familiarité des particuliers des dames du palais » (10), comme des menus privilèges — mais qui paraissent alors si considérables — qu'elle obtient de sa condescendance, celui par exemple d'entrer au château en chaise avec des porteurs vêtus de sa livrée. Il écrit encore ailleurs (11) : « Elle était jeune, hardie, étourdie, et amusait le roi, et même Mme de Maintenon. Son âge faisait trouver tout bon dans une Noailles. Elle était encore plus enfant que jeune, et se baignait d'aise dans son cortège et sa livrée ».

De plus en plus importante à la cour, et femme d'un homme de plus en plus important dans l'état, mais dont on ne peut oublier qu'il a 23 ans de plus qu'elle, et que sa santé ne tardera pas à s'altérer, elle devient assez vite galante, rejoint ainsi dans le passé beaucoup de dames d'Estrées, et prélude, le plus naturellement du monde, aux dérèglements de la Régence. Dès 1710, une amusante lettre de la duchesse d'Orléans, datée de Versailles, 19 janvier (12), la montre essayant d'embrasser de force le duc de Bourgogne, qu'on savait exclusivement amoureux de sa femme. Mal lui en prend. « Il se défendit longtemps, écrit la duchesse, et, quand il n'en put plus, il lui enfonça une grosse épingle dans la tête, et cela tellement fort qu'il faut qu'elle garde la chambre et le lit. Joseph lui-même n'a pas poussé les choses aussi loin. »

Tandis qu'elle réussit de plus en plus dans le monde, qu'elle a souvent — parfois avec son mari — l'insigne honneur d'être du voyage de Marly, et d'y avoir un logement dans le château, la mère de Victor-Marie, née Marguerite Morin, et ses deux dernières sœurs à qui leur bonne fortune a valu de n'être pas mises en religion comme leur aînée, continuent à tenir un rang distingué.

Marie-Anne Catherine est mariée, depuis le 26 novembre 1691, à Michel François Le Tellier, marquis de Courtenvaux, capitaine des Cent Suisses du roi et colonel du régiment de la reine, fils aîné de ce Louvois décédé au mois de juillet de la même année et qui passe pour avoir été si hostile à son père. Dès le 25, le roi a signé le contrat. « Les noces se font chez la marquise de Louvois, mère du marié, écrit De Sourches (13), avec des magnificences extraordinaires. Le prince et la princesse

de Condé se trouvèrent au souper en qualité d'amis ; le duc de Vendôme, le grand prieur de France, et quantité d'autres en qualité de parents ». Il est vrai que, depuis ce temps, on ne parle plus guère de la nouvelle marquise. Le 2 novembre 1692, De Sourches note qu'elle accouche d'un fils, le 18 mai qu'elle accompagne le roi qui va coucher à Chantilly, le 28 novembre de la même année que son mari pense à se séparer d'elle, ce qu'il ne fera d'ailleurs pas puisqu'elle aura encore, en juillet 1695, un second fils dont on dira l'histoire. Dès lors on ne la connait plus guère que par des actes officiels. Quant à son mari il est qualifié de « petit homme avare, taquin, obscurément débauché, avec une voix ridicule » (Pierre Gaxotte).

Sa sœur cadette, Elisabeth Rosalie, dite Mademoiselle de Tourpes ou de Tourbes, et née le 15 octobre 1672 est dame de Doudeauville, première baronne du pays de Boulonnais, de Parentie, Surques, le Loquintaix et Neuville, dame du domaine de Beaufort en Vallée, et princesse en partie de Tingry (14).

Avec sa mère le plus souvent, elle participe aux principales fêtes et cérémonies de la cour, par exemple au festin royal donné à Versailles dans la Salle des Gardes, le 24 juillet 1685, en l'honneur des fiançailles du duc de Bourbon avec Mlle de Nantes, au carrousel du 28 mai 1686 où elle défile avec le marquis de la Chastre, à des voyages à Marly, des chasses à Fontainebleau, d'innombrables bals, entre autres celui qu'on donne à Versailles en 1697 à la reine d'Angleterre.

A l'un de ces divertissements se rapporte la plaisante anecdote ainsi contée par Saint-Simon (15) : « Mlle de Tourbes qui n'avait pas moins d'esprit que sa mère, et de la même sorte, mais plus impérieux et plus aigre, se laissa un jour tomber à Marly au milieu du salon, chargée de pierreries, en dansant au bal devant le roi, Sa mère, qui, comme les vieilles, était assise au second rang, escalada le premier, courut à sa fille, et, sans s'informer si elle s'était blessée, car elle était encore par terre, ne pensa qu'aux pierreries. On en rit beaucoup : elle aussi ! »

On voit que Saint-Simon juge Mlle de Tourbes aussi spirituelle que sa mère qui a la réputation de l'être beaucoup ; « autre démon d'esprit, dit-il encore d'elle, et qui aimait à dominer ». En 1703, il sera fortement question de la marier, âgée de 31 ans, avec son cousin germain Louis-Armand, de dix ans plus jeune. Le cardinal enverra même son consentement, à condition, selon Dangeau, qu'elle obtienne celui de son frère Victor-Marie. N'y put-elle réussir ? En tout cas le projet s'évanouit.

En 1711, âgée de 39 ans, elle a, avec d'Antin, ce parfait courtisan, fils légitime de Monsieur et de Madame de Montespan,

« une liaison intime, dit Saint-Simon, et qui dura autant que leur vie ». Le même mémorialiste la montre liée avec le marquis de Torcy, avec sa propre sœur, Mme de Courtenvaux, beaucoup moins avec ses frères, l'amiral et l'abbé, et « toute à Mme la Duchesse, de toute leur vie », entendons, je pense, cette Mlle de Nantes, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan et qu'épousait le duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé.

Nous la verrons survivre à la plupart des siens, et enterrer successivement son père, sa mère, son frère l'abbé Jean, ses deux sœurs, et son frère Victor-Marie. Mais, en 1698, ce dernier est en pleine activité, en pleine gloire.

4. *Victor-Marie de 1698 à 1704 : mission en Espagne ; expédition de Naples ; troubles de santé ; double élévation : la grandesse et le maréchalat.*

Aussitôt signée la paix avec l'Espagne, dès septembre 1698, le roi envoie son vice-amiral en mission dans cette péninsule. Il doit en longer les côtes jusqu'à Cadix, et descendre dans les terres. Son objet est en apparence de favoriser notre commerce, en réalité de sonder les dispositions des Espagnols au sujet de la succession de Charles II qui semble devoir prochainement s'ouvrir, et, d'accord avec notre ambassadeur, le comte d'Harcourt, incliner l'esprit de ce monarque à léguer ses états au duc d'Anjou.

Revenu de mission, sa santé commence à s'altérer. De Sourches enregistre au jour le jour ses nombreux malaises, particulièrement les accès de fièvre qui, le 20 septembre 1699, obligent sa famille à quitter brusquement Fontainebleau pour l'aller rejoindre à Paris.

Cependant Charles II est mort, et Louis XIV a accepté son testament. Le duc d'Anjou devient roi d'Espagne, sous le nom de Philippe V : une longue guerre est imminente, que tout permet de prévoir difficile.

Dès le 13 mars 1701, Victor-Marie doit se tenir prêt pour aller armer à Toulon, comme d'ailleurs Tourville à Brest. Pour lui honneurs et profits vont alterner avec les services et parfois les devancer.

Dangeau écrit, le 2 juin 1701 (16) : « Le roi d'Espagne, sans en avoir été sollicité par le roi, a fait le comte d'Estrées lieutenant général de la mer, et lui en a envoyé les patentes à Cadix, où ce comte doit être arrivé. Il a attaché à cet emploi 10 000 écus d'appointements » (17). Son autorité s'étend ainsi

sur les forces navales des deux couronnes, à l'exclusion toutefois de la mer des Indes, dont Châteaurenault est devenu capitaine général.

Le 3 novembre, avec 13 vaisseaux, une frégate, 9 brûlots et 600 soldats, si je m'en rapporte à Richer (18), Victor-Marie part de Cadix et se rend à Naples, où vient d'éclater, contre le nouveau souverain d'Espagne, une révolte conduite par le baron de Saginet, suscitée par les intrigues germaniques, et que le prince Eugène, en cas de réussite, doit appuyer de 10 000 hommes. Il prête main forte au vice-roi pour réprimer l'émeute, déjà maîtresse des deux tours de Sainte-Claire et de Saint-Laurent. Des chefs sont décapités, des centaines de moines exilés. L'ordre rétabli, il revient en France en février 1702, ramène avec lui quatre des plus considérables parmi les conspirateurs, parmi lesquels le prince de la Riccia, les fait enfermer à Toulon, puis, de là, se rend à Marly, et en repart presque aussitôt, avec mission de prendre, à Barcelone, le roi d'Espagne, et de le conduire à Naples.

Le voyage, en plein hiver, s'accomplit heureusement. Débarqué à Naples le 15 avril 1702, Philippe V est confirmé dans ses possessions d'Italie, et, le 29, Dangeau enregistre dans son *Journal* : « Le roi d'Espagne, arrivé à Naples, écrit au roi son grand père, pour lui recommander des officiers, entre autres le comte d'Estrées, à qui il le prie de lui permettre d'accorder la grandesse ». Louis XIV consent, et Saint-Simon, qui ne prend pas volontiers son parti de cette grandesse capable d'égaler aux ducs celui qui en était honoré, l'explique par le crédit des Noailles et du cardinal, et surtout la fascination qu'exerce sur la vieillesse du monarque le charme enfantin de Lucie-félicité : « la comtesse écrit-il, eut bien autant de part à cette grâce que son mari ». Aussi bien peut-il la voir, dès le 28 mai, prendre le tabouret au souper du roi, « comme femme d'un grand d'Espagne ».

Après avoir, le 2 juin, reconduit Philippe en Espagne, et être lui-même, rentré en France, le comte tombe de nouveau malade en novembre. Ramené à Paris, on lui fait, le 23, une opération « très grande et très douloureuse », d'après De Sourches, et qui fait craindre pour sa vie : « qu'on n'explique point, dit Saint-Simon, mais qu'on prétendit qui l'empêcherait d'avoir des enfants ». On n'en sait pas plus. Serait-ce de la prostate qu'il s'agit ? Toujours est-il que Victor-Marie n'eût jamais d'enfants, et, dans une vie d'ailleurs fortunée, cette disgrâce doit être sensible, et jeter une ombre sur tout son éclat.

Il est encore malade à Paris, quand, le 14 janvier 1703, un courrier de Chamillart lui apporte l'heureuse nouvelle qu'il vient

d'être compris dans une récente promotion de dix maréchaux de France. Il a alors 42 ans et 6 semaines. Sans doute, en pensant à sa dernière diginité, pourrait-il avouer, comme le Don Diègue de Corneille :

La faveur l'a pu faire autant que le mérite !

C'est ce que Saint-Simon s'attache à démontrer.

Il reconnait le mérite : « Il joignit, déclare-t-il, un bonheur signalé en tout à l'esprit, et même orné, à la valeur et au mérite ». Et encore : « Il avait vu beaucoup d'actions par terre et par mer, et commandé en chef la plupart des dernières, avec succès, réputation et beaucoup de valeur : il entendait bien la marine, était appliqué, avec de l'esprit et du savoir ». (19)

Mais il ne dissimule pas ce que lui a valu, pour son rapide avancement, la faveur de Seignelay d'abord, puis celle de Pontchartrain, et constate : « Il a pour lui les deux Pontchartrain, le groupe des Noailles, la considération du maréchal et du cardinal d'Estrées, celle des enfances de sa femme dont le roi s'amusait beaucoup ».

Les contemporains s'émerveillent de voir réunis dans la même famille un chapeau de cardinal et deux bâtons de maréchaux, car Jean d'Estrées, toujours vivant et chargé d'importantes fonctions, peut assister aux honneurs variés qu'on rend à son fils. Celui-ci — pour se distinguer de son père — prend le nom de maréchal de Cœuvres.

Peu de temps après, au mois de mars, un héritage semble ajouter encore au bonheur conjugué des Noailles et des d'Estrées. Leur vieille amie, Mme de Toisy, qui avait déjà doté Lucie-Félicité, vient à mourir à Paris. Elle fait de la maréchale de Noailles sa légataire universelle, mais n'oublie pas non plus les d'Estrées, léguant 40 000 livres au cardinal, pour acheter auprès de Paris une petite maison, qu'elle substitue à Victor-Marie.

5. *Bataille navale de Malaga (24 août 1705) et fin des campagnes de Victor-Marie. Mort du maréchal Jean d'Estrées (19 mai 1707).*

Au mois de mai, le vice-amiral dont la santé est apparemment rétablie, va à Toulon préparer l'armement que doit commander le comte de Toulouse, fils légitimé du roi et de Mme de Montespan. Il ne semble pas cependant que, cette année là, sur mer, rien de remarquable se soit accompli. L'an d'après, 1704, on lit, à la date du 11 mars, dans les *Mémoires* de De Sourches : « On armait 12 gros vaisseaux et 4 frégates à Brest, 8 gros

vaisseaux à Rochefort, 4 au Port-Louis, 2 frégates à Dunkerque, dont les moindres étaient de 56 pièces de canon, et tout cela devait être prêt au 1er avril, sous les ordres du maréchal de Cœuvres ». Mais il faut croire que ces préparatifs traînent en incroyable longueur. Une flotte anglo-hollandaise considérable, commandée par l'amiral Rook, a tout loisir de bombarder Carthagène sans heureusement réussir à s'en emparer, et, en août 1704, de prendre Gibraltar, qui n'avait pour défense que 50 hommes et un seul canon.

C'est en mai 1705 seulement, que le comte de Toulouse, accompagné de son gouverneur M. d'O., et du maréchal de Cœuvres, met à la voile, à Brest, débarque des munitions à Cadix, passe le détroit en dépit de l'ennemi supérieur en forces, se rend à Toulon, où il rallie 19 vaisseaux de guerre et des galères, repart vers Minorque, et le 7 juin, voyant venir la flotte adverse, évite le combat et de nouveau se replie vers Toulon, où il arrive le 11.

De ce port de guerre la flotte française, quelque peu renforcée, forte, selon Richer, de 42 vaisseaux de guerre, 19 galères, 8 galiotes à bombes, 6 brûlots et des bâtiments de charge, remet à la voile, le 22 juillet, pour arriver le 1er août à Barcelone : de là, elle se dirige vers les îles de Mayorque et de Minorque, et mouille le 22 août, devant Vélez Malaga. C'est là que l'armée ennemie, aux ordres de Rook, se porte contre elle, favorisée par le vent, et, selon tous les témoignages, beaucoup plus forte en nombre (20). Une bataille s'engage le 24, à 11 lieues au nord de Malaga, et vers 10 heures du matin. Elle comporte différentes phases.

D'abord Toulouse et d'Estrées essaient de couper l'avant-garde anglo-hollandaise commandée par Showel, et qui s'est trop écartée : la prompte arrivée de l'amiral anglais fait échouer ce dessein.

La bataille, devenue générale, est violente sur tous les points, bien que, nulle part, semble-t-il, on n'en soit venu à l'abordage. Plusieurs officiers français s'y distinguent : 150 y périssent, et notre perte s'élève, en tués et blessés, à 1 500 hommes. Celle des ennemis est plus forte : 3 000 hommes, dit-on. Un de leurs gros navires *l'Albermale,* pourvu de 64 pièces de canon, a coulé avec presque tout son équipage.

L'épisode le plus saillant est l'attaque acharnée dirigée contre le vaisseau du comte de Toulouse, d'où ne cesse de jaillir un feu meurtrier. C'est d'abord l'amiral Rook qui se prend à lui, puis, n'y pouvant tenir, envoie à sa place deux autres vaisseaux.

Ceux-ci doivent céder à leur tour, et lui-même, revenu à la charge, est encore forcé de lâcher prise.

Dans tout cet engagement, le jeune fils de Louis XIV aurait fait preuve d'une remarquable présence d'esprit et de beaucoup de courage ; Victor-Marie se serait montré un tacticien avisé.

Le combat se termine entre les deux avant-gardes à 5 heures du soir. L'arrière garde ennemie tire toute la nuit sans effet, parce que de trop loin. Au matin, les deux flottes se trouvent à une lieue de distance, mais, le 26, l'ennemi s'éloigne, gagne Gibraltar, où il débarque 2 000 hommes et 48 pièces de canon, puis se retire à Lisbonne, tandis que la flotte française arrive le 27 à Malaga.

« Bataille indécise, écrit Voltaire, mais dernière époque de la puissance de Louis XIV » — Et encore : « Le comte de Toulouse se retira avec gloire et sans perte ». Dernière affirmation, nous l'avons vue trop optimiste ! Cependant, l'on s'étonne en France que, le 25 août, la flotte française n'ait pas profité de son avantage pour poursuivre celle de l'ennemi, lui livrer une nouvelle bataille, et reprendre Gibraltar.

Ce n'est pas, si l'on en croit Saint-Simon (21) la faute du comte de Toulouse ni du maréchal de Cœuvres : « Tous deux, écrit-il, voulaient achever leur victoire qui était assurée, mais, M. d'O. qui avait été gouverneur de M. le comte de Toulouse, ne le voulut jamais, malgré les principaux officiers, et, comme il avait conservé la confiance du roi qui avait expressément défendu au comte de rien faire sans son avis, il fallut demeurer court et laisser Gibraltar aux Anglais ».

Il n'est pas sûr que l'avantage défensif remporté sur une flotte numériquement supérieure, et qui se traduisait, pour l'ennemi, par un échec plus que par une défaite, autorisât l'espoir d'un succès plus complet. En tout cas l'opinion s'en prend, bien injustement, au maréchal, et, dans cette fin de règne malheureuse où déjà fermente la révolte, les auteurs de chansons satiriques lui décochent leurs traits. Cinq d'entre elles nous sont parvenues (22). Voici quelques couplets complets de la première :

Le gendre du grand héros
De Rigaud, (23)
De Brest étant en partance,
Est venu, droit comme un jonc
A Toulon :
Vrai Dieu, qu'il a de prudence !

Pour éviter avec Rock
quelque choc,
Il a su tenir le large,
Ne voulant rien hasarder,
Ni risquer
De perdre bâton et charge.

Aussi quand Rock il joignit
Et qu'il vit
Les vaisseaux, sa contenance,
Il lui cria : Serviteur !
De bon cœur !
Je suis maréchal de France.

Sauvez-vous, grand amiral !
Ce brutal
Veut venir à l'abordage.
Rentrons tous dans notre étui :
Montrez-lui
Que vous êtes le plus sage !...

En voici d'autres, sur un air différent :

De Cœuvre au lit nuptial
Fait triste figure,
Mais pour un combat naval
Il ne s'y prend pas trop mal :
La bonne aventure, ô gué !
La bonne aventure.
. . . . . .

Devant Rock il a paru
En bonne posture,
Et, s'il ne l'a pas battu,
C'est qu'il ne l'a pas voulu.
La bonne aventure, ô gué !
La bonne aventure !

Le roi d'Espagne, mieux informé sans doute, juge autrement que les chansonniers de Paris. Il enverra à Victor-Marie, aussi bien qu'au comte de Toulouse, la Toison d'Or, avec son portrait enrichi de diamants, et le nommera général des mers d'Espagne. Le maréchal, revenu à Toulon le 3 novembre 1705, est autorisé par Louis XIV à accepter le titre de général des mers, mais il en refuse les appointements, bien qu'assez peu fortuné. Il ne veut, dit-on, accepter d'argent que de son maître, mais n'en recevait-il

déjà pas du roi d'Espagne, à titre de lieutenant général de la mer ?

L'année d'après, en avril 1706, il essaie, encore avec le comte de Toulouse, de seconder les opérations de Philippe V contre Barcelone, mais, le 8 mai, doit lever l'ancre, comme, un un peu après, le roi d'Espagne doit lever le siège.

D'après Saint-Simon, Pontchartrain, secrétaire d'état à la marine, en mauvaise intelligence avec le comte de Toulouse, fait en sorte qu'on ne lui confie plus de commandement. Le mémorialiste ajoute : « Le maréchal d'Estrées n'eut plus lieu non plus d'aller à la mer ». La vérité est peut-être qu'il n'y a plus de flotte à commander. Une escadre française, à vrai dire beaucoup trop faible, chargée d'assiéger Gibraltar, a été anéantie. La suprématie navale passe à l'ennemi, dont les vaisseaux, comme l'écrit Tessé au prince de Condé, se promène dans la Méditerranée aussi tranquillement que les cygnes sur les étangs de Chantilly. Victor-Marie doit se contenter d'aller, dans la province d'Aunis, assurer la garde des côtes.

En 1707 alors qu'il atteint sa 47° année, se produit un événement qui achève de le retirer de tout service militaire actif, et de lui donner une destination civile. Son père, le maréchal Jean, vient à mourir à 83 ans, le 19 mai, à Paris, sans doute dans son hôtel de la rue du Mail. Saint-Simon affirme « qu'il naquit, vécut et mourut pauvre ». Cela doit s'entendre relativement, car s'il avait à la vérité très peu de terres, le revenu de ses différentes charges devait être considérable ; il avait fait un riche mariage, et on l'a vu en maintes circonstances, déployer la plus grande magnificence. Spanheim cependant le met « au nombre de ces grands seigneurs qui font plus de figure qu'ils ne peuvent ».

On l'enterre le 23 mai, avec solennité à Saint-Sulpice.

Etienne Charavay a retrouvé et publié (24) la curieuse note des sommes que réclame la fabrique de la paroisse pour son convoi : beaux parements de velours, 132 pièces d'argenterie, lieu de sépulture des entrailles enterrées dans l'église, peines du fossoyeur, poêle de velours bordé d'hermine posé pendant quatre jours sur le corps, peines et assistance du sacristain, salaire des 12 porteurs du cercueil de plomb, descente du corps, grosse sonnerie, enfin droit de recette de un sou par livre.

Or, ce mémoire s'élevant à 208 livres, la maréchale, née Marguerite Morin, digne fille de partisan, et que Saint-Simon qualifie d' « avare à l'excès », le ramène à 86 livres 10 sols, dont le trésorier de l'église se doit contenter.

Après les obsèques, le cœur du maréchal est déposé chez les Minimes de Chaillot, dans le couvent dit des Bonshommes. Son corps, selon toute vraisemblance, va rejoindre, aux Feuillants de Soissons, ceux de ses parents.

Deux jours après l'enterrement, à la date du 25 mai, De Sourches enregistre (25) : « Le roi dit au maréchal de Cœuvres qu'il lui donnait la lieutenance générale du pays nantais, le gouvernement du château de Nantes, et même la vice-royauté d'Amérique (qui valaient 45 000 livres de rente) ». Ainsi, Louis XIV donne au fils tout ce dont le père a pu disposer. Bien qu'assez peu avancé en âge, l'activité de Victor-Marie cesse de s'exercer dans la guerre. Un nouvel avenir s'ouvre à lui, d'ordre administratif, politique, financier, et même intellectuel. Ses services deviennent moins effectifs ; son importance personnelle s'accroît.

---

(1) *Assemblée de Messeigneurs les maréchaux de France tenue le 22 mai 1698 à l'hôtel d'Estrées...* (archives De Bertier). En 1691 le maréchal habitait déjà paroisse Saint-Eustache, mais dans la rue des Victoires (serment de foi et hommage pour la terre de Massy).

(2) Jal : *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* - Paris - Plon.

(3) Archives de Bertier.

(4) Lefebvre : *Les d'Estrées au pays de Bray, par un Neufchatelois.* Neufchâtel en Bray - 1885. Les archives de Bertier contiennent le serment de foi et hommage prêté en 1691 par Jean d'Estrées au duc de Longueville pour la terre et seigneurie de Massy.

(5) Je suis la chronologie de De Sourches. Saint-Hilaire, dans ses *Mémoires,* et Richer, dans son petit livre sur Jean et Victor Marie, placent le bombardement d'Alicante tout de suite après celui de Barcelone, ce qui ne semble guère conciliable avec le siège de Nice.

(6)Saint-Simon - *Mémoires* - Edition Boislisle - Tome II, page 98.

(7) Bibliothèque Nationale. Le manuscrit 23.219 contient deux lettres du cardinal d'Estrées au cardinal de Noailles ; le manuscrit 23.225 en contient 36 : elles s'échelonnent de 1700 à 1709.

(8) Il a été relevé par M. Albert de Bertier dans les archives du château de Maintenon : *Titres de la maison de Noailles* - Tome V, page 445 et suivantes. Il figure aussi dans les Archives départementales de la Loire Inférieure : Série E, dossier 1077.

(9) Dangeau : *Journal* - Edition Soulié et Dussieux - Paris, 1860 - Tome VI, page 281.

(10) Saint-Simon : *Mémoires* - Edition Boislisle - Tome IX - page 276.

(11) Saint-Simon : Notes sur le *Journal* de Dangeau. Edition Soulié et Dussieux - Tome VIII.

(12) *Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans* - Paris, Bouillon, 1890 - Tome III, page 113.

(13) De Sourches : *Mémoires.* Edition De Cosnac - Tome III, page 486.

(14) Lefebvre : *Les d'Estrées au pays de Bray* - Neufchâtel en Bray. 1885.

(15) Saint-Simon - *Mémoires* - Edition Boislisle - Tome 24, page 268.

(16) *Journal de Dangeau* - Tome 8, page 115 - Edition Soulié et Dussieux.

(17) De Sourches dit 36000 livres, ce qui ferait 12000 écus.

(18) Richer : *Vies de Jean et de Victor-Marie d'Estrées* - Paris - 1786. De Sourches dit seulement « cinq gros vaisseaux. »

(19) Saint-Simon : *Mémoires* - Edition Boislisle - Tome XI, page 14.

(20) 65 gros vaisseaux d'après certains ; Richer dit seulement : 37 gros vaisseaux, 7 frégates, 7 galiotes à bombes et une flûte.

(21) Saint-Simon : *Notice sur le Duché d'Estrées.* Ecrits inédits publiés par Feugère - 1883 - Tome VI.

(22) Je trouve ces chansons dans le Tome III du *Nouveau Siècle de Louis XIV, ou Poésies, Anecdotes du règne et de la cour de ce prince* - Paris, Buisson, 1793.

(23) Rigaud avait fait le portrait du maréchal de Noailles et sans doute celui de Victor-Marie mais je n'ai trouvé aucune trace de ce dernier.

(24) *Revue des Documents Historiques* - Année 1880.

(25) De Sourches : *Mémoires,* tome X, page 327.

CHAPITRE XVII

SOIR DE VIE : LE CARDINAL D'ESTREES A L'ABBAYE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRES ; SES DERNIERES ANNEES (1704-1714)

1. *Le retour d'Espagne et la nomination à l'abbaye.*

Revenu d'Espagne très vieilli, comme le représente un ancien portrait gravé, mais d'esprit toujours alerte et mordant, le cardinal semble décidé à vivre en paix ses dernières années dans ce Paris auquel l'attachent tant de souvenirs de jeunesse, de liens de famille et d'amitié.

Depuis longtemps, et même avant son départ pour Madrid, le hantaient des pensées de retraite. En juin 1701, ayant regagné Rome après un dernier voyage à Venise, il y fait vendre meubles et équipages, « comme un homme. écrit Dangeau, qui ne songe plus à retourner dans ce pays là ». Un peu avant, le 26 mars, il assure à son neveu, l'abbé, la survivance de son abbaye de Saint-Claude, en le faisant agréer comme coadjuteur.

Soucieux, même avant son retour, de trouver à Paris une maison pour le recevoir, il charge des amis de lui en retenir une, et ceux-ci, dès la fin de 1703, arrêtent pour lui, Place Royale, l'hôtel de Richelieu. Ce choix d'ailleurs ne lui plaît pas. Coulanges écrit en effet à la marquise d'Huxelles (1) : « on attend tous les jours M. le cardinal d'Estrées, qui vient fort lentement, ne pouvant souffrir les carrosses. Il est très fâché qu'on lui ait loué l'hôtel de Richelieu : il se trouve par là trop éloigné de tous ses amis. On lui rendrait un très grand service si on voulait y mettre le feu ».

Aussi peut-on imaginer la joie du prélat quand, le 10 avril 1704, Louis XIV, qui l'a toujours tenu en singulière estime, lui donne une autre résidence, et combien plus agréable ! en lui accordant à la mort du cardinal de Furstenberg, à lui, déjà si bien pourvu d'abbayes, la plus belle et la plus riche de toutes :

celle de Saint-Germain-des-Prés, célèbre par l'érudition de ses savants bénédictins, et qui a surtout l'incomparable avantage d'être bâtie sur les bords de la Seine, au cœur même de la capitale. Quelle retraite eût pu lui convenir davantage ? Celle dont il rêve n'est ni Port-Royal, ni la Trappe, ni même un de ces vieux châteaux de province, comme celui où se morfondit l'exil de Bussy. Ecclésiastique demeuré très mondain, il sourit une fois de plus à cette société qu'il aime et qu'il retrouve avec plaisir. Ses amis partagent son contentement, et Fléchier, alors évêque de Nîmes, lui-même assez près de la fin de la course, lui adresse de son lointain diocèse, le 25 août 1704, la flatteuse lettre que voici (2) :

« Votre Eminence, Monseigneur, a reçu comme une grâce l'abbaye de Saint-Germain-des-Près que le roi vient de lui donner comme une récompense. Il n'y a presque point de pays où elle ne soit allée faire les honneurs de la France et rendre des services importants à S.M. Il est juste, Monseigneur, que vous commenciez à vous reposer, et à recueillir enfin le fruit de tant et de si longs et utiles travaux. Nous avons assez ressenti les effets de vos glorieuses négociations ; vos anciens et fidèles serviteurs comme moi ne sont plus en peine de votre gloire, et ne font plus de vœux que pour votre conservation. Votre Eminence a le plaisir de voir dans son illustre famille toutes les dignités et tous les honneurs qu'on y peut désirer. Il y aurait de quoi en illustrer plusieurs autres. Elle n'a qu'à jouir des bienfaits qu'elle a reçus et qu'on lui prépare, dans une vie tranquille et une parfaite santé. »

Les vœux du célèbre évêque seront exaucés, et César d'Estrées, en dépit des malheurs publics, coulera d'heureux jours dans son abbaye. Récent objet d'une insigne faveur, il obtient, presqu'en même temps, le 27 avril 1704, une nouvelle preuve de la bienveillance du roi. Une pension annuelle de 12 000 livres lui est octroyée pour le dédommager de la perte de son abbaye de Staffarde.

Sa satisfaction se marque tout de suite par sa générosité. « Quelques amis du baron de Rossworm, écrit de Sourches (3), lui allant faire compliment, lui représentèrent le malheur de ce pauvre gentilhomme allemand, qui perdait une pension de 2 000 livres que lui faisait le cardinal de Furstenberg, et, sur le champ, le cardinal lui continua la même pension, quoiqu'il ne le connut pas, offrant même de lui en donner une plus grosse... »

Aussitôt pourvu de ses bulles, dès le 20 mai 1704 il prend possession de l'abbaye, et ne tarde pas à s'installer dans son magnifique palais abbatial.

Il entre dans un des lieux les plus chargés d'histoire de cette France d'ancien régime qui en comporte beaucoup (4). Au sixième siècle, Childebert, fils de Clovis et roi de Paris, à la requête de l'évêque Germain, fait bâtir au milieu des près, sur la rive gauche de la Seine, un monastère et une basilique, celle-ci destinée à servir de nécropole royale. Si ces bâtiments sont, en 845, ravagés par les Normands malgré la belle défense de l'abbé Gozlin, ils sont reconstruits au 11e et 12e siècles, tels à peu de chose près qu'en 1704 les trouvera César d'Estrées.

Celui-ci peut contempler — comme on le peut encore — l'architecture du sanctuaire et du chœur, les fortes colonnes, la poutre maîtresse ogivale, les chapelles du déambulatoire et de l'abside. Il peut aussi — ce que ne nous permettent plus les iconoclastes fureurs des Révolutionnaires — admirer les statues du grand portail, les tombes mérovingiennes, des pierres tombales aujourd'hui détruites, de magnifiques boiseries, et un chef d'œuvre de l'orfèvrerie du XVe siècle : la châsse de Saint-Germain.

Au nord de l'église, la chapelle de la Vierge, due à Pierre de Montereau, le célèbre architecte de la Sainte Chapelle qui y était enterré, lui offre toute la splendeur de cet art ogival dont je ne sais s'il fait plus de cas que beaucoup de ses contemporains.

En dehors de cette chapelle, détruite aujourd'hui et de l'église aujourd'hui mutilée, se déploient les bâtiments du monastère, et le domaine réservé de l'abbé.

Au nord, c'est le grand cloître et le réfectoire, dus encore à Pierre de Montereau, et que, dès 1714, du vivant même de César d'Estrées, surmonte l'admirable bibliothèque, jusque là, paraît-il, moins bien logée. Plus à l'ouest, dans l'enclos d'une très vieille enceinte, le nouvel abbé peut découvrir un vaste ensemble, disparu maintenant, de constructions éparses à travers des jardins ou des cours : salles des hôtes, dortoirs, bureaux, pressoirs, celliers, boulangerie, infirmerie, lavoir...

Là vivent les bénédictins dont les doctes travaux assurent le renom de l'abbaye et qui, leur tâche terminée, s'en vont dormir leur dernier sommeil dans le cimetière, au pied de la muraille sud de l'église.

Quant au domaine particulier de l'abbé, il est situé à part, au nord et à l'est. C'est d'abord une petite cour dans l'actuelle rue de Furstenberg, et, tout autour, des espèces de communs : écuries, greniers, appartements de domestiques et d'officiers, puis, au sud, une plus grande cour, précédant le palais abbatial, vaste édifice en pierre et briques élevé en 1586 par le cardinal Charles de Bourbon, agrandi et complété, en 1691, par le cardinal de

Furstenberg, et dont une partie subsistante est occupée aujourd'hui par les œuvres de la paroisse. Plus au sud encore, s'étend le jardin avec pièce d'eau et parterre, et dont les allées d'arbres bordent tout le chevet de l'église. A un angle sud-est du jardin, se trouve la prison du bailliage de l'abbaye, devenue depuis tristement célèbre par les massacres de septembre 1792, tandis qu'un peu plus au nord siège le bailli, magistrat chargé de connaître des causes qui intéressent la communauté.

2. *Fête donnée au duc de Bourgogne, le 4 août 1704*

Pénétré de reconnaissance pour un si grand et glorieux don, César d'Estrées songe à la marquer au roi et à sa famille. Le duc de Bourgogne ayant eu, en cette même année, le 25 juin 1704, un premier fils, auquel on donne le titre de duc de Bretagne, il imagine de célébrer en son palais, l'heureuse naissance, espoir bientôt déçu du pays et de la dynastie.

Nous pouvons encore, par la pensée, assister à la fête magnifique, qui, le lundi 4 août 1704, enchante Paris et une bonne partie de la cour, et met le vieux monastère au premier plan de l'actualité. Un témoin inconnu mais qui écrit sous l'inspiration du cardinal et sans doute par son ordre, n'en laisse rien ignorer (5). Par lui nous savons que la conduite générale en a été confiée au Père Ménétrier, un religieux alors apprécié pour des talents de ce genre, que les sieurs Campra et Duplessis se sont chargés l'un de la musique, l'autre des illuminations. Conduits. par ce précieux guide, nous suivons les phases de la réception.

Il note d'abord, vers les cinq heures, l'arrivée du petit-fils du roi accompagné de son frère le duc de Berry et d'une brillante compagnie venue de Versailles, où se remarquent des dames et particulièrement l'ambassadrice d'Espagne.

Puis viennent les solennités de l'église.

Revêtu de ses habits pontificaux et suivi de ses 120 bénédictins couverts de leurs frocs noirs, le cardinal s'avance à la porte, au devant de ses hôtes. L'auteur de la relation, fidèle écho du prélat, rend hommage, en passant, à « ces savants et pieux religieux qui, depuis tant d'années, n'ont pas moins édifié l'église et fait honneur à la religion par ce grand nombre d'excellents ouvrages qu'ils ont mis au jour que par leur vie si exemplaire ».

Une fois les nobles visiteurs placés devant l'autel, et le cardinal assis sur son trône abbatial, un Te Deum s'élève, chanté en plain chant par tous les moines qui remplissent le chœur. Un cantique succède, tiré de l'Ecriture par le Père Ménétrier, et où sont faites maintes allusions à la piété du roi, et aux bénédic-

tions que Dieu est censé répandre sur lui. Le cardinal renchérit par des oraisons pour le roi, pour sa famille, pour la paix : les malheurs publics, déjà sensibles et qui vont se multipliant, ne sont pas sans affliger un cœur aussi épris de la grandeur française.

Les oraisons terminées, commence la visite de l'abbaye, des fameux tombeaux des rois de la première race qui se trouvent encore dans le chœur, de la bibliothèque et de ses précieux manuscrits dont l'illustre Père Mabillon fait les honneurs, et auxquels l'élève de Fénelon prend un sincère intérêt, enfin de toutes les parties du couvent sans en excepter le réfectoire.

Pendant ce temps, dans la plus belle allée du jardin abbatial, devant une fontaine, sous un pavillon de fleurs et de verdure, une table de 18 couverts a été dressée. Elle brille sous l'éclat des girandoles et des chandeliers de cristal. Les princes, en arrivant, voient, devant eux, un jet d'eau s'élancer d'un bassin bordé de lumières, et la face du palais s'éclairer à chaque fenêtre de grands flambeaux de cire, puis, quelque temps après, de 62 médaillons lumineux.

Enfin, après un repas aussi abondant que délicat, les illustres hôtes, remontés aux appartements, ont le spectacle d'un magnifique feu d'artifice. Gerbes, soleils, aigrettes, berceaux, fusées volantes retombant en pluies d'étoiles, alternent, pendant trois quarts d'heure, pour la plus grande joie des spectateurs, ceux qui se trouvent là, ceux, encore plus nombreux, bourgeois et petites gens, que leur curiosité a répandus sur tous les clochers de Paris et tous les endroits d'où l'on peut apercevoir Saint-Germain-des-Prés.

L'heure est déjà si avancée quand les invités regagnent leurs carrosses, accompagnés du cardinal et des religieux, que ceux-ci, aussitôt, retournent à leur église chanter les matines.

Ajoutons que, toute l'après-midi, des rafraîchissements variés ont été à la disposition des visiteurs de qualité qui venaient en grand nombre assister aux préparatifs, qu'en même temps des fontaines de vin coulaient pour les passants dans toutes les avenues de l'abbaye, et qu'enfin, aussi charitable que magnifique, le cardinal à l'occasion de cette fête qui, selon Dangeau, lui coûtait déjà 10 000 écus, en remettait encore 1 000 à ses religieux et au curé de Saint-Sulpice pour distribuer aux pauvres de la paroisse.

Dans ces fastes lointains se reflète encore la grandeur du règne, « quand le soleil couchant si beau dorait la vie », pour parler comme Verlaine. Mais, quelques mois après, meurt le petit duc de Bretagne, fragile occasion de cette fête, et le soleil

s'enfonce en de tragiques ténèbres pour en ressortir héroïquement, et jeter un suprême éclat.

3. *Relations de l'abbé avec ses religieux et sa propre famille.*

En ces dernières années dont le calme, il est vrai, sera plus d'une fois troublé de l'écho de nos défaites et de la montante rumeur des misères publiques, le cardinal abbé partage son temps entre son abbaye, sa famille, la cour, la société, et des occupations d'ordre intellectuel.

S'il ne semble pas trop absorbé par ses fonctions ecclésiastiques, encore ne peut-il s'en détacher complètement. En 1704 paraissent à Paris des statuts établis par lui pour son monastère de Saint-Claude, résultat d'une visite qu'il y aurait sans doute faite plusieurs années avant, accompagné de son neveu et coadjuteur, l'abbé Jean d'Estrées (6). Il y traite de la réception des novices, de leur profession, éducation, promotion aux ordres de la manière de vivre des religieux, des chapitres et des prieurés. « Je ne crois pas, écrit-il avoir rien fait en ma vie avec une meilleure et plus droite intention ». N'empêche que ses moines, peu satisfaits de ses règlements jugés trop sévères, en appelaient, dès 1701, au Parlement de Besançon, avec l'appui de la noblesse et de la haute bourgeoisie comtoises. La publication même des statuts, qu'il a fait appouver par son ami, le cardinal de Noailles, semble attester qu'il a eu, dans cette affaire, le dernier mot.

Avec ses bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, il s'entend aussi bien que possible.

Ceux-ci ont accueilli avec joie sa nomination comme en témoigne une lettre écrite, après la mort du cardinal de Furstenberg, par l'archevêque de Reims à Dom Mabillon (7) : « Je me réjouis avec vous de ce que le roi a nommé M. le cardinal d'Estrées pour lui succéder... Vous aurez en lui un abbé d'un grand mérite et d'une très agréable société ». On a vu le nouvel abbé recevoir le duc de Bourgogne à la tête de tous ses religieux et ne pas leur ménager les éloges.

Quand en 1707, moins de trois ans après, le célèbre Mabillon tombe malade en se rendant à l'abbaye de Chelles et doit en être ramené, « le cardinal d'Estrées, écrit Emmanuel de Broglie, envoya sa litière pour transporter le malade, et ce fut ainsi, entouré de tous les soins possibles, que le pieux bénédictin franchit encore une fois le seuil de sa chère abbaye, afin d'y

rendre le dernier soupir après avoir langui quelque temps et donné à tous l'exemple d'une admirable patience ». Il sera enterré non dans le cimetière des moines mais dans la chapelle de la Vierge, comme ayant fait particulièrement honneur à son ordre. Toutefois, si nous en croyons le même historien, c'est moins avec lui qu'avec Montfaucon et la moins âgée des générations de bénédictins que César d'Estrées entretient les relations les plus aimables.

Celui-ci, le 28 août 1704, et donc très peu de temps après la fête, pose la première pierre du magnifique maître autel de forme elliptique, à six colonnes de marbre supportant un grand baldaquin, œuvre de l'architecte Oppenord, et dont plus rien ne subsiste. Sans doute est-ce encore lui qui, en 1714 — l'année même de sa mort — préside à la construction d'un étage au-dessus du réfectoire, asile plus confortable d'une admirable bibliothèque dont je ne sais où elle était auparavant conservée, et qui se continuait à l'ouest par un cabinet d'antiquités et un autre d'histoire naturelle.

Les moines sur lesquels se penche sa sollicitude sont à la fois des religieux astreints à de sévères obligations : chant des offices de nuit et de jour, célébration du culte, habit uniforme, vie en cellules, repas en commun où s'observe un maigre perpétuel, train de vie si modeste que l'entretien de chacun d'eux ne s'élève annuellement qu'à 437 livres... et des savants voués aux études d'histoire, de patristique, de paléologie, de diplomatique, auteurs d'imposants in folios et dont la patience, la conscience, l'érudition font souvent encore l'admiration des modernes historiens. C'est l'honneur de César d'Estrées d'avoir compris la noblesse de leur tâche et de leur avoir été bienveillant. « Il vécut avec eux comme un père, écrit Saint-Simon, et, tous les soirs, il avait deux, trois ou quatre moines savants qui venaient l'entretenir de leurs ouvrages jusqu'à son coucher, qui avouaient qu'ils apprenaient beaucoup de lui. »

Bien que peu disposé à se mêler encore d'affaires théologiques, il s'y trouve un moment contraint par la volonté du roi.

Il s'agit d'un nouvel épisode de ces luttes religieuses qui ont rempli le règne de Louis XIV ; l'affaire dite de la Constitution ou de la Bulle Unigenitus, dernier effort des Jésuites et du Père Le Tellier contre les Jansénistes qu'ils pensent abattre et vont ranimer, en arrachant à Rome la condamnation de cent une propositions tirées des écrits du Père Quesnel.

Or, parlant de l'abbé de Saint-Germain-des-Près, Saint-Simon constate :

« L'affaire de la Constitution se traita un moment chez lui. Les chefs du parti de la Bulle ne purent parer ce renvoi que le roi donna à son estimé pour la capacité du cardinal d'Estrées et à son désir de la paix. Ils s'aperçurent bientôt qu'il savait trop de théologie pour eux, et trop aussi d'affaires du monde. Celui qui, dans son premier âge, avait si bien su finir l'affaire des quatre évêques, n'était pas, dans son dernier, l'homme qu'il leur fallait, avec l'expérience et l'autorité qu'il avait acquise. Ils prirent donc le parti de rompre des conférences auxquelles le cardinal n'avait garde de prendre goût parce qu'il y voyait trop clairement la droiture et la vérité d'une part, la fascination, le parti, les artifices, la violence de l'autre ».

Saint-Simon ne précise pas si ces conférences ont lieu avant ou après la publication de la Bulle, qui se produit, ou plutôt éclate, en septembre 1713. C'est vraisemblablement avant, alors qu'il s'agit de la provoquer, sans quoi les connaissances théologiques de d'Estrées n'eussent pu gêner le parti des Jésuites. Certes, il est loin d'être janséniste, mais, contrairement à Louis XIV lui-même, étant demeuré l'ami de Harlay et du cardinal de Noailles, allié de sa famille, il est resté gallican, et, avec la majeure partie du pays, prise assez peu les disciples de Loyola. « Jamais, écrit encore Saint-Simon, les Jésuites ne purent l'entamer sur rien, ni le roi sur eux, ni sur ce qu'on lui faisait passer pour jansénisme, ni, en dernier lieu, sur la Constitution, ni l'empêcher d'agir et même de parler sur toutes ces matières avec la plus grande liberté sans que sa considération en ait baissé auprès du roi ».

S'il entretient de bonnes relations avec la grande famille des Bénédictins que lui a donnée la faveur royale, il en conserve d'excellentes avec la sienne propre.

Revenu d'Espagne en 1703, il assiste, vraisemblablement, en 1707, son frère Jean, le maréchal, à son heure suprême. Peut-être est-ce à propos d'une passagère amélioration dans l'état désespéré du malade, qu'il prononce ces mots, qu'à distance rapporte le duc de Luynes : « Ce n'est pas la peine qu'il se rhabille ». (8)

A sa belle sœur, née Marguerite Morin, fille de l'usurier Morin dit le Juif, et qui, bien que spirituelle, lui inspire, du fait de sa naissance, un léger dédain, il ne ménage pas des plaisanteries « qui, sans rien de grossier, dit Saint-Simon, la démontaient au moment le plus inattendu ».

Il lui arrive également d'exercer sa verve au détriment de son neveu, l'abbé. Il l'affectionne cependant, a essayé sans succès de lui faire accorder un évêché, l'a initié à la diplomatie, associé

à ses dernières ambassades, adopté enfin comme coadjuteur à l'abbaye de Saint-Claude pour lui en laisser la succession.

Très généreux, il donne « à pleines mains, dit Saint-Simon, à son frère le maréchal, et à ses enfants, qui lors n'étaient pas à leur aise ». Nous l'avons vu présider au mariage de Victor-Marie. Son influence contribue, paraît-il, à la rapide élévation de ce brillant amiral. Celui-ci se trouve logé par son oncle, dans le palais abbatial, au moment même où s'y élabore la future bulle Unigenitus, qui, pas plus qu'au maître du lieu, n'a le don de lui plaire.

Plein de sollicitude pour son petit neveu, Louis Armand, fils de François-Annibal III, le cardinal intervient en sa faveur dès 1698, aussitôt la mort du père, et, bien qu'il n'ait encore que 16 ans, il obtient pour lui : du roi les gouvernements qu'avaient exercés ses ancêtres, et, de Monsieur, la capitainerie de Villers-Cotterêts. Ce jeune homme, que bientôt ses écarts de conduite feront mettre à la Bastille sur la demande des siens, lui donne certainement de l'ennui.

Sans doute pense-t-il l'assagir en le mariant. N'ayant pas réussi à l'unir à sa cousine Mlle de Tourbes, d'ailleurs sensiblement plus âgée, il lui fait contracter mariage, le 1er août, avec Diane Adelaïde Philiberte Mazzarini Mancini, seconde fille du duc de Nevers, décédé peu de temps avant. Dès le 18 juillet, il vient avec le jeune duc et son futur beau-frère, le marquis Donzy, demander au roi de signer le contrat. La rédaction de cet acte officiel donne même lieu d'admirer une fois de plus sa distraction légendaire, puisqu'en cette circonstance il avait oublié de convoquer le notaire.

C'est lui qui, dans l'église de son abbaye, marie son petit-neveu. La noce se fait chez lui, dans son palais épiscopal, et il y loge les jeunes mariés, selon le témoignage de Dangeau. Dès le 29 août. Mlle de Nevers, devenue duchesse d'Estrées, est présentée à Louis XIV par la marquise de Courtenvaux et la duchesse de Sforce, sa tante, et prend son tabouret au souper du roi. (9)

En juin 1712, le grand oncle est encore appelé à intervenir. « Le duc d'Estrées, écrit de Sourches (10), ayant négligé pendant plusieurs années un renouvellement de ses provisions du gouvernement de l'Ile de France, et en ayant fait parler au roi, par le conseil de ses amis, le roi avait répondu assez sèchement et désagréablement pour lui. Cela l'ayant obligé d'en parler lui-même au roi, S.M. lui avait répondu de manière à ne lui laisser guère d'espérance. Ainsi, le cardinal d'Estrées son grand oncle avait été obligé de venir au secours, et, à sa considération, le roi

avait accordé au duc un renouvellement de provisions pour trois ans, à condition d'avoir à l'avenir une conduite plus régulière. »

Avec les Vendômes, ses neveux comme on disait alors, en réalité ses cousins, César d'Estrées reste en étroites relations. « La liaison la plus intime, écrit Saint-Simon, fut, toute sa vie, constante entre ses neveux et petits neveux de Vendôme et lui, dont il fut le conseil. » Sans doute cette liaison donne-t-elle lieu de sa part à une vaste correspondance. Je trouve, tout au moins, mentionnée dans un catalogue d'autographes (11), une lettre de lui au maréchal duc de Vendôme, le dernier et le plus glorieux des descendants mâles de la belle Gabrielle. Elle est datée de Venise, le 6 mai 1702, et porte des vœux pour la campagne qui s'annonce en Italie, et doit aboutir à la sanglante bataille de Luzzara : « Vous êtes si bien accompagné, y peut-on lire, et même la fortune a si bien secondé votre courage et votre capacité jusqu'à cette heure, qu'on en doit tout espérer ».

A tout moment, le vieux prélat est prêt à recevoir et même à loger, dans son vaste palais, non seulement ses parents mais leurs amis et connaissances. De Sourches écrit encore, à la date du 15 décembre 1712 : « Le soir, à minuit, le mariage du comte de Mouchy avec Mlle Forcadet fut célébré dans la chapelle du roi à Versailles, et fut honoré de la présence du duc et de la duchesse de Berry, après quoi la maréchale d'Estrées la jeune mit les nouveaux époux dans son carrosse et les emmena à Paris où le cardinal d'Estrées devait leur donner un logement jusqu'à ce que le duc d'Orléans leur en donnât un au Palais Royal ».

Dans son abbatiale, César mène une vie fastueuse. « Sa table, écrit Saint-Simon, était tous les jours magnifique, et remplie, à Paris et à la cour, de la meilleure compagnie ; ses équipages l'étaient aussi : il avait un nombreux domestique, beaucoup de gentilshommes, d'aumôniers, de secrétaires ; il donnait beaucoup aux pauvres. » On a vu combien il était généreux pour les siens. Mais, en grand seigneur, il ne veut jamais qu'on lui parle d'affaires.

Saint-Simon rapporte à ce sujet une assez plaisante anecdote. Son intendant et son maître d'hôtel ont un jour, à force d'instances, obtenu de lui qu'il fixe une date pour examiner ses comptes et ne reçoive aucune visite de toute une après-midi. Il a souscrit à leur vœu, exceptant toutefois de l'exclusion, si par impossible il se présentait, son vieil ami, le cardinal Bonzy. Le jour est arrivé : tout est prêt, les papiers sont étalés sur la table, mais une heure ne s'est pas écoulée qu'un carrosse entre dans la cour, et justement en descend le cardinal Bonzy, à qui il avait donné

le mot, tandis qu'il se frotte les mains et que ses gens, d'assez méchante humeur, remportent leurs registres.

4. *La cour et la société — Les sciences et les lettres L'Académie.*

Plus que ses intérêts l'occupent la cour, la société, les sciences, les lettres.

A Versailles il est assuré d'être le bienvenu.

« Il était fort courtisan, dit Saint-Simon, et fort attentif aux ministres et à la faveur, mais avec dignité, un désinvolte qui lui était naturel, et incapable de rien de ce qu'il ne croyait pas devoir faire. » Et l'intarissable mémorialiste rapporte l'anecdote plus d'une fois répétée : « Un mot de lui au roi dure encore. Il était à son dîner, toujours fort distingué du roi dès qu'il paraissait devant lui. Le roi, lui adressant la parole, se plaignit de l'incommodité de n'avoir plus de dents. « Des dents, Sire, reprit le cardinal, eh ! qui est-ce qui en a ? » Le rare de cette réponse est qu'à son âge il les avait encore blanches et fort belles, et que sa bouche, fort grande mais agréable, était faite de façon qu'il les montrait beaucoup en parlant. Aussi le roi se prit-il à rire de la réponse, et toute l'assistance, et lui-même qui ne s'en embarrassa pas du tout. »

Plus encore que Versailles, Paris l'attire.

Il y fréquente, dit-on, la meilleure compagnie. Voltaire déclare l'avoir vu, alors qu'il n'avait pas lui-même vingt-ans « plus occupé des agréments de société que de théologie », ce qui n'est pas pour surprendre. Nous sommes loin de connaître tout le cercle d'amis et d'amies qu'il se plaît à parcourir, où brille son esprit, sa gaîté, « cette plaisanterie fine et quelque fois poignante » dont parle Saint-Simon, cette mémoire « toujours présente, qui n'avait rien oublié ni confondu de tout ce qu'il avait su, vu et lu ». Sa conversation trouve un aliment naturel dans son vaste passé. « Sur Mme des Ursins, constate le même témoin, il était excellent : il ne finissait point sur elle : il y était toujours nouveau, et avec une liberté qui ne se refusait rien. » Ainsi parle-t-on des idoles passées, quand, en fumées caustiques, s'évapore l'encens qu'on brûlait devant elles !

S'il a perdu, depuis 1692 sa fidèle amie Mme de La Fayette, et, depuis 1696, Mme de Sévigné, d'autres lui restent, par exemple la marquise d'Uxelles et Mme de Coulanges. La première, femme du maréchal qui deviendra sous la Régence chef du conseil des affaires étrangères, est liée de toute éternité avec la

famille d'Estrées. Quelques uns des billets que lui adresse le cardinal ont été publiés (12). En voici un qui ne porte pas de date : « Je vous suis infiniment obligé, Madame, des bontés dont vous m'honorez. La beauté et la réputation de votre plume ne me permettant pas que j'ose y comparer la mienne, c'est pourquoi je prends le parti de vous aller témoigner toute ma reconnaissance et mon très humble respect... »

Quant à Mme de Coulanges que l'âge a plus que lui fatiguée, et qui habite dans son voisinage avant qu'il occupe l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, elle se voit forcée d'abréger les soirées qu'il vient passer chez elle. Elle écrit le 3 mars 1704 à Madame de Grignan, fréquent objet de leur conversation : « Nous avons ici un voisin qui vous désire beaucoup à Paris, Madame, c'est Monsieur le cardinal d'Estrées. Il s'adonne fort à venir ici les soirs, et j'ai été assez peu polie pour le prier de ne les pas pousser aussi loin qu'il faisait ; mon antiquité ne me permet plus d'entretenir la compagnie au delà de 9 heures, et notre cardinal qui est plus jeune et plus vif que jamais ne s'amuse point à savoir l'heure qu'il est ».

Des savants, des gens de lettres complètent les relations mondaines du célèbre abbé.

Déjà avant 1685 il a fait venir en France Marc Vincent Coronelli, géographe vénitien, né vers 1650, et auteur de cartes et ouvrages appréciés. Ce savant avait exécuté pour lui deux globes, l'un terrestre, l'autre céleste, considérés comme très remarquables. En 1703 César d'Estrées décide de les offrir en cadeau au roi, ce qui permet aujourd'hui encore de les admirer à la Bibliothèque Nationale où ils ont été conservés.

En 1709, un certain Claude Le Peletier, ancien contrôleur général, amuse sa vieillesse à glaner à travers les auteurs grecs et latins, chrétiens et profanes, toutes sortes de sentences relatives à cet âge. Il les énonce en latin, et donne à son recueil le titre de *Comes Senectutis* (13). Il nous apprend, dans une préface latine, qu'il a 78 ans, qu'après avoir pensé à bien vivre il lui faut sans doute penser à bien mourir, mais que certaines distractions sont permises. Lui souhaite, pour sa part, un petit cercle d'amis choisis, les plaisirs de la campagne, une demeure modeste mais agréable, la promenade, le jardinage et enfin la lecture et la méditation des livres saints.

Or le cardinal, sans doute lié d'amitié avec l'auteur, ne dédaigne pas de faire précéder d'une élégante préface latine ce recueil latin, qu'il déclare avoir lu et relu. Puisse-t-il, de cette même source où tant de fois puisa et où continue de puiser son

ami, pouvoir dériver vers lui quelques petits ruisseaux : « utinam ex quo fonte toties hausisti et haurire continuo non cessas, aliquos in me revulos derivare valeam ! »

Mais c'est à l'Académie Française, dont il fait partie depuis si longtemps, que s'exerce surtout son activité, tout au moins de façon indirecte. Cette compagnie siège alors au Louvre : il en est devenu le doyen, et si, pour des raisons que nous expliquerons, il ne paraît pas aux séances, il n'en connait pas moins la plupart des académiciens, et son influence sur les élections passe pour décisive.

Il en use d'abord pour faire recevoir son neveu l'abbé. Une lettre adressée par lui à l'évêque d'Avranche, le savant Huet, qui inclinait, vers un autre candidat, témoigne assez de son zèle familial. (14)

L'abbé, admis le 25 juin 1711, et qui a l'accablant honneur de succéder à Boileau, est accueilli par Valincour. L'éloge du cardinal et de la maison d'Estrées est un thème commun à leurs deux discours. (15)

« Le nom que je porte, dit le nouvel élu, me donne une espèce de droit à vos bontés, et je suis persuadé qu'il m'a tenu lieu de quelque mérite auprès de vous. Ce nom se trouve dans les registres de l'académie par le titre d'ancienneté à la tête de tous les vôtres. Permettez, Messieurs, à mon respectueux attachement pour une personne à qui j'ai l'honneur d'appartenir de si près, ce mot qui m'échappe en passant... Trouvez bon que, sans rien diminuer de l'obligation que je vous ai pour l'honneur que je reçois de vous, je croie aussi lui en être redevable par la considération que vous avez pour lui. »

Tout le reste du compliment est conforme aux rites en usage : éloge assez court de Boileau ; éloge plus étendu de l'Académie et de ses fondateurs : Richelieu, Séguier ; hommage final au roi qui supporte avec héroïsme la mort du dauphin ; vœux pour la paix.

Valincour insiste, plus encore que le nouvel académicien, sur la gloire du nom. « Quelles terres, constate-t-il, quelles mers, quelles guerres, quelles négociations, et, pour parler de ce qui nous convient plus particulièrement quelles Académies peut-on citer aujourd'hui où l'on ne retrouve des traces de la gloire de ce nom illustre ? Quel amour pour les lettres dans tous ceux qui le portent et qu'ils ont su joindre à tant d'actions éclatantes et à tant de services rendus à l'état ! »

Entrant dans le détail l'orateur encense tour à tour, le père, le frère et l'oncle de son nouveau collègue, un peu, semble-t-il,

au détriment de celui-ci : « N'a-t-on pas vu votre illustre père joindre, dès sa jeunesse, la lecture des bons livres aux glorieuses fonctions des plus pénibles emplois et leur donner encore les plus doux moments de ses loisirs dans une vieillesse échappée à tant de combats, qu'il avait rendus funestes à nos ennemis ? — J'ai vu moi-même ce frère, qui vous est si cher, adoucir les ennuis d'une longue navigation tantôt avec ce poète qui fut l'ami de Scipion, tantôt avec celui qui fit les délices d'Auguste. Je l'ai vu... chercher dans l'histoire cette connaissance active, pratique, qui fait l'homme d'état et le capitaine, et, à la veille d'un grand combat, étudier tranquillement dans les héros des temps passés des actions de conduite et de valeur dont il allait lui-même donner de nouveaux exemples ».

Vient naturellement le tour de César d'Estrées : « Et quel honneur n'a pas fait aux lettres ce grand cardinal, doyen de l'Académie ?... Il régnait par la parole dans toutes les cours de l'Europe... Et dans quels siècles ne paraît-il pas avoir vécu ? Tout lui est présent... Quand nous voyons les poètes anciens revivre dans sa bouche, c'est toujours avec des grâces nouvelles qu'il y découvre le premier, et dont on peut dire qu'ils lui sont redevables. Puisque nous sommes privés du plaisir de le voir à nos exercices, c'est à vous, Monsieur, d'y remplir sa place, aussi bien que celle de l'excellent homme à qui vous succédez ». Suit l'éloge de Boileau, auquel l'amitié de Valincour confère un accent personnel, et auquel s'enchaîne celui du roi dont Boileau aussi avait célébré la gloire.

Ce discours nous apprend que notre cardinal, tant admiré à l'Académie, ne paraît toutefois plus aux séances. C'est qu'il est, comme tous ses contemporains, sensible aux questions d'étiquette et de préséance. Or, seuls, à l'origine, ont droit à des fauteuils les trois officiers de l'Académie : directeur, chancelier, secrétaire perpétuel. Pour rien au monde, d'Estrées, conscient de sa dignité, n'eût voulu siéger sur une chaise à côté d'eux.

Une circonstance cependant lui permet de rejoindre ses collègues : l'élection, en décembre 1713, de La Monnoye, plus couramment appelé La Monnaie. Elle est son œuvre et celle de son neveu chancelier de l'Académie, mais tout y a contribué.

Ancien avocat, homme de lettres d'assez médiocre talent, mais érudit, agréable, déjà lauréat de l'académie, et dont les *Noëls Bourguignons* écrits dans le patois de sa province perpétuent le souvenir, La Monnaie a le privilège extraordinaire de plaire à tout le monde. Le patronage des d'Estrées, joint à tant de qualités mondaines, lui vaut l'honneur — peut-être unique

— d'obtenir l'unanimité des suffrages académiques, sans parler des autres, ceux de la société parisienne, de la cour, du roi.

Lui-même, dans une lettre à un ami, raconte son élection, et montre comment il a été possible au cardinal de venir lui donner sa voix (16) : « L'affaire de l'Académie, Monsieur, écrit-il, s'est passée avec tout l'agrément possible pour moi : on convient que, depuis qu'elle est établie, il n'y a pas d'exemple d'académicien reçu avec une pareille distinction. Je n'ai garde de l'attribuer à mon mérite qui est trop mince : elle est due au crédit de M. le cardinal d'Estrées et de l'abbé son neveu, qui, sans aucun mouvement de ma part, m'ont gagné l'unanimité des suffrages.

» Il est même arrivé quelque chose de mémorable dans l'Académie à cette occasion : c'est que, n'y ayant dans cette compagnie que les trois officiers : le directeur, le chancelier et le secrétaire qui eussent des fauteuils, les cardinaux à qui l'on n'en voulait pas accorder à moins qu'il ne fussent dans l'une des trois charges, refusaient par cette raison d'assister aux assemblées. L'embarras était donc grand de la part de M. le cardinal d'Estrées qui ne pouvait me donner sa voix sans entrer à l'Académie, et qui ne pouvait d'ailleurs se résoudre à y entrer qu'il n'eût un fauteuil.

» Les deux autres cardinaux académiciens, savoir M. le cardinal de Rohan et M. le cardinal de Polignac en ayant conféré avec lui, le dernier se chargea d'en parler au roi qui leva la difficulté en ordonnant que désormais tous les académiciens eussent des fauteuils. Deux cardinaux par ce moyen honorèrent de leur présence mon élection. M. le cardinal de Rohan retenu par la goutte eut la bonté de me faire témoigner par un gentilhomme que, sans cette incommodité, il n'aurait pas manqué de se trouver à l'assemblée pour me donner sa voix. »

La réception a lieu le 23 décembre et n'a pas moins d'éclat que l'élection.

La Monnaie, qui succède à Régnier Desmarais, y répand à pleines mains les fleurs et sur l'homme à qui il succède, grammairien, orateur, poète, historien, traducteur, et sur tous les académiciens en général (17). Enfin, avant d'aborder l'obligatoire éloge du roi, il s'adresse à l'abbé Jean d'Estrées, chancelier, qui s'est chargé de lui répondre :

« Ne vois-je pas l'honneur que me prépare votre digne chancelier. Cet illustre académicien, dont la naissance est le moindre relief, non content d'avoir été auprès de vous un de mes plus zélés introducteurs, veut encore, pour couronner l'œuvre,

employer à m'honorer d'une réponse cette bouche autrefois choisie par le prince pour être auprès de deux autres monarques l'interprète de ses volontés ».

Répondant au nouvel élu, qui est un peu le sien et celui de sa famille, l'abbé insiste sur le consentement général qu'a suscité sa candidature, fait l'éloge de son érudition, et l'exhorte à assister aux séances avec exactitude.

5. *Mort et héritage du cardinal et de la maréchale douairière, née Marguerite Morin (1714)*

Le cardinal ne survit pas plus d'un an à cette séance où s'atteste encore son prestige. Il s'éteint doucement dans son palais abbatial, le 18 décembre 1714. « Sa mort, dit Saint-Simon, à laquelle il se préparait depuis longtemps, fut ferme mais édifiante et fort chrétienne ; la maladie fut courte et il n'en avait jamais eu ; la tête entière jusqu'à la fin. »

S'il n'avait jamais été malade, du moins avait-il eu ce qu'on peut appeler des accidents. En 1705, De Sourches le disait souffrant de la pierre, et différant de se faire tailler ; en 1708, une chute dans un escalier avait entraîné d'urgence une saignée.

Son décès est ainsi enregistré sur les registres de la paroisse de Saint-Symphorien de Paris : « L'an de grâce 1714, le 23 du mois de décembre, César d'Estrées, cardinal de la Sainte église romaine, ancien évêque duc de Laon, pair de France, commandeur des ordres du roi, évêque d'Albano, abbé de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés, âgé de 87 ans, décédé dans son palais abbatial la nuit du 18 du même mois, a été mis dans le caveau de ladite abbaye, en présence de MM. ses neveux : Mgr le maréchal d'Estrées et M. l'abbé d'Estrées et d'une assemblée nombreuse de personnes de la première qualité de l'église et de l'état dont plusieurs ont signé avec moi sur ce registre ». Suivent en effet les signatures du maréchal et de l'abbé, et de six autres personnes. Il est assez remarquable que ni le duc ni la duchesse ne soient présents aux obsèques. Cependant, affirme Saint-Simon, « il fut universellement regretté, tendrement de sa famille, de ses amis dont il avait beaucoup, des pauvres, de son domestique et de ses religieux qui sentirent tout ce qu'ils perdaient en lui, et trouvèrent bientôt après qu'ils avaient changé un père pour un loup et pour un tyran », allusion peu flatteuse au cardinal de Bissy, grand partisan de la bulle Unigenitus, et qui succéda à César d'Estrées comme abbé de Saint-Germain-des-Prés.

A Laon un ancien administrateur de l'Hôpital Général consacre à la mémoire de celui qui fut son évêque, huit grandes

pages de vers latins qui sont comme l'hommage funèbre de la ville picarde (18). Les formules laudatives y abondent :

Sanguine, mente, gradu, corpore quantus erat !
Ex atavis magnus, major virtutibus a se
Et dono superum maximus ingenio

L'auteur exalte, comme il convient, le zèle religieux de son héros :

Quis numerare queat tot quantaque prœlia Cœsar
Pro veræ fidei religione tulit ?

Il n'a garde d'oublier les services rendus à Laon :

Peste laboranti Cæsar non defuit Urbi :
Præfuit exemplo, profuit auxilio.

Il évoque le jour où, le péril passé, l'évêque se rendit en grande pompe à Notre-Dame de Liesse :

Quam lœtus fautusque dies quo Cæsar ad almœ
Virginis effigiem publica Vota refert !

Si Paris garde ses cendres, Laon, assimilé assez témérairement à Bibrax, se flatte de posséder son âme :

Vindicet Urbs Regina sibi venerabile corpus,
Ast animum noster jastat habere Bibrax.

Saint-Simon constate avec admiration qu'en dépit de son luxe, de ses prodigalités, de ses charités, le prélat a pu mourir « sans devoir un seul écu à personne », ce qui le distingue de beaucoup de grands seigneurs de son temps, et particulièrement de la plupart des membres de sa famille. Il choisit pour exécuteur testamentaire le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, alors en butte aux attaques des Jésuites, et allié à la femme de son neveu : Victor-Marie. Sans doute à tous les siens lègue-t-il des sommes importantes provenant de ses multiples abbayes. Il en est que ses héritiers attendront longtemps. En 1725, l'abbaye du Mont Saint-Eloi, près d'Arras, se trouve encore redevable à la succession, et plus particulièrement à la marquise de Courtenvaux, de 16 283 livres, 6 sols, 1 denier (19). L'abbé hérite de l'abbaye de Saint-Claude, que son oncle lui avait assurée en le prenant pour coadjuteur.

Quelques mois avant César, le 15 mai 1714, mourait à Paris la maréchale douairière, née Marguerite Morin, et mère de Victor-Marie. Au dire de Saint-Simon elle avait 77 ou 78 ans, « avait l'esprit et la santé comme à 40 », et aurait encore vécu longtemps si, dans un de ses voyages à Marly, dont elle était presque toujours, elle n'avait pas dû essuyer les plâtres d'un appartement trop neuf.

D'après le même mémorialiste, elle laisse à sa fille, Mlle de Tourbes, plus de 800 000 livres, presque autant à son fils le maréchal, et 600 000 livres (20) à Mme de Courtenvaux et à l'abbé, ses autres enfants, « sans compter un amas prodigieux de meubles, de bijoux, de porcelaines, de la vaisselle en quantité et des pierreries ». On sait, par une lettre de Coulanges à Mme d'Uxelles, que des dispositions antérieures prises par elle et relatives à la donation d'une terre, avaient fort mécontenté la marquise de Courtenvaux, et toute la tribu des Louvois.

Ses enfants la font enterrer dans l'église des Minimes de Chaillot, au couvent dit des Bons Hommes, où déjà, en 1707, a été déposé le cœur du maréchal Jean. Un peu après, sa fille cadette, qu'elle avantageait, Elisabeth Rosalie, connue sous le nom de Mlle de Tourbes, fait ériger à sa mémoire, ainsi qu'à celle de son père, un monument de marbre. Il est dû au ciseau d'un des frères Coustou, Guillaume, je pense (21). Les deux époux y sont sculptés en buste, le maréchal vu de trois quarts, et la maréchale de profil, sur un vaste médaillon appuyé à un mât de navire. Un génie funèbre nu, à l'expression douloureuse, de la main droite écarte une draperie, tient de l'autre, au-dessus de la double effigie, une lampe funéraire, tandis que sa jambe gauche, ramenée sur la droite, effleure du talon un grand casque de forme antique, entouré de feuilles de laurier.

Ce monument, remarquable, est aujourd'hui conservé au musée de Versailles. Il permet d'admirer le visage vieilli mais encore énergique du maréchal, et le profil imposant de sa femme, à qui Saint-Simon reconnait une physionomie « haute, audacieuse, résolue, et pleine d'esprit ».

Avec l'année 1714, la disparition successive des trois fils de François Annibal, la fin des campagnes militaires de Victor-Marie, se termine une période agitée, brillante, de l'histoire des d'Estrées, si intimement mêlée à l'histoire nationale.

---

(1) *La marquise d'Huxelles et ses amis,* par Edouard de Barthélemy - Paris, Didot, 1881, page 197.

(2) *Oeuvres de Fléchier.* Nîmes - Beaume éditeur, 1782 - Tome X, page 162.

(3) De Sourches : *Mémoires.* Edition Cosnac - Tome VIII, page 330.

(4) Voir : Lacour-Gayet : *L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et son monastère bénédictin* - 6me bulletin paroissial de St-Germain-des-Prés - 1924.

(5) *Relation de la fête donnée au palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés, le 4me jour d'août 1704 par M. le Cardinal d'Estrées à l'occa-*

sion de la naissance de Mgr le duc de Bretagne, premier fils de Mgr le duc de Bourgogne, petit-fils de Mgr le Dauphin, et arrière petit-fils de S.M. le roi Louis-le-Grand — A Paris, chez Jacques Josse, rue Saint-Jacques, 1904. (Collection De Bertier).

(6) *Statuts du monastère de Saint Claude - Paris, 1704.* Voir en outre Bibliothèque Nationale : manuscrit 23.225, les lettres du cardinal d'Estrées au cardinal de Noailles, 21 Août et 24 Octobre 1701.

(7) Emmanuel de Broglie : *Mabillon et la société de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés à la fin du 17me siècle* - Paris, Plon, 1888 - Tome II, page 349.

(8) Le duc de Luynes veut que ce propos ait été tenu à l'occasion du duc d'Estrées (François-Annibal II) mort à Rome en 1687, mais il présente les deux frères comme très vieux, ce qui n'était pas exact en 1687. Il me paraît plus plausible d'appliquer le mot au maréchal Jean, très vieux en 1707, alors que son frère, César, l'était déjà.

(9) De Sourches : *Mémoires* - Edition De Cosnac - Tome X, page 390.

(10) Idem. Tome XIII, page 403.

(11) Catalogue nº 26, année 1952, de la librairie Saffroy, 3 quai Malaquais.

(12) *Revue Rétrospective ou Bibliothèque Historique.* 2me série, tome 2 - Paris 1835, p. 183 — Edouard de Barthélemy : *La Marquise d'Uxelles et ses amis* - Paris, Didot, 1881.

(13) Petit volume in 16 - Paris - Denys Mariette - 1709 - 146 pages.

(14) Bibliothèque Nationale : Manuscrit 15188.

(15) *Discours prononcés dans l'Académie Française le 25 Juin 1711, à la réception de M. l'abbé d'Estrées* - Paris - Coignard - 1711.

(16) Lettre citée par Sainte-Beuve : *Causeries du Lundi.* Tome XIV, page 213.

(17) *Discours prononcés dans l'Académie Française à la réception de M. de la Monnaie* - Paris - Coignard, 1713.

(18) Bibliothèque de Soissons, fond Périn, nº 2268. L'auteur signe de ses initiales : J.D.

Je traduis :

Par le sang, l'âme, le rang, la prestance, quel homme il était !.. grand par ses ancêtres, plus grand par ses propres vertus, et, par grâce divine, doué du plus grand génie.

Qui pourrait dire le nombre et l'importance des combats qu'a soutenus César par attachement à la vraie foi ?

Quand la ville souffrait de la peste César ne lui fit pas défaut : il prêcha d'exemple, apporta un utile secours.

Joyeux, heureux jour celui où César apporte à la statue de la Sainte Vierge une générale action de grâce.

La Ville Reine peut revendiquer ses restes augustes ; mais son âme notre Bibrax se flatte de la posséder.

(19) Archives De Bertier - *Compte rendu fait au maréchal duc d'Estrées, le 24 Juin 1725 par M. Delabarre fondé de procuration de l'abbé de Saint Eloi.*

(20) Dangeau dit seulement : 100.000.

(21) Eloge de Guillaume Coustou par l'abbé Gougenot (1719-1767) publié en 1903 par la Sté des Bibliophiles.

Monument funéraire, élevé après 1714,
à la mémoire du maréchal Jean d'Estrées
et de sa femme née Marguerite Morin,
dans l'église des Minimes de Chaillot,
par les soins de leur fille Elisabeth Rosalie,
et sculpté par Guillaume Coustou.
Aujourd'hui au musée de Versailles.

L'Affaire de la demi-lune ou de Quincampoix

Cette conspiration avortée de juin 1817 eut pour genèse des causes économiques, politiques et... militaires.

Il faut tout d'abord préciser le « climat » dans lequel se déroulent les faits.

Le gouvernement de Louis XVIII s'est installé sur les ruines du régime impérial. Il porte en lui un vice originel, il est né de deux défaites, des invasions, de l'immixtion étrangère. Certes, il apporte la paix solidement garantie par les Cours, par l'habileté diplomatique de Talleyrand au congrès de Vienne et par l'éloignement — qui semble définitif — de l' « Ogre » en son île perdue.

Mais, à l'intérieur, les « Ultras » font montre d'un conservatisme attardé. Des émigrés ont cru pouvoir prendre une revanche. La « Terreur blanche » s'est abattues sur bien des têtes : Ney, Brune, Labédoyère, Lavalette, les régicides, les acquéreurs de biens nationaux ; les demi-soldes, les préfets de l'Empire.

Le menu peuple gronde et admet mal qu'on ose toucher et tenter d'annuler vingt-cinq années d'Histoire.

De la République, les petites gens veulent à jamais conserver les réformes agraires et corporatives, sociales et politiques, philosophiques et religieuses et aussi les emblêmes.

De l'Empire, ils oublient les effroyables misères, l'insatiable conscription, les tenaces réquisitions pour ne se souvenir que de la gloire liée à une incontestable, mais parfois factice prospérité.

Dans le canton de Braine, nombreux sont les anciens grognards retournés à la Charrue, qui gardent la nostalgie de l'Epopée napoléonienne. Des prisonniers libérés ou évadés des geôles de Russie ou d'Allemagne passent à pied, étape par étape, causent aux laboureurs, entrent à l'auberge et racontent leurs campagnes, leur captivité avec, sans doute l'exagération de celui qui vient de loin.

Les « Deux Grenadiers » de Heine et de Schumann, les « Tambour Legrand », les « Sergent Bourgogne » et les « Capitaine Coignet » sont légion.

Soldats pendant quinze ans et plus, sans apprentissage d'un « état » sérieux, ils sont l'élément idoine d'une possible conjuration.

D'ailleurs on a tellement conspiré depuis un quart de siècle, contre les Girondins, contre la Montagne et contre le Marais, contre les Enragés et les Crêtois, contre Barras et contre Bonaparte que le pli est pris. On est encore tout prêt à « renverser le gouvernement ».

C'est le motif d'arrestation invoqué contre quelques soixante habitants du canton de Braine et une vingtaine du canton de Fismes, ayant pour chefs quatre ou cinq « colonels » de La Fère.

La récolte de 1816 fut mauvaise. Le 3 juin 1817, éclate à Château-Thierry, une insurrection grave motivée par la cherté et la pénurie du blé. La populace pille les magasins généraux. Le baron de la Selle-Beauchamp, sous-préfet de Soissons, d'accord avec le préfet de l'Aisne Scipion de Nicolay et le vicomte Obert, général commandant le département, envoie à Château, deux bataillons de la Garde Nationale de Soissons. L'ordre paraît rétabli, ce n'est qu'un entr'acte.

Le 6 juin 1817, Jean Gautier, brigadier de Gendarmerie et Antoine Levasseur perquisitionnent à Fismes, à l'auberge de Louis, Victor Borgholtz, à l'enseigne de la « Pomme d'Or ». Dans une chambre, ils découvrent un cahier suspect qu'ils qualifient « un de ces factum que la colère des bonapartistes multiplie à l'égard des Bourbons ». Ce cahier comprend quinze article, « le plus souvent, un grand nombre prévoyant la peine de mort contre les royalistes et dans un certain nombre de cas ».

Un factum identique a été présenté, dans l'Aisne notamment, à un colonel de la Fère, le baron Séruzier. « Aussitôt l'avoir lu, celui-ci est parti pour Saint-Quentin », où il se serait abouché avec des partisans.

Naturellement, les gendarmes fismois recherchent les noms des gens qui ont occupé la chambre de la « Pomme d'or » et ils les découvrent.

Pierre François Plateau, tisseur à Fismes, a répandu des bruits séditieux en annonçant que la conspiration était formée, que le rassemblement devait avoir lieu, que tout aller changer, que les listes étaient dressées, il aurait même exhibé un de ces listes en tête de laquelle se trouvait le nom d'un « général » : Dufour.

Ce Plateau est aussi qualifié : « maître d'armes et de danse ». Sans doute s'agit-il de ses violons d'Ingres, mais cela s'explique, quand on apprend qu'il fut, pendant huit ans, sergent, qu'il servit à la Garde Nationale et fit partie, comme Maréchal-des-Logis chef d'un corps franc de la 2e division militaire, sous les ordres d'un certain Cousin d'Epernay. Le 7 juillet 1815, il reçut un certificat disant qu'il « s'est rendu à son domicile avec chevaux et bagages, qu'il a manifesté son dévouement pour l'indépendance nationale et qu'il s'est conduit, pendant la dernière campagne, avec tout le zèle et l'honneur d'un bon soldat ». Ce satisfecit est signé : Dupré, capitaine et Bouchez, sous-lieutenant.

Plateau est né à Cautin, près de Cambrai. Il a 50 ans, 5 pieds, 3 pouces, cheveux et sourcils châtains, visage ovale, teint brun, front couvert, yeux gris, nez long, bouche moyenne ».

Sur son comportement et son allure, les avis sont assez nuancés. L'aubergiste de la « Pomme d'Or » dit : « Plateau avait l'air d'un coupe-jarret ». A Reims, Louis Boulanger, percepteur des Contributions, place Saint-Pierre-les-Dames, dit « qu'on ne connaissait pas ses moyens d'existence, qu'il ne manquait pas d'argent, qu'il était continuellement en route, jour et nuit » et il le déclare « suspect ».

Soupant à l'auberge près de Plateau, le percepteur se serait plaint de la cherté du pain, mais l'autre lui aurait répondu : « Patience, cela va finir ».

Antoine Dupré, qualifié propriétaire à Reims, est un authentique ancien militaire. Il a 43 ans, il a fait, jeune « du service armé dans les deux premières années de la Révolution, du temps de Louis XVI » puis en 1815, dans le corps des partisans levé par Cousin d'Epernay. C'est là qu'il a connu Plateau, s'est lié avec lui, ce dernier comptait dans la compagnie dont Duprez était le capitaine.

Tous deux diffusent les consignes bonapartistes et activent ou président des réunions secrètes. Un matin, « ils auraient même bus (sic) la goutte ensemble » à Fismes, ce qui, aux yeux des autorités, parait une preuve formelle de connivence.

Une dizaine d'autres Fismois ou Rémois sont appréhendés : ce sont Hubert Liance, un marchand de toiles, Jacques Sénéchal, boulanger à Saint-Gilles, Etienne Couvreur, matelassier, Simon Decot, maréchal, Lié, François Augé, instituteur et débitant de tabac.

Charlemagne Viot dit Cadet-Viot, garde-moulin chez Jean-Baptiste Legrez, marchand farinier, semble assez compromis dans cette affaire.

Son patron déclare lui avoir « imposé, en le louant, l'obligation de ne se permettre aucun propos chez lui », mais Pierre Gilbert, journalier au Faubourg de Vesle, l'a vu, plusieurs fois, ouvrir la fenêtre du moulin et crier : « Vive l'Empereur ».

Le 1er juin 1817, Cadet-Viot aurait bu une bouteille de vin chez Joseph Lami, cabaretier à Fismes, en compagnie d'Hubert Liance. Ils auraient conversé pendant une heure. Viot aurait dit à Liance : « S'il arrivait du changement, le grand Jean-foutre d'Aveline n'aurait qu'à bien se tenir, je ne le perdrai pas de vue, ainsi que les autres royalistes de Fismes ». Il aurait ajouté : « en montrant des morceaux de lard qui étaient au plancher », « si j'étais soldat, voilà des areignées (sic) qui je n'oublierais pas ».

Mais nous verrons que ce Viot prit une part active et très personnelle au « rassemblement ». Il alla chez Antoine Benard, vigneron à Fismette et frappa à sa porte, le soir. Celui-ci était couché, Viot lui dit d'aller au « Bois Pinson », que, là, 40 personnes rapporteront le drapeau tricolore à Fismes. Benard refusa son concours et ajouta : « tu es (sic) un malheureux, tu vas te faire rogner », et il ferma sa porte.

Parmi ces affidés, on trouve des anciens soldats : Charles Angélique de Cailleux du 19e régiment de chasseurs à cheval, Claude Villiot qui a compté à la « Légion de Rome », le jeune Lobin de Jonchery, qui est « militaire pensionné », la Masse, retiré à Ventelay « qui a servi Bonaparte dans l'Ile d'Elbe ». Un ex-gendarme, « décoré » légionnaire, Nicolas Gervais, habite Montigny-sur-Vesle, il participe à l'affaire.

Le juge de Paix de Fismes, Claude Louis Letellier, assisté de son greffier, Antoine, Laurent, Simon, interroge tous ces prévenus. Il entend aussi Marin Cochet, sonneur de l'église Saint-Macre, celui-ci déclare que « le 1er juin, il rencontra sous les arbres de la Tour » à 9 heures du soir l' « ami Poulle » perruquier à Fismes, qui lui dit : « prenez garde à vous, on ira, ce soir, à 10 heures, saisir chez vous les clefs de l'église ». Cochet questionna : « Pourquoi » et l'autre de répondre : « Pour le pain » en ajoutant « qu'un espion voulait les avoir ». Le sonneur « cacha » les clefs.

Plateau aurait réuni ses partisans deux fois, il leur aurait lu un projet d'organisation en troupe armée et même aurait proclamé Napoléon II. Les colloques se seraient tenus dans une maison isolée, dite de « Saint-Nicolas », hors de la ville de Fismes, appartenant à Jacques Sénéchal. 3.000 hommes devraient se réunir au moulin de Quincampoix. La colonne aurait eu pour chef un certain « général » Marlemont qui est retiré à Fére-Champenoise ».

Une prime d'enrôlement était promise : 1 franc 50 pour un soldat, 2 francs pour un caporal, 3 francs pour un sergent et 4 francs pour un officier, de plus chaque participant devait recevoir 40 sous par jour et être nourri, enfin des « ficelles » étaient prévues : une casquette avec le galon or pour le capitaine, galon en laine avec un fil d'argent pour les lieutenants et une ceinture tricolore pour les sous-officiers. Quant aux armes, on enjoignait ceux qui en possédaient de s'en munir, pour les autres, on en prendrait à Brenelle, où existait un dépôt, parait-il.

A Fismes come à Braine, nous le verrons, le 5 juin paraît avoir été le jour « J » de cette affaire.

La fraction fismoise a pris le « plateau de Longueval », du côté de Blanzy », non loin de la ferme de Pinson, pour point de jonction. Plus précisément, c'est au lieudit : « La Garenne de la Croix de la Motte », au pied d'un calvaire qu'une quinzaine d'hommes se rassemblent. Quatre sont armés de fusils, un d'un sabre, deux d'un bâton. Un d'entre eux porte une giberne, un autre une cocarde au chapeau, « laquelle était « tricolore », enfin un volontaire de Montigny-sur-Vesle, arbore une croix : Saint-Louis ou Légion d'honneur, on ne peut le préciser, il fait nuit noire.

Un chirurgien de Longueval « ayant une figure maigre et la barbe roussâtre » semble être la cheville ouvrière de cette fraction fismoise. Il s'agit presque certainement de S. Billet, issu d'une vieille et notoire famille du cru. Il a deux fils, étudiants à Reims, à l'Ecole de Médecine, et pensionnaires chez Duprez, d'où les relations très cordiales nouées entre le « capitaine » et cet archiâtre.

Naturellement, c'est près d'un boqueteau, que les affidés se concertent. Parmi la troupe se trouve : « un vieux chasseur à cheval » en uniforme, qui ne semble guère ardent. Il discute avec Gervais, le gendarme, et lui reproche son « mauvais dessein », il dit que « ce n'est pas le devoir des braves français de se conduire ainsi, et qu'il fallait laisser la France en paix puisqu'elle y était ». Mais ce chasseur est bientôt chassé et il quitte la bande.

Le chirurgien harangue son monde, il indique le point de rassemblement général : Quincampoix.

Puis le chirurgien « vient causer à divers intervalles » avec Delan et Gervais, mais part « la dernière fois, vers 9 heures (du soir) ». Delan et Gervais prennent — paraît-il — « un air inquiet » et disent : « il ne revient pas, il ne revient pas » en parlant du chirurgien.

L'affaire tourne court. Les conspirateurs s'égaillent. L'un d'eux Jean Nicolas Noël retourne à Fére-en-Tardenois, où il retrouve, devant la porte de la mairie, le vieux chasseur à cheval et un officier supérieur. Tous deux lui enjoignent de rentrer chez lui et surtout de ne parler à personne de ce qu'il a vu et su. C'était là le parti le plus sage et le plus suivi par les comploteurs fismois. Le surlendemain, Couvreur trouvera, sur le « champ de bataille », des armes et une « poire à poudre », une femme trouvera 8 cartouches et le tout sera remis au maire de Perles, qui les fera parvenir au Juge de Paix de Fismes.

Dans l'Aisne, l'affaire prend une tournure plus active. Le lieu de rassemblement est très bien choisi, endroit situé à mi-chemin entre Braine et Sermoise, à proximité de la Route Nationale et d'accès facile, assez écarté de toute habitation — sauf une ferme et un moulin — pour se trouver à l'abri des oreilles et regards indiscrets.

Entre la Vesle et la Route, court une assez large bande de terrain marécageux, couvert de peupliers et de saules. Zone d'ombre et de silence propice aux rencontres, aux parlottes, au secret requis en la matière. On est en juin ; les prés-bois sont en herbe, le sol lui-même est ferme ; mais assez insonore pour étouffer le bruit des pas des conjurés se rendant au colloque. Le clapotis du moulin, tout proche, aide, lui-aussi, à masquer le verbe haut des conspirateurs.

Le village le plus proche est Chassemy, c'est une des plus grosses communes du canton de Braine, où les idées révolutionnaires ont pu prendre corps un peu plus qu'ailleurs : le jacobinisme y est traditionnel, même de nos jours ; la terre y est médiocre, morcelée, appropriée par de nombreuses mains.

Parmi ceux qui rallient Quincampoix, le 5 juin 1817, il y a Louis Bourquin, un ancien militaire de Bazoches, Charles Martin, un officier en demi-solde, Joseph Martin, charron à Sermoise et et ancien sergent au 21e de ligne, François-Joseph Delamarche, maître d'écriture et copiste à Soissons, canonnier retraité, Jean-Pierre Judas, dit « Vincent », tonnelier à Ciry, légionnaire, Carré, ex-lieutenant du 6e régiment de cuirassiers, à Maast-et-Violaine et aussi Legry, avoué à Soissons, trésorier de cette étrange société.

Tous ces grognards comptent sur des chefs pour les conduire à Paris, afin d'y renverser le trône de Louis XVIII.

Dans ses mémoires, un officier de La Fère en narre les péripéties. C'est le Colonel-baron Séruzier, un artilleur mêlé à toutes les batailles de l'Empire, admirateur passionné de Napoléon. Son passé glorieux, ses blessures, son surnom : Jupiter-

Moustache », en font le chef tout désigné pour prendre la tête des conjurés.

Un autre officier doit aussi animer l'affaire : l'adjudant-commandant Dufour. Mais son passé est assez peu reluisant. Il n'a jamais commandé que dans « l'Armée des Côtes » sous l'Empire. Buveur et trousseur de cotillons, il a été chassé de l'armée à la suite de sa mauvaise conduite. Il a taté de tous les régimes, offrant, tour à tour ses services à Louis XVIII en 1814; puis à Napoléon au retour de l'Ile d'Elbe et à nouveau au roi, lors de la seconde Restauration, le tout sans résultat. En haut lieu comme à la base, on se défie de lui ; pourtant, pour inspirer confiance sans doute, en 1817, il se donne du galon ou plutôt des étoiles et se déclare « général ».

L'affaire s'est nouée à La Fère ou aux alentours immédiats de cette place forte, à Charmes, à Deuillet ou résident, outre le colonel Séruzier, un bourgeois, Bourse et Vaillant et Alexis Clonier. Deux autres officiers de La Fère, les colonels Debussy et Marin Dubuard sont mêlés au complot.

Dans la proclamation signée : « Général Marlemont » Clonier est qualifié « major général », il signe : Bertrand. En fait on le dit : « manouvrier ».

Le 5 juin a lieu le rassemblement de la Demi-Lune. La masse des « sans grades » ou des modestes grognards y participe, mais tous les chefs se dérobent.

Dès le 6 juin ; le brigadier Babillotte et ses gendarmes arrêtent trois conjurés, puis les fournées se succédent. Plus de soixante personnes sont mises sous les verrous à Braine. Le séjour dans la petite ville n'est pas durable : une journée et une nuit, si le lendemain est jour ouvrable, deux jours, si c'est un dimanche. Après voyage à pied, « de brigade en brigade », derrière les chevaux des gendarmes, la prison de Soissons recueille les prévenus.

Par ailleurs, le « Général » Dufour sera arrêté, à Villers-Cotterêts, le 10 juin et le colonel Séruzier, à Charmes, le 17 juin.

La cour prévôtale de l'Aisne juge l'affaire en 1818. Le gouvernement royal a hâte de couper l'herbe sous le pied des comploteurs et, sans retard, il met quatre murs solides entre eux et leurs familles. Le captif de Sainte-Hélène encore bien vivant sur rocher perdu, constitue toujours une menace. Né à l'extrême fin du siècle, outre-monts, le carbonarisme commence à se répandre en France, à gagner les milieux populaires et républicains, le monde des vétérans et des demi-soldes bonapartistes.

Tout laisse à penser que le complot fut étouffé dans l'œuf ? Cette opinion est confirmée par la modification apportée par les enquêteurs dans les « motifs » des arrestations : on est passé du « rassemblement » tout court, aux : « propos séditieux », puis à l'inculpation plus anodine, nous semble-t-il, de « cris séditieux ».

A Laon, Séruzier se défend de son mieux et parvient à convaincre ses juges. Passible de la peine de mort, il obtiendra son acquittement. Lors de son élargissement, il reviendra à Charmes, porté en triomphe par ses concitoyens, mais il trouvera sa maison pillée. Une chose est sure, moralement il approuvait les menées destinées à ramener l'Empereur sur son trône.

Alexis Clonier est condamné sévèrement, il sera envoyé au Mont-Saint-Michel, qui était une maison de force.

A Châlons, on distribue des peines de prison : 5 ans et 500 francs d'amende à Sénéchal et à Viot, pour « non-révélation de complot », ainsi qu'à Liance et à Gervais, pour « complot, mêmes peines pour Plateau, pour « participation à complot ». Dupré sera amnistié et Liance gracié le 25 mai 1818. Sénéchal le 16 septembre même année.

Des 125 inclupés de l'Aisne, seul Alexis Clonier purgera une partie de sa peine. Le couronnement de Charles X en 1825, lui vaudra une mesure de clémence et sa libération.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

La Proclamation. —

« Amis de Napoléon, c'est dans peu que le grand coup frappera.

Trouvez-vous au rendez-vous ordinaire. Quand on est en aussi bon train, il ne faut pas perdre courage, car si nous lâchons bride, nous sommes perdus. De la persévérance, du courage, dans peu nous trionferons. (sic)

Vive, vive à jamais Napoléon. »

document ramassé, dans la nuit de samedi à dimanche, à Longueval, par le maire Chevergny, notaire : « Le mauvais temps l'avait pour ainsi dire détruit en plus 20 morceaux ».

Le Code Pénal Napoléon. —

Il comportait 4 feuillets. Au recto du 4^{e} on lisait : « Finis Coronat opus ». (La fin couronne l'œuvre)

« Lorsque le Grand Napoléon ouvrira sa marche pour venir se placer sur son trône, les partysans de l'Aisne ouvriront la leur. »

« Lorsque la troupe sera entrée dans une commune, le chef donnera l'ordre pour que les armes soient remises, perquisition sera faite ensuite dans les maisons. Si on y trouve des armes, les habitants seront punis de mort. »

« Le chef donnera des ordres pour que les troupes soient logées chez les royalistes. On fera contribuer les royalistes. S'ils s'y refusent, ils seront mis à mort et leurs maisons mises au pillage. »

« La troupe sera nourrie à discrétion chez les personnes suspectes. Les chefs feront perquisitionner dans les appartements. Si on y trouve des grains : bled, seigle, orge, farine, on les fera distribuer aux pauvres de la commune. »

« On contraindra les autorités dans la commune, pour faire fournir des subsistances aux femmes et enfants orphelins. Les maires prendront les fonds chez les royalistes. Les personnes qui s'y refuseront, on les punira suivant la rigueur des lois. »

« Il est défendu, sous peine de mort, aux cultivateurs de vendre leurs bleds plus haut que 3 francs la mesure. »

« Il est défendu aux accapareurs d'acheter des grains, sous peine de mort. »

Les signatures sont : Le C. Marin ; — Grégoire. — Trinel et Sal. Tous de « l'Armée de l'Humanité ».

Ce « Code Pénal » en 13 articles aurait été découverts dans un calice à Fismes.

Sources. —

Registre d'écrou de la Maison d'Arrêt de Braine (Mairie de Braine).

Archives départementales de l'Aisne E supplément 299 (FF 2). Affaires : « Cour prévotale » Archives de la Marne GUT et GUL.

Imprimés. —

« Revue de Champagne et de Brie » : (1911 - 13 pages 356 - 64) « Une conspiration oubliée » par A. Paillet. Bulletin S.H. Soissons, tome X, 3e série — 1925 — pages 241-283.

UNE « PROCLAMATION » DU « GÉNÉRAL »

« Le Général en chef commandant l'armée des partisans du Grand Monarque. »

« Messieurs ».

« D'après les ordres que j'ai reçus de Sa Majesté l'Empereur des Français, Napoléon Ier, parlant à ses sujets et d'après les rapports que j'ai faits, à sa Majesté de votre zèle, je me hâte de vous faire savoir que l'Empereur n'a jamais cessé d'avoir pour les Français des sentiments paternels, et combien il est doux à son cœur de voir se renouveler pour lui les sentiments de la Grande Nation, laquelle se trouve asservie par un ordre infâme et proscrit à jamais. »

« L'Empereur attendait de vous, Français, ce dernier effort ; à votre dévouement, à votre énergie, à vos forces, il veut joindre les siennes, vous tirer d'un esclavage honteux, punir les parjures, ces hommes barbares qui maintenant se jouent et jouissent de la misère d'un peuple qu'ils ont abusé, qu'ils oppriment sans cesse et réduisent à la famine, tandis qu'ils satisfont leur cupidité dans la molesse, mettant tout en œuvre pour exercer leur tyrannie et s'abreuver de la sueur du laboureur et des travaux industrieux du commerçant. Ces monstres verront un peuple de frères se rallier autour du Souverain d'une grande Nation qui leur est légitime par le choix qu'elle en a fait, et ils trembleront de voir la punition qui les attend. »

« Ralliez-vous donc, Français, il en est encore temps. L'Empereur a l'œil sur vous, et des nouveaux lauriers seront joints à ceux que vous avez si glorieusement cueillis à ses côtés. »

« L'olivier, symbole de la paix, formera une double couronne et, vous rappelant votre esclavage passé, vous envisagerez le bonheur d'un peuple libre et affranchi du joug des étrangers et prenant pour devise : vivent les bons Français ! Vive l'homme aimant sa Patrie ! Que tous nos braves se pénétrent de ces sentiments ! Je vous salue. »

MARLEMONT, Général en chef.

« Votre détachement doit se rendre jeudi 5 du courant à 11 heures du soir au lieu de rassemblement général à Quincampoix, près le moulin, entre Braine et Sermoise. Ayez soin d'avoir des armes en état et, au moins dix coups à tirer en cas

de besoin. Avant le départ, nommez vos officiers et sous-officiers, hommes sûrs et connaissant l'art militaire, s'il est possible. »

« Prévenez-les que, par ordre de Sa Majesté, tous retraités ou demi-soldes qui ne se trouveront pas dans le rang n'auront désormais rien à réclamer. »

« Mot de ralliement : « NAPOLEON. — MARIE-LOUISE. »

Marche à suivre, signée Marlemont, général en chef.
« Dispositions à prendre pour s'approcher de la ville. »
« Placer des postes de sentinelles. »
« Faire des patrouilles. »

Code Pénal de Napoléon. —

« Règlement de partisans. »
« Règles à suivre en cas d'une levée de partisans. »
« Peines contre les hommes qui se livreraient au pillage. »
« Peines contres les habitants qui refuseraient de livrer leurs armes. »
« Peine de mort pour la plupart des cas. »
« Peines contre les militaires pensionnés, qui ne se rendraient pas au rassemblement. »

SÉRUZIER

« Théodore, Jean, Joseph colonel d'artillerie légère, commandant de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de la Couronne de Fer, entra au service comme simple soldat, à l'âge de 14 ans et y fournit une carrière dont bien des généraux envieraient la gloire. »

« L'espace me manque pour citer tout ce qu'a fait de remarquable celui que les soldats se plaisaient à nommer « Le Père aux Boulets » et dont Napoléon a dit : « Il n'y a que mon vieux Séruzier qui n'ait jamais trouvé rien d'impossible aux ordres que je donne. »

« A Hohenlinden, Moreau témoigne publiquement qu'il avait de grandes obligations au capitaine Séruzier, il demanda pour lui un sabre d'honneur. »

« A Austerlitz, ce fut Séruzier qui trouva le moyen de rompre la glace du lac où 10 000 russes furent engloutis. »

« A Iéna, il décida, par une manœuvre hardie, le sort de la bataille qui valut à Davoust le titre de duc d'Auerstaedt. » (Ordre du jour de l'Armée.)

« A Eylau, un homme se fait remarquer de Napoléon par l'audace avec laquelle il emporte une position importante et par l'intrépidité avec laquelle il s'y maintient, et cet homme, Napoléon apprend, sans être surpris que c'est son « Vieux Séruzier ». »

« On aime à se rappeler que ce Blücher, dont les Prussiens ont fait leur héros, tomba au pouvoir des Français dans le voisinage de Prüss-Holland, mais on sait peu à qui fut due une capture qui procura la liberté au maréchal Victor. Ce coup de main, disons mieux, ce coup de maître est un exploit de l'habile Séruzier. »

« Schill désolait par ses courses et ses brigandages d'une partie de l'Allemagne, c'est Séruzier qui conçoit, qui dirige, qui commande l'expédition, dont le résultat fut la mort de ce partisan. »

« Et qu'a-t-il médité longtemps sur les bords du Danube ? » et quel est le but de cette reconnaissance secrête, qu'il fait seul avec l'Empereur, caché comme lui sous la capote d'un soldat allant au bois la hache à la main. » « Il lui montre comment on peut, sans coup férir, prendre le général Krasmer, avec 3.000 hommes, et le lendemain, il exécute la chose comme il l'a dite. »

« il fait plus, il court du même pas surprendre la garnison de Brinsdort, où il se rend maître d'une garnison de 2.000 hommes et d'immenses magasins. »

« Il se distingua ensuite à Wagram, par un beau fait d'armes et le vainqueur, en le créant baron lui dit : « Ton artillerie s'est immortalisée dans les journées d'hier et d'aujourd'huy. »

« Sa belle conduite à la journée de la Moskowa fut récompensée par une dotation de 4.000 francs sur le canal de Saint-Quentin, mais ce fut cette funeste campagne de Russie, elle finit d'une manière bien triste pour un aussi brave guerrier. » « Il fut fait prisonnier dans le retraite. Pouvait-il ne pas se rendre ? Il fut trouvé seul, tout son monde l'avait abandonné. Le Grand-Duc Constantin, de qui il était connu, le consola par un accueil de la plus grande bienveillance. »

« Séruzier ne revit sa patrie qu'après la Restauration. On le fit directeur de l'Artillerie à Toulon et, bientôt après, il se trouva chargé du commandement en chef, par la disparition des officiers qui le précédaient. » « Les Anglais crurent le moment

favorable pour se faire de nouveau livrer cette ville. Un homme à qui il ne restait que des décorations et 65 blessures leur parut facile d'acheter. Malgré des offres magnifiques, sa fidélité fut inébranlable. Tel sera toujours le véritable héros. »

J.F.L. Devisme.

Cette brève mais laudative biographie a été écrite en 1823, par l'auteur ci-dessus dans un : « Manuel Historique du Département de l'Aisne ». Le biographe ne dit mot de l' « Affaire de Quincampoix ». Il est vrai qu'en 1823, le « colonel » vivait encore et que la police de Charles X était vigilante et le tenait à l'œil.

Une vie de Séruzier beaucoup plus copieuse a été rédigée par son mémorialiste : Le Miére de Corvey. Ce dernier prodigue aussi ses louanges à son héros et parle de la conspiration en lui donnant le beau rôle.

Séruzier est né à Charmes, commune contigue à La Fère, le 22 mai 1769. Il est mort à Château-Thierry le 10 août 1825.

En mars 1815, il s'est marié à une allemande : Jeanne Sophie Frédérique Storch.

Pour être complet sur la biographie du colonel Séruzier, il faut noter son appartenance à la Franc-Maçonnerie.

Il aurait fait partie de la Loge : « Les Amis Fidèles », fondée au 5e Régiment d'Artillerie à Cheval, en garnison à Besançon. A son dossier, on lit : « Théodore Séruzier, né à La Fère le 11-3-1769, capitaine au 5e Régiment d'Infanterie (manifestement une erreur, il faut lire Artillerie) légère. R...c... comme tel, inscrit au tableau du chapitre du 2-2-1803.

Au tableau du 1-12-1812, on lit : « Théodore Séruzier, né à Charmes, le 11-3-1770, colonel d'artillerie de la Grande Armée ».

En 1813, le 27 du mois de Kisien 5813, prisonnier de guerre.

Fondateur d'une Loge le 3-10-1802, chev... d'or... expert.

Il aurait reçu l'obligation de signer le 2-2-1803.

En 1812, il fut élevé à la dignité de « Vénétable d'Honneur-major ».

(Notes de M. Jean Bossu, spécialiste en matière maçonnique. « Intermédiaire des chercheurs et des curieux : « Novembre 1968 — colonne 1076.)

MARLEMONT

C'est le nom d'un petit fief de la commune de Beuvardes.

Ce très hypothétique « Général » est noté : « résidant à Fère-Champenoise » dans le dossier marnais de l'Affaire de la Demi-Lune.

Les autres colonels mêlés dans l'Aisne à la même affaire, résident tous à La Fère, place forte, capitale de l'Artillerie française sous l'ancien régime et siège d'une Ecole d'Artillerie.

Il est certain qu'une confusion s'est établie entre ces deux localités et que seule la ville de La Fère-en-Vermandois doive être retenue.

Cette confusion est fréquente, elle s'étend même souvent à une autre petite ville : Fère-en-Tardenois, située aussi dans l'Aisne, mais au Sud du département et chef-lieu du canton dont dépend Beuvardes. En 1557, le Connétable de Montmorency commande une armée de Henri II ayant pour mission de débloquer Saint-Quentin, assiégée par les Espagnols de Philibert de Savoie, général de Philippe II. L'armée du Connétable se fera battre aux environs de La Fère et notamment à Montescourt. Cette année possède un service de santé, très embryonnaire, mais comptant dans ses rangs un chirurgien célèbre : Ambroise Paré ; il fait de son mieux pour : « je le soignai, Dieu le Guarit ».

Certains auteurs, abusés par les deux toponymes voisines ont placé Ambroise Paré opérant à Fère-en-Tardenois. Leur faute est sans doute excusable quand on sait que le Connétable était seigneur de Fère-en-Tardenois, y possédait le château, y fit même faire de grands travaux, dont une galerie « Renaissance », édifiée très vraisemblablement par Jean Bullant et ornée par Jean Goujon.

DE BELLY DE BUSSY

Ce gentilhomme eut son nom prononcé à propos de l'affaire de Quicampoix. Il ne semble pas y avoir participé en personne, mais on peut penser que, lui aussi, voyait cette menée politique avec quelque satisfaction.

De Bussy devait avoir le même âge que Napoléon, il avait été cadet à Brienne, avec lui, ils avaient sympathisé. Alors, le

Picard et le Corse se trouvaient unis par un service commun : celui du roy Louis XVI. Après études faites, ils comptèrent tous deux au régiment de La Fère, en garnison à Auxonne.

La Révolution modifia leurs destinées.

Il semble que de Bussy émigra. Nous ne pouvons préciser où.

Il revint en France en 1802, puisqu'on le retrouve à Beaurieux, où il obtient la magistrature municipale, nommée par l'Empereur, bien entendu. Il mène alors une vie de gentilhomme campagnard, chassant beaucoup et connaissant le terroir comme sa poche.

En mars 1814, lors de la Campagne de France, M. de Bussy est requis par un officier polonais, le commandant Grabowsky, pour venir au Quartier Général de l'Empereur. Monsieur de Bussy renseigne sur les mouvements de Blûcher et surtout sur la topographie du « Chemin des Dames » et de ses abords. Sa réputation en matière de cartographie est, dit-on, « colossale ».

Il n'est pas douteux que la bataille de Craonne, qui fut une victoire sur les alliés germano-russes doive son succès partiel à de Bussy.

Celui-ci dut sans doute reprendre du service. Il ne s'agissait plus de défendre une dynastie (usurpatrice à ses yeux) ou de conquérir des territoires, mais de barrer la route à l'invasion et de sauver la France. (1)

De Bussy sera colonel, aide de camp de l'Empereur. Le 20 avril 1814 à Fontainebleau, dans la « Cour du Cheval-blanc ou du fer-à-cheval », mais qui sera, désormais, celle des « adieux », de Bussy figure parmi ceux qui virent Napoléon quitter sa Garde, embrasser son drapeau, prononcer son ultime ordre du jour et partir vers la souveraineté dérisoire d'une île...

On ne connait pas l'attitude de de Bussy en 1815, pendant les Cent jours.

Le nom de de Bussy avait figuré sur le Traité de Fontainebleau du 11 avril 1814, par lequel des gratifications devaient bénéficier à des officiers fidèles au régime. On y trouve le nom du Colonel de Bussy pour 50 000 francs.

---

(1) Soixante années plus tard, un maréchal de France, accusé d'avoir capitulé devant l'ennemi, essayera de se justifier en disant : « après Sedan et le 4 Septembre 1870, il n'y avait plus rien ».

Il s'attirera cette réplique . « Si, il y avait La France. »

Ce dernier se retira, tout de bon, sur ses terres. En 1825, on le voit écrire, puis publier, dans l' « Almanach de l'Aisne », une « Etude sur le baguage des Vignes ».

Ses concitoyens l'élisent comme conseiller général, il assumera cette fonction de 1810 à 1840. Il sera démissionnaire, cette année là, sans doute à cause de son grand âge.

Peut-être faut-il voir une sorte de consécration, dans le surnom donné à de Bussy, après son rôle dans la bataille de Craonne : « Le Pékin de l'Empereur ».

MARIN-DUBUARD

Jean-Marie DUBUARD dit Marin est né à Nogent-Le-Rotrou, le 24 novembre 1769, son père était « tireur de laine » et se prénommait aussi Marin.

Dès l'Ancien Régime il est soldat canonnier au 4e régiment d'Artillerie à pied le 22 novembre 1787.

En 1792, il compte dans l'armée de Savoie, puis assiste au siège de Toulon, où Napoléon le remarque, il passe à l'armée des Alpes, il est nommé brigadier au 5e régiment d'Artillerie à cheval, en 1793, puis Maréchal-des-Logis, en 1794. C'est ensuite l'Armée du Rhin. Au siège de Kehl, il reçoit un éclat d'obus à la jambe. Il est muté dans l'artillerie des Guides et c'est dans cette arme d'élite qu'il va en Orient, c'est-à-dire en Egypte. Au siège d'Aboukir, il est frappé d'une balle à la jambe, mais sauve sa batterie, ce qui lui procure l'épaulette de sous-lieutenant et une grenade d'honneur.

La Garde des Consuls le recueille en 1800. En Italie, nouvelle blessure, toujours à la jambe, en passant le Pô.

En 1802, troisième galon et Légion d'Honneur en 1804. A nouveau blessé à Eylau. A Wagram, il commande deux batteries, encore une blessure, il reçoit la rosette d'officier de la Légion d'Honneur, le titre de baron d'Empire et 12.000 francs de rente.

Puis c'est la campagne de Russie, la Moskowa et le 7 septembre 1812, une plus grave blessure. On est obligé de le porter pendant la terrible retraite.

En 1813, il est à La Fère et la funeste campagne de Saxe lui est épargnée. En France en 1814, il se bat à Brienne, on le nomme commandeur de la Légion d'Honneur, il est mis en demi-solde et en résidence forcée.à La Fère. Aux Cent-Jours, il

rejoint Auxerre et Napoléon. Il est encore blessé à Waterloo d'un coup de sabre.

Puis c'est la retraite coupée par un semblant d'activité après 1830. Le colonel Marin Dubuard meurt à La Fère le 27 janvier 1837, il laisse une veuve : Agathe, Pauline, rançoise, Louise de Flavigny, d'une vieille famille du Vermandois.

Marin Dubuard était, parait-il, adoré de ses canonniers. Gravement blessé à la Moskowa, ce sont ses hommes qui lui permirent son retour en France, en le portant pendant cette interminable retraite.

Il parait aussi qu'au combat, il passait devant ses batteries en criant, d'une voix de stentor : « Allez, à Mitraille. » d'où le surnom de « colonel Mitraille » donné par ses soldats.

Selon un de ses biographes : « Troupier renforcé, écorcheur impitoyable de notre langue, mais bon enfant, d'une gaieté triviale, parfois amusante et d'un empressement sans borne à se rendre utile et agréable ».

En Egypte, il reçut ce témoignage de vaillance de Bonaparte : « Le Général en chef voulant donner au citoyen Marin, maréchal-des-logis des Guides, un témoignage de satisfaction du gouvernement, pour la manière distinguée, dont il s'est conduit à la bataille d'Aboukir, nomme sur le champ de bataille, le citoyen maréchal-des-logis des Guides au grade de sous-lieutenant ».

Son ralliement en 1815 a été raconté par son neveu le colonel Brady :

« Mon vieil oncle m'a donné les détails de son évasion de La Fère où il était placé sous la surveillance de la Haute-Police, après l'abdication, de Fontainebleau.

« Le jour où il apprit le débarquement de Cannes, il fit prévenir un ancien trompette de son régiment, qui était retiré du service et tenait une petite boulangerie, dans le faubourg de Laon, à l'enseigne du « Pain Mollet » et se nommait Bertolle.

Il lui enjoignit de venir, la nuit suivante, se promener sur la rive gauche de l'Oise, dans les promenades de la Ville et l'avertit qu'à minuit, il escaladerait les murs d'enceinte qui longent la rivière en cet endroit et traverserait l'Oise à la nage.

« Comme je ne sais pas nager, tu te jetteras à l'eau, de mon côté et tu me tireras de là. »

Qui fut dit fut fait et, en sortant de l'eau, il dit à Bertolle « Va prévenir ma femme que je suis parti ».

Bertolle lui avait apporté des vêtements secs et le colonel se sauva à pied jusqu'à Auxerre. »

Roger HAUTION

Bruits dans les campagnes.

« Napoléon arrivera à PARIS sous quatre jours. »
« L'Empereur a passé le Rhin. »
« L'Empereur est débarqué à Toulon. »
« L'Empereur est allé chez son beau-père à Vienne. »
« Le général Vandamme marche sur Lyon. »

LES MOULINS DE QUINCAMPOIX

Ce nom quelque peu insolite appelle plusieurs explications :

Le « Dictionnaire des noms de lieux de France » de Dauzat et Rostaing, en fait une traduction du vieux français : « Cui qu'en poist », « à qui il en pése », qui semble avoir été d'abord une désignation métaphonique appliquée ironiquement à un moulin ».

Dans un titre de 1208, on écrit : « cinquenpoist » et dans un autre document antérieur, de 1186 : « quinque Pagi ».

Villon emploie deux fois ce mot : « poise » dans « Le Quatrin que feist Villon quand il fut jugé à mourir » (titre de Marot) :

« Je suis Francoys, dont il me poise
Né de paris emprés Pontoise
Et de la corde d'une toise
Scaura mon col que mon cul poise. »

Monsieur le comte Maxime de Sars reproduit dans son « Histoire de Braine », l'opinion autorisée de Longnon : « la phrase égoïste : « quoi qu'on pense » prononcée par le meunier d'aval ».

En effet, Quincampoix, nom d'un lieudit, l'est aussi de, non pas d'un, mais de trois moulins, situés sur la Vesle, aux confins de trois terroirs : Ciry, Chassemy et Vasseny. Tous sont tributaires de la rivière. L'un est le Grand Quincampoix, l'autre le Petit Quincampoix et l'un d'eux est nommé sur le plan directeur : « La Limerie ». Il est vraisemblable d'une usine fut installée incontestablement au XIX^{e} siècle.

L'origine de ces moulins est fort ancienne : « Au moulin de Quincampoix se voient les vestiges d'un pont romain ». En

1844, on a effectué des fouiles à la Demi-Lune, très proche du moulin, on a mis à jour : « des fragments d'une grosse colonne, un aqueduc, des tuiles, des poteries, un marbre, une mosaïque, on a trouvé une main de marbre tenant une espèce de sceptre surmonté d'un chien ».

« La Voie de Milan à Boulogne, qui passait à Reims, Fismes, Braine et Soissons, franchit la Vesle près de Quincampoix. De Vailly on gagnait cette chaussée à Quincampoix, par le chemin direct qui court encore à travers bois de Chassemy ».

En majorité, les hagiographes s'accordent pour fixer à Bazoches le lieu de résidence, de détention et de supplice des deux saints martyrs : RUFIN et VALERE. Ces deux apôtres de la Vesle auraient eu la tête tranchée sur ordre de Rictiovare en 296 de notre ère.

Pour être objectif, il faut noter toutefois que certains auteurs opinent pour Quincampoix, en s'appuyant sur une traduction personnelle du texte de Flodoart, historien rémois, et cette interprétation ne parait pas dénuée de valeur.

En 1186, la comtesse Agnès de Braine crée le moulin de Quincampoix vraisemblablement pour l'usage et la commodité de ses manants. A l'époque, une chute d'eau constituait la seule et la plus précieuse des forces motrices évitant la peine des hommes.

Cette noble dame disparait en 1201, en achevant une vie très édifiante et en laissant de nombreuses libéralités dont ce moulin.

En 1376, il fait partie des fiefs mouvants appartenant à un autre comte de Braine : Simon de Roucy.

Blanche de Coucy, veuve de Hugues de Roucy, comte de Braine, reçoit un douaire sous forme d'une rente sur le moulin. Elle meurt en 1438.

Dès lors l'histoire du moulin se place dans le sillage de celle des comté de Braine et baronnie de Pont-Arcy.

Au fil du temps qui passe, Quincampoix s'est orthographié de différentes manières.

Auguste Matton, dans son « Dictionnaire topographique de l'Aisne », paru en 1871, nous indique celles-ci et leurs références :

« Quincampoix, moulin à eau à Ciry-Salsogne. »
« Cinquenpoist. » 1208. (Archives Nationales N L1000)
« Quinquan post. » 1209. (Abbaye d'Igny)

« Molendum de Quinquenpost. » 1264. (Abbaye de Saint-Jean des Vignes)
« Quinquenpoix. » (Carte de Cassini)
« Relevait du comté de Braine. »

Quincampoix c'est aussi le nom d'une célèbre rue parisienne à laquelle se rattache le nom du financier écossais malchanceux ou aventureux : Law de Lauriston.

Ce patronyme se retrouve dans l'Aisne : le maréchal Law, son neveu, marquis de Lauriston (Jacques, Alexandre, Bernard) né à Pondichéry en 1768, mort à Paris le 11 juin 1828, vécut à La Fère. Il fut un des directeurs de l'Ecole d'Artillerie.

Le général Law de Lauriston (Auguste, Jean, Alexandre), né à la Fère le 10 octobre 1790, fils aîné du maréchal, fut représentant de l'Aisne à l'Assemblée législative de 1849. Il est mort à Paris le 27 juin 1860.

Sources :

Etat-Civil de Braine ms.
Archives de l'auteur ms.
« Histoire de Braine » de Sars et Broche. Imprimé.
« Inventaire sommaire des arc. dep. de l'Aisne » F 128, E 148.
« Archives de l'Aisne série Q. »
Archives de la Justice de Paix de Braine. Ms.
« Les cloches du canton de Braine », Riomet imprimé.
« Argus Soissonnais » journal.
« Almanachs de l'Aisne » 1829 à 1861. Imprimé.

LA JUSTICE DE CHÉZY-SUR-MARNE

Le hasard est parfois le meilleur auxiliaire du chercheur. Aucun de nos confrères ne nous contredira.

Une bonne fortune nous a mis entre les main un volume manuscrit de 600 pages contenant les P.V. de visite et d'estimation, ainsi que de réparation, des biens de l'abbaye de Chézy-sur-Marne, en 1756.

Ce document, absolument authentique, fut recueilli par un notaire de la région de Meaux en 1914-1918, puis légué à une demoiselle des environs de Lysy-sur-Ourq décédée, depuis, il a appartenu ensuite à une personne de Fismes. Celle-ci avait d'abord désiré le remettre aux Archives diocésaines, puis, sur nos conseils, elle l'a déposé aux Archives Départementales de l'Aisne à Laon où il se trouve désormais.

Les églises de plusieurs villages de la région de Château-Thierry sont passées en revue, des fermes des moulins, des pressoirs également, mais c'est à Chezy surtout que ce travail est important. L'église Saint-Crépin de Château-Thierry a pour décimateurs les bénédictins de Chézy, elle fait aussi l'objet d'une description.

Tous ces actes ont pour but de défendre les droits successoraux des héritiers de feu Messire Jean, Omer Joly de Fleury, chonoine de l'Eglise de Paris et abbé de l'abbaye de Chézy. Le décès de cet abbé fait héritière sa tante : Dame Françoise Lemaître, veuve de feu Guillaume, François Joly de Fleury, ancien procureur général de Sa Majesté en son Parlement de Paris, demeurant en son hôtel rue d'Hautefeuille. Celle-ci a cinq enfants, tous majeurs et mariés, dont deux filles. Tous prennent part à cet succession et tous voudraient bien rejeter le fardeau des réparations qui vont leur incomber comme décimateurs, sur les épaules des fabriciens et fidèles.

Chemin faisant, des experts visitent et estiment à Chézy, des ouvrages d'un genre particulier : ceux de la justice locale.

FOURCHES PATIBULAIRES

Les experts les situent « sur une montagne au Nord de Chézy » ; ils comptent trois fourches près la ferme de « Chaillou

l'Abbey », ayant une de leurs faces au soleil levant, du côté dudit Chaillou, une autre Sud-Ouest de Chézy et une troisième face au Nord-Ouest sur Essomes. Ces trois poteaux ne sont pas en excellent état : « un est tombé en ruines, un second est à demi-ruiné et le troisième est « menaçant ruine ».

Les experts écrivent que : « les petits poteaux sont construits en carreaux de grais, pavé en coupray, en matière de chaux et sable ». Une réfection s'avère indispensable : « il convient de les rebâtir à neuf, en bon carreau de graisserie, à hauteur de 10 pieds ; deux trous de 6 pouces carrés à chaque poteau seront ménagés pour recevoir la traverse soit de bois, soit de fer. Le coût de cette opération se monte à une grosse somme : 159 livres 5 sols 6 deniers.

LA PRISON

Avant d'aller aux Fourches, on passe par la prison, elle est décrite par les idoines.

Le Lieutenant de la Prévôté de Chézy, Messire Robert Joly en fait ouvrir les portes. Elle est située au haut du bourg, sur la Place. Elle est bâtie toute en pierre de taille faisant cage, elle est précédée d'une chambre de geôlier avec cheminée et ayant porte pour entrer dans la prison qui est carrelée et voutée.

Au milieu de cette « cage » s'ouvre une trappe, pour descendre dans un cul-de-basse-fosse.

Au-dessus court un grenier, où l'on monte grâce à une échelle du côté de la maison.

Les experts jugent que cette trappe du cul-de-bass-fosse est en « bois blanc pourri » et ils préconisent son remplacement par du chêne « à cause du risque qu'il y a » ; on comprend fort bien que, à l'instar du bloc enfariné de la fable — nous sommes au pays de La Fontaine — ce bois blanc ne leur dise rien qui vaille et qu'ils redoutent soit un accident, soit de faciles évasions.

Il en coûtera 53 livres 5 sols.

L'AUDITOIRE

Avant d'emprisonner, avant même de punir d'une amende, il faut rendre une sentence.

Au rez-de-chaussée se trouve la cuisine du garde, au premier étage existe une chambre à son usage et le prétoire.

Cette maison de Justice tient au midy à la grande place, au Nord à la nef de l'église par pignon, au levant, à la croisée

de l'ancienne église en ruine et, par pignon, au couchant, à la Halle.

Là encore, des réparations sont jugées nécessaires, elles se montent à 37 livres 19 sols 2 deniers.

PILORY

Mais ce n'est pas tout, la justice de Chézy ne condamne pas qu'à mort ou à la prison.

« Dans le milieu de la place se trouve le Poteau du Pilory, avec le carcan que nous avons trouvé tout neuf et bien peint de couleur verte » écrivent les experts.

C'est sur cette peu réjouissante perspective que s'achève le Procès-Verbal intéressant de Chézy-sur-Marne, quant à sa « Justice ».

R. H.

MARS 1641

NOMINATION D'UN CURÉ DE PAARS
(en latin)

(Traduction de feu Monsieur le recteur Hardy, président honoraire de la Société Historique de Château-Thierry.)

Isaïe Driencourt, prieur commendataire du prieuré conventuel des Saints Rufin et Valère et de Saint-Thibaut de Bazoches de l'Ordre de Saint-Benoît, du diocèse de Soissons, patron et recteur primitif de l'église de PAARS de ce diocèse.

A Révérend dans le Christ-Dieu, Dom Simon Legras, évêque de l'église de Soissons. Salut :

L'église paroissiale de Paars, de votre diocèse, a été vacante pendant un certain temps et l'est encore (ligne barrée : à cause de la renonciation spontanée et libre de Maître Antoine Hérouard, dernier recteur et possesseur pacifique de la susdite église) par suite de l'attribution à Maître Antoine Hérouard, dernier possesseur de ladite église, d'un bénéfice portant le titre de Saint-Thomas-de-Cantorbéry dans le pagus qui est vulgairement appelé Rosoy, dépendant du diocèse de Meaux, laquelle église paroissiale de Saint-Thomas le susdit Antoine (Hérouard) a pos-

de l'ancienne église en ruine et, par pignon, au couchant, à la Halle.

Là encore, des réparations sont jugées nécessaires, elles se montent à 37 livres 19 sols 2 deniers.

PILORY

Mais ce n'est pas tout, la justice de Chézy ne condamne pas qu'à mort ou à la prison.

« Dans le milieu de la place se trouve le Poteau du Pilory, avec le carcan que nous avons trouvé tout neuf et bien peint de couleur verte » écrivent les experts.

C'est sur cette peu réjouissante perspective que s'achève le Procès-Verbal intéressant de Chézy-sur-Marne, quant à sa « Justice ».

R. H.

MARS 1641

NOMINATION D'UN CURÉ DE PAARS
(en latin)

(Traduction de feu Monsieur le recteur Hardy, président honoraire de la Société Historique de Château-Thierry.)

Isaïe Driencourt, prieur commendataire du prieuré conventuel des Saints Rufin et Valère et de Saint-Thibaut de Bazoches de l'Ordre de Saint-Benoît, du diocèse de Soissons, patron et recteur primitif de l'église de PAARS de ce diocèse.

A Révérend dans le Christ-Dieu, Dom Simon Legras, évêque de l'église de Soissons. Salut :

L'église paroissiale de Paars, de votre diocèse, a été vacante pendant un certain temps et l'est encore (ligne barrée : à cause de la renonciation spontanée et libre de Maître Antoine Hérouard, dernier recteur et possesseur pacifique de la susdite église) par suite de l'attribution à Maître Antoine Hérouard, dernier possesseur de ladite église, d'un bénéfice portant le titre de Saint-Thomas-de-Cantorbéry dans le pagus qui est vulgairement appelé Rosoy, dépendant du diocèse de Meaux, laquelle église paroissiale de Saint-Thomas le susdit Antoine (Hérouard) a pos-

sédé et possède (détient) pacifiquement et paisiblement, en tant que titulaire et avec tous fruits et revenus.

Or, en ce qui regarde le vicariat perpétuel de l'église Saint-Nicolas de Paars, à Nous (à moi) revient de droit à la présentation à cause de notre priorat, à vous la collation et l'institution, à cause de votre épiscopat, selon les statuts du Concile de Latran et les règles canoniques.

En conséquence, à la demande de Maître Charles Clavier, et après nous être assuré de sa doctrine et de sa capacité, nous avons décidé de vous le présenter, en vous demandant instamment de consentir à le pourvoir et instituer dans le vicariat perpétuel de la susdite église Saint-Nicolas de Paars, vacant comme il a été dit, ayant confiance que cet acte sera agréable à Dieu et profitable à la Sainte Eglise.

Fait en notre prioré, le 13e des calendes de mars, l'an Mil six cent quarante et un de l'Incarnation de Notre Seigneur.

Signatures :

Driencourt.
E. Catier (Egidio) prêtre habitué à Saint-Thibaut.
Messire Blanchevoye (Thomas) curé de Saint-Thibaut.
Laurent Bontemps, notaire royal.

Notes. — Rozoy, il s'agit vraisemblablement de Rozoy-en-Multien.
Simon Legras. — 84e évêque de Soissons. en 1636.
Premier suffragant de la Province de Reims.
« Hoc habet urbs vere post Remos prima sedare » (vers gravé au fronton du palais épiscopal de Soissons).
Simon Legras fut le consécrateur de Louis XIV enfant. Le siège de Reims était vacant. Le 7 juin 1654.
Le même fait s'était produit aux sacres de Saint-Louis par Jacques de Bazoches et de Philippe le Hardi, par Milon de Bazoches, tous deux évêques de Soissons. Le premier le 1er décembre 1226, le second, le 30 août 1271.

R. H.

Chateau des Comtes & Hotel de Ville

Report des plans
Le Jeune & Durocher
sur cadastre 1846

Parties subsistant en 1772

0 10 50m

R. Glatigny

Ancienne abbaye St Léger

St Leger

R. de la Paix

Anc. enceinte romaine

Table de pierre

Place de l'Hotel de Ville

Anc. petit bras d'Aisne

R. de la Congrégation

Rue de l'Intendance

R. Chateau Gd

Chapelle St Crepinet

Ancien couvent de la Congregation N.D.

Second centenaire de l'Hôtel de Ville.

LA TOUR DES COMTES ET L'HOTEL DE L'INTENDANCE DE SOISSONS

Le château, ses abords et sa chronique

Le château des comtes se trouvait à l'emplacement de l'Hôtel de Ville, il occupait l'angle Nord-Est de la fortification urbaine des Romains du 3e siècle, ceci a suggéré à l'historien Leroux qu'il avait été précédé lui-même par un castrum qui était celui du commandant d'alors. Cette assertion reste sans preuve, Cabaret qui vit les terrassements de 1772, s'étonna bien de « fondations de grosseur monstrueuse » qui devaient être antérieures au château, mais elles pouvaient être celles de l'enceinte romaine, ou plus simplement de construction antiques, comme d'autres qui ont été trouvées ces temps derniers au sud de cet endroit.

*

Un bras de l'Aisne (fausse rivière) limitait la ville et le château à l'Est. Du château, la muraille romaine qui allait demeurer jusqu'au XIIe siècle, faisait retour vers l'Ouest et laissait en dehors dans le faubourg, la primitive église Saint-Léger, placée en parallèle du fossé-égoût.

L'histoire nous apprend qu'en 1057, le roi Henri mit fin à une rébellion en venant assiéger le château, et que le comte Renaud, ainsi que son fils, ne survécurent pas à l'événement.

C'est à leur successeur qu'on attribue sa reconstruction, ce qui l'a fait croire c'est l'appellation « Château Gaillard » qui lui a été donnée, et que par coïncidence le nouveau comte était un rejeton normand : Guillaume d'Eu. A dire vrai, il se trouve ailleurs qu'en Normandie, beaucoup de vocables identiques, et on sait qu'en langage médiéval, Gaillard, synonyme de fort, vaillant et hardi, était d'usage courant.

Les comtes de Soissons s'intéressèrent à leur voisinage. Vers 1139, Renaud II, dont les auteurs s'étaient emparés du temporel

de l'église Saint-Léger, le restitua et l'augmenta dans les mains de l'évêque, ce fut le départ d'une nouvelle abbaye.

L'entrée du château se trouvait au Sud, vers la rue du Château-Gaillard. C'est de ce côté qu'en 1184, le comte Raoul et sa femme fondèrent une chapelle ; elle consacrait la piété soissonnaise qui voyait en l'endroit, le lieu de la première sépulture des saints Crépin et Crépinien. Cette chapelle connue sous le nom de Saint-Crépin-le-Petit, fut annexée à Saint-Léger. Les siècles passant, elle deviendra en 1622 la cellule du couvent de la Congrégation, à qui l'on concèdera en outre le terrain resté vague qui avait servi de place au château.

La famille comtale vivait en compagnie de clercs qui desservaient leur chapelle domestique, laquelle était placée sous l'invocation de saint Prince évêque de Soissons jadis frère de saint Rémy. En 1227, le comte Raoul y autorisa une fondation de son chapelain Robert, en 1234 il attribuait les prébendes de sa chapelle à l'abbaye Saint-Léger, celle-ci s'engageant d'y assurer le service désormais.

Avec le maire et les bourgeois, le comte Hugues s'accommoda en 1305. Il obtenait d'eux de fermer la ruelle entre son château et Saint-Léger, à charge d'y entretenir un égout public, le comte abandonnait à la commune l'île qui bordait le château du côté de la rivière. C'est cet endroit que l'on planta, puis qui devint l'embryon de la promenade du Mail.

Le destin fit d'Hugues le dernier rejeton mâle de la dynastie soissonnaise. Sa disparition ouvrait l'ère de désertion du châtau ; cependant pendant un siècle encore, d'aucuns de ses maîtres viendront le visiter, surtout Enguerrand VII de Coucy qui tint le comté de 1367 à 1397.

Le château rénové

Enguerrand était de l'époque des guerres permanentes, et particulièrement des années où l'on construisit beaucoup d'édifices militaires. Tous les auteurs datent de ce moment la reconstruction du château, d'aucuns l'attribuent à Enguerrand, d'autres au duc Louis d'Orléans, et bien souvent à tous les deux. Des lettres royales rapportées par Lacroix et par Leroux montrent que c'est du premier que l'entreprise émana.

Le duc d'Orléans n'eut ni les moyens, ni le temps d'être maître du château de Soissons ; même après l'assassinat, la bâtisse était restée aux héritiers Coucy qui en faisaient en 1409 le théâtre de la dernière fête féodale de ses annales.

Il s'agissait du mariage d'Isabelle de Coucy avec Philippe comte de Nevers. Il y parut la mère de l'épousée, une Lorraine devenue Bavière par son remariage avec le père de la reine Isabeau, le frère de l'époux : Jean-sans-Peur ; le faste de leurs suites se devine.

En refaisant la circonvallation de sa forteresse, le sire de Coucy ne s'était pas soucié du droit des bourgeois. Il avait rompu la muraille urbaine, avait rendu sa construction autonome et lancé des ponceaux sur la fausse rivière et sur l'Aisne.

Le nouveau château ouvrait ainsi une brèche dans l'enceinte de la ville, les Soissonnais craignirent pour leur sécurité, ils patientèrent et avant 1410, à la faveur de moments troublés, ils supprimèrent d'autorité les transformations comtales et remirent les choses en leur état primitif.

*

Voyons comment se présentait alors le château : il se composait de deux parties, l'enceinte et le massif-donjon au centre.

L'enceinte était presque un carré de 166 mètres sur 160 environ, placé entre les actuelles rues de l'Intendance et de la Paix. Ce plan correspondait aux forteresses du genre parfait de l'époque Philippe-Auguste, c'est-à-dire : quatre tours d'angle, et une au milieu de chaque courtine. Selon Cabaret, témoin oculaire, les courtines, hautes de 10 mètres, comme les tours avaient deux mètres d'épaisseur, les tours huit mètres de diamètre et trente-trois mètres d'élévation.

Elles possédaient quatre étages voûtés et communiquaient l'une à l'autre par un chemin de ronde en galerie crênelée non couverte.

La porte d'entrée s'ouvrait face à la rue du Château-Gaillard.

Le château ou donjon était un massif carré d'environ 25 mètres sur 21, épaulé lui-même par quatre tours carrées, et augmenté d'une cinquième qui contenait la chapelle. Cet édifice, continue Cabaret, bâti de fortes pierres de taille et de moellons de grès, représentait plutôt une forteresse qu'un château ; on en convient volontiers, si les mesures rappelées ci-dessus sont exactes, chacune des tours du dehors nous donne le volume du donjon de Droizy que l'on voit encore.

Une curiosité se trouvait à proximité, sur la place, presque à l'entrée de la rue des Francs-Boisiers, c'était une énorme table de pierre, sorte de dolmen qui a trop tôt disparu, vers 1789, pour se prêter à l'étude. On prit le partit de la débiter et on en tira 400 pavés.

Le château sous l'emprise royale

La forteresse continua de demeurer habitable au XVII[e] siècle. Charles de Lorraine, duc de Mayenne et gouverneur de Soissons, y fit sa résidence, c'est là qu'il mourut ainsi que sa femme en 1612.

Aussitôt, avec son fils le duc de Maine, une nouvelle ligue de princes mécontents se rassembla dans nos murs (1614). Le château est le théâtre de leurs colloques, le siège de 1617 vient mettre fin à leur insubordination.

L'organisation élaborée par Henri IV a donné au château des comtes une destination que celui-ci va conserver. Il devient le siège du Gouvernement militaire de la province de l'Ile-de-France (à ne pas confondre avec la Généralité). Les gouverneurs seront de hauts personnages, leur rôle pourtant se restreindra bientôt à une représentation surtout honorifique, leurs visites à Soissons pourront être rares, malgré cela il nous semble normal d'évoquer ici leur liste :

1620. Hercule de Rohan, duc de Montbazon — 1648. François Annibal d'Estrées, maréchal — 1670. François Annibal II — 1687. François Annibal III — 1698. Louis Armand, tous quatre ducs d'Estrées. Ce dernier vendit en 1719 le Gouvernement à Henri Louis de la Tour d'Auvergne, comte d'Evreux, qui revendra en 1741 à François Joachim Bernard Potier, duc de Gesvres, auquel succèderont en 1757 Louis Léon Potier, duc de Tresmes, et en 1766 le dernier Gesvres, que la Révolution guillotinera : Louis Joachim Paris Potier.

Les gouverneurs devaient gîte au roi à l'occasion de ses passages. Louis XIV vint plusieurs fois, notamment en 1640, 1680, 1692, 1693. En 1640, il avait trouvé les locaux en mauvais état et avait ordonné qu'on y fasse des réfections.

En pleine Fronde, en 1652, le vieux Montbazon tient le château sous la surveillance de son intrigante épouse ; le roi met à sa place le maréchal d'Estrées qui va veiller à la protection de la place et de la province.

Puis un édit vient ordonner le renfermement des pauvres mendiants dans des hospices. Celui de Soissons n'étant qu'en voie de construction, le maréchal autorisa leur hébergement au château. L'accueil des mendiants se fit avec une messe en musique, dans la chapelle Saint-Prince, en mars 1661. Leur séjour demeura 18 mois.

Les menaces de guerres s'étant éloignées, le château et aussi les fortifications de la ville perdirent leur importance et se prê-

tèrent à une urbanisation pacifique. Les trois tours tournées vers la place de l'Hôtel-de-Ville disparurent les premières, puis en 1688, le duc d'Estrées fit abattre la courtine du côté de la rivière « pour voir la campagne de ses fenêtres ». En 1696, il fit planter une allée de marronniers sur cet emplacement. La famille d'Estrées, on le voit, hantait volontiers la bâtisse rébarbative, elle ne s'y sentait pas étrangère, elle savait par ses aveux et dénombrements qu'en qualité de vicomte de Soissons et seigneur de Cœuvres, elle avait droit de faire tenir ses plaids entre les portes du château, et aussi le droit d'emprisonner ses justiciables dans les prisons dudit château en la tour dite de Moreuil.

Les dernières années du château

En 1727, lorsqu'on parla de tenir à Soissons un congrès européen de paix, les autorités locales songèrent à de nouveaux embellissements. On entreprit de combler le bras de l'Aisne qui isolait la ville de la rivière et du Mail, et en plus, de tracer une rue là où se trouvait l'égout, entre le château et l'abbaye Saint-Léger.

La cité ne pouvait offrir au ministre-cardinal Fleury que trois locaux spacieux pour les assemblées du congrès : Saint-Jean des Vignes, les Célestins et le château. C'est le château qui fut choisi, et qui fut accordé par son gouverneur le comte d'Evreux.

Le donjon contenait, en bas et au-dessus, deux grandes salles de 13 m 20 sur 11 m 20 avec des chambres et des cabinets, on les affecta aux lieux de conférences. Le garde-meuble royal se chargea de meubler et de tapisser partout. D'autre part, le château lui-même fut l'objet de grands travaux d'entretien, on lui remplaça aussi ses deux portes en architecture au goût du jour, rue du Château et côté rivière.

Les assises du congrès, auxquelles toutes les nations tinrent à se faire représenter, durèrent de juin 1728 à mai 1729. Le bien qu'en tira l'Europe fut la prolongation d'une trêve, le gain de Soissons fut une grande animation et une prospérité passagère.

Les diplomates partis, on acheva le percement de la rue qui est restée commémorative puisqu'on lui donna le nom de rue de la Paix. Pour l'élargir il fallut abattre une des tours du château ; pour ouvrir l'accès au Mail, toute la population s'offrit à aider à l'enlèvement des terrasses de la fortification, la curiosité des fouilles devait animer ces travailleurs, on retira des terres une quantité de squelettes et de cercueils de différentes formes que, bien entendu, on ne sut pas dater (1736-37).

Ces embellissements furent appréciés, les échevins en reportèrent l'honneur à l'intendant, si l'on en croit l'inscription qui suit et qu'on apposa contre le château. Son texte en style pompeux du temps est malheureusement tronqué, les morceaux de marbre qui le composent, ont été retrouvés sur un terrain vague en 1935. (dimensions : 0 m 79 × 0 m 54)

. . . . . nante . . . . . Preside Provinciae
Antonio Martino Chaumont Equite
Marchione de la Galaizière
Regi ab omnibus consiliis
Libellorum supplicum magistro
Qui dum Provinciam rexit
Se populi patronum dedit et patrem
Omnium proesens rapuit animos
Vota traxit absens
Utsint civitatis ornamentum,
Sana civium conservatio,
Et oblectamentum,
Ubi fuerunt cloacoe et paludes
Morbiferoe
Amoenum populi . . . . . ati . . . .
Adistuque adm . . . . . rioi . .
Constru . . . . . .
Proefectus et aediles
Anno Pacis
1736

Ce qui se lit : « ... le gouverneur de la Province, le chevalier Antoine Martin Chaumont, marquis de la Galaizière, maître des Requêtes dans tous les Conseils du Roi, qui, pendant qu'il gouvernait la Province, se montra le père et le protecteur du peuple ; Présent, ravit tous les cœurs ; absent, attira tous les vœux. Pour assurer la beauté de la cité, la santé des habitants et leur agrément, là où étaient des cloaques et des marécages qui engendraient des maladies, construisit ... agréable au peuple ... et des voies d'accès ... Le Préfet et les Ediles. L'An de la paix 1736 ».

Le nom de ce fonctionnaire mérite d'être retenu, devenu chancelier de S. Leczinski en 1737, il sera le grand artisan de la réunion définitive du duché de Lorraine à la France.

Louis d'Orléans premier prince du sang, propriétaire par indivis du comté de Soissons, en acheta l'autre moitié en 1734 aux héritiers Savoie-Carignan. Plus tard en 1751, il obtint du roi

l'érection en apanage de ses domaines du duché de Valois, marquisat de Coucy, comtés de Vermandois et de Soissons. C'est à Soissons, dans le château, qu'il installa l'administration des dits domaines et le dépôt de ses archives. La vieille bâtisse retrouvait la vocation féodale de ses origines. (3)

Deux salles du donjon hébergèrent aussi, à partir de 1770, l'Académie de Soissons et sa bibliothèque. Cette association de beaux esprits provinciaux ne jouit pas longtemps de l'hospitalité de Louis-Philippe d'Orléans, l'événement qu'on va voir en sera cause, en février 1772 elle devra prendre à bail deux salles du couvent des Feuillants, pour s'y réfugier.

Le palais de l'Intendance

A Soissons, le personnage le plus en vue était l'Intendant, le représentant du roi, mandataire de ses affaires de police, justice et finances. Il tenait le gouvernment de la province du Soissonnais, créée par édit de 1595 et dont le ressort comprenait Soissons,, Laon, Guise, Noyon, Château-Thierry, Crépy-en-Valois et Clermont-en-Beauvaisis.

L'intendant au moment qui nous occupe résidait rue de Panleu. Son local qui est actuellement celui de la Sous-Préfecture, ne répondait plus à l'importance de sa position et de ses services.

Louis Le Peletier, marquis de Montmélian, était en exercice, c'était un magistrat et administrateur distingué ; bien de son temps par sa mondanité, par son inclination philosophique et aussi par son amour pour la nature. Il tint à ce que ses parcs de Mortefontaine rivalisent avec ceux de son voisin d'Ermenonville.

C'est donc lui qui s'attacha au souci d'un local d'Intendance nouveau. Il lui parut que l'emplacement du château des comtes, avec l'environnement du Mail et de la rivière, serait idéal.

Des pourparlers s'engagèrent et un arrêt du Conseil d'Etat, daté du 14-6-1771 consacrait la cession faite au roi par le duc d'Orléans, du château et de ses dépendances pour y construire le palais de l'Intendance, et d'un moulin à huile de La Fère pour le réunir à l'arsenal du lieu.

La vente fut conclue moyennant 30.000 livres, les mandataires du duc exigèrent, d'abord qu'on leur laissât les bois, plombs, fers et croisées en récupération, « lésinerie » qui fit fort maugréer M.M. de la Généralité, et ensuite, que l'on construisît au duc une nouvelle « chambre de ses domaines ». L'hôtel qui en résulta est l'immeuble Fossé d'Arcosse (L'Argus) de la rue Saint-Antoine.

La démolition du château fut laborieuse. Pour renverser les murailles, dit Cabaret, on fut obligé d'user de sape et de poudre à canon. Ce qui étonna, c'est que ses maçonneries sans aucune lézarde étaient bâties sans fondations. On n'y trouva ni voûtes souterraines, ni caves (1), ni inscriptions ou armoiries qui auraient pu servir à dater la construction.

Le moment est venu de nous demander si le château central était bien d'époque romane, et si l'enceinte datait du XIV[e] siècle. La réponse est qu'on ne peut pas être affirmatif, car l'examen archéologique qui seul nous aurait fixé, n'est plus possible. Ce qu'il nous reste n'est qu'en images : d'abord les deux Barbaran-Dormay (1664) que Poincellier reproduisit en 1756. On y voit un schéma de donjon à tourelles rondes, qui a l'aspect des tours d'Ambleny, de Vic-sur-Aisne et du Temple de Paris ; cela est inexact.

D'autres plans de la fin du XVIII[e] siècle sont plus sérieux, ce sont ceux de Durocher-Leroux et surtout celui de Le Jeune (Cf. Bulletin 4[e] série I. p. 216). De leurs précisions il se déduit que la tour des Comtes était d'un type inusité dans la province, et pouvait être issu de l'architecture romane.

*

Les travaux s'amorcèrent aux frais de la province, ils parurent si grandioses que des médisants s'en donnaient à cœur joie, M. Le Peletier disait-on, sacrifiait trop à sa vanité ou plutôt à celle de sa seconde et jeune épouse Mlle de la Cropte de Bourzac. Un ingénieur que l'on connaît peu, M. d'Advyne, avait dressé le plan, une équipe d'architectes s'employa à la réalisation : Letellier, de Courmont et aussi Lemanceau-Durocher que les Soissonnais ont considéré comme principal conducteur des travaux (2).

La surface du château déblayée permettait un édifice de plan très régulier. Gabriel n'aurait pas désavoué le grand bâtiment entre cour et jardin, et les ailes annexes isolant la cour d'honneur des cours domestiques. Ce plan était en faveur, des façades du genre se voyaient à l'Intendance de Champagne (Châlons) et au palais de Compiègne qu'alors on achevait. L'hôtel de Soissons, moins décoré, ne prétendit pas rivaliser, toutefois la justesse de ses proportions, la pureté de ses lignes, lui donnèrent un caractère architectural qui n'est pas sans noblesse.

Les travaux durèrent trois ans, leur coût total s'éleva, de 1.074 à 1.200.000 livres. L'ombrage qu'en ressentirent les Soissonnais fut que M. Le Peletier, sans les consulter, s'était emparé des terrains vagues de la rue de l'Intendance ; et en plus, d'une

partie du « Cours » pour y créer le jardin. « Cette perte, rapporte Cabaret, fit très fort murmurer, mais personne ne s'y opposa, la crainte de vengeance relativement aux impôts dont l'Intendant est le maître, imposa silence aux plus zélés. »

Le Peletier de Mortefontaine profita de sa réalisation jusqu'en 1785, il alla alors remplir les fonctions de Prévôt des marchands de Paris. Il n'eut qu'un seul successeur car la Révolution approchait, c'était M. de la Bourdonnaye, comte de Blossac. Quatre jours après la prise de la Bastille, il hébergeait ici son beau-père, de Bertier, intendant de Paris et aussi son beau-grand-père Foullon, et, inquiet à leur égard, il tentait de les y retenir. Les deux hôtes ne crurent pas au danger, ils regagnèrent la capitale et y furent massacrés incontinent le 22 juillet 1789.

M. de Blossac, bouleversé, quitta Soissons de suite après avoir donné sa démission. Il ne fut pas remplacé, le régime s'écroulait, sa nombreuse administration continua d'expédier les affaires jusqu'au 13 juin 1790, date à laquelle elle abandonna mobilier et paperasses, pour se mettre en quête de nouveaux emplois. (3)

Il peut paraître intéressant de donner ici la distribution du palais, consignée dans un procès-verbal de l'époque.

Le principal corps de bâtiment entre les cours et le jardin, était à la disposition de l'Intendant. Son vaste souterrain contenait, de gauche à droite, une vaste salle de bains, un salon, diverses salles du commun, le bûcher et charbonnière, les cuisines et leurs fours, les offices.

Le rez-de-chaussée renfermait les appartements d'apparat magnifiquement décorés, salles : d'assemblées, à manger, de compagnie, salon d'hiver, et vers l'extrémité à droite, les appartements du maître et de la maîtresse auxquels l'entresol servait d'annexe.

A l'étage, des couloirs donnaient accès à huit appartements avec leurs dépendances, à d'autres simples chambres et à une chapelle, meublée d'une tribune et d'un grand tableau rétable représentant Saint-Louis patron de l'oratoire.

L'aile de droite contenait au rez-de-chaussée les bureaux, ainsi qu'une cuisine. Son retour en façade sur la place était affecté aux archives. L'étage était en appartements concédés au secrétaire et fonctionnaires. Dans la petite cour se trouvait une écurie, une remise pour une voiture et un puits.

Quant à l'aile de gauche, elle servait de communs : logement du suisse, trois écuries pour 15 chevaux, trois remises pour 7 voitures. A l'étage, les domestiques pouvaient occuper 9 cham-

bres. Au galetas, on resserrait les fourrages que l'on manipulait à l'aide d'une poulie logée dans une lucarne. Dans la cour enfin, se trouvait un autre puits et une volière.

Le jardin était gazonné, un mur l'isolait du port, et des grilles le fermaient aux deux autres côtés.

Sous la Révolution et l'Empire

On sait comment, après la création des départements au début de 1790, les villes de Soissons et de Laon luttèrent avec acharnement l'enjeu du chef-lieu.

Un des arguments de Soissons ne manquait pas de poids : à Laon, tout était à étudier pour y recevoir la nouvelle administration ; ici, l'idéal était en place et gratis. « Ne faudra-t-il pas « construire et préparer de nouveaux bâtiments, des salles pour « les assemblées, des bureaux vastes et commodes, des logements « pour les administrateurs et pour toutes les personnes attachées « à l'administration.

« Quels embarras interminables ; quels déplacements longs « et dispendieux. A Soissons, au contraire, tout est prêt pour « recevoir les administrations que nous allons nommer. Là, tous « les papiers, tous les renseignements nécessaires sont placés et « disposés dans le plus grand ordre, là seulement l'administra- « tion du département pourra commencer ses travaux bienfai- « sants aussitôt que les élections seront achevées. » (Mémoire des Soissonnais, 15 avril 1790).

A cela, un laonnois répliquait en termes insidieux, mais bien choisis pour flatter l'effervescence révolutionnaire : Nous refusons « ce monument du despotisme le plus insensé d'un « pacha de province, dont il n'y a pas une pierre qui n'a été « arrosée des pleurs et des sueurs des malheureux... et puis, si « l'administration restait à Soissons, on retomberait dans les vices « et les abus de l'ancienne... ».

L'Assemblée nationale ne sachant comment accorder les partis laissa aux électeurs du département le soin de se prononcer, et Laon finalement triompha, en mai 1790, au vote de Chauny.

Soissons devient siège d'un simple « *district* » à la tête de de 12 cantons, lesquels, réduits depuis à 6, constituent l'actuel arrondissement. Son premier président, Guillot de Ploisy, installa ses bureaux dans la ci-devant Intendance le 15 juin 1790.

L'immeuble était devenu bien national, comme tel, il paraissait à vendre, d'ailleurs le Trésor public avait des besoins. Il n'avait pas fini d'en entendre, et cette fois, c'était par l'organe

d'un ancien avocat de Soissons Blin-de-la-Chaussée, qui, devenu procureur général syndic du département, reprenait les diatribes des Laonnois : « Messieurs (clamait-il), il existe dans l'étendue « du département un de ces monuments scandaleux qui, au « mécontentement général, et de la foule des citoyens alors « esclaves, fut élevé à grands frais par le despotisme ministé- « riel d'un seul homme qui exerçait dans la province l'autorité « la plus arbitraire et la plus absolue. A ce premier trait, s'ouvre « un vaste champ à votre indignation ; vous le fixez constam- « ment sur cet édifice construit récemment dans la ville de Sois- « sons et que la vanité imposante de celui auquel il était destiné, « pour y faire une résidence très momentanée, décorait du nom « fastueux d'Hôtel de l'Intendance. Ce titre est aboli, grâces « soient rendues à nos augustes régénérateurs de la liberté ».

Et M. Blin rappelait que ce palais avait coûté aux contribuables plus de 1.200.000 livres ; il demandait qu'on en fasse la visite et l'estimation.

La commission d'expertise fut composée de MM. Becquey, inspecteur des Ponts et Chaussées du département, et de Soissonnais : Blin, Rivoire, Meurizet et Quinette. Elle se prononça en novembre 1790 et donna l'évaluation suivante :

Terrain et bâtiments : 161.000 fr. Mobilier 11.874 fr. Total 172.874 fr.

M. Blin eut la mission d'exposer au département la perte catastrophique. Il ne fallait pas même s'attendre à récupérer l'intérêt du capital avancé pour la construction dispendieuse, « elle ne pouvait convenir à aucun établissement utile à la société... il fallait l'aliéner promptement ». Sa location, pleine d'aléas, serait plus onéreuse que profitable ; laissée vacante elle irait à la dégradation ou bien exigerait des frais d'entretien continuels. La supposition consolatrice qu'il escomptait était l'espoir que l'argent que l'on en tirerait serait réparti « pour le plus grand avantage des citoyens de la province qui ont forcément concouru au prix de leurs sueurs, à loger le despote à la fantaisie ruineuse, auquel tout se doit dans un temps d'esclavage ».

*

Hôtel du District et Sénatorerie

L'hôtel par bonheur, ne fut pas vendu, cela permit à l'administration du District jusque 1795, puis à celles qui lui succédèrent d'y terminer leurs carrières. Ses salles avaient été le théâtre des criées des biens nationaux (dont beaucoup furent accompa-

gnées de scandales) ; certaines d'entre elles étaient encore encombrées d'épaves mobilières invendues, de tableaux arrachés aux églises, et de l'importante bibliothèque dite du District, constituée avec les fonds d'abbayes et que l'ex-cordelier Mezurolles s'efforçait de mettre en ordre.

Tel était l'état des lieux lorsque l'Ecole centrale y fut appelée, au lendemain d'un incendie de combles qui menaça de consumer la bibliothèque. C'était le 3 mai 1796, la garnison et l'affluence de citoyens dévoués permirent de limiter le sinistre.

Alors, la Convention s'était enfin souciée de l'enseignement ; pour le supérieur, elle venait de décréter que chaque département serait doté d'une *Ecole centrale.* Celle de l'Aisne fut attribuée à Soissons et placée dans l'hôtel du District.

L'inauguration en septembre 1796 fut très solennelle, cependant ses sept professeurs de sciences, arts et Lettres n'eurent pas le temps de voir s'épanouir leurs leçons, car un autre décret en 1801 vint supprimer ces écoles pour leur substituer des lycées.

Le chapitre de la Révolution se clôturait, l'hôtel domanial se devait de faire peau neuve. L'année 1.800 lui avait apporté le premier Sous-Préfet, un décret du 5 septembre 1803 le donnait au Sénateur, le 7 du même mois le musée de toiles (y compris le fameux Rubens) qu'il contenait était transporté à la cathédrale pour son ornementation. L'école centrale avait vécu, elle parvint pourtant à s'accrocher aux lieux jusque avril 1804. Deux seuls professeurs restèrent à Soissons : Hoyer, le maître de dessin, et Mezerolles, le bibliothécaire. (4)

Pendant douze ans, l'hôtel va porter le nom de *SENATORERIE.* Il se trouvait en France 29 sénatoreries de création de l'an VIII, une pour chaque arrondissement de Cour d'Appel. Chacun de ses titulaires était choisi par le Premier Consul, puis l'Empereur, sur trois membres tirés du Sénat, et leur charge était de remplir des missions spéciales. Fonctionnaires privilégiés, ils jouissaient d'une sorte de majorat donné à vie, doté d'un revenu sur des domaines nationaux, et d'une importante maison d'habitation où ils étaient tenus de résider au moins trois mois chaque année.

La sénatorerie qui nous intéresse portait le titre d'Amiens. Sa dotation lui venait de biens situés dans les départements de la Somme et de l'Oise.

C'est François-Denis Tronchet qui fut nommé le 28 septembre 1803 ; il avait été le « premier jurisconsulte de France », avait tenté de plaider pour Louis XVI. Devenu l'honorable vieillard de 77 ans, son élévation était un hommage rendu à sa

sagesse et à ses connaissances. Tronchet fut d'ailleurs le premier sénateur qui s'éteignit, en 1806, et sa dépouille reçut les honneurs du Panthéon.

Six jours après ce décès, le 16 mars, Claude de Beauharnais accédait à la sénatorerie d'Amiens, bénéficiaire de favoritisme sans doute, car il était cousin germain du premier mari de l'impératrice. Beauharnais, sénateur jusqu'alors sans prébende, était président du collège électoral de la Vendée, il sera créé comte en 1808.

Les Préfectures et Sous-Préfectures étaient nées de la réforme administrative issue de la loi du 28 pluviose an VIII. La sénatorerie de Soissons hébergea dans l'aile droite de son immeuble (actuelle Voirie) la sous-préfecture ; cette occupation allait durer un siècle entier. La chronique de cette administration mériterait un volume, il nous suffira ici de donner en annexe la liste de ses fonctionnaires, de 1800 à 1901. (5)

Au cours de l'Empire, Soissons recevra au moins sept visites impériales. Le motif qui fit que souvent leurs Majestés prirent gîte à l'évêché, est que la sénatorerie se trouvait trop peu, et mal meublée.

C'est cependant dans cet hôtel que le 11 août 1803, le Premier Consul en voyage d'inspection aux ports du Nord ; séjourna quelques heures et reçut les diverses administrations locales.

Le 28 février 1810, le maire Desèvre fut informé par le Ministre de l'Intérieur, que l'archiduchesse Marie-Louise, sur son trajet d'arrivée pour ses noces, s'arrêterait à Soissons pour y passer la nuit. La ville obtint du comte de Beauharnais, le prêt de l'édifice. Notons que le sénateur-comte était, pour la circonstance, nommé « chevalier d'honneur » de l'Impératrice, et devait l'aller accueillir à la frontière.

Mais il se trouvait de grands travaux et réparations à faire à l'hôtel ; en outre, il y avait lieu de le meubler dans toute son étendue. La ville s'engagea à tous les frais et passa marché d'ameublement général avec le négociant soissonnais Barbier-Dantan.

On eut le temps de tout mettre au point, et pourtant, le 27 mars, ce fut l'écroulement des préparatifs, la « Surprise de Courcelles » en était cause. L'Empereur enlevait l'accordée à la hussarde, et retraversa la ville incognito. Ce fut donc en vain que le roi de Hollande et les grands officiers attendirent à la Sénatorerie, en vain aussi le fastueux repas préparé par un traiteur. Ce qu'il resta à Soissons (comme l'a dit M. Firino) ce fut la carte à payer !

Napoléon, lors de la montée vers Waterloo, ne s'invita pas comme il l'avait fait l'année précédente à l'évêché, le prélat devenu royaliste s'était exilé. Le 7 juin 1815 les fourriers du palais prirent possession de la Sénatorerie et aménagèrent le logement ; le lendemain, la Maison militaire y arrivait et le 12 au matin, l'Empereur survenait. Il se contenta de déjeuner dans l'hôtel et repartit pour Laon où il était attendu.

Le bâtiment des intendants avait alors reçu le baptême du feu. A l'attaque de la porte de Laon, et avant l'assaut du 14 févrir 1814, les batteries russes avaient foudroyé les gardes nationaux postés dans le jardin de la Sénatorerie. Le 2 mars suivant, lors d'un autre siège, deux canons et une compagnie d'infanterie, veillaient dans le même jardin pour interdire un passage à gué du Mail. Les 24-25 mars, la Sénatorerie fut encore particulièrement visée, elle abritait Gérard, le défenseur de la place, et surtout le magasin d'approvisionnement.

L'hôtel, malgré ces boulets, souffrit assez peu, et Gérard put s'y réinstaller pour la durée du long siège qui suivit Waterloo.

C'est là également que se réunit dans la seconde quinzaine d'août 1815, le collège électoral de l'arrondissement, et ensuite celui du département pour l'élection des députés de la chambre nouvelle. Puis, quand les autorités locales jugèrent ce régime assuré, le 3 mars 1816, elles inaugurèrent à la mairie le buste de Louis XVIII, et se transportèrent ensuite dans la cour de l'Intendance où un autre buste était placé en évidence. Après de nouveaux discours et des acclamations, la garde nationale défila trois fois. l'effigie fut placée dans le corps de garde de la porte de l'Intendance et un bal de nuit s'ouvrit dans les salles, offert par le général Obert, commandant du département.

Du Palais de couronne à l'Hôtel de Ville

La première Restauration n'avait pas tardé à balayer les dignités sénatoriales. Par ordonnance du 4 juin 1814, elle avait réuni l'hôtel au Domaine, et il prit le nom de « Palais de la couronne ». L'appellation à la réalité était impropre car l'hôtel n'était pas affecté à la liste civile du roi, mais dépendait de la dotation de la Chambre des Pairs en dévolution de l'ancien Sénat. La Sous-Préfecture en occupait une partie, le reste était vacant, la municipalité se trouva de bonnes raisons pour y solliciter son admission.

M. Et. Choron, en éminent historien, a naguère fixé l'emplacement, et décrit nos anciens municipes. Le dernier en date

se trouvait rue de Long-Pont (actuellement Francs-Boisiers, Grand'Place) côte à côte avec le Bailliage et Siège présidial et l'église Notre-Dame des Vignes (depuis le théâtre). Son édification ne datait que de 1759-1761, c'était un beau bâtiment de style Louis XV, œuvre de Réverend, ingénieur de la province, et des Remy père et fils, maîtres maçons, architectes et entrepreneurs. L'hôtel avait connu les chaudes journées de la Révolution, il s'anéantit pendant l'occupation russe, dans le même incendie qui dévora le Présidial devenu Tribunal, le 5 mars 1814, le soir d'un siège funeste et sans succès dressé par nos troupes. Rien ne put être sauvé, pas même les archives.

La municipalité souffrit une existence ambulatoire. Sans moyen de rebâtir, elle adressa en août 1816 un placet au roi, elle lui rappelait ses malheurs et ses pertes et sollicitait la concession du Palais de la couronne, seul « bâtiment propre et digne de prendre le nom d'hôtel de Ville ».

Le placet confirmé plusieurs fois fut étudié et, le 13 janvier 1817, les conseillers étaient informés qu'on voulait bien leur accorder, la jouissance gratuite pendant dix ans de quelques pièces du rez-de-chaussée.

Les édiles installés et appréciant leur confort, souhaitèrent une occupation moins précaire. En décembre 1824, ils décidèrent de tenter près du ministre de la Maison du Roi, d'obtenir un bail à long terme.

La convention fut signée en 1825. La ville devenait locataire de tout l'édifice pour 18 ans, à la charge d'un loyer annuel de 2000 frs pendant les 9 premières années, et de 2500 frs pour les dernières. Le bail toutefois pouvait être résiliable à la volonté du gouvernement.

La ville eut l'occasion au cours de l'année de témoigner ses remerciements à la monarchie. Charles X accédait au trône, et l'on eut avis qu'au cours de son déplacement à Reims, il s'arrêterait à Soissons à l'aller et au retour. Le 6 mai 1825, la commission municipale décida le programme de ces journées. Pour ce qui intéressait le Palais de la couronne, il serait décoré et meublé, le vestibule servirait de salle des gardes, la salle à manger, de salon d'attente ; le grand salon, aux réceptions du roi, et le petit salon, réservé à son usage particulier.

Hélas, les préparatifs furent aussi gratuits que ceux pour Marie-Louise en 1810, le roi s'arrêta en effet, mais non pas en l'hôtel.

Par contre, à la même occasion, en la matinée du 27 mai, la dauphine qui avait daigné poser la première pierre d'un bâti-

ment de l'hôpital, vint se reposer à l'hôtel de la mairie où les corps constitués et les fonctionnaires lui présentèrent leurs hommages.

La fille de Louis XVI connaissait déjà ce gîte, lors de son passage du 9 novembre 1824, dans la salle principale elle avait accepté un déjeuner offert par la municipalité.

Le 3 septembre 1827, Charles X en visite aux fortifications revint à Soissons et descendit à l'Hôtel de Ville. Dans le grand salon tout meublé d'acajou pour la circonstance, il reçut dans l'ordre des préséances tous les corps administratifs et le monde notable, et il se contenta d'une collation fournie par un pâtissier de renom.

Les premières paroles du maire avaient été : « Sire, les « habitants de la ville de Soissons, fiers d'être nés dans le ber- « ceau de la monarchie française, ont l'honneur de déposer aux « pieds de Votre Majesté, l'assurance de leur fidélité à votre « auguste dynastie ». Cette expression d'accueil était sans qu'on s'en doutât, celle d'adieu aussi ; en effet, la cérémonie de 1827 devait clôturer la série des visites princières officielles à la cité de Clovis, et du premier sacre de l'histoire (Pépin le Bref).

Sur la fin de la Restauration, l'administration municipale pensa pouvoir devenir propriétaire de l'ex-Intendance. Le 9 mai 1829 elle envoyait à Paris une commission chargée d'ouvrir des négociations. Celles-ci allaient se poursuivre en dépit des difficultés à surmonter. La Révolution de 1830 vint interrompre un moment, le projet fut ensuite repris et agité au cours de maintes réunions en 1831 et 1832 ; le ministre de la Guerre était le principal opposant, il voulait faire une caserne du monument, à moins que la ville ne préférât lui construire un édifice équivalent.

Ces impossibilités firent que les édiles en revinrent à envisager la reconstruction sur l'emplacement des ruines de 1814, M. Quinette maire, de son côté persistait, et son obstination fut enfin couronnée de succès : on évalua l'Intendance et le 28 février 1834, la mairie en offrit 200.000 frs.

Les lenteurs administratives et une contre-expertise eurent leur conclusion le 20 décembre 1836, date de l'acte de cession au prix proposé.

L'Hôtel de Ville

Les bureaux municipaux se développèrent à l'aise, de plus, la Ville allait pouvoir élargir l'hébergement qu'elle offrait déjà à d'autres services, et aider à l'éclosion d'œuvres et d'institutions diverses.

La Justice de paix était placée dans l'aile gauche. Là aussi depuis 1827, le magasin des pompes avec le foyer de ce que l'on appelait la « garde d'honneur des Sous-Préfets ». La Caisse d'épargne depuis sa fondation, 1836, jusque son installation rue Porte-Hozanne en 1878. Le Musée en 1857. Jusqu'alors ses collections de plâtres et objets de fouilles, s'entassaient dans une annexe de la bibliothèque ; la société Archéologique ne ménagea pas ses interventions pour qu'aboutisse la réalisation de 1857 qui meubla le vestibule et deux salles de l'étage, et qui finalement avant 1894 emplira tout l'étage de l'aile principale. Viennent ensuite deux sociétés depuis leur fondation : des Secours mutuels (1840) jusque son transfert rue de Guise en 1876 ; la société Archéologique en 1847.

C'est encore à l'Hôtel de Ville que fut mis en place le 21 septembre 1862 le service télégraphique, dès qu'il fut accordé au public. La fanfare municipale en 1875 dans les sous-sols, etc...

Le décongestionnement de cette accumulation se fera progressivement après 1918. Le premier départ fut celui de la Sous-Préfecture qui se transporta en juillet 1901 rue de Panleu, dans l'hôtel qu'achetait le département, et qui avait été celui des Intendants de la province avant 1772. Dans les appartements libérés, la ville plaça peu après ses « Cours secondaires » pour jeunes filles.

Il faut dire que la statuomanie chère au XIX[e] siècle, prit pied à l'ombre de l'édifice. La cour d'honneur fut agrémentée en 1863 de la statue d'un avocat de renom, Alph. Paillet, enfant de la ville, « sous une forme indestructible qui défiera les siècles », avait dit un des orateurs de la journée. La statue en effet, était en bronze, c'est ce qui lui a valu son déboulonnement en janvier 1942. De matière moins tentatrice, est le buste de Em. Mullot, chef de musique et compositeur, qu'on érigea après 1906 dans un coin du jardin.

*

Mais il reste d'autres souvenirs à évoquer. D'abord, ceux du siège de 1870. Plus que sa toiture éventrée, l'hôtel déplora le 16 octobre, l'entrée du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin qui jouissait de son triomphe et qui installa dans l'aile droite un sous-Préfet prussien. (5)

En septembre 1914, c'est à l'Hôtel de Ville que se réunissent et siègent de courageux citoyens décidés d'obvier à la disparition des autorités. Certain jour, un officier ennemi pénètre dans la cour et demande le bourgmestre, une femme de la Croix-

Rouge, Madame Macherez s'avança et répondit avec crânerie : « Le maire, c'est moi ! qu'est-ce que vous lui voulez ? » ...

Sous les bombardements, soit au rez-de-chaussée, soit dans les sous-sols, avec Monsieur Muzart qui exerça jusque 1916 les fonctions de maire, le cœur de la cité continua de battre. Là aussi au début, l'Etat-major de la 45e Division était installé (généraux Arrivez puis Legay).

Le recul momentané des Allemands en mars 1917 permit une assemblée du conseil municipal le 18 juin, la seule qui put se réunir à Soissons entre 1914 et 1919. L'absence de livre d'or est dommageable à la chronique de l'Hôtel de Ville pendant ces années tragiques, car il reçut un certain nombre de visiteurs éminents. C'est à peine si l'on se souvient du président Poincaré le 2 avril 1917 à la veille de l'offensive Nivelle. De M. Clémenceau le 4 août 1918 surlendemain d'une délivrance mais qui n'était pas la fin des bombardements. De Clémenceau encore, toujours président du Conseil et ministre de la Guerre, le 6 juillet 1919, en visite aux régions libérées, reçu cette fois par quatorze conseillers municipaux et M. Marquigny, 1er adjoint avec fonctions de maire. Celui-ci déplora les malaises des pays meurtris et les procédés des services administratifs qu'on leur imposait. En la même occasion, M. Marquigny signala un oubli à notre égard, alors que d'autres villes martyres augmentaient maintenant leurs armes d'un ruban glorieux. Le motif des hésitations de la Chancellerie finit par se deviner, il avait sa source dans les événements de 1814, 1870, dans l'échec de Crouy 1915...

La récompense fut finalement accordée et c'est M. Poincaré qui, avant l'expiration de son septennat, vint l'apporter. Le 13 février 1920 la remise de la Légion d'Honneur se fit sur une estrade décorée, placée sur le perron du grand salon de l'Hôtel de Ville. Les discours de MM. Poincaré et Marquigny furent suivis de la visite à pied aux principales rues, en état de ruines. A midi, à Crouy, le train présidentiel prenait la direction de Saint-Quentin à qui on portait la Croix de guerre.

Le 16 août suivant, M. Millerand, président du Conseil en inspection de l'Aisne dévastée, conféra à la mairie sur les problèmes de la reconstruction. La reconstruction s'accomplit au prix d'immenses efforts, et fit de Soissons une ville moderne. M. Marquigny, légitimement fier de cette mutation, en fit solenniser l'épanouissement par des fêtes présidées par M. Lebrun, président de la République.

M. Lebrun venait du monument commémoratif de la 2e victoire de la Marne (Butte Chalmont), il descendit à Soissons dans

la matinée du 21 juillet 1935 et inaugura au passage, le monument aux Morts de la place Centrale. A midi, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, il accepta les hommages des personnalités locales. Le banquet de 300 couverts suivit, dans la salle des fêtes de l'étage que l'on venait de rénover. A 16 heures, il était procédé à l'inauguration du monument des Coopératives de Reconstruction de Lubersac (place Saint-Christophe). La journée avait été fort bien remplie, le président regagna son train à 17 h. 45.

A ces deux visites officielles de chefs d'Etat, une troisième s'est ajoutée depuis, celle du général de Gaulle, en cours de promenade dans le département de l'Aisne. Venu par train spécial le 11 juin 1964, à midi, il gagna l'Hôtel de Ville, où dans un salon, le sénateur-maire, docteur Roy, lui présenta les municipaux, puis dans la salle des fêtes, une plus large assemblée de notoriétés civiles, militaires et religieuses. Un podium avait été dressé sur la place devant la mairie, c'est là que le Président prononça son allocution à la foule.

La visite fut courte, l'autorail reprit son périple à 13 heures via Vervins.

*

L'Hôtel de Ville a assez peu souffert des obus de 1914-1918 et 1940, il est resté ce qu'il était en 1773. Ce qui s'est modifié, c'est son encadement, il se trouve maintenant moins enserré dans l'agglomération.

La disparition des remparts vers 1885 a permis de doubler la surface de son jardin. Le mur rébarbatif qui fermait la cour d'honneur a été remplacé par une grille en 1906. La démolition et aussi la suppression après 1919 et après 1950 de vieux immeubles de la rue de l'Intendance, de la Congrégation et de la Paix ont permis la création d'une grande place qui a en même temps dégagé l'église Saint-Léger.

L'on avait peu bâti à Soissons de grands édifices depuis la fin du Moyen-Age ; de cette ère creuse, l'Hôtel de Ville est maintenant le seul spécimen. Sans ressemblance avec les casernes de notre temps, il montre combien l'architecte était homme de goût et artiste. Deux siècles après, l'œuvre a conservé sa jeunesse ; le sîte qui l'englobe lorsqu'on l'appréhende du côté de la rivière, avec sa variété de constructions à l'échelle humaine et le jeu de ses verdures, reste le plus harmonieux de ceux qui entrent dans le patrimoine esthétique de la ville.

Bernard ANCIEN.

BIBLIOGRAPHIE

Ex. Bulletins Société Archéologique

— E. Choron : *La fausse porte Saint-Martin et les Hôtels de Ville,* 2e Série, t. V - 1874.

— Abbé Pécheur : *Hôtel de Ville et Intendance* - 3e Série, t. VI - 1899.

— R. Hennequin : *Note sur l'Intendance* - 3e Série, t. XV - 1910.

NOTES

(1) Le chanoine Cabaret peut être dans l'erreur. En 1947 et encore en 1964, des écroulements se sont produits exactement sous le portail de la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville. Ils étaient causés par la rupture d'une voûte qui conduisait à deux caveaux au moins, qu'on a dédaigné d'examiner.

(2) *Louis Dumanceau* alias Lemanceau-Durocher, d'une famille d'artistes de Paris, naquit à Bruyères-sous-Laon en 1747.

Avant 1789, il édifia beaucoup pour les ordres religieux, et toujours dans le style sévère qu'il a retenu de l'Hôtel de l'Intendance : à St-Remi de Reims Hôtel-Dieu) 1775 - Au grand Séminaire de Soissons (aile de la chapelle) 1777-1783 - à l'école des Frères (ex-Centre des Garçons) 1782.

La Révolution vint détourner son activité, il devint alors le conseiller et l'expert juré que l'on rencontre à tous les bien religieux à expertiser et vendre, à lotir ou à démolir. Mais il faut dire que sur les ruines et les endroits réservés, il se campe en grand urbaniste. On lui doit des rues nouvelles, des projets et notamment les quais du port.

La Restauration venue, il se reprit à travailler pour l'évêché, et lui, le démolisseur de tant de gothique, ne sut œuvrer qu'en gothique pour la chapelle (rue de l'Evêché) 1814.

C'est à tort que ses descendants actuels le croient mort sur l'échafaud révolutionnaire, il s'est éteint très normalement à Soissons, dans « l'Hôtel de la couronne » (actuellement Hôtel de Ville) en 1826, âgé de 79 ans, veuf de trois épouses, portant la qualité d'ingénieur et architecte du département, en retraite.

(3) Cf. (Houllier) Etat du diocèse. 1783, sur la composition du personnel de

— la Généralité (Intendance) p. 58

— Chambre du domaine ducal p. 59

(4) Une loi de 1804 avait donné aux villes dépositaires les *bibliothèques* de districts. Celle de Soissons, chassée par le Sénateur, alla

s'abriter dans l'ancien séminaire (rue de Panleu) où il lui fallut cohabiter avec la garnison qui l'occupait.

En 1814, le diocèse obtint de recouvrer le Grand Séminaire, et cette fois, les demandes pressantes de l'évêque, pour l'évacuation des livres, harcelèrent les municipalités. Ces salles ne furent évacuées qu'en 1819, et alors la bibliothèque réintégra l'ex-Intendance où elle devait demeurer 110 ans, l'inauguration du groupe culturel de Saint-Léger n'ayant eu lieu qu'en 1929.

(5)

SOUS-PREFETS de SOISSONS (de l'origine jusque 1901)

1800	—	Serrurier (du Tranois) Philbert-Mathieu
1803	—	de Ségur - comte Octave
1804	—	de Plancy - (Godard d'Aucourt)
1804	—	de Reuilly
1810	—	de Flavigny, baron Alexandre André
1813 (15 jours)	—	Delangé
1813	—	de Flavigny (ci-dessus)
1814 (janvier)	—	de Wismes, baron Stanislas C.A. (Blo-quel)
1814 (mars)	—	Harel, Charles Jean
1814 (juin)	—	de Fourment, baron
1815 (avril)	—	Delaage
1815 (juillet)	—	de Jessaint, A.
1815 (août)	—	de Noüe, comte Ch. J.G.G. Valérien
1816	—	de Beauchamp, (baron de Selle)
1817	—	Denis de Senneville, Aman Robert
1830	—	de Forget, baron
1833	—	de Portes, comte
1839	—	de Saint-Marsault, comte
1843	—	Persil, Emile
1848 (10 jours)	—	Plocq, Toussaint « commissaire du gou-vernement »
1848 (Mars)	—	Sorel « commissaire du gouvernement »
1852	—	Papillon de la Ferté, vicomte
1863	—	de Barral, baron J.H.O. Edgard
1870 (septembre, 28 jours)	—	d'Artigues P.J.
1870 (octobre)	—	Von Parseval, fonctionnaire allemand
1870 (décembre)	—	de Geldern, comte, fonctionnaire alle-mand
1871	—	de Waru André
1873	—	Ghéerbrant
1878	—	Blacque
1884	—	Planacassagne
1887	—	Bornier
1888	—	Huc
1890	—	Huard
1894	—	Arnal
1896	—	Delavaud
1898 à 1904	—	Honnoré

LISTE des MAIRES depuis 1800

1800	—	Puységur, Armand Marc Jacques (marquis de)
1805	—	Desèvre, Parfait Jean
1814 (mars)	—	Letellier-Capitain, Antoine Marie Pierre (intérim)
1814 (juin)	—	Desèvre, Parfait Jean
1815 (cent jours, mai)	—	Joveneau, Joachim Célestin
1815	—	Vielle D., 1er adjoint (intérim)
1815 (juillet)	—	Desèvre, Parfait Jean
1816	—	Daras, Noel Nicolas (intérim)
1817	—	Lescarbotte de Beaufort, André Louis
1820	—	La Noüe, Henri François (chevalier de)
1828	—	Géhier, Alain Germain Hyacinthe
1830 (novembre)	—	Deviolaine, Paul Augustin
1832	—	Quinette, Théodore Martin
1847	—	Deviolaine, Paul Augustin
1848 (mars)	—	Quinette, Théodore Martin
1848 (juillet)	—	Petit-Didier, Pépin
1851 (décembre)	—	Périn-Delbeck, Barthélémy Martin
1852 (juillet)	—	Broquard de Bussières, Charles François Joseph
1853	—	Deviolaine, Paul Augustin
1870 (octobre)	—	Salleron, Claude Henry
1878	—	Choron, Marie Pierre Gabriel Etienne
1881	—	Dumont, Charles Armand (intérim)
1882	—	Salleron, Claude Henry
1882	—	Caillez, Léon
1892	—	Vitrant, Jules Clément Joseph
1894	—	Letellier, Victor Alexandre Arcade
1898	—	Chêneboit, Léon
1898 (novembre)	—	Becker, Victor Augustin
1904	—	Deviolaine, Emile
1908	—	Becker, Victor Augustin
1914 (novembre)	—	Muzart, Joseph Georges (adjoint faisant fonction)
1917 (juin)	—	Debout, Désiré Georges (faisant fonction)
1919 (décembre)	—	Marquigny, Fernand
1942 (novembre)	—	Muzart, Joseph Georges
1944 (août)	—	Mme Fiolet, Raymonde (délégation spéciale)
1945 (mai)	—	Roy, Louis (docteur)
1965 (mars)	—	Guerland, Jean

REMARQUES ARCHEOLOGIQUES SUR LA CATHEDRALE DE SOISSONS

Pour la clarté de cet exposé, il convient de découper la construction qui nous est parvenue en cinq campagnes de travaux distinctes. Elles seront appelées par la lettre qui les précède.

A — Construction de style de transition sur plan à croisillon arrondi (tels : Tournai, Noyon) avec tribune et triforium (tels : Noyon, Laon).

Campagne de travaux 1170-1195 environ.

B — Démolition du chœur et du carré de transept, édification dans le style du moment d'un nouveau chœur, croisée de transept jusque la première travée incluse de la nef, raccord avec les deux croisillons existant conservés à titre provisoire.

Campagne de travaux 1197-1212.

C — Prolongement de la nef avec le portail inclus. Façade élevée jusque la corniche de crochets du deuxième étage (galerie et beffroi exclus).

Campagne de travaux 1212-1245/50 environ.

D — Démolition du bras du transept en hémicycle nord et édification du bras du transept qui nous est parvenu, étant exclus les reprises, additions, modifications sur le mur plat du fond faites au XIV[e] siècle.

Campagne de travaux de 1250 à 1260 et peut-être au-delà.

E — Galerie à gâble du troisième étage de la façade et beffroi. Portail et décoration extérieure de la chapelle détruite adossée au transept nord.
Campagne de travaux 1296-1330.

C'est une erreur de continuer d'écrire que la cathédrale a été commencée par le transept sud. Ceci aurait d'ailleurs été contraire à la coutume, les églises du XIII[e] siècle étant toujours commencées par le chœur.

Ce bras de transept est le vestige d'un édifice sur plan à croisillons arrondis (comme d'ailleurs M. Lucien Broche l'avait soutenu en 1920) qui a été abandonné en cours de travaux.

Il est probable que, sinon la nef, le chœur et le transept en hémicycle complet étaient achevés vers 1195-1196. Le bras du transept était dans l'état où nous le voyons actuellement dans la partie sud. Si le bras nord était inachevé, ce qui est douteux, il était commencé et réuni à une croisée de transept édifiée à la même époque : un témoin sous la forme d'un petit pignon arraché visible dans les combles et dont il sera fait mention plus loin l'atteste.

On ne sait à quel point d'achèvement furent menés les travaux de l'édifice de transition (Campagne A) mais il est étonnant que ce style à quatre étages si joli, dont la réalisation fortement avancée fut délibéremment condamné une vingtaine d'années après sa mise en chantier. (1)

On décida de rebâtir un édifice sur des proportions plus vastes, on prit le parti de lancer le vaisseau du chœur à la nef d'un seul jet en réservant à titre provisoire des parties du précédent édifice ; ces travaux en 1197-98 firent sortir de terre le chœur que nous voyons. C'est le rapprochement avec d'autres basiliques dont on connaît les dates des travaux et particulièrement sur la mouluration des bases que l'on est en mesure d'apporter une précision aussi rigoureuse.

Cette campagne de travaux terminée en 1212 poussa le nouveau vaisseau jusque la première travée de la nef incluse. Cette date est confirmée par une inscription retrouvée en 1663 lors de la démolition d'un jubé estimé de mauvais goût. Cette plaque est maintenant encastrée dans le mur de la seconde chapelle du bas-côté droit dans le chœur. A ce moment, il est probable qu'une cloison provisoire fut élevée pour permettre l'achèvement de la nef sans nuire à la célébration du culte assurée dans la partie achevée. Un léger désaxement marque ce point d'interruption de la campagne de travaux « B ». On alla au plus vite il semble, pour souder les deux hémicycles conservés à titre provisoire, on se contenta de les raccorder au nouvel œuvre et de les laisser en place jusque l'achèvement de la nef par des expédients que le XIII[e] siècle n'aurait pas appliqué sur une œuvre définitive. Ces témoins hâtifs qui nous sont parvenus grâce à la

---

(1) Il est un cas voisin du nôtre de ces repentirs étonnants : celui de la cathédrale de Laon. On supprima en 1205, une vingtaine d'années après son érection le chœur en hémicycle, pour le remplacer par un sanctuaire plus profond et à chevêt plat.

conservation de l'hémicycle sud seront repris plus loin dans le détail.

La campagne de travaux « C » se termine vers 1240-1250, elle voit l'achèvement de la nef, elle conserve l'unité d'œuvre en apportant cependant quelques modifications de détail attestant le recul du temps. Ces détails seront repris plus loin.

Cette campagne se poursuit jusque l'édification du portail et la montée de la façade au second étage, la frise à crochets incluse. La galerie à colonnettes n'est pas encore en place, elle n'apparaîtra qu'au début du XIV[e] siècle avec le beffroi.

C'est à cette époque (1250-1260) que l'on pouvait voir ce vaisseau XIII[e] siècle encastré d'un transept en hémicycle de moindre hauteur. Nous pouvons nous représenter cet effet original par la présence du bras sud heureusement conservé.

Et l'on décida de démolir l'hémicycle nord pour le remplacer par un bras de transept dans le style du moment reprenant l'unité d'œuvre de l'abside. Ce bras de transept attribué faussement au XIV[e] siècle a succédé immédiatement à l'achèvement de la nef et du portail. Toutefois le mur plat du fond pose une énigme : Les gros piliers du fond portent encore des chapiteaux du XIII[e] siècle, les petits chapiteaux à feuillage débordant des tailloirs, ces tailloirs exago ou octogonaux, l'abondance des faisceaux allant de la base aux clés de voûte et la partie allongée entre deux tores à la base de ses faisceaux accusent le XIV[e] siècle. Ce mur plat est-il tardif ? Ou a-t'on comme au transept de Laon remanié les mêmes murs au siècle suivant ? Le petit portail de ce transept et les vestiges des arcs de la chapelle extérieure dite « N.D. du beau pignon » adossée au transept sont bien du XIV[e] siècle.

Il semblerait que l'édification de cette chapelle extérieure détruite lors du percement de la rue de Jaulzy eut imposé l'épaississement du mur du fond du transept nord. Ces travaux sont peut-être à l'origine d'une reprise et d'un remaniement du mur intérieur.

Pour des raisons inconnues (guerres, manque de subsides...) on n'entreprit pas de continuer le travail au croisillon sud, pourtant dans l'œuvre nouvelle toutes les amorces, les raccords étaient en place pour la soudure.

Témoins attestant le raccordement provisoire du transept sud

L'axe de la nef nouvelle (campagne « B ») doit être le même que celui de la nef démolie (campagne « A »).

La date de cette campagne « A » permet de penser que la voute était sexpartite, la voûte sur plan barlong n'étant pas encore appliquée. Or, en vertu des règles de cette voûte à six cantons la largeur de la nef déposée était sensiblement le double de celle des bas côtés. La largeur du bas côté et de la tribune était la même que celle du bas côté de l'hémicycle conservé. A l'aide de ces mesures il est facile de placer approximativement l'alignement des piliers de la nef disparue et des arcs formerets du bas côté. On constate en conséquence qu'il fut nécessaire d'amputer le bras du transept sud de sa dernière travée. Ensuite il fallut raccorder l'hémicycle (campagne « A ») au nouveau carré de transept (campagne « B ») de sorte que la construction et l'arc sous lesquels nous passons dans le transept en quittant le bas côté sud de la nef pour nous rendre dans le bas côté sud du chœur est bien une réalisation postérieure à l'an 1200. Cette construction de même hauteur que l'hémicycle est en réalité une jonction provisoire du début du XIII[e] siècle et non pas contemporaine de l'hémicycle lui-même du XII[e].

Cette partie présente des expédients de réalisation et une facture hâtive d'exécution dont le XIII[e] siècle ne se serait jamais contenté s'il s'était agi d'une œuvre définitive :

— Dans les œuvres de transition achevées les tribunes épousent l'angle de la croisée du transept et se prolongent vers la nef et le chœur (Ex. Laon, Paris, Mouzon). La nouvelle hauteur des bas-côtés a provoqué un arrêt brusque de ces tribunes.

— La frise de structure romane qui court à la base des tribunes est coupée comme les tribunes elles-mêmes.

— A l'intérieur des tribunes on remarque que le faisceau de colonnettes, aveugle et enveloppe le primitif de la campagne « A » qui, de plus, déborde de part et d'autre.

— A la galerie du rez-de-chaussée l'arc primitif et les arrachements sont conservés et noyés dans le mur d'attente.

— De chaque côté, après coupure des tribunes, on a laissé subsister les bases des colonnettes portant les arcs formerets des baies de 1180. Sur les gros piliers du carré du transept faisant vis à vis, ces éléments sont absents, en effet, ils font partie de l'œuvre nouvelle (campagne des travaux « B »).

— Diversité dans les deux fenêtres hautes se faisant vis-à-vis et situées à l'extrémité du croisillon contre les gros piliers de la croisée, l'une est simple l'autre est géminée et possède une rosace.

— Les voûtes a cinq arcs qui prolongent celles des nouveaux bas-côtés du chœur et de la nef sont des travaux d'attente à reprendre lors de l'érection du bas-côté du futur transept.

— Les extrémités du triforium de cette travée de jonction provisoire sont différentes du triforium de l'hémicycle : les colonnettes et chapiteaux sont des éléments différents alors qu'ils sont monolithes dans l'hémicycle. Les arcatures, la mouluration intérieure sont d'une facture rapide et inachevée. Ces détails ne sont visibles que dans le triforium lui-même.

— Des étroites assises se prolongent sur les gros piliers du carré du transept à hauteur des châpiteaux et des tailloirs du triforium de l'hémicycle, ce dispositif contraire aux principes architecturaux du XIII[e] siècle témoigne que l'on a dû recourir à cet archaïsme pour accorder les anciens lits aux nouveaux.

En résumé, l'absence de symétrie, le réemploi de matériaux repris sur les parties démolies, l'alignement défectueux, tous ces détails confirment la présence d'une soudure qui se voulait provisoire puisque le rond-point était condamné à disparaître et remplacé comme il fut fait pour le bras nord.

Témoins préparés pour la greffe ultérieure

— Se placer sous le carré du transept en faisant face au bras sud du transept, les tailloirs de l'archivolte sont en place et portent déjà l'arc du futur transept. Ces tailloirs attendent leurs châpiteaux que nous retrouvons une quinzaine d'assises en dessous. Lors de la démolition du mur provisoire imposé par la différence de hauteur des édifices des deux campagnes, ces chapiteaux seront déposés et replacés définitivement sous les tailloirs.

— Se placer dans le rond-point sud faisant face au carré du transept, les deux gros piliers de ce carré aux angles sud-est et sud-ouest sont montés à même hauteur que leurs voisins vis à vis du bras nord (sauf, bien entendu les deux colonnettes intérieures qui s'arrêtent aux chapiteaux à déplacer conformément au paragaphe précédent). La partie supérieure de ces deux piliers est cachée par les voûtes du croisillon qu'elle traverse de part en part. Malheureusement on les retrouve avec peine dans les combles, ceux-ci étant plongés dans l'obscurité la plus complète et hantés d'une nuée d'oiseaux nocturnes et de chauves-souris.

— Comparer les deux bras du transept de l'extérieur, une tourelle d'escalier à vis est en place de chaque côté dans l'angle du chœur et du transept, elles donnent accès au chéneau-balustrade, on reparlera plus loin de l'escalier du bras sud. Les deux

contreforts d'angle de part et d'autre du bras de transept nord sont cruciformes et leurs volées adossent à la fois les murs hauts des : chœur, transept et nef. Cette réalisation effective au nord puisqu'elle s'applique à une œuvre terminée (campagnes B - C et D) ne l'est pas au sud; là, les contreforts cruciformes sont en place mais ils ne remplissent pas intégralement leur objet, ils n'épaulent que le chœur et la nef, ils sont cependant munis de leurs pierres d'attente qui devront recevoir les volées qui épauleront ultérieurement un transept de nouvelle hauteur qui n'est pas encore venu.

— Le départ du haut mur du transept sud est amorcé contre le chœur et la nef (campagne « B »). Les colonnettes et chapiteaux de l'embase de la première fenêtre sont en place.

— Le mur haut du carré du transept reliant la nef au chœur et aveuglant la différence de hauteur des voûtes des deux campagnes « A » et « B » est mal appareillé, se voulant provisoire un moindre soin lui a été donné. Extérieurement il n'en est pas moins orné de la corniche de crochets visible également de l'extérieur.

— Pour amortir la faitière du toit du transept sud, il a fallu édifier un petit pignon sur le mur dont il est parlé au paragraphe précédent, ce raccord se remarque très bien de l'extérieur de l'édifice. Les arrachements d'un identique pignon se retrouvent vis à vis dans les combles à la jonction du croisillon nord et du carré du transept (se munir d'un éclairage puissant pour l'examen sous la toiture). Le mur qu'il couronne a conservé également sa corniche de crochets. L'un et l'autre devenus inutiles depuis l'élévation du transept nord à même hauteur que chœur et nef, ne font pas moins le pendant avec la même disposition toujours nécessaire au transept sud. Dans une œuvre poussée d'un seul jet dont les chœur, nef et transept sont élevés à même hauteur, tel mur est superflu pour le gros œuvre et génant pour la charpente, ces deux murs et le petit pignon au nord attestent bien l'édification du vaisseau (chœur, croisée et nef) d'un seul élan se greffant aux bras d'un transept de moindre hauteur. Lorsqu'on passa de la nef achevée au bras nord du transept, on ne prit pas la peine de déposer ce mur devenu inutile ni même d'en récupérer les crochets de la frise.

Dans les combles, sur la croisée du transept on voit au-dessus des voûtes dans le prolongement des deux gros piliers est (vers le chœur) une colonne d'angle interrompue, c'est la preuve qu'une tour-lanterne était alors prévue. L'absence de ces mêmes éléments sur les deux gros piliers ouest (vers la nef) atteste que

le projet de la tour-lanterne a été abandonné pendant l'élévation de la croisée du transept.

Dans les combles de l'hémicycle sud, un escalier de pierre relie l'escalier à vis de la tourelle sud permettant d'accéder au mur gouttereau du sommet, cette liaison a été rendue nécessaire par la différence de hauteur des deux campagnes de travaux.

PARTICULARITES COMPAREES AUX TROIS ETAPES DE TRAVAUX DU XIII^e SIECLE

Triforium

Colonnettes et chapiteaux

Campagne	« B »	monolithes
—	« C »	indépendants
—	« D »	indépendants

Bases des colonnettes

Campagne	« B »	basses
—	« C »	hautes
—	« D »	hautes

Diamètre de la colonnette centrale

Campagne	« B »	égal
—	« C »	plus gros
—	« D »	plus gros

Remplissage au-dessus des arcatures

Campagne	« B »	éléments appareillés (mur).
—	« C »	moins d'éléments et plus gros.
—	« D »	un seul élément (monolithe faisant mur et arcature).

Faisceau de cinq colonnettes sous la retombée des voûtes

Bases du faisceau

Campagne	« B »	trois socles courts
—	« C »	cinq socles plus longs
—	« D »	cinq socles plus longs

Chapiteaux recevant les doubleaux et les diagonaux

Campagne	« B »	plus longs
—	« C »	plus courts
—	« D »	plus courts

Bagues ceinturant les colonnettes au-dessous et au-dessus du triforium

Campagne	« B »	deux bagues
—	« C »	deux bagues
—	« D »	aucune bague.

Désaxement

Une légère brisure se trouve aux piliers séparant les première et deuxième travées de la nef : à l'arrêt de la campagne de travaux « B » (1212) ceci plaide en faveur de l'érection d'une clôture provisoire laissant toute quiétude à l'exercice du culte dans la partie achevée. On observe ce faible désaxement étant placé dans le triforium, on peut le remarquer au sol sur le côté nord (gauche) en visant depuis le pilier le plus près du portail, l'alignement des tailloirs, celui de la jonction déborde.

Murs boutants

Au-dessus des bas-côtés du chœur et de la nef sous les volées des arcs boutants, les contreforts-culées épaulent le haut mur contre le triforium intérieur. Ces murs boutants sont un archaïsme isolé s'inspirant semble-t-il du roman auvergnat où la nef voûtée en berceau se trouvait contrebutée par la voûte en demi-berceau du bas-côté.

Ce dispositif a été abandonné dans les dernières travées de la nef et dans le bras sud du transept.

Evacuation des eaux pluviales du grand comble

Dans l'abside (période de travaux « B ») elles le sont par une gargouille placée en un point bas du mur goutereau au milieu de chaque travée.

Dans la nef (période de travaux « C ») l'évacuation avait été prévue primitivement sur l'extrados de la volée supérieure par un canal traversant la culée, les gargouilles sont en place mais en cours de travaux le principe fut modifié, en effet la traversée de la culée s'obstruant facilement de feuilles mortes on apporta remède en plaçant deux gargouilles de chaque côté d'un balconnet placé au haut du contrefort. Ce dispositif a renversé, vis à vis du chœur, la pente du caniveau portant le point bas du mur goutereau au droit du contrefort et non plus au centre de la travée.

Dans le bras du transept nord (campagne de travaux « D ») le dispositif de l'abside a été repris.

Mur goutereau, balustrade

Sur l'abside, le mur, le caniveau et la balustrade sont continus. Le haut des contreforts se termine en appentis en se fondant dans la corniche de crochets supérieure. Sur la nef, la balustrade épouse la forme d'un petit balcon en encorbellement porté par le haut du contrefort et la frise. Sur le bras du transept nord, la disposition de l'abside a été reprise.

Bases des colonnes

Le XIII[e] siècle s'affirmant, les deux tores circulaires s'applatissent, le tore inférieur s'évase et la scotie intermédiaire se creuse. Cette constatation s'observe sur les derniers piliers de la nef, sur ceux du transept nord ainsi que sur les bases des colonnettes du triforium de ce transept.

Particularité dans le déambulatoire du chœur

La faible profondeur des chapelles absidales justifie une seule clef de voûte commune au déambulatoire et à chaque chapelle. Ce dispositif extrêmement rare se retrouve à la cathédrale de Bayonne et à Pontoise.

*

FLORE

La décoration comme l'édifice lui-même est très sobre, elle s'inspire essentiellement mais non exclusivement du feuillage. Elle est fortement stylisée et suit en ce sens les goûts des XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles. Cette stylisation rend parfois l'identification ardue, cependant l'examen des clefs de voûte, des chapiteaux et des frises est fort intéressant.

L'élément prédominant est le GOUET ou ARUM, on le retrouve à l'état simple mais surtout en crosses, celles-ci plus ou moins stylisées évoluent avec le progrès du temps.

L'arum en crosses figure sur tous les chapiteaux du triforium, ces crochets sont évolués dans le transept nord à la façon de 1250.

A signaler quelques décorations remarquables à l'intérieur de l'édifice :

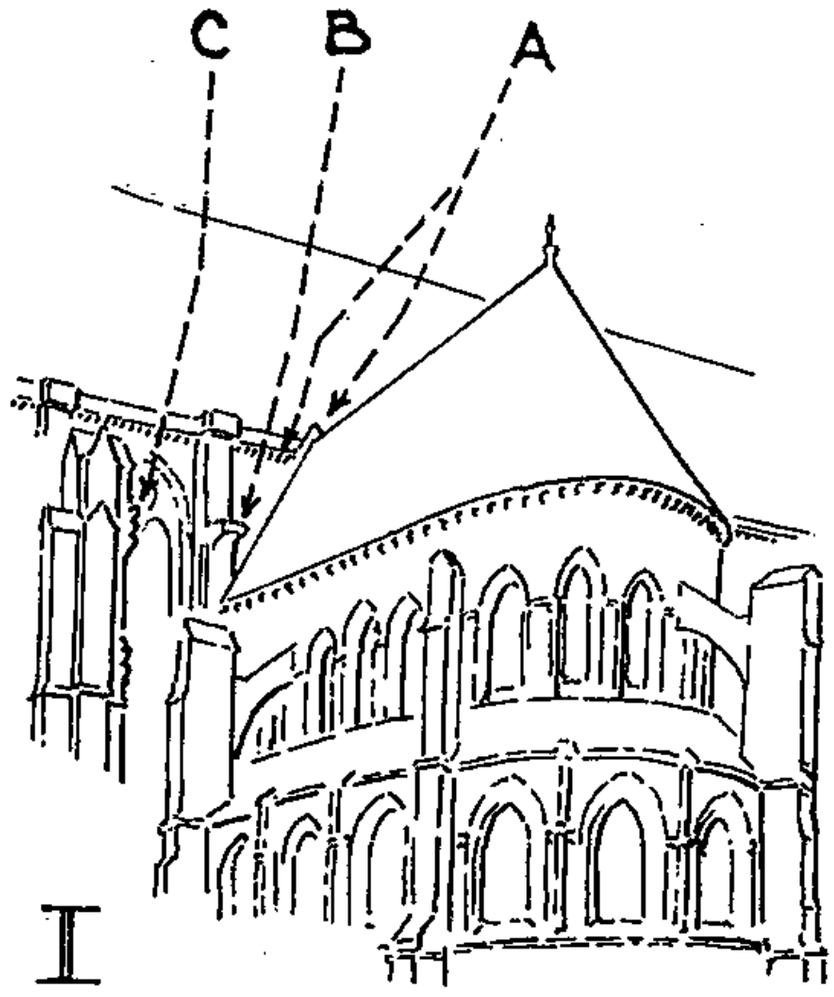

I

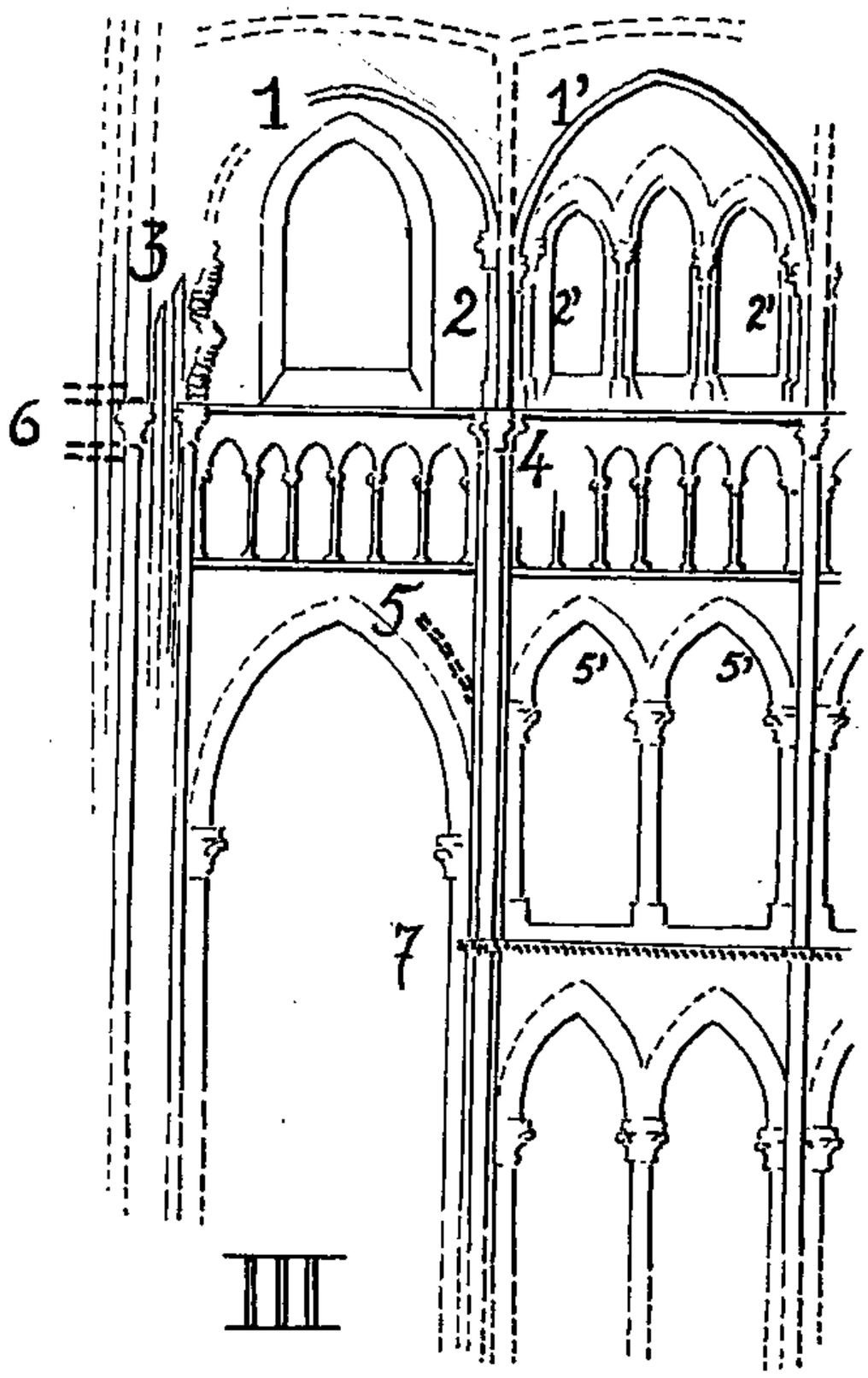

III

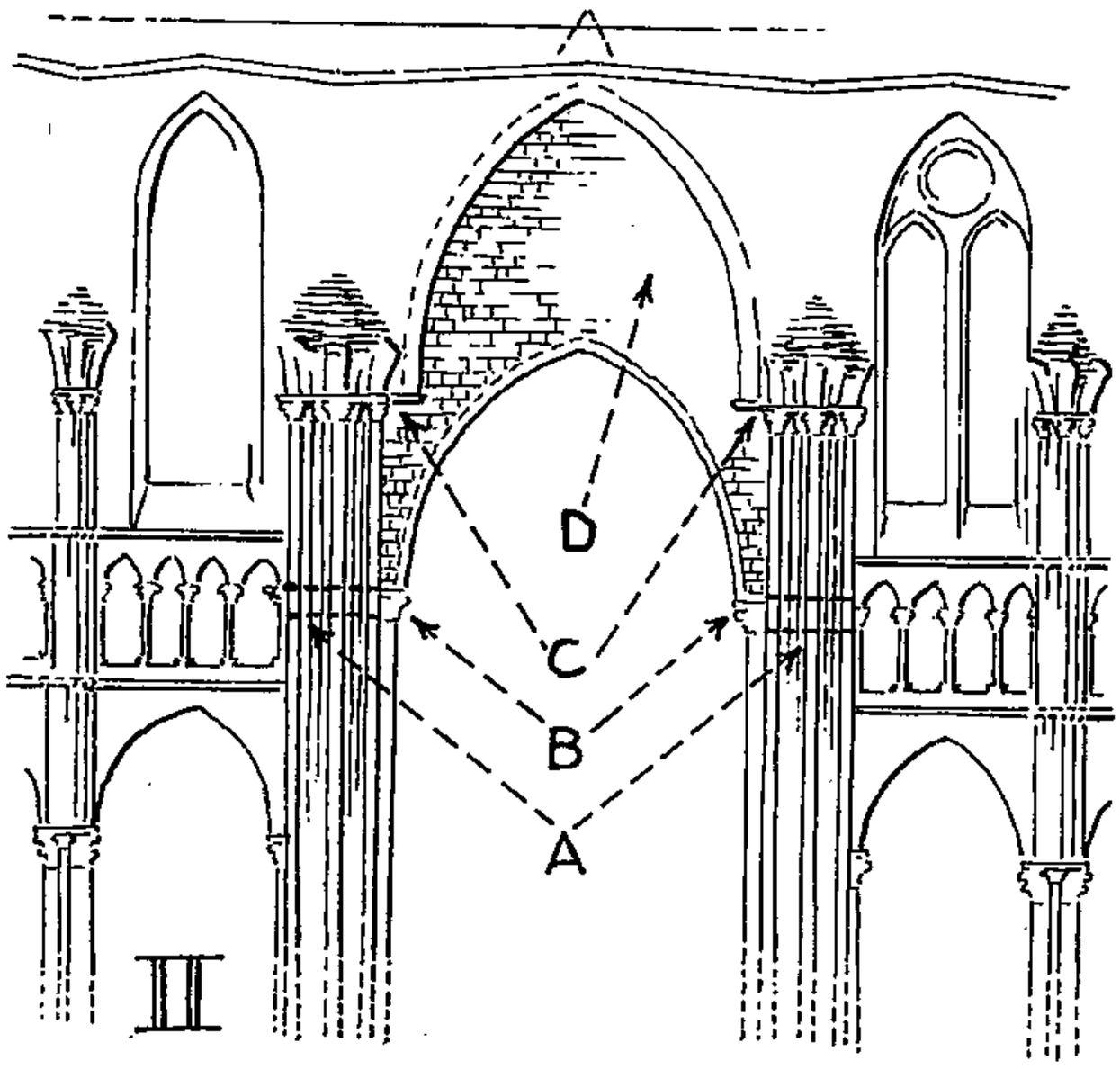

III

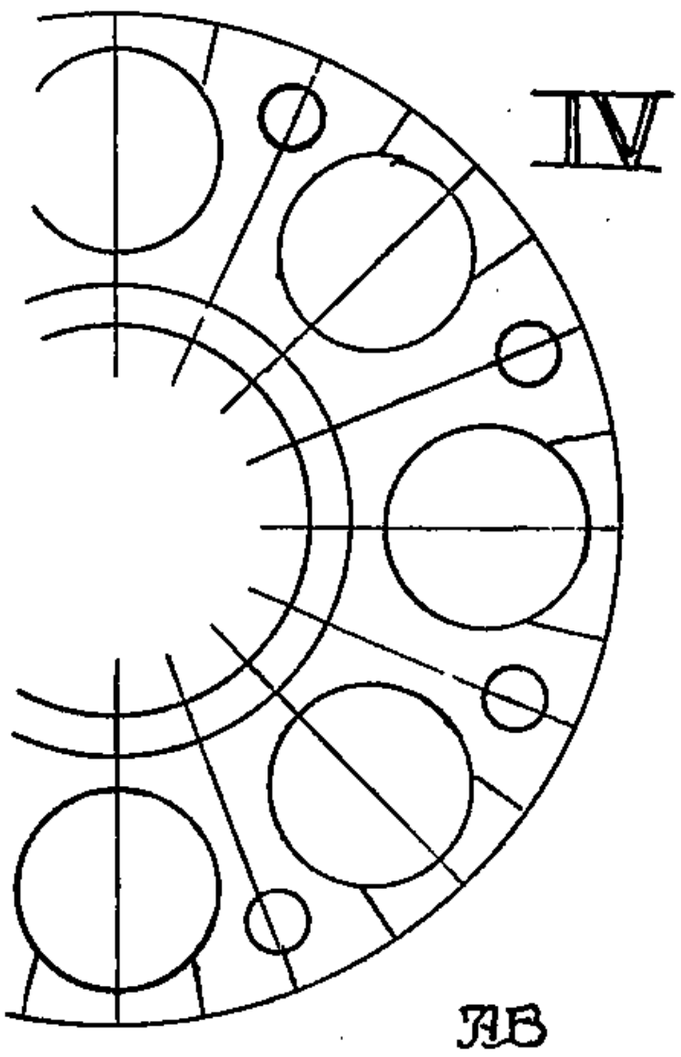

IV

AB

Ce que l'on peut voir.

CROQUIS I

A — Pignon sur mur provisoire avec corniche à crochets, identique à celle du côté nord qui est dissimulée par les combles.
B — Piédroit amorcé de la fenêtre du transept.
C — Pierres d'attente de la volée de l'arc boutant.

CROQUIS II

A — Assises semblant correspondre à celles des tailloirs et chapiteaux de l'hémicycle.
B — Chapiteaux en attente.
C — Tailloirs en attente.
D — Mur provisoire en matériaux de réemploi.

CROQUIS III

1) — Arc superflu, il avait sa justification (1') lorsque le bras se prolongeait et comportait trois baies.
2) — Colonnette désormais inutile, elle se justifiait telles (2'). On l'a laissée dans le mur provisoire.
3) — Les faisceaux de la nouvelle pile traversent de part en part la voûte provisoire.
4) — Tailloir de la première campagne, orienté pour recevoir un diagonal de voûte sexpartite et servant à titre provisoire à supporter un arc diagonal de voûte barlongue.
5) — Vestige d'arc tel (5') noyé dans le mur provisoire.
6) — Litages d'épaisseurs différentes s'accordant avec les chapiteaux et tailloirs de la première campagne.
7) — Coupure franche de la frise, comme par ailleurs le faisceau de pile forte en 5.

CROQUIS IV

Epure de rose, sur la paroi de la chapelle annexe du croisillon.

XII^e siècle — Hémicycle sud

Frise : Vigne style XII^e siècle.

Chapiteaux : les deux premiers faisant vis à vis à gauche : vigne primordiale — à droite : acanthe.

A l'angle de la nef et du croisilon contre le mur : feuilles de vigne pliées avec raisin.

XIII^e siècle :

Nef, chapiteaux des 1^er^ et 3^e^ piliers à droite : vigne et fougère sur le premier, vigne et raisin sur le second.

Tous les autres piliers de la nef portent des chapiteaux avec de l'arum en crosses étagées et stylisées différemment sauf les deux piliers vis à vis contre la croisée du transept qui sont ornés d'arum simple.

Chœur. Le troisième pilier à gauche : feuilles de chêne ; le sixième pilier à gauche : palmettes ; le dernier à gauche : arum surmonté de palmettes ; le premier à droite : fougère et vigne ; le dernier à droite : vigne style 1200.

Transept nord (murs des bas-côtés) et chapelle des œuvres : le XIII siècle s'affirmant on y trouve une variété de plantes plus abondante : Renoncule, chélidoine, trèfle, lierre, arum évolué, érable et chêne.

Dans la chapelle des œuvres, à remarquer sur les six petites frises et les six chapiteaux des piliers carrés le lierre et la vigne associés.

XIV^e siècle :

Transept nord (mur plat du fond) et cloître de la chapelle des œuvres. Les petits chapiteaux sous la rose, ceux du petit portail de ce transept ainsi que ceux de l'extérieur ayant échappé à la destruction lors de la démolition de la chapelle du Beau pignon, et enfin ceux du cloître refaits après 1918, ne portent plus de crochets, ils sont remplacés par une abondance de feuillage faisant parfois saillie sur le tailloir. Les colonnettes que semblent devoir supporter ces petits chapiteaux les traversent de part en part. Cette décoration accuse le XIV^e siècle.

*

Selon l'archéoloque américain BARNES, de l'Université de Wisconsin Milwaukee, la caractéristique la plus évidente de la

construction du XIII[e] siècle de la cathédrale de Soissons est sa légèreté d'ascension.

Chartres était le foyer de rayonnement où les maîtres d'œuvres allaient chercher l'inspiration. Ceux de SOISSONS et de REIMS le firent. SOISSONS est dans son ensemble postérieur de dix ans à CHARTRES, et REIMS de dix ans à SOISSONS. Celui de SOISSONS a perfectionné l'idéal gothique par la légèreté tandis que le maître de REIMS a reproduit l'aspect lourd de CHARTRES. Il faudra attendre les édifices flamboyants pour retrouver cette légèreté.

La plupart des remarques citées plus haut et la présence d'un hémicycle temporaire au bras du transept nord sont le résultat des études de cet éminent archéologue, il est certainement le seul a avoir travaillé avec minutie sur la cathédrale de SOISSONS. Malheureusement ses conférences et écrits ont été faits et édités aux ETATS-UNIS et ont ainsi été mis à la disposition du monde américain.

Il est regrettable qu'aucune traduction de ses œuvres ne soit réalisée à ce jour, ses recherches sont ignorées du commun public. cet archéologue a effectué plusieurs fouilles en 1970 sous le dallage de la cathédrale, elles ont fait l'objet de trouvailles et de déductions intéressantes. Toutefois ces fouilles limitées en des endroits trop restreints par les services responsables, épris d'un scrupule excessif, et n'ayant pas relevé d'indices suffisants dans les fondations pour affirmer avec autorité la présence sous terre des éléments attestant la présence d'un transept nord en hémicycle, l'archéologue américain attend actuellement les moyens de continuer les recherches par des fouilles plus probantes.

Bernard et Jean ANCIEN.

Carl F. BARNES : *The cathedral of Chartres ant the architect of Soissons* (Journal of the society of architectural historian - 1963).

— : *The twelfth-century transept of Soissons. The missing source fort Chartres ?* (Journal of the society of architectural historians - 1969).

L. BROCHE : *Le croisillon sud de la cathédrale* (Bulletin Société Archéologique. Soissons. 4[e] série, t. I. 1924).

LES MARQUES DE TACHERONS A LA CATHEDRALE DE SOISSONS

C'est en octobre 1970, qu'en suivant avec intérêt les fouilles de Monsieur BARNES Directeur Art Médiéval à l'Université d'Oakland Rochester dans le Michigan U.S.A., que nous avons entrepris un travail plus modeste, celui de localiser les marques de tâcherons que nous avions remarquées dans la cathédrale.

La cathédrale est comme tant d'autres pourvues de ces signes lapidaires ; nous ne les avons constatés, avec fréquence que seulement dans le croisillon sud, et sur les quatre gros piliers du transept où ils sont plus rares.

Mais avant d'entrer dans le sujet il semble nécessaire de dire ce qu'étaient *les « marques de tâcherons »*.

LES MARQUES DE TACHERONS :

Au Moyen-Age les ouvriers tailleurs de pierre étaient payés à la journée, à la semaine, ou à *la « tâche »* (d'où vient le nom de tâcheron). Ce dernier mode de rémunération était très fréquent au XII[e] siècle.

On trouve ces marques sur les édifices d'époque romaine jusqu'au XIV[e] siècle environ, malgré une éclipse à partir du IV[e] siècle jusqu'au X[e] siècle (invasions barbares, incursions normandes) (1).

Au X[e] siècle on voit de nouveau apparaître des signes plus ou moins déformés (à Poitiers Chapelle Saint-Sixte VII[e]-X[e]), (à Nevers abside Cathédrale 1028. — Eglise Saint-Etienne de Nevers 1063).

Puis du X[e] au XII[e] siècles avec l'art roman (Vézelay), mais surtout avec l'art ogival de la fin du XII[e] siècle au XIV[e] siècle, période exaltante des *bâtisseurs de Cathédrales,* nous voyons les tailleurs de pierre au travail, et nous trouvons des marques de tâcherons dans toutes les provinces de France : particulièrement en Alsace, au sud de la Loire, et en Provence.

Lorsqu'on arrive au XV[e] siècle presque toutes les églises de style gothique flamboyant en sont dépourvues.

QUE SONT LES MARQUES DE TACHERONS ?

Nous allons essayer de nous reporter à cette époque grandiose (XII[e] et XIII[e] siècles), où la fièvre du monument sévit, et accepter a priori la plus logique des hypothèses :
— celle du tailleur de pierre embauché *à la tâche,* qui doit posséder un *signe distinctif,* qu'il grave sur une des faces de la pierre taillée : sur le parement, soit directement dans la carrière, dans le chantier, ou dans la loge. Cela permet au chef de chantier ou au maître d'œuvre de vérifier son travail et de dénombrer les pierres taillées, pour le payer en conséquence.

Ces marques sont gravées « *en creux* », sur les pierres. Elles représentent une grande diversité de signes.

Revenons un peu en arrière, pour voir ce qu'était *une loge* de maçon : (2) « qu'ils fussent payé à la tâche ou à la semaine, la vie des tailleurs de pierre se déroulait dans la loge, ou aux alentours de celle-ci. Cette loge était construite par des charpentiers pour les y accueillir en même temps que les maçons. Ils y déposaient leurs outils, ils y prenaient leurs repas, et elle permettait aux tailleurs de pierre, d'œuvrer lorsqu'il faisait mauvais temps. A l'abri des intempéries, ils préparaient le travail pour les maçons, qui eux, ne reviendraient sur le chantier qu'avec le retour des beaux jours.

La vie de ces bâtisseurs contrastait avec celle des autres ouvriers du Moyen-Age. A partir du XIII[e] siècle des statuts furent organisés pour les différents métiers et pour former ce que l'on a appelé plus tard des *CORPORATIONS.*

DIVERSITE DE MARQUES DE TACHERONS :

Après lecture de nombreux bulletins de sociétés régionales historiques (3) et après notre relevé de marques dans la cathédrale de Soissons, nous sommes confondus par leur variété :

elles représentent des dessins géométriques, des lettres, des chiffres, des outils, des armes, des fleurs, etc...

FIGURES GEOMETRIQUES : triangles, carrés, rectangles, quelques-uns coupés de diagonales, pentagones, etc.

CHIFFRES : huit par exemple (cathédrale de Soissons).

LETTRES : caractères de l'alphabet représentant peut-être la première lettre du nom ou prénom de l'ouvrier (d'après J. GIMPEL Edition du Seuil) les pères ont dû transmettre leur marque à leur fils. Du vivant du père, le fils pouvait ajouter un signe distinctif (un trait par exemple), à la cathédrale de Soissons nous avons cet exemple 2[e] et 6[e] piliers croisillon sud).

OUTILS : de travail comme pioche, pelle, ciseau, maillet, marteau, équerre, compas.

ARMES : tridents, bidents, épées, herses, blasons.

DIVERS : fleurs stylisées, maisonnettes, chaussures, semelles.

Au Moyen-Age, ces signes lapidaires se trouvent sur les édifices religieux, sur les monuments militaires, et sur les bâtiments civils.

DIFFERENTES AUTRES MARQUES (à ne pas confondre avec nos marques de tâcherons)

Nous venons de voir que chaque tâcheron avait sa marque. Ce signe ne servait pas à la *POSE* des pierres (ce qui explique que l'on a souvent des marques à l'envers), l'appareilleur ne se guidant que par des marques-repères, que l'on appelle signe de pose, d'appareillage, de joints, et schèmes de sculpteurs. (Cette étude fort intéressante pourrait donner lieu à un autre exposé, le sujet étant très vaste).

Il ne faut donc pas confondre ces marques de tâcherons avec les signes d'épaisseur (très visibles dans certaines caves du Soissonnais). Lors d'une de nos promenades archéologiques à Bucy-le-Long, nous avons pu voir dans les caves visitées des marques de tâcherons cotoyant des signes d'épaisseur (une main et IIII)..., (un oiseau et V), mais ce fait est assez rare.

MARQUES DE TACHERONS DANS LA CATHEDRALE DE SOISSONS

Pour revenir à notre préambule, la cathédrale de Soissons, visitée de fond en comble, nous a fortifiés dans l'idée que le croisillon sud datait bien de la fin du XII[e] siècle (donc appartenait à l'édifice précédent l'actuel), tant par son architecture que par ses marques de tâcherons. La nef, le déambulatoire (XIII[e] siècle), le transept nord (fin XIII[e] siècle), ne présentent *aucun signe.*

Le relevé des marques différentes nous donne le nombre approximatif d'ouvriers appareilleurs, attachés au chantier.

Nous avons découvert sur l'un des murs de la chapelle de la Résurrection un tracé surprenant, qui à première vue ressemblait à un cadran solaire, ou planétaire. En réalité, notre érudit Président nous fit remarquer, que c'était le dessin d'une rosace, et, qui mieux est, ressemblait à s'y méprendre, à la rosace du transept-nord de la cathédrale de Laon (d'ailleurs de même épo-

que). Une autre rosace avait été découverte par Monsieur Barnes, au premier étage, au-dessus de cette chapelle. Ce dernier d'ailleurs l'a publiée avec d'autres sujets dans la revue « SPECULUM journal of mediaeval studies » (vol. XLVII - p. 60 à 64) dans un article intitulé : The gothic architectural engravings in the cathedral of Soissons.

LES MARQUES DU CROISILLON SUD DE LA CATHEDRALE DE SOISSONS

Les marques lapidaires d'ouvriers sont rares dans la cathédrale de Soissons ; nous ne devons pas nous en étonner, cette rareté est identique aux autres grandes cathédrales, et l'on pense que leur disparition doive être imputée à des ravalements, faits à des époques indéterminées.

Le ravalement de Soissons, nous est appris par Monsieur Lambin (la cathédrale de Soissons — Revue de l'art chrétien. Tome IX — 1898). Sous prétexte d'ôter des badigeons anciens, on venait alors de gratter l'intérieur de l'édifice, depuis sa base jusqu'à la voûte. Monsieur Lambin déplorait cette profanation, il fixait aussi une omission qui va nous intéresser : seul le croisillon sud avait échappé à l'injure du grattage.

Et de fait, aujourd'hui les marques ne se retrouvent guère que dans le croisillon sud. Leur absence dans le chœur et la nef (malgré ce qui vient d'être dit), nous autorise à nous demander s'il y eut différence de pratique entre les équipes d'appareillage de 1180 (croisillon sud) d'une part, et celles qui œuvraient en 1200, dont on ne retrouve que quelques spécimens aux piles qui soutiennent le transept.

Ces marques de la fin du XII[e] siècle sont les plus anciennes que nous connaissons dans la région, peut-être témoignent-elles d'équipes venues d'ailleurs, et qui ensuite pour un temps en emportèrent la pratique ? — Toujours est-il que leur enseignement est bref ; les marques nous révèlent des ouvriers-spécialistes et novateurs, mais elles ne nous indiquent pas leur région d'origine, ni celui du génial maître d'œuvre.

LE CROISILLON SUD :

Deux ouvrages différents composent le vaisseau de la cathédrale de Soissons : celui du maître de l'édifice de transition (1180 environ), dont il ne subsiste que le fameux croisillon — et — celui de l'autre maître de 1200, qui dressa le plan du grand édifice, où tout est clair et où l'inspiration est venue de Chartres.

De l'édifice primitif (1180), l'origine n'est pas établie. Il semblerait bien simple de l'apparenter à la lignée de Noyon ; Beauvais ; Cambrai ; Valenciennes ; Tournai ; etc... des auteurs ont préféré lui donner des attaches champenoises ou rhénanes.

Quoi qu'il en soit, tous les contemplateurs ont flatté sans réserve la réussite exceptionnelle du maître et de ses compagnons, ce sont eux qui vont revivre par leurs marques, qui, dites de « tâcherons », rappellent le travail en équipe et sans doute sont leur indice de salaire.

*

Le croisillon-sud qui est une merveille d'équilibre, se compose à l'intérieur : 1°) de colonnes monolithes et de piles fortes avec colonnettes qui alternent et soutiennent l'édifice ; 2°) du mur qui enferme l'hémicycle.

Les marques de tailleurs ne sont pas partout, elles sont rares sur les murs et sur les colonnes monolithes ; par contre, elles sont répandues sur les lits des piles fortes.

Il semble s'en déduire que deux catégories d'ouvriers travaillaient : les spécialistes des colonnades, salariés à l'unité fournie, et que leur marque désignait. — Près d'eux d'autres compagnons moins qualifiés, travaillaient et montaient les parements moyennant un régime de paie différent.

Le croisillon-sud dans son état actuel est une œuvre amputée on lui a rogné une travée avant 1212, pour raccorder la partie conservée provisoirement au vaisseau du XIII[e] siècle.

De la série des huit piles (ou faisceaux de colonnettes) qui régnaient à chacun des deux niveaux, il n'en subsiste que six.

Nous n'avons pas eu les moyens d'examiner à bonne distance toutes les marques qui doivent encore exister, de plus nous avons cru devoir négliger les tracés douteux de certaines.

Malgré tout du sol, nous avons pu relever et même prendre l'estampage de 25 spécimens différents. Ce ne sont pas des « signes utilitaires » de catégories variées, mais ils sont des signatures ou marques individuelles.

Leur tracé est très fin, obtenu à la pointe, du genre qui sera repris au XIV[e] siècle, à l'inverse des marques du XIII[e] siècle, qui, elles, sont toujours gravées en profondeur.

On remarque surtout des figures géométriques, peu compliquées dans lesquelles la courbe est rare. Il serait oiseux de rechercher, comme d'aucuns l'ont fait ailleurs une inspiration emblématique ou symbolique dans ces gravures que voici (voir tableau des marques) :

— 1 — géométrie simple

— 2 — géométrie plus étendue

— 3 — traits courbes (rares)

— 4 — traits et courbes

— 5 — barbelures

— 6 — dessins figuratifs

— 7 — lettres initiales (le R couché et doublé d'un trait étant fréquent, et le A renversé toujours figuré avec un soin particulier)

Il faut ajouter que chacun des signes était gravé après achèvement du travail ; que dans l'œuvre il était placé pour être vu et non pas sur une partie dissimulable, ce qui d'ailleurs demeurera de règle aux siècles suivants.

Certains parements de l'absidiole (chapelle de la Ressurection) portent des marques qui semblent différentes de celles des colonnes et supports que l'on vient de voir, malheureusement le granuleux de la pierre empêche leur interprétation exacte, seuls des dessins en forme de trèfle sont impeccables.

MARQUES DES PILIERS SUPPORTANT LE TRANSEPT (XIII[e] siècle)

Le grand vaisseau de la cathédrale est le produit d'une campagne de travaux postérieure d'une vingtaine d'années de celle du croisillon, campagne dirigée par un nouveau maître d'œuvre.

On sait que ces travaux, partis du chœur, s'arrêtèrent en 1212, comprenant même la première travée de la nef, qui épaulait le carré du transept. Dans cette rapide et vaste édification les marques des tâcherons n'apparaissent pas, sinon aux gros piliers qui portent le carré du transept. Deux marques se voient aux piliers N-E et S-E (c'est-à-dire côté chœur), alors que nous

les trouvons en plus grand nombre sur les deux autres piliers tournés vers la nef.

Malgré tout, les marques sont bien moins nombreuses, que dans le croisillon sud, il s'en trouvait au moins 25 types là-bas ; ici il n'en est que 7 en marques sûres, plus 6 qui pourraient être de nature utilitaire.

Leur tracé est aussi fin, et de même facture que celle de 1180. L'une d'entre elles, le R couché, qui est souvent répété avec un trait soulignant cette lettre, se trouvait déjà dans le croisillon il nous fait nous demander si le même compagnon a pu vivre suffisamment pour œuvrer aux deux entreprises ou si (comme le dit GIMPEL Editions du Seuil : les constructeurs ou bâtisseurs de cathédales), un fils ou un parent a pris la succession, en ajoutant un trait au R.

Les autres ressemblances que l'on pourrait déduire nous semblent sans conséquence, car les marques de tâcherons, assemblages très simplifiés, ont souvent leurs doublets, sur les vieilles bâtisses, à distance et dans le temps. Ainsi nous croyons voir que le chantier de Soissons en 1210, n'était plus celui de 1180.

Les gros piliers sont un massif de 4 grosses colonnes, 4 moyennes et 13 colonnettes. L'examen de 11 éléments superposés fait établir que les marques de tâcherons sont placées sur les grosses et moyennes colonnes, elles y sont en nombre variable par élément (une à trois).

Il se trouve des marques plus fréquentes les unes que les autres. Les mêmes tailleurs ont façonné pour un pilier et pour l'autre.

Il est une autre catégorie de signes. Celle-la est gravée sur certains petits redents, joignant des fines colonnettes à une autre plus importante. Il est possible que ces signes soient des repères d'assemblage ; le massif était composé de morceaux différents que les joints de mortier nous rendent indistincts. Les plus fréquents de ces signes sont les K et un simulacre de compas (voir planche marques).

Pour conclure cet exposé, nous avons conscience que cette notice est fort incomplète. Notre vision n'a pu atteindre qu'une faible partie de maçonnerie ; celles des parties et hautes et accessibles n'a pu qu'être entrevue. Il nous a paru néanmoins, qu'il n'était pas sans intérêt de présenter une série de marques lapidaires, qui n'avaient pas encore été signalées.

Cathedrale de Soissons
Signes lapidaires

CROISILLON SUD

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

CARRE DU TRANSEPT. Piliers

(A)

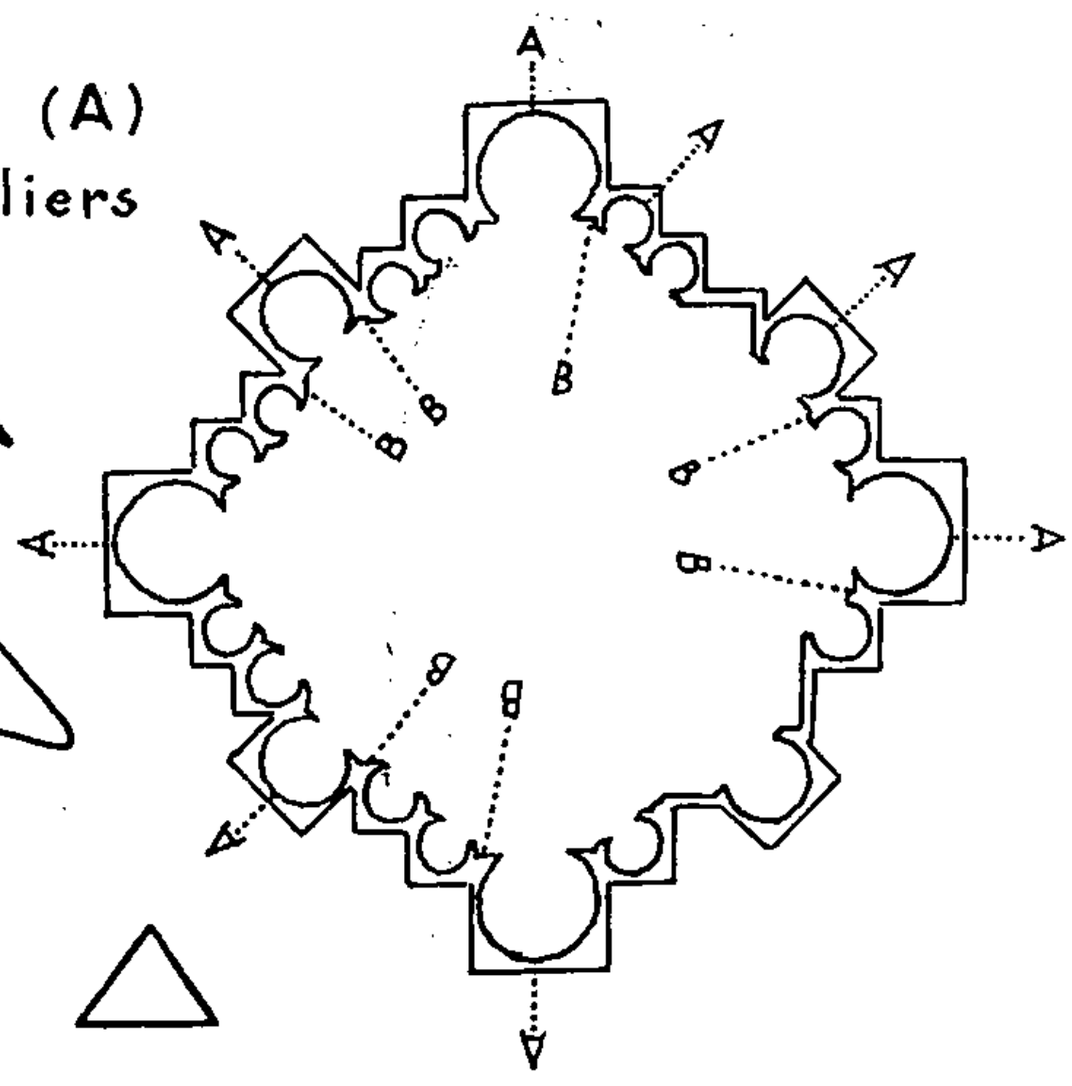

Signes d'assemblage (B)

Nous devons nous incliner et reconnaître que l'époque médiévale nous a laissé de bien beaux édifices œuvrés par toute une équipe d'ouvriers tailleurs de pierre, tâcherons, appareilleurs, sculpteurs, d'origine simple pour la plupart, restés presque tous anonymes.

G. CORDONNIER,
Bibliothèque S.A.H.S.
de SOISSONS.

---

(1) *S. Antiquaires de l'Ouest* - 1927 - T. VII - 3e série.

(2) *Les bâtisseurs de cathédrales* par J. GIMPEL (Ed. Seuil).

(3) *S. Antiquaires de l'Ouest* - 1926, 1927, 1934.
Bul. S. Nivernaise, 1873 - *du Cher, 1890-91* - *de Langres,* 1885.
Arts et Monuments Poitiers, 1847-1848.